

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

Lecture publique en zone de montagne : au-delà des contrastes et des contraintes, les bibliothèques alpines au service de la recomposition des territoires

Hélène MANILLIER

Sous la direction d'Isabelle VIDAL

Directrice adjointe chargée de la politique documentaire - Savoie-biblio,
Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à Isabelle Vidal, pour avoir accepté de diriger ce mémoire, et dont l'accompagnement suivi a été des plus éclairants et rassurants durant ces nombreux mois de travail. Son enthousiasme vis-à-vis du sujet retenu, le temps passé à ses relectures attentives et à nos points d'étape réguliers de même que ses nombreux conseils, témoignages, pistes de réflexion et corrections, ont été une aide on ne peut plus précieuse jusqu'à la toute fin de cette étude.

Je remercie également Christel Belin, directrice de Savoie-biblio et tutrice de mon stage de fin d'études, pour l'accueil chaleureux consacré dès le départ à ce projet de mémoire, pour sa proposition de relecture et pour ses encouragements. Je lui suis plus particulièrement reconnaissante, de même qu'à Alain Tachet, responsable du service numérique de Savoie-biblio, pour la souplesse et la confiance qu'elle m'a accordées en me permettant d'avancer sur ce mémoire en parallèle de ma mission de stage. Je tiens à remercier de même le personnel de Savoie-biblio, et notamment les équipes du centre de Chambéry, pour leur accueil, leur gentillesse et leurs mots de soutien quant à l'avancement de cette étude.

De plus, je ne saurais remercier assez l'ensemble des personnes m'ayant consacré un peu de leur temps pour l'un des entretiens qui fondent ce mémoire. En ce sens, j'adresse un grand merci aux personnels de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, de la Médiathèque départementale de l'Isère et de Savoie-biblio, pour m'avoir partagé la richesse de leurs connaissances et réflexions professionnelles et de terrain, pour m'avoir transmis de précieux contacts sur les territoires, et pour l'intérêt qu'il et elles ont témoigné à l'égard de cette étude. Je remercie également les conseillères pour le Livre et la lecture des DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui ont eu la gentillesse de se rendre disponibles malgré un emploi du temps très chargé, et qui m'ont partagé leur connaissance des projets suivis ainsi que les principaux points d'attention que l'État porte au monde rural en matière culturelle. Un très chaleureux merci enfin à l'ensemble des personnels des bibliothèques et réseaux de lecture publique interrogés, dont les témoignages et la contribution m'ont été essentiels pour saisir la réalité de la lecture publique sur les territoires montagnards étudiés. Leur plaisir de partager leur expérience, leurs anecdotes et leurs réflexions, de même que leur curiosité et leurs encouragements m'ont beaucoup touchée et ont su dynamiser le travail engagé pour cette étude.

Sur un plan plus personnel enfin, je tiens à remercier mes proches pour leur soutien, patience, amitié et affection durant l'élaboration de ce mémoire mais aussi tout au long de ces cinq années d'études. J'adresse à ce titre une mention particulière à Nicolas et Pauline, pour leurs gentilles propositions de relecture, ainsi qu'à Joana et Olivia, camarades de l'ENSSIB avec qui j'ai partagé, à distance, le contexte tendu qui a marqué notre fin d'études. Ces deux années précipitamment interrompues à deux reprises par la crise sanitaire, qui a vu les étudiants se confiner de longs mois durant, ont été particulièrement éprouvantes en raison du stress personnel et ambiant, de la charge de travail, de la fatigue accumulée mais aussi de notre isolement. Aussi, quoique par écrans interposés, nos échanges réguliers, nos blagues, nos conseils de même que nos encouragements et nos félicitations à chaque passage difficile surmonté ont été d'un réconfort sans pareil tout au long de cette période, dont la finalisation de nos mémoires respectifs marque à présent le terme.

Résumé :

Qu'ils soient ruraux, urbains, agricoles, industriels, ou touristiques, les territoires de montagne sont multiples et marqués de manière différenciée par des contraintes climatiques et de relief. Contrastées et pourtant géographiquement concentrées, ces réalités interrogent l'aménagement des territoires montagnards, y compris en matière culturelle. En s'appuyant sur le témoignage d'une diversité d'acteurs de la lecture publique exerçant dans le massif alpin, cette étude vise à mettre au jour l'impact de ces contraintes et contrastes sur la définition d'une offre de services de lecture publique en montagne, et à dégager des leviers par lesquels ces freins peuvent être dépassés. Par l'évocation d'initiatives issues de structures de lecture publique variées, aussi bien en termes d'équipements que de publics, de personnels ou de services, ce mémoire montre le rôle que les bibliothèques peuvent jouer dans l'accompagnement à la recomposition démographique, économique et écologique de ces territoires. Observer et réinventer le rôle des bibliothèques situées en montagne peut s'avérer éclairant car ces mutations s'y expriment de manière précoce et exacerbée, participant ainsi à anticiper les transformations à venir sur le reste du territoire national, de même qu'à inspirer, pour partie du moins, la lecture publique de demain.

Descripteurs :

Zone de montagne

Alpes

Bibliothèques publiques

Bibliothèques rurales

Tourisme

Abstract:

Whether rural, urban, agricultural, industrial or touristic, mountain areas are diverse and differently impacted by geographical and climate constraints. Contrasting and yet geographically concentrated, these realities question land-use planning, including in what regards culture. Based on accounts given by various library workers based in the Alps, this study aims at exposing the impact of such contrasts and constraints on public libraries' services, as well as drawing a number of means to go over them. Through mentioning initiatives developed by various libraries, which differ in terms of size, patrons, staff or services, this study also investigates how libraries can accompany demographical, economic and ecological change occurring in mountain areas. Observing and reinventing libraries' roles in these areas can be enlightening since they undergo these changes in an early and intensified way. It can also help to anticipate the transformations to come in other areas and inspire – at least partly – the future of libraries themselves.

Keywords:

Mountain areas

Alps

Public libraries

Rural libraries

Tourism

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou> par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA

Sommaire

SOMMAIRE	7
SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
PREAMBULE METHODOLOGIQUE	15
CHAPITRE 1 : VIVRE ET LIRE DANS LES ALPES AUJOURD’HUI : DES REALITES MULTIPLES ET CONTRASTEES	19
1.1. Alpes du Nord : entre contrastes socio-économiques et omniprésence de l’environnement	19
1.1.1. <i>Des territoires peu denses sujets aux flux de population</i>	19
1.1.2. <i>Piliers et contrastes de l’économie alpine</i>	23
1.1.3. <i>Les zones de montagne, une expression de la ruralité</i>	30
1.1.4. <i>...exacerbée par de fortes contraintes territoriales</i>	34
1.2. Des contrastes de territoires qui transparaissent à travers la vie culturelle alpine	38
1.2.1. <i>État des lieux de la vie culturelle en montagne</i>	38
1.2.2. <i>De la diversité des équipements de lecture publique : entre « petits lieux aux moyens faibles » et bibliothèques structurantes</i>	41
1.2.3. <i>De la diversité des publics : entre résidents locaux et vacanciers de passage</i>	45
1.2.4. <i>De la diversité des usages et services : entre prêt de documents et recherche de lien social</i>	47
CHAPITRE 2 : LA PROXIMITE ET LE COLLECTIF POUR REpondre A L’ISOLEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN MONTAGNE	53
2.1. Des bibliothécaires soumis à un isolement aux multiples facettes 53	
2.1.1. <i>Un sentiment d’isolement au sein de la commune</i>	53
2.1.2. <i>Un sentiment d’isolement vis-à-vis des publics</i>	56
2.1.3. <i>Un sentiment d’isolement professionnel</i>	58
2.2. Des territoires où les réseaux de lecture publique peinent à s’installer	61
2.2.1. <i>Une difficulté qui s’explique en partie par l’enclavement et les contrastes de territoires</i>	62
2.2.2. <i>...mais aussi par les limites de la carte administrative</i>	66
2.3. Développer la lecture publique sur ces territoires contraints et contrastés	71
2.3.1. <i>Mailler le territoire d’équipements de proximité, adaptés aux rythmes locaux</i>	72
2.3.2. <i>Dépasser le modèle intercommunal pour développer des réseaux au niveau du bassin de vie</i>	77

2.3.3. <i>Professionaliser les équipes et structurer le bénévolat</i>	83
2.3.4. <i>Adapter l'accompagnement assuré par les BD et les DRAC</i>	88
CHAPITRE 3 : LA LECTURE PUBLIQUE POUR REpondre AUX BESOINS DES PUBLICS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN EN ZONE DE MONTAGNE	97
3.1. Adapter les services de lecture publique aux modes de vie des habitants	97
3.1.1. <i>Aller vers les publics pour s'affranchir des contraintes de déplacement</i>	98
3.1.2. <i>Associer la bibliothèque à d'autres lieux de vie dans une logique de lien social</i>	100
3.1.3. <i>Penser les horaires d'ouverture en fonction des pratiques locales</i>	105
3.2. Des territoires amenés à se recomposer	108
3.2.1. <i>Habiter la montagne demain : quelques perspectives démographiques et sociales</i>	108
3.2.2. <i>La bibliothèque comme accompagnatrice de la recomposition des territoires</i>	112
3.3. Quels services de lecture publique pour demain en montagne ?	118
3.3.1. <i>Le numérique pour répondre à l'éloignement et s'adapter aux nouvelles pratiques de travail</i>	118
3.3.2. <i>Après l'or blanc, la culture ?</i>	121
3.3.3. <i>La lecture publique au service de la réacculturation au vivant et au sens de la communauté</i>	125
CONCLUSION	133
SOURCES	137
BIBLIOGRAPHIE	141
ANNEXES	151
TABLE DES MATIERES	167

Sigles et abréviations

- ABF : Association des bibliothécaires de France
ABD : Association des bibliothécaires départementaux
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes
BD : bibliothèque départementale
BD05 : Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes
CA : communauté d'agglomération
CC : communauté de communes
CCSTI : centre de culture scientifique, technique et industrielle
CDLI : contrat départemental lecture-itinérance
CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires
CTL : contrat territoire-lecture
CTEAC : contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
DGD : dotation générale de décentralisation
DGF : dotation globale de fonctionnement
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
ETP/ETPT : équivalent temps plein/équivalent temps plein travaillé annuel
FACIM : Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
Loi NOTRe : loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
MDI : Médiathèque départementale de l'Isère
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PDLP : plan de développement de la lecture publique
PCSES : projet culturel, scientifique, éducatif et social
PNR : Parc naturel régional
Savoie-biblio : Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc
SIGB : système intégré de gestion de bibliothèque

INTRODUCTION

Villes, banlieues et zones périurbaines, campagnes, plages et littoraux... autant de territoires formant un espace national français riche et hétérogène, et ayant fait l'objet de manière plus ou moins extensive de publications académiques et professionnelles relevant de la lecture publique. La littérature, en effet, ne tarit pas d'exemples, d'études et de retours d'expérience issus de bibliothèques situées sur l'un de ces territoires, et en cela offre un large panorama de la multitude des réalités territoriales de la lecture publique en France. Un profil toutefois semble manquer à l'appel : dans un pays au relief si marqué qu'un tiers de son territoire est occupé par un massif montagneux¹, qu'il s'agisse des Alpes, des Pyrénées, du Massif central ou encore du Jura – pour ne citer qu'eux –, et où une commune sur six est recensée comme étant située dans une zone de montagne², on s'étonne du manque de publications concernant la lecture publique en milieu montagnard. Ce silence tient-il à une assimilation des territoires de montagne à la ruralité ? En partie, sans doute, bien que les bibliothèques de montagne peinent à apparaître dans la littérature portant sur la lecture publique en zone rurale. S'explique-t-il alors par un nombre de structures restreint sur ces territoires, limitant ainsi l'émergence de témoignages et retours d'expériences ? Il est certain que les structures situées en montagne sont loin d'être majoritaires, toutefois, si l'on en croit le nombre de communes relevant de ce type de territoire, il y a fort à parier que les bibliothèques ne manquent pas non plus, et ce quel que soit leur niveau au sein de la typologie de l'Association des bibliothécaires départementaux³.

Ce mémoire propose donc de s'intéresser aux structures de lecture publique mobilisées sur des territoires de montagne, et plus spécifiquement aux services qu'elles offrent aux publics qu'elles desservent. Étudier ces services nous permettra de mettre en lumière un pan peu connu des réalités de la lecture publique française et ainsi de contribuer à la constitution de ce panorama national déjà riche, quoiqu'incomplet. En comparant l'activité de bibliothèques et d'acteurs de la lecture publique investis sur des territoires de montagne différents, ce mémoire aspire également à créer du lien entre des structures confrontées à des contraintes et réalités similaires, en leur procurant des sources d'inspiration ou, tout du moins, des pistes de réflexion quant à leurs propres stratégies de développement des services. D'un point de vue plus personnel enfin, j'espère à travers ce travail mieux comprendre les problématiques rencontrées ainsi que les pratiques développées par la profession sur ces territoires, qui m'interrogent par leur diversité, leurs contrastes, et leurs contradictions parfois.

Les termes clés de ce vaste sujet nécessitent dès à présent d'être définis. Précisons dès lors que nous entendrons pour cette étude le terme « lecture publique » au sens de la définition donnée par l'ENSSIB, soit l'« ensemble des actions et

¹ MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi Montagne). In : *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales* [en ligne]. Paris : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Mise à jour le 23/01/2020. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-au-developpement-et-la-protection-de-la-montagne-loi-montagne>

² *Ibid.*

³ ADBDP. *Typologie des bibliothèques établie par l'ADBDP* [image en ligne]. [Consultée le 12/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-6-p29.jpg>

pratiques mises en œuvre par les bibliothèques accueillant ou desservant les publics dans son acception la plus large, au sein de l'aire géographique dans laquelle elles sont situées »⁴. Sont généralement rassemblées sous l'appellation « bibliothèque de lecture publique » les structures des différents échelons territoriaux, à savoir les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales, ainsi que la Bibliothèque publique d'information (BPI), située à Paris et identifiée comme l'établissement de référence pour la lecture publique en France.

Il sera également question au sein de cette étude de la notion de « territoire », qu'il convient de même de définir ici. Ce terme, polysémique, a fait l'objet de nombreuses conceptualisations au cours du temps dans la littérature géographique, toutefois une de ces définitions semble se dégager et se placer aujourd'hui encore à la base de l'étude des territoires. Nous nous baserons donc ici sur cette acception, établie dans les années 1970 par le géographe Armand Frémont, et qui pose le terme de « territoire » au sens de l'ensemble des lieux de vie d'un groupe d'habitants, c'est-à-dire au sens d'« espace vécu »⁵.

Ce mémoire portera donc sur les territoires situés en zone de montagne. Afin de qualifier à son tour cette notion, sans ignorer l'hétérogénéité des réalités qu'elle recouvre, il convient de débiter avec une définition géographique, car c'est bien cette spécificité physique qui justifie en premier lieu l'emploi du terme « montagne ». Les géographes Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges en proposent la définition suivante : une montagne est une « partie saillante du relief terrestre qui se caractérise par son élévation de plusieurs centaines de mètres au-dessus de son soubassement, ses pentes raides et son volume »⁶. Il s'agit donc bien ici d'un enjeu d'altitude, de non-linéarité terrestre, somme toute, de relief, terme défini à son tour comme la « différence de hauteur entre deux points. En géographie, le relief désigne plus particulièrement la forme de la croûte terrestre sur un espace donné ». La définition géographique de la montagne se révèle donc très large, et peut recouvrir une grande diversité de réalités montagnardes. Les géographes précédemment mentionnés évoquent à ce titre le caractère profondément polysémique du terme « montagne », employé aussi bien pour désigner les plus hauts sommets alpins et pyrénéens que des territoires de basse et moyenne altitude.

Cette première définition géographique posée, il s'agit à présent de s'interroger sur la vision que l'État porte sur ces espaces, car il est bien question ici de la montagne en tant que territoire vécu, et donc administré. Un premier décret publié en 1961 concédait l'appellation « de montagne » aux communes dont plus de 80 % du territoire sont situés à plus de 600 mètres d'altitude, ou dont la dénivellation entre le point le plus haut et le point le plus bas atteint au moins 400 mètres⁷. Une vingtaine d'années plus tard, en 1985, la loi n°85-30 relative au développement et à la protection de la montagne dite « loi Montagne » est votée⁸, et fait encore

⁴ ENSSIB. Lecture publique. In : ENSSIB. *Enssib.fr* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 01/12/2014. [Consulté le 26/11/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/lecture-publique>

⁵ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie. *Les territoires ruraux en France. Une géographie des ruralités contemporaines*. Paris : Ellipses, 2015, p. 56.

⁶ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, p. 263.

⁷ Décret n°61-650 du 23 juin 1961 relatif à l'application du régime d'assurance vieillesse agricole aux exploitants montagnards RUR (JORF du 24/06/1961). *Legifrance.fr* [en ligne]. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000502065?tab_selection=all&searchField=ALL&query=décret+61-650&page=1&init=true

⁸ MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi Montagne). In : *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales* [en ligne]. Paris : Ministère de la Cohésion des

aujourd'hui figure de référence en matière de définition officielle des zones de montagne. Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges citent Isabelle Sacareau qui synthétisait en 2003 l'esprit de cette loi : « Une commune de montagne connaît une limitation des possibilités d'utilisation de la terre en fonction des conditions climatiques »⁹. La loi Montagne, qui finalement se révèle moins précise que le décret de 1961, permet aujourd'hui d'identifier 5 659 communes de montagne¹⁰ parmi les 34 970 communes françaises décomptées par l'INSEE¹¹, ce qui revient à une proportion d'une commune sur six, recouvrant 15 % de la population nationale¹².

Les territoires répondant à ces définitions, géographique comme juridique, sont nombreux et contrastés. Leur homogénéité réside toutefois dans leur partage de contraintes et caractéristiques marquées, renforcées et mises en lumière par leur forte concentration géographique. Ceci les distingue notamment du reste de la ruralité – les campagnes –, qui est réparti de manière plus uniforme sur l'ensemble du territoire national. Notons toutefois que malgré cette concentration géographique, les zones montagnardes ne bénéficient pas pour autant d'une continuité administrative, les massifs s'étendant souvent sur plusieurs régions et départements (c'est le cas des Alpes), et les territoires eux-mêmes pouvant être administrés par plusieurs intercommunalités, dont certaines s'étendent même jusqu'au bas des vallées, intégrant des espaces très urbanisés.

Si le choix de ce sujet provient du constat de l'absence de littérature sur la lecture publique en zone de montagne, celui-ci a aussi été conforté par un certain nombre d'enjeux pressentis qui semblaient, au premier abord tout du moins, justifier la nécessité de le traiter spécifiquement en le distinguant au sein de la ruralité. Ces suppositions comprenaient la question des contraintes accrues de déplacement liées à l'isolement de certains de ces territoires et à des conditions climatiques parfois rudes, l'impact du rythme saisonnier induit par une activité touristique très présente et parfois intensive, ou encore un éventuel maillage insuffisant de structures de lecture publique bénéficiant de moyens renforcés et de personnels salariés, produisant dès lors une surreprésentation de petites bibliothèques aux horaires d'ouverture réduits, tenues par des équipes bénévoles. Aussi cette étude a-t-elle visé en premier lieu à interroger ces présuppositions afin d'en confirmer la réalité ou d'en corriger les contours, de manière à proposer un panorama des plus représentatifs de la lecture publique en zone de montagne aujourd'hui. Ces premières réflexions ont permis de dégager un questionnement plus large qui guide l'ensemble de ce mémoire, et qui pourrait être formulé comme suit : réelles ou supposées, en quoi les contraintes et caractéristiques des territoires montagnards influencent-elles la définition d'une offre de services de lecture publique en zone de montagne, et comment les différents acteurs en jeu peuvent-ils les dépasser, afin de

territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Mise à jour le 23/01/2020. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-au-developpement-et-la-protection-de-la-montagne-loi-montagne>

⁹ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.*, p. 264.

¹⁰ MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, *Op. cit.*

¹¹ MARTIN, Marjorie, RIGNOLS, Élisabeth (coord.). 1.4 Villes et communes de France. In : *Tableaux de l'économie française* [en ligne]. Édition 2020. Montrouge : INSEE, 2020, p. 14-15. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277602?sommaire=4318291#consulter>

¹² MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, *Op. cit.*

garantir la mise à disposition de services culturels et de lecture publique de qualité et adaptés aux besoins des publics desservis ?

Pour tenter de répondre à ce questionnement, et à la suite d'une présentation de la méthodologie employée tout au long de ce travail, cette étude propose tout d'abord un tour d'horizon des réalités multiples des zones de montagne aujourd'hui ainsi qu'un portrait de l'état de la vie culturelle de ces territoires. Ces premiers propos d'ordre géographique et socio-économiques semblaient essentiels à aborder en ouverture de ce mémoire afin de pallier l'absence de littérature académique et professionnelle sur le sujet retenu, en ce qu'ils nous permettent de poser les caractéristiques territoriales dont découle la réalité de la lecture publique en montagne. La première partie de ce mémoire s'inscrit donc en un sens dans une démarche de diagnostic territorial, une pratique courante en bibliothèque départementale visant à proposer des modes de développement de la lecture publique adaptés aux caractéristiques spécifiques des territoires desservis. Sur la base de ces éléments de contextualisation, un certain nombre de limites au développement de la lecture publique seront dégagées, en réponse desquelles quelques pistes seront soulevées pour participer à les dépasser, aussi bien en matière de structuration de l'activité bibliothéconomique qu'en matière de définition d'une offre de services. Enfin, ce mémoire s'achèvera en abordant l'enjeu fort de la recomposition à venir des territoires de montagne, et interrogera à ce titre le rôle que peuvent jouer les bibliothèques dans l'accompagnement de ces derniers et de leurs habitants.

PREAMBULE METHODOLOGIQUE

Le mémoire à suivre s'appuie sur une série d'entretiens ainsi que sur l'analyse d'un corpus documentaire et statistique réduit. Ce choix méthodologique a tout d'abord été motivé par l'absence de littérature académique et professionnelle portant sur la lecture publique en zone de montagne, écartant dès lors la possibilité de faire reposer cette étude sur une unique analyse de corpus. Il s'explique également par la volonté d'interroger une variété de réalités territoriales et de représentations personnelles, soit des données pour partie subjectives dont des productions documentaires et statistiques seules n'auraient pas permis de prendre toute la mesure. Cette enquête a visé à récolter des données qualitatives quant aux choix effectués par les acteurs de la lecture publique en zone de montagne dans leur définition d'une offre de services, leur façon de déployer cette offre, ainsi que leur appréhension de leur territoire et leur connaissance de leurs publics. Aussi, en interrogeant à la fois des faits et des représentations, l'entretien s'est imposé comme la méthode la plus indiquée pour nourrir le cœur de ce mémoire :

« L'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal, cette conversation par laquelle la société parle et se parle. Ces faits concernent les systèmes de représentations (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés). »¹³

L'espace géographique retenu pour cette étude est celui du massif alpin, et plus particulièrement des quatre départements suivants : les Hautes-Alpes, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Les Alpes se sont imposées non seulement en raison du caractère emblématique de ce massif, mais aussi car son étendue garantit la possibilité d'étudier des réalités socio-économiques et administratives différentes. L'étude ne touche pas l'ensemble des départements alpins, car un tel échantillon aurait été trop vaste à traiter dans le temps imparti pour ce mémoire. Les Hautes-Alpes, l'Isère et les deux Savoie ont été retenus pour la part importante que représente la montagne sur leurs territoires respectifs, et plus encore en ce qu'ils permettent de rendre compte de cette diversité des réalités montagnardes, qu'il s'agisse de la basse, moyenne ou haute montagne (d'un point de vue géographique), ou encore de territoires dominés par l'activité touristique ou à l'inverse relevant davantage d'un profil rural traditionnel (d'un point de vue socio-économique). Si ces départements présentent une continuité géographique et montagnarde, notons toutefois qu'ils dépendent de deux régions différentes (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes), un aspect qui semblait intéressant à interroger en raison de l'incidence que cette discontinuité administrative et politique pourrait porter sur l'état de la lecture publique et des politiques culturelles de chaque territoire.

Les acteurs de la lecture publique sur le territoire national sont nombreux et présents à différents niveaux de l'administration territoriale, et il en est bien sûr de même pour les zones de montagne. Afin de rendre compte de l'ensemble des modes d'intervention à l'œuvre pour la lecture publique sur ces territoires, des représentants de chacun des types d'acteurs investis dans cette mission ont été interrogés. Ainsi, les entretiens ont visé à questionner l'action de l'État, par l'intermédiaire des deux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC AuRA et PACA), celle des Départements, via les bibliothèques départementales (BD), ainsi

¹³ BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne. *L'entretien*. 2e édition refondue. Paris : Armand Colin, 2010, p. 23.

que celle des réseaux de lecture publique et des équipements individuels, qu'ils agissent à l'échelon intercommunal ou municipal.

Interroger des acteurs intervenant à différents niveaux du développement et de la mise à disposition de services de lecture publique est apparu pertinent pour donner à voir leur vision respective de la lecture publique en zone de montagne, comprendre leurs modes et choix d'intervention, ainsi que leur éventuelle complémentarité d'action sur le terrain. Intégrer des acteurs ayant une connaissance globale des territoires, comme les DRAC et les BD, était aussi l'assurance d'enrichir la réflexion de nombreux exemples de terrain (dont tous n'auraient pas pu faire l'objet d'un entretien individuel), ainsi que de prendre connaissance des grands enjeux et besoins identifiés par ces structures sur ces territoires. Par ailleurs, il était essentiel de s'adresser, en complémentarité de ces premiers entretiens, à des personnels de réseaux et bibliothèques implantés directement sur les zones étudiées. Ceci a permis, d'une part, de s'approcher au plus près des réalités locales, et d'autre part de ne pas s'en tenir aux seules grandes tendances esquissées au niveau départemental, régional ou national, celles-ci ne pouvant témoigner de toutes les spécificités territoriales, ni s'appliquer parfaitement à chacun des cas de figure. Combiner une vision macro et une vision locale de la lecture publique en zone de montagne a donc été la motivation sous-jacente du choix des acteurs interrogés.

Le mode d'entretien retenu est celui de l'entretien semi-directif, signifiant que les échanges sont orientés par un guide d'entretien thématique préparé en amont, mais que le discours de la personne interrogée reste libre. Il ne s'agit donc pas de la passation à l'oral d'un questionnaire, mais bien d'une narration guidée par les grands axes thématiques prévus dans le guide d'entretien. Dans le cadre de cette enquête, trois guides différents ont été préparés, un pour chaque type d'acteurs interrogés (DRAC, BD, et réseaux et équipements individuels). Pour référence, ces trois guides sont reproduits à la fin de ce mémoire, en Annexes 2, 3 et 4. Ces guides ont été construits de façon à mener une enquête sur les représentations et les pratiques des personnes interrogées, correspondant à l'un des trois types d'entretiens définis par Alain Blanchet et Anne Gotman :

« Ces enquêtes [sur les représentations et les pratiques], qui visent la connaissance d'un système pratique (les pratiques elles-mêmes et ce qui les relie : idéologies, symboles, etc.), nécessitent la production de discours modaux et référentiels, obtenue à partir d'entretiens centrés d'une part sur les conceptions des acteurs et d'autre part sur les descriptions des pratiques. (...) Un discours référentiel est un discours qui décrit l'état des choses »¹⁴

Le choix des réseaux et bibliothèques interrogés a été déterminé dans le souci précédemment évoqué de rendre compte de la diversité des réalités montagnardes. Pour ce faire, un certain nombre de grandes tendances de profils de territoires ont été dégagées, sur la base des premiers entretiens effectués avec les personnels des bibliothèques départementales. Ces tendances sont bien sûr schématiques, et ne témoignent que partiellement de la réalité socio-économique des territoires retenus. L'objectif via ces critères n'était certes pas de proposer un portrait exhaustif des contextes étudiés, mais plutôt d'identifier des grands traits permettant de comprendre le tableau général dans lequel s'inscrivent ces structures de lecture publique. Les nuances et spécificités locales apparaissent pour leur part au sein des entretiens, et, nous l'espérons, à travers les citations qui en ont été extraites et qui

¹⁴ BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *op. cit.*, p. 30.

sont reproduites tout au long de ce mémoire. Aussi, la liste des tendances identifiées, et à partir de laquelle les réseaux et bibliothèques ont été sélectionnés, comprenait les thématiques suivantes :

- Haute à moyenne montagne, territoires très éloignés des centres urbains ;
- Moyenne à basse montagne, territoires plus proches des centres urbains ;
- Économie touristique dominante ;
- Économie industrielle, tertiaire (hors tourisme) ou agricole dominante ;
- Ville à la montagne ;
- Village de montagne, profil rural ;
- Impact fort de la réforme territoriale (loi NOTRe) ;
- Volonté politique de mise en réseau ;
- Présence de dispositifs DRAC ;
- Présence d'une frontière ;
- Choix architecturaux ou toponymiques évocateurs de la montagne.

Douze réseaux et équipements de lecture publique ont ainsi été identifiés, en prenant soin d'équilibrer la répartition entre départements, types de profils montagnards et types de structures – l'objectif visé étant de retenir trois entretiens par département. Sur ces douze, dix ont été interrogés, deux n'ayant pas rendu réponse. Une carte représentant l'emplacement de ces dix réseaux et bibliothèques est disponible en Annexe 1, permettant une meilleure compréhension de leur répartition géographique.

La prise de contact avec les personnes identifiées s'est faite par e-mail, et a été facilitée par les BD qui m'ont partagé les adresses adéquates. On a veillé à ce que ces personnes aient une fonction leur permettant de transmettre et expliquer les orientations stratégiques de leur structure, ainsi que de témoigner d'une connaissance fine du territoire de montagne où elles exercent. En ce sens, la majorité des personnels rencontrés occupent une fonction de responsable de bibliothèque ou de coordinateur de réseau de lecture publique. Les entretiens ont eu lieu par téléphone ou en visio-conférence, à l'exception de quelques-uns menés en présentiel s'agissant des personnels de Savoie-biblio. Cette phase d'enquête s'est étendue du 25 février au 28 mai 2021, avec des échanges durant entre 35 minutes et 1h40, pour une moyenne d'environ 1h07 par entretien. La grande majorité des entretiens, avec l'accord de la personne interrogée, a été enregistrée, permettant ainsi une retranscription des plus complètes, et en facilitant par là même le traitement ultérieur.

Finalement, regroupant les DRAC, BD, réseaux et équipements individuels, ce sont quinze entretiens qui nourrissent ce mémoire. Il est à noter l'accueil chaleureux qui a été accordé à mes prises de contact, à la suite desquelles les retours étaient toujours positifs, produisant des échanges riches où chaque personne a eu à cœur de partager son expérience et ses réflexions quant au sujet proposé. De telles circonstances d'enquête ont particulièrement su entretenir l'enthousiasme et la motivation nécessaires à la finalisation de ce travail.

Ces quinze entretiens ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique, visant à dégager des grandes tendances de représentations et de pratiques pour chaque profil de territoire :

« (...) l'analyse thématique défait en quelque sorte la singularité du discours et découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème. Elle ignore ainsi la cohérence singulière de l'entretien, et cherche une

cohérence thématique inter-entretiens. (...) L'analyse thématique est donc cohérente avec la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations, et non pas de l'action. »¹⁵

L'articulation thématique et logique des propos recueillis a visé, par la suite, à répondre à la problématique initiale du lien entre contraintes des territoires montagnards et définition d'une offre de services de lecture publique, et plus précisément de la manière dont les acteurs de la lecture publique peuvent dépasser lesdites contraintes.

Si l'échantillon obtenu à l'issue des entretiens couvre bien l'ensemble des types d'acteurs et des départements retenus, celui-ci comporte toutefois des limites. En effet, malgré la volonté initiale de proposer une représentation équilibrée de chacun des quatre départements, force est de constater que les Pays de Savoie restent les territoires les plus représentés. Ceci s'explique par plusieurs raisons, tout d'abord car les deux demandes d'entretiens restées sans réponse relevaient des deux autres départements, mais aussi sans doute car ce mémoire a été fortement soutenu par Savoie-biblio, Direction de la lecture publique de Savoie et Haute-Savoie. En effet, le travail étant dirigé par la directrice adjointe de Savoie-biblio, et celui-ci étant mené en parallèle d'un stage de fin d'études au sein de cette même structure, ce mémoire a été particulièrement bien accueilli et soutenu par la DLP. De même, la prise de contact avec des acteurs des territoires savoyards a été nettement facilitée, que cela soit grâce à l'appui porté par certains personnels de Savoie-biblio à mes demandes d'entretiens sur les territoires desservis, ou en raison de la connaissance et de la compréhension des contextes généraux de ces départements que j'ai pu développer dans le cadre du stage. Par ailleurs, si le choix de restreindre l'enquête au massif des Alpes prenait son sens au vu des contraintes de temps, des facilités personnelles de compréhension de ces territoires et des objectifs liés à ce travail, il semblerait toutefois intéressant d'étendre cette étude à d'autres massifs et zones de montagne, tels que le Massif central ou les Pyrénées, afin d'interroger les éventuels similitudes et points de divergence entre ces différents espaces, en ce qui relève de la lecture publique.

Enfin, si ces entretiens constituent la source principale de données pour cette étude, ceux-ci seront également accompagnés de l'analyse d'un corpus réduit, à la fois institutionnel et statistique. Ainsi ont été étudiés les documents cadres fournis par certaines structures interrogées, tels que les plans de développement de la lecture publique (PDLP) des bibliothèques départementales et les projets d'établissement ou PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) de certains équipements ou réseaux. L'étude de statistiques de territoires issues pour la plupart des travaux de l'INSEE complète enfin la typologie des données mobilisées dans ce mémoire. L'ensemble de ces sources – entretiens, documents cadres, statistiques – sont renseignées dans une partie dédiée à la fin de ce document.

¹⁵ BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne, *op. cit.*, p. 96.

CHAPITRE 1 : VIVRE ET LIRE DANS LES ALPES AUJOURD'HUI : DES REALITES MULTIPLES ET CONTRASTEES

Une zone de montagne peut se définir géographiquement, par son élévation et son emplacement entre vallées, et administrativement, selon le regard que lui porte l'État à travers les dispositifs législatifs qui lui sont consacrés. Les milieux montagnards sont toutefois également des lieux de vie, c'est pourquoi s'interroger sur la lecture publique en zone de montagne appelle à s'intéresser à la réalité démographique, économique et culturelle de ces territoires. Ce premier chapitre propose donc, à la manière d'un diagnostic territorial, un tour d'horizon des grands traits caractérisant la vie dans le massif alpin aujourd'hui, ainsi qu'une première évocation de l'état de la lecture publique sur les territoires étudiés. Nous verrons ainsi, entre autres éléments, combien le terme « contraste » est incontournable pour décrire les zones de montagne.

1.1. ALPES DU NORD : ENTRE CONTRASTES SOCIO-ECONOMIQUES ET OMNIPRESENCE DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.1. Des territoires peu denses sujets aux flux de population

La démographie des territoires montagnards est marquée d'une part par une faible densité, et d'autre part par de forts flux de population, souvent saisonniers. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), remplacé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), intègre les zones de montagne à sa typologie des campagnes françaises établie en 2018¹⁶, c'est-à-dire que les montagnes sont perçues par le CGET – et donc par l'État – comme des espaces ruraux. L'observation de cette typologie et de la carte qui l'accompagne (Annexe 5) nous indique que la plus grande partie des zones de montagne des départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes relève de la catégorie des « campagnes vieilles et à très faible densité », caractérisées le plus souvent par de « faibles revenus, [une] croissance résidentielle, [une] économie présentielle et touristique [et un] très fort éloignement des services d'usage courant ». Les vallées couvertes par cette description sont celles de Chamonix-Mont Blanc, du Giffre, d'Aulps et d'Abondance pour la Haute-Savoie, le Val d'Arly et les vallées du Beaufortain, de la Tarentaise et de la Maurienne pour la Savoie, l'Oisans en Isère, et la quasi-totalité du département haut-alpin, couvrant notamment le Briançonnais, les Écrins, le Queyras, le Guillestrois, le Champsaur-Valgaudemar, le Dévoluy, Serre-Ponçon et une large partie du Buëch. Les zones de montagne alpines constituent donc de vastes espaces où la densité de population est significativement faible. Les Hautes-Alpes constituent sans doute à ce titre un exemple particulièrement représentatif : avec l'ensemble de son territoire classé en zone de

¹⁶ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES. *Typologie des campagnes françaises* [image en ligne]. [Consultée le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/cvJpIjoiZGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwsImQjOjEsInIiOjEyMn0=/>

montagne, le département affiche l'une des plus faibles densités de population de France, soit 25,5 habitants par km² en 2017 (INSEE), contre une densité moyenne nationale de 105,8 habitants par km² en 2019¹⁷.

S'ajoutant au critère de faible densité, on remarque que la répartition des habitants en zone de montagne n'est pas uniforme sur les territoires. En effet, si ces espaces sont vastes, la population reste majoritairement concentrée dans les quelques pôles urbains qui structurent les vallées. C'est ce que nous indique notamment le n°120 des *Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* publié par l'INSEE¹⁸ :

« (...) en zone de montagne, 32 % des communes sont en territoire rural autonome très peu dense. Elles accueillent 5 % de la population des zones de montagne. À l'autre extrémité, 9 % des communes en zone de montagne sont urbaines et concentrent 50 % de la population vivant en zone de montagne. »

Les personnes résidant à l'année en montagne tendent donc à s'installer majoritairement autour des petites villes, comme c'est le cas en Savoie de Bourg-Saint-Maurice, Moûtiers, Saint-Jean-de-Maurienne ou encore Modane. Bien qu'elles concentrent une grande partie de la population montagnarde, l'ampleur démographique de ces villes reste modérée. En effet, d'après l'INSEE, ces communes structurantes dépassent rarement les 10 000 habitants, à l'exception de Briançon, sous-préfecture des Hautes-Alpes, qui comptait 11 084 habitants en 2018, et de Passy (Haute-Savoie), dont la population s'élevait de même à 11 203 habitants. Les autres communes structurantes, comme Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice ou Le Bourg-d'Oisans en Isère comptent pour leur part entre 3 000 et 7 000 habitants. La majorité des communes situées en montagne sont donc le plus souvent des villages de quelques centaines d'habitants à l'année.

Par ailleurs, malgré cette faible densité annuelle, les territoires de montagne se caractérisent par des fluctuations démographiques parfois très fortes, les espaces d'altitude ayant toujours formé des points de passage marqués par des flux de population plus ou moins soutenus selon les territoires. Ceux-ci peuvent s'expliquer en partie par la présence de frontières, générant des circulations économiques parfois denses entre les pays, mais constituant aussi des itinéraires de migration vers le Nord de l'Europe. Ce phénomène, ancien dans le massif des Alpes, a été remis en lumière lors de la dernière crise migratoire qui a culminé en 2017, et au cours de laquelle les traversées transalpines par le Col de l'Échelle dans le Briançonnais (Hautes-Alpes) se sont intensifiées. L'issue parfois tragique de ces trajectoires, de même que la mobilisation de collectifs de soutien aux migrants pour une part, et de rejet pour l'autre part, ont marqué le quotidien des résidents de la vallée et fait l'objet d'une forte médiatisation au niveau local comme national¹⁹.

Par-delà les migrations et flux liés au commerce, le levier le plus déterminant des fluctuations démographiques en montagne reste l'activité touristique,

¹⁷ INGIUSTO, Dario, PICARD, Floriane. La population française au 1^{er} janvier 2019. In : DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE. *Vie-publique.fr* [en ligne]. Paris : Direction de l'information légale et administrative, 24/08/2019. [Consulté le 09/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/carte/270614-france-population-au-1er-janvier-2019>

¹⁸ BIANCO, Emma, CHAUMERON, Sandrine. Entre dynamisme démographique et vieillissement de la population. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 29/04/2021, n°120. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360534>

¹⁹ DURIEZ, Julien. Le Briançonnais secourt les migrants qui traversent le col enneigé de l'Échelle. *La Croix* [en ligne], 14/12/2017. [Consulté le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : https://www.la-croix.com/France/Immigration/Le-Brianconnais-secourt-migrants-traversent-col-enneige-lEchelle-2017-12-14-1200899538#_ga=2.149056767.818390200.1625231638-135660708.1625231638

particulièrement développée dans les quatre départements étudiés. Le rythme saisonnier de ces territoires démultiplie effectivement à chaque période touristique le nombre de résidents fréquentant certaines communes, et produit de même un renouvellement soutenu des populations, basé sur les durées de séjour et de location des touristes. Ce dynamisme démographique s'observe notamment sur la Communauté de communes de l'Oisans (CCO), en Isère, comme en témoigne la coordinatrice de son réseau de médiathèques :

« C'est un territoire qui est assez vaste mais peu peuplé parce qu'on est seulement 10 000 habitants permanents à l'année, avec une autre grosse spécificité, c'est le tourisme : on peut monter jusqu'à 100 000 habitants en pointe hivernale parce qu'on a les stations de ski, et environ 60 000 habitants l'été. »

Un tel accroissement saisonnier de la population dans les communes touristiques de montagne est ainsi devenu le quotidien de nombreux villages des départements étudiés lorsque les saisons d'été et d'hiver battent leur plein. Isabelle Vidal, alors directrice de la médiathèque de Megève (Haute-Savoie), indiquait à ce titre, dans un article paru en 2010 dans la revue *Bibliothèque(s)*²⁰, que la population desservie par sa structure pouvait varier de 4 000 à 40 000 personnes selon la période de l'année – soit une fluctuation là aussi remarquable, d'autant plus à l'échelle d'une seule commune.

Si la majorité des touristes se rendant en montagne – que cela soit en hiver ou en été – y effectuent de courts séjours, d'autres y demeurent sur une durée prolongée en s'installant plusieurs semaines à plusieurs mois dans leur résidence secondaire. Ces propriétaires participent eux aussi de ces fluctuations démographiques, et l'ampleur de ce phénomène se confirme à l'observation du parc immobilier des communes touristiques montagnardes. En effet, s'agissant des Hautes-Alpes, 45,3 % des logements étaient des résidences secondaires en 2017, une proportion certes moindre dans les départements voisins, mais qui s'élevait tout même à 37,2 % en Savoie et 24 % en Haute-Savoie (INSEE). Le n°111 des *Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* de l'INSEE²¹ rapportait d'ailleurs qu'en 2017, « Les deux tiers des résidences secondaires de Savoie Mont Blanc (soit 132 000 logements) se concentrent dans quatre secteurs touristiques : la Tarentaise, le Pays du Mont Blanc, le Haut-Chablais et la Maurienne », soit des territoires montagnards emblématiques des deux départements savoyards. La même tendance est observée dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont dépendent les Hautes-Alpes, et où un logement sur deux situé dans une zone de montagne était une résidence secondaire cette même année²².

Les résidents locaux des zones de montagne touristiques côtoient ainsi en saison une population de vacanciers, souvent issue des villes, s'installant pour des séjours plus ou moins prolongés, aussi bien en été qu'en hiver. Notons que les territoires montagnards où le tourisme est moins développé connaissent également des interactions entre résidents locaux souvent implantés depuis plusieurs

²⁰ VIDAL, Isabelle. Tu viens pour les vacances ? Réflexions sur l'accueil du public touristique en bibliothèque. *Bibliothèque(s)*, mars 2010, n°49, p. 54-57.

²¹ LABOSSE, Aline, THOUILLEUX, Christelle. Savoie Mont Blanc : les résidences secondaires, un enjeu économique important. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 21/01/2021, n°111. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5014073>

²² ARGOUARC'H, Julie, JAMET, Lucile, MÉREAU, Benjamin. Qui détient les résidences secondaires ? Six profils territoriaux. *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* [en ligne], 16/02/2021, n°91. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5056191>

générations, et néo-ruraux ou néo-montagnards, ces personnes qui quittent la ville pour s'installer en milieu rural. Les géographes Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges désignent ces néo-ruraux comme des « citadins qui s'installent presque naïvement dans les espaces ruraux pour leurs seuls paysages »²³, une description que développe davantage à son tour Jean Lafond-Grellety, dans un dossier d'expert portant sur les politiques culturelles en milieu rural :

« Souvent caricaturées, ces expériences dépassent le caractère folklorique des communautés hippies des années 70 pour prendre une véritable dimension économique, structurelle, dans une société où de plus en plus de personnes prennent conscience de l'enjeu climatique et de l'impératif de nouvelles formes de solidarité. »²⁴

Cette tendance, qui touche d'abord les campagnes, s'observe ainsi sur certains territoires de basse à moyenne montagne, dont le profil est le plus souvent traditionnel et rural. C'est notamment le cas des massifs du Vercors et de la Chartreuse, en Isère, comme l'indique la chargée de développement de la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI) :

« Dans le Vercors et la Chartreuse, on retrouve des néo-montagnards qui cherchent une qualité de vie. Il n'y en a pas vraiment dans l'Oisans, si ce n'est des commerçants, qui s'installent dans une démarche économique. On note la présence de beaucoup de résidences secondaires : elles représentent 60 % des résidences dans le Vercors (ce sont essentiellement des Grenoblois). »

Le constat est similaire dans la vallée de la Méouge (Hautes-Alpes), un territoire de basse montagne situé dans les Baronnies provençales au Sud-Ouest du département, et sans doute celui au profil le moins typiquement « montagnard » de notre échantillon en raison de son influence provençale. Cette vallée n'est pas marquée par de forts flux de population, mais constitue toutefois depuis plusieurs décennies le lieu d'installation de nombreux néo-ruraux, comme l'explique la coordinatrice du réseau des bibliothèques de la vallée :

« On est peu sujet [aux variations de fréquentation et de population entre l'été et l'hiver]. Dans certains villages, il y a des résidences secondaires, (...) avec quand même un bassin de vie qui est plutôt stable (...). C'est un territoire qui mêle nouvelles populations et personnes implantées là depuis toujours. Je ne pourrais pas dire en termes de proportion mais j'ai l'impression que c'est assez mixte, donc ça joue aussi sur le dynamisme du territoire parce qu'il y a quand même beaucoup de personnes, notamment des plus jeunes, installées là depuis environ 15 ans et qui amènent un dynamisme et un renouveau du territoire, mais avec des liens avec des personnes qui sont là depuis plus longtemps. »

Malgré ces flux de population et l'installation de nouvelles personnes en zone de montagne, notamment à travers une forme d'« exode urbain », on remarque une tendance générale à la baisse de population dans les territoires alpins. Le vieillissement de la population, le coût élevé de l'immobilier ou encore le manque d'emplois adaptés aux qualifications des actifs, sont autant de raisons participant à

²³ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op.cit.*, p. 81.

²⁴ LAFOND-GRELLETY, Jean. Un monde rural en évolution constante. In : *Les politiques culturelles en milieu rural*. Voiron : Territorial, 2019, p. 19-29. Collection « Dossier d'Experts », p. 27.

ce ralentissement démographique, comme évoqué dans le n°84 des *Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* de l'INSEE²⁵, qui s'intéressait au département de la Savoie :

« Dans les bassins de vie de l'est du département, le vieillissement est plus prononcé et la population diminue. À l'image des autres zones touristiques de montagne, les jeunes adultes partent étudier dans les villes dotées de cursus d'enseignement supérieur. Les jeunes familles avec enfants partent également. Les difficultés à trouver un emploi stable, à cause de la désindustrialisation des vallées, ou un logement adapté peuvent expliquer ce phénomène. »

En somme, il ressort que les zones de montagne du massif alpin se distinguent par une faible densité de population et une répartition inégale de ses habitants sur ces vastes territoires, en raison de leur concentration plus forte autour des quelques pôles urbains qui structurent les vallées. Par ailleurs, les flux de population, qu'ils soient migratoires ou touristiques, caractérisent fortement la démographie des zones de montagne, le développement touristique des territoires démultipliant notamment d'une façon remarquable la population accueillie dans des communes autrement très peu denses à l'année. Enfin, malgré l'installation de néo-ruraux dans les zones de montagne de moindre altitude, on note que le massif alpin connaît une tendance à la baisse de sa population, un phénomène pouvant pour partie s'expliquer par les conjonctures économiques des territoires. Dès lors, il s'agit de s'interroger sur les principales sources de l'activité économique des zones de montagne, afin de prendre la mesure des dynamiques à l'œuvre sur ces territoires, et des contrastes forts pouvant en résulter.

1.1.2. Piliers et contrastes de l'économie alpine

Économie présentielle

Les sources de l'économie montagnarde alpine sont multiples et façonnent comme ailleurs le rythme de la vie des habitants des territoires. Les secteurs tels que le commerce, le transport, les services à la personne et au public, sont aujourd'hui majoritaires dans le massif alpin. Ces activités peuvent être regroupées sous le terme d'« économie présentielle », qui évalue les « consommations induites par la présence de personnes sur un territoire à un moment donné en mesurant et en cumulant les absences et les présences un même jour »²⁶. Ainsi, l'économie présentielle tient compte à la fois des résidents permanents des territoires et des personnes de passage, un indicateur particulièrement pertinent pour les zones de montagne qui, on l'a vu, peuvent être marquées par des flux de population tout à fait significatifs. Ainsi, d'après l'INSEE, les secteurs du service privé et public confondus (correspondant pour partie à cette économie présentielle) représentaient en 2017 autour de 80 % de l'activité économique des départements étudiés²⁷. Ce

²⁵ BERTRAND, Philippe, MARTIN, Medhy. Savoie : entre vallées urbanisées et montagnes touristiques. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 25/07/2019, n°84. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4196675>

²⁶ GÉOCONFLUENCES. Présentielle (économie). In : ENS de Lyon, *Géokonfluences.ens-lyon.fr* [en ligne]. Lyon : ENS de Lyon. [Consulté le 03/07/2021]. Disponible à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/presentielle-economie>

²⁷ 80,4 % pour les Hautes-Alpes, 77 % pour l'Isère, 79,9 % pour la Savoie et 78,4 % pour la Haute-Savoie.

constat d'une surreprésentation de l'économie présentielle est partagé par le CGET, comme évoqué dans l'Atlas du Schéma interrégional pour le massif alpin²⁸ :

« Les activités présentielles et notamment le commerce, le transport et les services demeurent l'activité dominante de nombreuses communes. Cette situation ne fait que s'accroître à l'échelle du massif (68,2 % en 2010 à 68,6 % en 2014 quand celle pour les Régions Auvergne Rhône Alpes et PACA passait de 66,6 % à 66,8 %). Alors qu'elle était l'apanage des zones les plus touristiques ou très faiblement peuplées de l'est du massif, elle s'étend maintenant à la frange ouest du massif. »

Ce fort développement de l'économie présentielle en montagne peut s'expliquer non seulement par les investissements toujours plus conséquents des territoires dirigés vers l'activité touristique, mais aussi en partie par le progressif déclin de deux anciens piliers de l'économie montagnarde, l'industrie et l'agriculture, comme poursuit l'Atlas du CGET :

« Les pertes d'emplois dans l'industrie et l'agriculture, dans un contexte économique national de crise, contribuent, mécaniquement, au renforcement de l'activité présentielle. Le maintien de l'économie présentielle impose le renforcement de l'attractivité des territoires tant sur le plan résidentiel que touristique. »²⁹

Industrie

Avant l'essor de l'économie présentielle, l'industrie constituait en effet l'un des secteurs économiques majeurs des espaces montagnards, et plus particulièrement ici, alpins. Il est à noter que ce secteur s'est développé précocement dans les Alpes, ceci en raison de la présence en montagne de ressources essentielles à l'essor de l'activité industrielle, à savoir le bois et l'eau. Aussi, dès le XIXe siècle, de nombreuses usines se sont implantées dans les vallées alpines, favorisant l'émergence d'un artisanat du bois (fabrication de jouets, horlogerie...), de forges et de scieries, et plus tard, grâce à celle que l'on appelle « houille blanche », l'installation de centrales et de barrages hydroélectriques³⁰.

Certaines vallées, et particulièrement dans les Alpes du Nord, sont ainsi restées marquées par cette histoire industrielle. Aujourd'hui, l'industrie reste un secteur incontournable de l'économie montagnarde – il représentait entre 5 et 8 % de l'activité économique des quatre départements en 2017 (INSEE) – malgré l'observation d'un phénomène de déprise similaire à celui à l'œuvre à l'échelle nationale. Cette activité conserve toutefois une place majeure dans les territoires où l'engagement industriel est ancien, comme c'est le cas de la vallée de la Maurienne (Savoie), spécialisée dans la métallurgie et la production d'aluminium³¹, ou de la vallée de l'Arve (Haute-Savoie), où est assuré 65 % du décolletage français³².

²⁸ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES. *Schéma interrégional du massif des Alpes 2018 : Atlas cartographique* [PDF]. Juin 2018, p. 41. [Consulté le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : https://agate-territoires.fr/fichiers_volumineux/atlas_cget.pdf

²⁹ *Ibid.*

³⁰ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 274-275.

³¹ BERTRAND, Philippe, MARTIN, Mehdy, *op. cit.*

³² DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE. *Observatoire départemental de la Haute-Savoie* [en ligne]. Annecy : Département de la Haute-Savoie [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à l'adresse : <http://observatoire74.visualcapitalmarkets.com>

L'Oisans, dans l'Isère, n'est pas non plus en reste, l'activité hydroélectrique étant encore prédominante sur certaines communes, comme l'explique la coordinatrice du réseau des médiathèques de ce territoire :

« On a aussi d'autres spécificités, au niveau des entreprises et de l'industrie : on a des centrales hydroélectriques, avec EDF, qui est quand même un assez gros employeur sur la région. Il y a une centrale hydroélectrique du côté de Vaujany, et il y a deux barrages, donc deux centrales hydroélectriques EDF. Elles emploient quand même beaucoup de personnes, et c'est historique parce (...) [qu']au XIXe siècle, je crois, ou XXe, il y avait des centrales hydroélectriques à Livet-et-Gavet. »

Agriculture

De même que l'industrie, l'agriculture constitue une autre des activités économiques présentes de longue date en montagne, bien que souffrant elle aussi d'un phénomène de déprise. En effet, l'agriculture ne représentait en 2017 plus que 2 % de l'activité dans les Pays de Savoie, et 4,4 % pour les Hautes-Alpes – un département resté davantage rural. La coordinatrice du réseau de la Méouge (Hautes-Alpes) est d'ailleurs l'une des seules personnes interrogées à mentionner la permanence d'une activité agricole sur son territoire : « C'est un territoire qui reste rural, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de métiers du monde rural, agricole, et il y a un petit peu d'activité touristique mais ce n'est pas la majeure partie. »

La déprise agricole observée en montagne, tout comme la déprise industrielle, est elle aussi un phénomène s'opérant sur l'ensemble du pays. Dans les Alpes, la surface agricole utilisée et le nombre d'exploitations connaissent donc une tendance à la baisse tout comme sur le reste du territoire national, avec toutefois des disparités entre le Nord et le Sud, d'où un certain contraste entre les Hautes-Alpes et les départements savoyards et isérois :

« Entre 2000 et 2010, 29,5 % des exploitations [alpines en zone de montagne] ont disparu, soit 6 200. Cette baisse est un peu plus prononcée que la moyenne nationale (- 26 %), avec une nuance entre le nord et le sud. Dans les Alpes du Nord, l'agriculture s'est fortement restructurée avec la perte de 34 % des exploitations (...). Au Sud, la restructuration est moins forte : - 21 % du nombre d'exploitations »³³

L'activité subsiste donc pour certains agriculteurs, et tend même à faire l'objet d'une nouvelle valorisation en tant que pratique relevant du patrimoine immatériel des populations montagnardes :

« S'il ne faut pas minimiser l'ampleur de la crise de l'agro-pastoralisme, il ne faut pas non plus le considérer comme une activité condamnée. Les surfaces en herbe sont encore très importantes en montagne et jouent un rôle majeur dans les écosystèmes (...). Les systèmes d'estive et de transhumance restent vivaces dans bien des régions, et font partie d'un patrimoine immatériel valorisé par les territoires. »³⁴

Cette valorisation, et par là même, le maintien de l'activité agricole en montagne, s'exprime particulièrement dans les Alpes par le choix de la

³³ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES, *op. cit.* p. 25.

³⁴ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 274.

spécialisation et l'attention portée à la qualité des produits, certifiée par un certain nombre d'appellations spécifiques. À ce titre, en Savoie, « près d'une exploitation sur deux produit sous signe officiel de qualité, notamment appellations d'origine protégée et dans une moindre mesure, indications géographiques protégées »³⁵. Les productions laitières et fromagères sont particulièrement représentatives de ce choix de la spécialisation et de la qualité, comme le rappellent les géographes Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges :

« Par ailleurs, certaines montagnes ont réussi le pari de la spécialisation. C'est le cas en particulier des montagnes froides qui ont misé sur les races bovines laitières (Montbéliarde, Abondance, Tarine), sur l'organisation en coopératives laitières, et sur les appellations fromagères. »³⁶

Ainsi, malgré une déprise agricole bien réelle dans le massif alpin, le secteur de l'agriculture reste vivace dans bien des territoires de montagne, et a su se recomposer en misant sur la spécialisation et la qualité, de sorte que ces produits bénéficient aujourd'hui d'une visibilité et d'une reconnaissance avérées, et ce y compris au-delà des vallées alpines.

Tourisme

Tout comme l'activité industrielle et agricole s'est développée autour de la valorisation des ressources naturelles montagnardes, qu'il s'agisse des larges surfaces pour les estives, ou du bois et de la force des cours d'eau pour l'industrie, le secteur du tourisme n'a pas manqué à son tour de participer à faire valoir ces atouts. C'est ainsi qu'à partir de la fin du XIXe siècle, les qualités climatiques des montagnes commencent à être mobilisées dans une perspective d'exploitation économique des Alpes. À cette époque, le tourisme était tout d'abord sanitaire, les personnes de santé fragile vivant en ville étant encouragées à se rendre à la montagne pour y respirer un air jugé plus pur et y suivre des cures thermales. Si le début du XXe siècle marque ensuite l'émergence du ski comme loisir, ce n'est qu'après la Seconde guerre mondiale que l'exploitation économique de la neige s'intensifie. Fortement soutenue par les Plans neige mis en œuvre par l'État entre 1964 et 1977, la « ruée vers l'or blanc » débute alors, et voit rapidement sortir de terre de nombreuses stations de sports d'hiver, le plus souvent dans les Alpes du Nord (Isère, Savoie et Haute-Savoie). Ce secteur est ainsi devenu pour certaines vallées et certains départements une source économique particulièrement lucrative, grâce à laquelle des régions autrefois pauvres et peu dynamiques comptent aujourd'hui parmi les plus prospères du pays. La transformation de ces espaces alpins marque profondément et durablement le paysage, la fréquentation des villages concernés ainsi que les perspectives d'avenir de leurs résidents. À ce titre, Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges considèrent que cette mise en tourisme constitue un :

« renversement (...) aussi important que le passage du charbon au pétrole dans l'ensemble de l'économie (...) [Aujourd'hui,] La France dispose du plus vaste domaine skiable du monde avec 8000 km de pistes et 4000 remontées mécaniques. Le développement des stations françaises est encadré par deux

³⁵ BERTRAND, Philippe, MARTIN, Mehdy, *op. cit.*

³⁶ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *loc. cit.*

dates clés : les Jeux olympiques de Grenoble en 1968 et ceux d'Albertville en 1992 »³⁷.

Cet engagement très volontaire pour le développement d'une offre touristique et sportive, à travers les grands complexes à renommée internationale ou les petites stations familiales, a produit un impact fort sur le marché de l'emploi en montagne. Ainsi, la chambre professionnelles Domaines Skiables de France (DSF) estimait en 2021 à plus de 120 000 les emplois directs et indirects dépendant de l'ouverture des stations³⁸. De fait, le champ des perspectives professionnelles, autrefois restreint en montagne, s'est remarquablement ouvert grâce à la recherche grandissante de guides de montagne et de moniteurs de ski, ainsi que de professions techniques dédiées à construire les équipements sportifs puis à en assurer les travaux de maintenance. En parallèle se sont développés d'autres secteurs économiques, en particulier l'hôtellerie-restauration, le secteur des loisirs et celui de l'événementiel, grâce auxquels les communes s'attachent à offrir une qualité optimale d'accueil et d'animation à leurs publics touristiques. Aujourd'hui, l'économie du ski générerait près de 10 milliards d'euros par saison, et 86 % de la fréquentation des massifs montagnards français serait concentrée dans les Alpes³⁹. Avec la vallée de la Tarentaise, la Savoie constitue sans doute l'un des départements où la mise en tourisme autour des stations de sports d'hiver a été la plus intensive. De fait, l'INSEE faisait le constat suivant en 2019 :

« L'emploi touristique pèse, en moyenne, 15 % dans l'emploi total de la Savoie (autour de 4 % en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine). Cette part monte à 39 % à l'est du département. Le tourisme alimente ainsi en moyenne 27 600 emplois dont 21 100 dans l'est. Quarante-six communes sont dotées d'un domaine skiable. La saison d'hiver domine largement, avec un pic à 41 000 emplois, et les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du commerce, des transports (incluant les remontées mécaniques) sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois. (...) Le tourisme d'hiver génère de nombreux emplois dans la santé (médecins, kinésithérapeutes) ou l'éducation sportive (moniteurs de ski). »⁴⁰

Notons ainsi que cette mise en tourisme draine non seulement de nombreux vacanciers venus profiter de l'offre de loisirs et de détente proposée dans les stations, mais génère aussi un flux significatif de travailleurs saisonniers, qui ajoute à l'accroissement de la population de ces territoires en saison. Cet afflux d'actifs participe également du rajeunissement des communes touristiques (et surtout des stations), garantissant là aussi le dynamisme économique des territoires. Cet élément est notamment évoqué par la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère (Savoie), où se situe une station de sports d'hiver de renommée internationale : « Je dirais que la spécificité d'une station, c'est l'âge, c'est assez jeune. Beaucoup de retraités ne restent pas ici, beaucoup de gens sont des actifs, une fois qu'ils sont à la retraite, ils ne restent pas. »

³⁷ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 277.

³⁸ GIACCONE, Loïc. Une station de ski anticipe sa fermeture en raison du changement climatique. *La Relève et la peste* [en ligne], 26/03/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://lareleveetlapeste.fr/une-station-de-ski-anticipe-sa-fermeture-en-raison-du-changement-climatique/>

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ BERTRAND, Philippe, MARTIN, Mehdy, *op. cit.*

Par ailleurs, les grandes stations génèrent également un véritable brassage de populations, mêlant les résidents locaux – on l'a vu, très peu nombreux à l'année – à un flux sans cesse renouvelé de touristes, y compris internationaux, le plus souvent venus des villes et issus de catégories sociales aisées – les vacances aux sports d'hiver étant très coûteuses. C'est ce dont témoigne à son tour la coordinatrice du réseau de l'Oisans, un territoire qui compte deux grosses stations internationales (Les Deux Alpes et l'Alpe-d'Huez) :

« [C'est un] territoire très touristique, avec des touristes bien sûr français, locaux, et puis beaucoup d'étrangers, beaucoup d'Hollandais, qui viennent faire du vélo l'été ; l'hiver c'est le ski, donc là c'est des Russes, des Anglais... Enfin, du tourisme international. »

Enfin, si les sports d'hiver sont sans doute la face la plus connue du tourisme montagnard en raison de la communication et des nombreuses représentations dont les stations de ski font l'objet depuis plusieurs décennies, il est à noter que le tourisme d'été est également développé dans les Alpes. Structuré essentiellement autour de la randonnée et de la valorisation des séjours en haute montagne (en camping ou en refuge), cette forme de tourisme attire elle aussi de nombreux vacanciers. Moins intensif et médiatisé que la saison d'hiver, le tourisme estival touche souvent des publics différents, tendant à rechercher une expérience davantage écologique ou patrimoniale de la montagne. Qu'il s'agisse de se reconnecter à la nature ou à l'histoire – on pense par exemple à l'héritage résistant des plateaux du Vercors et des Glières – la saison d'été fait donc elle aussi l'objet d'une valorisation touristique dans les Alpes.

Ainsi, malgré des contrastes entre les territoires suivant l'offre saisonnière qu'ils choisissent de privilégier, le tourisme participe du dynamisme d'une grande partie des communes de montagne, qu'il s'agisse d'un tourisme de masse structuré autour de grandes stations de sports d'hiver, d'un tourisme plus familial, basé sur la randonnée ou la pratique du ski dans des stations plus petites, ou encore d'un tourisme mémoriel, voire militant, centré sur l'appréciation du patrimoine naturel ou historique.

Pluriactivité

Si l'essor du secteur touristique est générateur de nombreux emplois dans les territoires montagnards concernés, celui-ci participe également d'un large développement de la pluriactivité chez les habitants des communes de montagne. En effet, cette situation économique déjà répandue dans l'ensemble du monde rural concerne d'autant plus les résidents montagnards que de nombreux agriculteurs, par exemple, tirent ainsi parti d'une saison hivernale calme et rigoureuse en montagne d'un point de vue agricole pour travailler sur les pistes de ski en tant que moniteurs ou encore techniciens des remontées mécaniques. Ce complément de revenu, bienvenu dans de nombreux foyers, participe de même de la dépendance des territoires et de leur population vis-à-vis de cette économie tournée autour du sport et du loisir de montagne. S'agissant de la Savoie, où les sports d'hiver sont particulièrement développés, la pluriactivité fait effectivement partie intégrante de l'économie de la partie Est du département, montagnarde :

« Ainsi, en Savoie, 15 % des non-salariés exercent une activité d'enseignement de discipline sportive et d'activités de loisirs, souvent en profession libérale. (...) Toutefois, à l'exemple des guides de montagne ou des moniteurs de ski,

ce sont souvent des pluriactifs qui cumulent leur activité avec un emploi salarié ou bien sont le reste du temps agriculteurs. »⁴¹

La pluriactivité constitue également le quotidien des travailleurs saisonniers ne résidant pas en montagne à l'année, qui alternent au gré des saisons entre deux activités professionnelles et deux lieux de résidence. Cette réalité témoigne ainsi pour partie de la proximité, et même du rapport d'amplification, qui existe entre les caractéristiques du monde rural en général et celles des espaces de montagne⁴², la pluriactivité relevant désormais presque de la norme pour les villages montagnards où l'activité touristique constitue une source principale de revenus.

Disparités économiques

Les quatre grands pans de l'économie montagnarde évoqués précédemment, à savoir les services, l'industrie, l'agriculture et le tourisme, se côtoient et se combinent de façon différente selon les départements, les vallées et les communes, révélant de forts contrastes entre les territoires. Certains, comme la Tarentaise ou une partie de l'Oisans, ont fait le pari de se spécialiser dans le développement d'une offre de sports d'hiver de premier choix visant un rayonnement international, tandis que d'autres sont majoritairement animés par une activité industrielle, comme la Maurienne ou la vallée de l'Arve. Nombreux encore sont les territoires où plusieurs de ces secteurs sont représentés, notamment via l'installation de petites stations dites « familiales » qui assurent un complément de revenu bien apprécié pour des communes autrement modestes. À ce titre, le département des Hautes-Alpes présente une plus grande complémentarité des activités, avec une présence davantage ancrée de l'activité agricole, un dynamisme autour des services et une activité touristique certaine, quoique moins intensive que dans les autres départements.

Les différents choix stratégiques des territoires de montagne en termes économiques peuvent produire des contrastes considérables d'un département à l'autre, d'une vallée à l'autre, et parfois même, d'un village à l'autre. On observe ainsi une grande disparité des revenus entre les quatre départements étudiés, la Haute-Savoie constituant l'un des plus riches de France, avec un revenu médian imposé par unité de consommation de 26 600 € en 2018, contre environ 23 000 € pour l'Isère et la Savoie, et 20 880 € pour les Hautes-Alpes (INSEE). Ces chiffres portent bien sûr sur l'ensemble des départements et non pas uniquement sur les revenus des personnes résidant en montagne, et, s'agissant de la Haute-Savoie, ceux-ci sont en partie biaisés par le contexte frontalier qui génère l'entrée de revenus élevés en provenance de la Suisse. Toutefois, ces mêmes disparités sont visibles à l'observation des statistiques locales des territoires montagnards. En effet, au sein de la même vallée de la Tarentaise, la station internationale de Val-d'Isère affichait en 2018 un revenu médian imposé par unité de consommation de 26 280 €, tandis que ce chiffre n'atteignait que 18 200 € pour la commune de Moûtiers. On constate le même contraste intra-valléen dans l'Oisans, où l'une des communes, Vaujany, est particulièrement prospère en raison du barrage hydroélectrique de Grand'Maison et de sa station de sports d'hiver reliée à l'Alpe d'Huez, tandis que Livet-et-Gavet, située plus bas dans la vallée, pâtit fortement de la déprise industrielle. La récente annonce de la fermeture de l'usine des Clavaux en mars 2021, jusqu'alors gérée par

⁴¹ BERTRAND, Philippe, MARTIN, Mehdy, *op. cit.*

⁴² Ce rapport d'exacerbation des caractéristiques du monde rural dans les espaces montagnards est développé à la suite dans la partie « 1.1.4. ...exacerbée par de fortes contraintes territoriales ».

l'entreprise FerroPem, confirme les difficultés économiques que connaît la commune, de même que, plus largement, les territoires industriels montagnards. En effet, aux 129 emplois menacés d'être supprimés dans l'Oisans s'ajoutent les 221 postes de l'usine FerroPem de Château-Feuillet, située quant à elle sur la commune de La Léchère, à quelques kilomètres de Moûtiers⁴³.

Des disparités économiques existent donc entre les départements et à l'intérieur même de ceux-ci, ainsi qu'au sein des vallées, d'une commune à l'autre. Dans les Alpes se côtoient alors, parfois à quelques kilomètres de distance, une très grande richesse générée par les stations ou les centrales hydroélectriques, le dynamisme de jeunes actifs et la venue de touristes fortunés en recherche d'une expérience haut-de-gamme de la montagne, et une certaine précarité, favorisée par la déprise industrielle, une activité agricole parfois peu soutenable, des contrats saisonniers peu stables, et le vieillissement – voire même le retrait – des populations.

Finalement, les contrastes géographiques de ces espaces, faits de pentes et de versants, semblent également se matérialiser à travers la démographie fluctuante et les extrêmes économiques à l'œuvre sur ces territoires. Si de grands traits peuvent donc participer à définir la vie dans les Alpes aujourd'hui, il semblerait toutefois que la caractéristique principale de ces territoires reste leur hétérogénéité, qui s'exprime en tout. On verra ainsi que les zones de montagne constituent finalement une expression exacerbée de la ruralité, par leur partage de caractéristiques communes avec les campagnes, s'illustrant toutefois de manière amplifiée dans ces territoires d'altitude.

1.1.3. Les zones de montagne, une expression de la ruralité...

Comme évoqué plus tôt, d'après la carte du CGET, les zones de montagne relèvent du monde rural en raison de leur faible densité de population. La ruralité porte donc de multiples visages, aussi bien campagnards que montagnards, et se définit désormais, elle aussi, par le critère de la faible densité démographique. Cela n'a pas toujours été le cas, comme nous l'apprend Jean Lafond-Grellety, l'INSEE ayant longtemps basé l'étude des territoires à partir de la ville, en posant l'espace rural comme l'espace non-urbain :

« Selon l'Insee, l'espace rural, aussi appelé "espace à dominante rurale", regroupe "l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine". L'espace rural tel que défini ci-avant apparaît comme un espace résiduel, c'est-à-dire "ce qui n'est pas urbain". »⁴⁴

Cette définition est restée d'actualité jusqu'en novembre 2020, lorsque l'INSEE a repensé son étude des communes afin de s'aligner sur les travaux européens d'Eurostat. Ainsi, une commune rurale est désormais définie comme « une commune peu dense ou très peu dense au sens de la grille communale de

⁴³ BUYENS, Louise. Suppressions d'emplois chez FerroPem en Isère et en Savoie : la direction du groupe se justifie. *France Bleu* [en ligne], 20/05/2021. [Consulté le 04/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/fermeture-des-usines-ferropem-en-isere-et-en-savoie-la-direction-sort-du-silence-et-se-justifie-1620570753>

⁴⁴ LAFOND-GRELLETY, Jean, *op. cit.*, p. 19.

densité. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines »⁴⁵. Cette nouvelle grille vise à prendre en compte la population par rapport à la superficie de la commune, et non plus le nombre strict d'habitants, jugé moins significatif que la densité de population. La grille de densité étudie donc les « zones agglomérées », en évaluant le nombre d'habitants par kilomètre carré. Les communes françaises sont toutes classées au sein de cette grille selon une typologie à quatre entrées, les deux dernières rassemblant les communes rurales :

- Les communes densément peuplées ;
- Les communes de catégorie intermédiaire ;
- Les communes peu denses ;
- Les communes très peu denses.

La caractéristique de la faible densité de population n'est pas la seule à consacrer l'appartenance des zones de montagne à la ruralité. En effet, les phénomènes évoqués plus tôt d'installation de néo-ruraux et de présence de pluriactifs, par exemple, touchent en premier lieu les campagnes. De même, campagnes et montagnes ont longtemps été et sont toujours sujettes à des jeux de représentations dont, si certaines s'appuient sur une part de réalité, d'autres peuvent s'en révéler très éloignées. Bien sûr, cette problématique est sans doute commune à tous les types de territoires, chacun comportant son lot de clichés et d'images d'Épinal ; toutefois il semblerait que ce phénomène se soit récemment renforcé à l'égard des territoires éloignés des zones urbaines, notamment en raison du regain d'intérêt pour la recherche d'un mode de vie plus sobre. Ceci conduit à des représentations des campagnes empreintes d'une idéalisation et d'une certaine nostalgie pour des temps et des pratiques perçus comme étant plus sages et plus en accord avec la nature. Se dégage de ces représentations (en réalité, aspirations ?) l'impression d'un temps rural suspendu, détaché de la vitesse et du stress de la ville, le tout projeté dans un environnement bucolique, fleuri, apaisé :

« Devenus citadins, ou ruraux non agricoles, les Français se tournent à nouveau vers leurs campagnes (...). Le monde rural apparaît comme une référence stable dans un monde qui change vite. Les clichés sont fréquents et ils trahissent une pensée inconsciente : le “bon sens” des paysans qui “avaient compris” les signaux de la “nature” voire, comme les bons sauvages de Rousseau, vivaient en “harmonie” avec elle, sont autant de marques de mépris que de méconnaissance d'une réalité rurale complexe. »⁴⁶

Tout comme les campagnes, la montagne comporte elle aussi son lot de clichés, dont une partie est probablement entretenue d'une certaine manière dans le cadre de la valorisation touristique de ces territoires. Si beaucoup de ces représentations peuvent témoigner, elles aussi, d'une vision idéalisée de la vie en montagne, en particulier de la part de celles et ceux qui aspireraient à une existence plus en retrait de l'activité de la ville, il est possible que persiste également une autre imagerie de la montagne, mêlant une certaine méfiance voire un certain mépris envers des territoires perçus comme hostiles et inaccessibles, où vivraient des habitants rustres et reclus. Ces diverses visions fantasmées des territoires de montagne, sans être partagées par toutes et tous, apparaissent toujours dans certains discours ou dans certaines représentations de la montagne, comme l'évoque Xavier Bernier, alors

⁴⁵ INSEE. Commune rurale. In : INSEE, *Insee.fr* [en ligne]. Montrouge : INSEE, 09/12/2020. [Consulté le 12/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902>

⁴⁶ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 26-27.

géographe et maître de conférence à l'Université Savoie-Mont-Blanc, dans une émission diffusée en 2014 sur France Culture :

« Ce qui ressort, me semble-t-il, de notre discussion aujourd'hui, c'est ce qui relève du régime de visibilité des montagnes. Et les images qu'on va avoir tendance à mettre en avant restent – et pas seulement dans le contexte français, pas seulement dans le contexte alpin – elles restent essentiellement teintées d'un naturalisme très fort, qu'on en juge sur les couvertures d'un certain nombre d'ouvrages relatifs à la montagne, de sites dédiés à la montagne. Le régime de visibilité est beaucoup plus pauvre que la diversité, la complexité, que les sociétés entretiennent avec ces espaces. (...) S'il y a une exceptionnalité des montagnes, c'est aussi parce qu'elles parlent très fort à l'imagination, et sans doute plus fort que d'autres types de géotopes. »⁴⁷

Clarifions dès lors les réalités de vie de ces territoires : s'il est certain que tout cliché comporte sa part de vérité, il est essentiel de rappeler que le monde rural, y compris montagnard, a connu des mutations profondes depuis le milieu du siècle précédent, si bien qu'aujourd'hui, les modes de vie entre urbains et ruraux sont en réalité très proches, invalidant ainsi au moins pour partie ces représentations naturalistes. En effet, les habitants des zones rurales et montagnardes aspirent désormais, pour la plupart, aux mêmes pratiques sociales, culturelles et professionnelles que ceux des zones urbaines. Jean Lafond-Grellety évoque ainsi cette convergence des modes de vie entre urbains et ruraux :

« un socle de population issue de l'économie rurale traditionnelle (des agriculteurs, mais aussi des commerçants, des artisans, des retraités...) qui constitue une population ancrée dans ses racines, mais qui évolue aussi vite que les urbains dans leur manière de consommer, de se déplacer, et donc d'appréhender la culture. Le rural enraciné regarde la même télévision que l'urbain, le jeune des cités, le cadre des beaux quartiers ou l'étudiant »⁴⁸

En montagne, cette convergence s'opère depuis les transformations profondes produites par l'industrialisation et la mise en tourisme des territoires. Les interactions entre résidents locaux et touristes urbains participent de même de cette homogénéisation des pratiques. Christophe Gauchon, professeur de géographie à l'Université Savoie-Mont-Blanc, abordait en ces termes cette question dans la même émission diffusée sur France Culture :

« Les aménagements les plus spectaculaires, qui ont apporté de très grandes transformations à la fois paysagères, sociales et économiques, ce sont tous les aménagements à partir du dernier tiers du XIXe siècle, qui ont été liés à l'hydroélectricité. (...) On voit qu'à ce moment-là, (...) les montagnes se sont retrouvées à la pointe de l'innovation, c'est-à-dire qu'il y avait une collision qui était extraordinaire entre les montagnes qui avaient été perçues comme un lieu d'arriération – toute l'imagerie sur les crétins des Alpes, par exemple – et tout d'un coup, ces gens-là se retrouvaient propulsés à l'avant-garde du développement industriel »⁴⁹

⁴⁷ KAHN, Sylvain, *et al.* Les montagnes : un enjeu crucial ? *Planète Terre* [en ligne]. France Culture, 05/02/2014. 56 minutes. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/planete-terre/les-montagnes-un-enjeu-crucial>

⁴⁸ LAFOND-GRELLETY, Jean, *op. cit.*, p. 14.

⁴⁹ KAHN, Sylvain, *et al.*, *loc. cit.*

Par cette convergence des pratiques mais aussi par ce mouvement de retour à la ruralité de certains urbains, les campagnes et les montagnes connaissent à la fois un risque de perte de leurs spécificités locales, et l'opportunité que celles-ci soient justement remises en valeur, comme le posent Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges :

« la ruralité contemporaine a ceci de paradoxal qu'elle est à la fois le symbole d'une homogénéisation des modes de vie des ruraux et des urbains avec la disparition progressive de comportements exclusifs et spécifiques ; et aussi le creuset de nouvelles perceptions par l'ensemble de la société qui tendent à révéler sa singularité. »⁵⁰

Une autre des caractéristiques confirmant l'appartenance des milieux montagnards à la ruralité est celle des conjonctures économiques similaires. En effet, ces milieux connaissent tous deux une déprise agricole et industrielle, à l'œuvre depuis la deuxième moitié du siècle dernier, et assistent également depuis une trentaine d'années au recul des services publics de proximité :

« Depuis les années 1990, les communes rurales ont connu une forte restructuration des services publics : petites maternités et hôpitaux de proximité, classes d'écoles primaires, bureaux de poste, gares SNCF, perceptions, gendarmeries, casernes militaires, tribunaux, entre autres, ont progressivement disparu des villages et des bourgs ruraux »⁵¹

Cet aspect a été évoqué dans certains des entretiens menés dans le cadre de ce mémoire, au moment de la présentation du territoire sur lequel exercent les personnes interrogées. L'un des personnels de la médiathèque de Moûtiers confirmait ainsi cette tendance sur son territoire :

« Un exemple de déprise des services publics : Moûtiers était un centre des impôts assez important, c'est en train de se délocaliser sur Albertville, donc on est aussi confrontés d'une certaine manière à une déprise des services publics, sur d'autres secteurs que le culturel. »

Ainsi, on remarque que les zones de montagne partagent de nombreuses caractéristiques avec l'ensemble du monde rural, de la faible densité de population à l'installation de néo-ruraux, en passant par la déprise agricole et industrielle et le recul des services publics. La prégnance de représentations parfois éloignées de la réalité, qui cachent plutôt une tendance à l'homogénéisation des pratiques entre urbains et ruraux, est également à l'œuvre aussi bien dans les espaces montagnards que campagnards. S'il n'y a donc pas à douter de l'inscription des zones de montagne dans l'ensemble de la ruralité, il convient toutefois d'aborder le lien qu'entretiennent les contraintes des territoires de montagne avec leurs caractéristiques rurales. En effet, nous verrons que la réalité géographique des territoires d'altitude amplifie le caractère « rural » de la montagne, au point de constituer une forme de ruralité exacerbée, la distinguant ainsi des réalités des territoires de campagne et justifiant par là même le choix de la mettre en lumière spécifiquement.

⁵⁰ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 112-113.

⁵¹ *Ibid.*, p. 115.

1.1.4. ...exacerbée par de fortes contraintes territoriales

La première caractéristique illustrant l'amplification du profil rural des territoires montagnards est celle de l'isolement et de l'éloignement. Cet aspect est bien partagé avec le reste de la ruralité, marquée elle aussi par la distance la séparant des pôles urbains où se concentrent le dynamisme économique et la majorité des services, ainsi que par le manque d'accès aux transports publics. C'est pour cette raison que Jean Lafond-Grellety identifie l'éloignement comme un descripteur fort de la ruralité : « L'une des caractéristiques essentielles du monde rural, qui le différencie de la ville de la manière la plus radicale et qui influe singulièrement sur toutes les politiques, c'est la distance et plus généralement le rapport à l'espace. »⁵²

En montagne, ce rapport à la distance et à l'éloignement est particulièrement amplifié sous l'effet d'un relief et d'un climat plus rigoureux, faisant de ces caractéristiques de véritables contraintes. Rappelons ici la définition de ce terme, telle que proposée par Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges : « La contrainte en géographie correspond à une propriété du milieu naturel qui gêne les activités humaines. La contrainte en montagne est le relief, qui est aussi ce qui la définit. »⁵³

Le relief, les pentes, la traversée des vallées, produisent de fait de fortes implications en termes d'accès et de déplacement, et amplifient par là même les temps de trajet qui, à distance équivalente, seraient nettement moins chronophages en campagne. Malgré le développement des accès routiers et ferroviaires, et parfois même aériens s'agissant par exemple de certaines stations de sports d'hiver, les transports en commun restent limités en montagne, entretenant ainsi la dépendance des résidents de ces territoires à la voiture. Ces contraintes ont été évoquées presque systématiquement dans les entretiens menés pour ce mémoire, comme en témoignent les quelques citations suivantes :

« C'est un territoire qui est rural, éloigné des centres urbains parce qu'on est à 50 km de Grenoble, enfin 50 minutes en tous cas, (...) on est vraiment à quasiment une heure de la grande ville la plus proche. Si on parle de la Métropole grenobloise, la ville la plus proche, c'est Vizille, à 10 000 habitants, on est à 30 minutes. Donc on est très éloigné des centres urbains. » (Coordinatrice du réseau des médiathèques de l'Oisans)

« Les Hautes-Alpes est un territoire rural, montagnard, de faible densité de population. On a une problématique de vallées, (...) [qui] implique bien entendu des questions de transport et de circulation, entre deux points qui à vol d'oiseau ne sont pas très loin, la problématique fait que (...) c'est long d'aller d'un point à un autre, parce qu'il faut changer de vallée. » (Directeur de la BD05)

« Il y a quand même un gros manque au niveau du transport, les gens sont très dépendants de la voiture, même s'ils font du covoiturage, il y a des organisations qui se mettent en place au niveau du transport. » (Coordinatrice du réseau des bibliothèques de la Méouge)

Ces distances et déplacements rallongés par la problématique de vallée sont également renforcés par le climat montagnard, et plus particulièrement par la contrainte de la neige qui tend à encombrer les axes de circulation pendant une

⁵² LAFOND-GRELLETY, Jean, *op. cit.*, p. 15.

⁵³ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 265.

période prolongée de l'année, et qui se révèle également être source de danger – on ne compte plus les accidents de la route recensés en saison hivernale dans les territoires de montagne, et ce plus encore sur les axes où se pressent des touristes parfois non initiés à la conduite sur route enneigée. La place de cette contrainte climatique est confirmée par la littérature, de même que son impact qui dépasse le seul enjeu du transport : « La neige représente une contrainte importante pour les activités humaines et plus sa présence dure longtemps, plus elle pose de difficultés pour les transports, l'habitat, l'agriculture et l'élevage. »⁵⁴

On comprend donc que ces contraintes de distance et de déplacement, bien réelles en zones rurales, sont renforcées en zone de montagne et rendues plus difficiles à affronter par les conditions climatiques. Bien sûr, l'enclavement des territoires de montagne aujourd'hui est nettement moins fort qu'au siècle passé, ceci grâce au développement soutenu des axes de communication, souvent associé à l'expansion touristique ainsi qu'à la volonté de fluidifier les voies transfrontalières légales (par la construction des tunnels routiers du Mont-Blanc ou du Fréjus vers l'Italie par exemple). De même, l'essor des télécommunications, sans diminuer bien sûr l'enclavement physique, participe à réduire d'une manière remarquable la sensation d'isolement. Aussi, il serait caricatural de penser les territoires de montagne comme des espaces tout à fait retirés du reste de l'activité nationale, comme le rappellent Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges :

« les activités qui ont façonné les paysages montagnards traditionnels relèvent d'un mode de vie qui a disparu aujourd'hui : elles permettaient de surmonter une contrainte majeure, celle de l'enclavement des vallées montagnardes par rapport à l'espace régional et national. Bien que le désenclavement lié aux nouveaux moyens de transport et de communication n'ait pas totalement estompé la difficulté d'accès de ces espaces, ils sont aujourd'hui insérés dans la mondialisation, et l'époque de la quasi-autarcie est révolue. »⁵⁵

Toutefois, cette tendance au désenclavement n'est pas vécue de la même manière sur tous les territoires de montagne. En effet, si les contraintes d'accès sont réduites en basse et moyenne montagne ainsi qu'en direction des grands sites touristiques, certaines autres régions, notamment en haute montagne, restent encore difficiles d'accès. De même, le renforcement des voies de circulation n'efface pas pour autant le caractère chronophage des déplacements, ni le manque certain de transports publics réguliers au sein des vallées.

À l'éloignement et au climat rigoureux comme contraintes distinguant les zones de montagne du reste de la ruralité s'ajoute le rapport très fort entretenu avec l'environnement, dans ses aspects les plus positifs comme les plus risqués. En effet, la place de la nature en montagne est primordiale, 25 % de la surface du massif des Alpes relevant notamment d'un parc naturel régional (PNR)⁵⁶, et les activités quotidiennes des résidents des territoires étant souvent liées à l'environnement montagnard, que cela soit par leur travail ou leurs loisirs. Cette omniprésence de la montagne dépasse d'ailleurs les seules communes situées en altitude. À ce titre, le directeur de la médiathèque de Sallanches – ville située en bas de la vallée de

⁵⁴ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 267.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 273.

⁵⁶ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES, *op. cit.* p. 11.

Chamonix-Mont-Blanc, en Haute-Savoie – évoquait une anecdote significative de l'impact du cadre montagnard sur la vie des habitants locaux :

« Encore une fois, Sallanches est à la montagne sans y être, mais on est quand même dans un contexte montagnard très important. La question que les gens se posent ici, quand ils se rencontrent à la médiathèque l'hiver, c'est pas "Salut, ça va ?", c'est "Salut, t'as fait du ski ?" »

De même s'agissant de la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère (Savoie), qui faisait le parallèle entre la montagne et la campagne : la montagne ne s'oublie jamais, la campagne ou la mer, oui :

« (...) contrairement à la mer où il suffit de lui tourner le dos, et on ne sait plus qu'on est à la mer – ou il suffit de faire quelques kilomètres – la montagne, elle est toujours présente, et donc, ce qui relie quand même [les différentes personnes qui y vivent ou la fréquentent], c'est qu'il faut pouvoir tenir. (...) En Bretagne, on peut se sentir à la campagne, et on fait un kilomètre et on est à la mer. Tandis que la montagne, on fait des kilomètres, on est toujours à la montagne ! »

Si la montagne est bel et bien source de loisirs, d'ouverture et d'évasion pour qui apprécie la parcourir, celle-ci n'est pas pour autant un espace naturel anodin. Les contraintes géographiques y sont véritablement déterminantes, comme le rappellent Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges :

« La notion de géosystème est particulièrement opérante pour décrire les espaces montagnards parce que, plus qu'ailleurs, les activités humaines sont étroitement reliées aux conditions du milieu. Les milieux de montagne sont caractérisés par l'expression intense de la donnée physique, autrement dit par l'importance de la contrainte. »⁵⁷

En effet, encore aujourd'hui, la montagne peut être le théâtre de drames, qu'ils se produisent en raison d'aléas naturels (avalanches, éboulis...) ou de l'imprudence de certains de celles et ceux la parcourant. Ainsi, l'environnement montagnard, parfois aussi hostile que grandiose, rappelle également sa présence dans des contextes parfois tragiques qui marquent les populations.

Si le relief influence profondément la vie des habitants en montagne, les activités humaines elles aussi ont un impact sur l'environnement montagnard, remettant une fois de plus celui-ci sur le devant de la scène. En effet, les difficultés d'accès et l'éloignement, la dépendance à la voiture, et plus encore les flux routiers ininterrompus de vacanciers en saison touristique et de camions sur les axes transfrontaliers génèrent une pollution notable, qui tranche avec l'imagerie pure du bon air de la montagne. Ce phénomène, dont pourraient témoigner l'ensemble des habitants de communes situées sur l'itinéraire menant aux stations et communes touristiques de montagne, est notamment évoqué par la coordinatrice du réseau de l'Oisans, au sujet des difficultés de déplacement sur son territoire :

« Oui, il y a les problèmes de mobilité, (...) c'est très stratégique en ce moment au niveau de l'intercommunalité, parce qu'on est un territoire de montagne, l'hiver il neige beaucoup, c'est compliqué de se déplacer, donc c'est quand même un enjeu assez fort. Ils ont déjà fait une liaison câblée, donc c'est des téléphériques, entre la commune d'Allemond, dans la vallée, pour aller en

⁵⁷ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 263.

station, pour éviter qu'il y ait autant de voitures, parce qu'en hiver, ça vient de Grenoble, c'est tout bouché, et puis après, en montagne, les petites routes sont bouchées. (...) Oui, donc ils essayent de développer d'autres modes de transport plus écologiques pour désengorger ces routes de montagne. C'est sûr que les touristes polluent, enfin, tout le monde, les habitants, les voitures. »

En lien avec la problématique de la pollution, les activités humaines sont également à l'origine des effets accélérés du réchauffement climatique, qui s'expriment de manière anticipée dans les territoires de montagne. En effet, le phénomène d'élévation des températures en général, de même que l'impact local très fort de l'exploitation touristique et de l'artificialisation de la montagne, rendent l'urgence climatique d'autant plus préoccupante sur ces territoires, rappelant là aussi l'impact fort de l'environnement sur la vie dans ces espaces. D'après l'Observatoire départemental de la Haute-Savoie, Chamonix-Mont-Blanc connaît déjà une hausse de 3,3°C de sa température moyenne annuelle par rapport à 1909, soit une augmentation nettement supérieure à l'objectif des + 1,5°C fixés par l'Accord de Paris en 2015. De même, la fonte inexorable des glaciers – on enregistre une perte de 36 m d'épaisseur de glace pour le glacier d'Argentière (Haute-Savoie) entre 1976 et 2018, et une perte de plus de 92 m d'épaisseur pour celui de Sarennes (Isère) entre 1949 et 2019⁵⁸ – ainsi que la raréfaction de la neige en période hivernale inquiètent et interrogent sur l'avenir des modèles économiques d'une part, et sur celui de l'organisation de la vie en montagne d'autre part, sans occulter non plus les impacts que la fonte des glaces peut engendrer bien au-delà du seul massif des Alpes.

Ainsi, plus encore qu'à la campagne où l'appréciation et l'interaction avec les espaces naturels sont certaines, les montagnes sont véritablement imprégnées de la présence d'un environnement aussi fascinant que préoccupant. Les activités professionnelles, les loisirs, la vue paysagère mais aussi les enjeux de société et les accidents convergent pour beaucoup vers la présence de ce relief, qu'il s'agit d'apprendre à appréhender, et à respecter. L'Atlas du massif des Alpes par le CGET résume très nettement ces éléments, et combien la contrainte majeure des territoires montagnards serait finalement aussi l'environnement :

« La montagne avec ses spécificités géographiques est un milieu propice à la survenue d'aléas divers et variés et dont l'intensité est démultipliée par la pente. Elle cumule un certain nombre d'enjeux forts pour son avenir, tels que l'urbanisation, la fréquentation, le tourisme et le développement économique. C'est donc un milieu particulièrement exposé et qui demande une gestion particulière du risque. Les risques naturels, définis comme "événements dommageables résultant de la conjonction entre un aléa et un enjeu" sont particulièrement difficiles à appréhender car ils mêlent approches physiques et sociétales. »⁵⁹

Après avoir parcouru différents traits caractérisant les zones de montagne, et particulièrement les Alpes du Nord, on constate que ces territoires sont finalement des espaces contrastés, multiples, aussi bien d'un point de vue géographique (polysémie du terme montagne, qui désigne tout à la fois la basse, moyenne et haute altitude, et qui s'étend parfois aux espaces situés en bas de vallée), que sociologique (de par l'hétérogénéité des populations qui la fréquentent) ou économique (à travers

⁵⁸ DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE, *op. cit.*

⁵⁹ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES, *op. cit.* p. 15.

les multiples secteurs d'activité qui animent différemment des territoires parfois très proches). Si les zones de montagne sont sans conteste l'une des expressions de la ruralité par leur partage de caractéristiques communes avec les campagnes, on remarque que ces territoires constituent finalement une sorte d'écosystème à part entière de la ruralité, où des contraintes s'expriment plus fortement qu'ailleurs, et où une simple grille de lecture de la campagne ne pourrait donc pas suffire à comprendre les enjeux. Des problématiques d'accès et de transport à celles du lien entre les populations et l'environnement, qui s'influencent mutuellement pour le meilleur comme pour le pire, les contraintes montagnardes sont prégnantes, et interfèrent directement avec la vie des habitants qui l'occupent.

Finalement, ces contrastes et contraintes observés autant du point de vue de la géographie que de la démographie, de l'économie ou de l'écologie, sont-elles reflétées dans le paysage des équipements et offres culturels de ces territoires ? C'est à ce questionnement que les parties à suivre tenteront de donner réponse.

1.2. DES CONTRASTES DE TERRITOIRES QUI TRANSPARAISSENT A TRAVERS LA VIE CULTURELLE ALPINE

1.2.1. État des lieux de la vie culturelle en montagne

La vie culturelle en zone de montagne présente de multiples facettes selon les territoires concernés, et est animée par divers acteurs. Sur la plus grande partie du massif, où le profil est rural et les communes peu peuplées et disposent de peu de moyens, on remarque essentiellement la présence d'équipements culturels de petite taille, s'agissant la plupart du temps de bibliothèques ou de musées, souvent tournés vers le patrimoine local. Les équipements culturels de proximité sont donc peu variés, et disposent de moyens limités. La vie culturelle de ces territoires est d'ailleurs beaucoup portée par le dynamisme des associations locales, qui prennent en charge l'organisation d'événements sur les communes, et qui portent parfois les quelques structures existantes sous la forme de musées ou bibliothèques associatifs. L'implication et le rôle déterminant des associations dans la vie culturelle des territoires ruraux de montagne ont été évoqués à plusieurs reprises dans le cadre des entretiens menés. La responsable des centres de Maurienne et de Tarentaise à Savoie-biblio évoquait à ce titre le rôle des associations cantonales d'animation sur la Communauté de communes du canton de La Chambre, dans la vallée de la Maurienne :

« Il y a deux ACA, Associations cantonales d'animation : celle de Val-d'Arc fonctionne très bien, (...) et puis celle de La Chambre fonctionne aussi. Cette structure-là fait le lien entre les structures associatives qui gèrent le social et puis les structures qui gèrent le culturel. Cela permet d'avoir un tissu de personnes qui se connaissent, qui ont l'habitude de travailler ensemble et qui vont développer ensemble des projets, soit portés par eux, soit portés par d'autres, et qu'ils vont mettre en œuvre sur ces territoires. C'est le cas de l'ACA de Val-d'Arc qui met en œuvre des choses qui sont plus déployées au niveau du canton et qu'elles vont mettre en œuvre dans les petites communes. Sur Val-d'Arc, l'ACA travaille avec la bibliothèque. À La Chambre ça arrive aussi, mais seulement sur des temps forts. »

De même, la coordinatrice du réseau de la Méouge témoignait elle aussi du manque de diversité des équipements culturels dans la vallée, tout en reconnaissant le dynamisme des associations locales qui assurent l'animation des communes :

« En termes d'établissements culturels, les bibliothèques sont vraiment les seuls équipements culturels. Après, il y a quand même une activité associative qui est forte, donc un dynamisme. Il y a des comités des fêtes dans les villages, mais il y a aussi plusieurs associations qui proposent parfois des concerts, parfois des événements (...) donc ça concoure à un dynamisme général, mais en termes d'établissements implantés, on n'a pas de salles de spectacles... »

Si beaucoup de ces associations d'animation ont un périmètre d'intervention très local, d'autres collectifs rayonnent de façon plus large sur les territoires de montagne, comme c'est le cas de la FACIM. Cette Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne est investie dans la valorisation du patrimoine montagnard des Pays de Savoie et est notamment reconnue pour l'organisation d'actions culturelles diverses sur les territoires, en particulier en ce qui concerne la vie littéraire (résidences d'auteurs, rencontres, remise de prix, édition...).

De manière générale, on note un certain éloignement des territoires de montagne vis-à-vis des grands équipements culturels structurants comme il peut en exister en ville, ainsi que des points d'accès marchands à la culture – les librairies et grandes surfaces de produits culturels y étant peu nombreuses voire absentes. Pour répondre à cet isolement vis-à-vis des programmations culturelles urbaines, certaines structures des grandes villes des départements organisent des programmations décentralisées destinées à être amenées non seulement dans les campagnes mais aussi en montagne. C'est le cas de la vallée de la Méouge, qui bénéficiait avant la pandémie de trois spectacles par an dans le cadre des programmes excentrés de la commune de Valence, ainsi que de la vallée de la Maurienne, où l'Espace Malraux – scène nationale de Chambéry – a organisé des spectacles délocalisés. Ces éléments sont confirmés par la coordinatrice du réseau de l'Oisans, s'agissant du Sud-Isère :

« On a bien sûr ce problème de mobilité, et puis, malgré tout, même si on a des bibliothèques et de la culture, on est éloignés de l'offre des centres urbains. À Grenoble, il y a quand même une Maison de la Culture, un théâtre municipal – bon, pas d'opéra, mais une programmation forcément très variée. Il y a eu des spectacles délocalisés de la Maison de la Culture qui ont très bien marché dans les petits villages, voilà, il y a des offres comme ça. »

Malgré ce constat d'un manque de diversité des équipements et programmations culturels en montagne, certains territoires bénéficient d'une offre un peu plus élargie. C'est le cas des communes structurantes des vallées, où les équipements culturels sont plus divers et rayonnent au-delà du simple périmètre de la ville. Ce cas de figure s'observe notamment à Briançon, comme en témoigne la responsable de la bibliothèque de La Salle-les-Alpes (commune située à moins de 10 kilomètres de Briançon) :

« À Briançon, il y a un théâtre, deux cinémas (...), un conservatoire, une école de musique, des petits musées (...). On parle de Briançon qui est une ville de 12 000 habitants (...). En fin de compte, l'activité culturelle se situe beaucoup plus à Briançon, qui est la sous-Préfecture du département. »

Cet élargissement de l'éventail de l'offre culturelle s'observe également dans les grandes stations de ski, où l'offre touristique est particulièrement développée.

Cela peut s'expliquer d'une part par les moyens plus conséquents dont peuvent disposer ces communes grâce aux recettes issues de l'activité touristique, mais aussi par une volonté de leur part d'étendre l'offre de services mise à la disposition des vacanciers, mêlant ainsi sports, événementiel et culture. Aussi, la culture en contexte touristique montagnard est souvent rattachée à l'activité des Offices de tourisme, plutôt qu'à des services municipaux internes. L'activité des structures culturelles est d'ailleurs souvent calquée sur le rythme saisonnier des territoires, proposant ainsi une programmation plus dense lors des saisons touristiques. Parfois même, ces équipements ne sont ouverts qu'en période touristique, comme c'est le cas du musée et du cinéma de Val-d'Isère, qui ferment à l'intersaison. Le territoire de l'Oisans illustre également ces éléments, par la présence de cinémas dans les villages de stations, et par les liens qu'ils entretiennent aussi bien avec le monde associatif que touristique, comme l'évoque la coordinatrice du réseau :

« Alors, en station il y a des équipements. (...) Il y a au moins Bourg-d'Oisans, Vaujany, Auris – donc c'est des stations – l'Alpe d'Huez bien sûr, et les Deux Alpes, qui ont des cinémas. Et dans ces cinémas, certaines font un peu de programmation, et surtout en saison touristique, donc été/hiver. Parce que la culture, ça va être quand même lié, bien sûr, aux saisons touristiques, et certaines [programmations culturelles] sont d'ailleurs gérées par les Offices de tourisme, ou alors des associations qui ont monté des festivals (...). Voilà, à part les bibliothèques qui sont vraiment municipales, la culture ça va être plutôt soit associatif – donc des bénévoles avec des associations, un petit peu ou beaucoup portées par les communes –, soit les Offices de tourisme. »

La coordinatrice souligne ici un autre point fort de l'activité culturelle montagnarde, à savoir la programmation festivalière de ces territoires, souvent tournée autour du cinéma, de la musique ou de la littérature. Ces manifestations contribuent au dynamisme culturel local, et fédèrent aussi bien les structures culturelles que les associations, les collectivités et les publics eux-mêmes. À titre d'exemple, on peut citer l'existence de plusieurs festivals de cinéma dans l'Oisans, ou celle du festival de musique classique Classicaval à Val-d'Isère et de l'Altitude Jazz Festival dans le Briançonnais. Certains festivals s'attachent également à relier le patrimoine (y compris naturel) à l'objet culturel mis en lumière, comme c'est le cas du Salon du livre d'Hermillon, porté par l'association Le Colporteur dans la vallée de la Maurienne, et qui fait chaque année la part belle à des écrits en lien avec la notion de « terroir ». Notons également l'existence en Haute-Savoie du Salon international du livre de montagne, organisé à Passy par l'association Montagne en page, ainsi que celle du festival international de spectacle jeune public « Au bonheur des mômes », qui a lieu chaque été en extérieur au Grand-Bornand, et durant lequel est remis le Prix de « La Vache qui lit » dont Savoie-biblio est partenaire.

Ainsi, le paysage culturel des zones de montagne des Alpes du Nord s'appuie sur des équipements « de base », tels que les bibliothèques de proximité et musées sur le patrimoine local, mais aussi sur des manifestations culturelles pouvant revêtir une ampleur et un rayonnement conséquents, comme les nombreux festivals aujourd'hui existants. Une variété d'acteurs intervient dans la mise à disposition d'une offre culturelle sur ces territoires, qu'il s'agisse des communes – essentiellement par le financement des bibliothèques –, des Offices du tourisme – qui intègrent l'offre culturelle à une offre événementielle et sportive plus large –, ou encore des associations, le plus souvent consacrées à l'animation locale. On remarque malgré tout un manque global de diversité des équipements culturels en montagne, et surtout un éloignement fort de ces territoires du dynamisme culturel

existant en bas de vallée et dans les grandes villes des départements. Les contrastes mis en valeur plus tôt dans cette étude s'expriment également sur le paysage culturel, les collectivités disposant de davantage de moyens et connaissant une fréquentation plus importante comptant ainsi généralement des équipements culturels plus variés et une programmation plus dynamique que les communes plus modestes et moins peuplées. Finalement, c'est donc une vie culturelle et événementielle à tailles variables qui s'observe sur les territoires alpins, avec toutefois un dynamisme certain prouvant que les zones de montagne ne sauraient en aucun cas être qualifiées de « déserts culturels ».

S'appuyant sur ce premier état des lieux de la vie culturelle montagnarde, il est temps à présent de s'interroger sur l'état de la lecture publique sur ces territoires, en brossant un premier portrait des équipements qui maillent les vallées, des publics qui les fréquentent et de leurs usages, sans manquer d'évoquer certains enjeux directement liés au caractère touristique d'une partie des communes montagnardes.

1.2.2. De la diversité des équipements de lecture publique : entre « petits lieux aux moyens faibles » et bibliothèques structurantes

Les contrastes observés sur les territoires de montagne, entre espaces ruraux et peu peuplés, petites villes structurantes et grandes stations de sports d'hiver, s'illustrent à travers la typologie des équipements de lecture publique qui maillent ces espaces. De manière globale, on remarque que le territoire alpin est essentiellement desservi par des bibliothèques aux surfaces et horaires d'ouverture réduits, reposant sur l'implication d'équipes bénévoles parfois accompagnées par un ou une professionnelle salariée. Ce constat a notamment été exprimé par le directeur de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes (BD05), lorsqu'il évoquait les conclusions d'un diagnostic de l'état de développement de la lecture publique dans les Hautes-Alpes mené en 2016 :

« (...) ce diagnostic montrait que justement, l'une des caractéristiques de notre réseau était la multiplication des petits lieux aux moyens faibles : peu de moyens en termes de budget d'acquisition ou de personnels, et aucun réseau de bibliothèques, en 2016. (...) il n'y avait pas vraiment de zone blanche, mais c'étaient plutôt des "zones grises" dans le sens où il y avait peu d'équipements modernes. »

Ce constat d'un territoire globalement bien maillé par des petites bibliothèques de proximité est partagé par les personnels de Savoie-biblio, s'agissant de la Savoie et de la Haute-Savoie, ainsi que par la MDI en Isère. Le manque d'équipements proposant des services élargis et étant gérés, au moins en partie, par des salariés, est également observé sur la plupart des territoires.

En raison de la petite taille de la majorité des structures, du manque de moyens de certaines communes et de leur isolement géographique, nombreuses sont les bibliothèques de montagne partageant leurs locaux avec d'autres petits services culturels, comme des musées, ou avec des antennes de services publics. La responsable du centre d'Annecy de Savoie-biblio évoquait ainsi à titre d'exemple le cas du village de Sixt-Fer-à-Cheval, situé dans la vallée du Giffre (Haute-Savoie) au bord de la frontière suisse, où la bibliothèque partage son espace avec un point poste, un point presse et une ludothèque, tous ces services étant gérés par une seule et même personne. Il en est de même dans la vallée de la Tarentaise sur la commune

nouvelle des Belleville, où l'une des bibliothèques est gérée à hauteur de 0,30 ETP par une salariée dont le reste du temps de travail est consacré à l'Office du tourisme. Sur cette même commune nouvelle, mais dans une autre bibliothèque qui relevait anciennement de la commune de Saint-Jean-de-Belleville, une même personne gère un service partagé Poste/bibliothèque, communiquant au sein d'un même espace par un simple portillon.

Ces petites structures, aux moyens faibles, dépendent donc beaucoup du soutien des bibliothèques départementales, dont elles sont nombreuses à vanter les services. La desserte de collections, le conseil et l'ouverture professionnelle, l'offre de formations de même que le prêt de supports d'animation sont particulièrement appréciés de ces équipes, qu'elles soient bénévoles ou salariées.

Si la majorité de ces bibliothèques sont des structures municipales (et plus rarement intercommunales), on remarque toutefois la présence de quelques bibliothèques associatives sur les zones de montagne étudiées. Ces structures ne bénéficient pas toutes des services des bibliothèques départementales, ceci le plus souvent en raison d'une inadéquation de leur typologie et de leur mode de fonctionnement par rapport aux critères déterminés par les BD. C'est le cas notamment de la bibliothèque associative de Valloire, un village situé au Sud-Est de la Savoie, à la limite du département des Hautes-Alpes, et dont le fonctionnement tout à fait singulier est adapté au caractère touristique de la commune. C'est ce qu'expliquait l'un des personnels de la médiathèque de Moûtiers, ayant exercé plusieurs années à Valloire :

« On ne correspondait pas en termes d'espace, il n'y avait que 66 m², 10 000 ouvrages en 66 m² (...). C'était un fonctionnement assez particulier, en fait l'inscription était gratuite pour tout le monde, et après les lecteurs payaient une somme modique en fonction du livre qu'ils empruntaient. En gros, c'était 20 centimes pour emprunter un livre une semaine. Le fonctionnement, du coup, était très adapté aux touristes : les personnes qui venaient juste une semaine, ce qui est la majorité des touristes en station, pouvaient emprunter juste un livre pour 20 centimes, ou payer un peu plus pour prendre une BD ou faire des stocks et ainsi de suite. (...) à l'arrivée, tout cet argent qui était généré par les recettes de "location" des livres était réinjecté dans l'achat des livres. (...) C'était un système en vase clôt, en circuit fermé. C'est tellement particulier que Savoie-biblio ne pouvait pas y retrouver ses petits, et c'est normal. »

Certaines bibliothèques associatives présentes sur les territoires étudiés relèvent par ailleurs de l'Union nationale culture et bibliothèques pour tous (UNCBT). Celles-ci sont situées en Haute-Savoie et n'entretiennent pas non plus de liens avec Savoie-biblio. C'est le cas de la bibliothèque de Passy, commune la plus importante de la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc, ainsi que des bibliothèques de La Clusaz et du Grand-Bornand, dans les Aravis. Pour rappel, l'UNCBT « est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1999, qui fédère un important réseau de bibliothèques de proximité – quartiers, écoles, établissements de santé – gérées par des bénévoles. Ce réseau réalise une moyenne de 5 millions de prêts par an »⁶⁰.

⁶⁰ HÉNARD, Charlotte. Le réseau « Culture et bibliothèques pour tous ». In : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HÉNARD, Charlotte (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p. 91.

Sur les communes de montagne au profil davantage « urbain », qu'il s'agisse des petites villes structurantes ou des grandes stations de sports d'hiver, le contraste s'opère puisque l'on retrouve, de même que pour l'ensemble du paysage culturel, des équipements de lecture publique plus grands, avec du personnel salarié, et proposant des services élargis. On note sur ces communes une tendance à vouloir créer des pôles culturels ou des pôles de services publics, où la bibliothèque est associée à d'autres services à la population. On note à titre d'exemple l'espace culturel de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et la récente médiathèque La Ruche de Briançon (Hautes-Alpes), qui réunissent tous deux dans le même bâtiment les archives et la médiathèque municipales. De même dans la vallée de la Tarentaise, la médiathèque de Moûtiers est installée au sein du pôle culturel des Salines, dans une école réhabilitée qu'elle partage avec l'école de musique, tandis que celle de Bourg-Saint-Maurice prend place au cœur d'un pôle de services publics, comme l'évoque la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise à Savoie-biblio :

« À Bourg-Saint-Maurice, la médiathèque est située dans l'ancien hôpital réhabilité, où la commune a choisi de rassembler des services à la population, comme la bibliothèque, la PMI, la ludothèque, des logements pour personnes âgées... La commune a 7 664 habitants, et la bibliothèque fait 675 m². L'équipe est assez nombreuse, avec six agents salariés, pour 5,80 ETPT. (...) Le bâtiment s'appelle "pôle culturel et social" et est en rez-de-chaussée. »

Le directeur de la médiathèque de Sallanches témoigne également d'une présence culturelle élargie sur son territoire, les communes de Saint-Gervais-les-Bains, Megève, Cluses et Sallanches elle-même étant structurantes sur l'intercommunalité :

« La commune de Saint-Gervais est bien dotée en termes d'équipements culturels, la commune de Megève aussi, à Cluses, il y a aussi une belle médiathèque et une salle de spectacles. (...) Ce sont des villes qui sont assez bien dotées, et la culture à Sallanches est bien pourvue également puisqu'on a une salle de spectacles, une école de musique et de danse, on a des structures plus patrimoniales comme le château des Rubins, le Centre de la nature montagnarde. Voilà, donc on est un peu uniques en termes de lecture publique mais en termes d'équipements culturels, il y a quand même ce qu'il faut. »

S'agissant des grandes stations de sports d'hiver comme Val-d'Isère et Courchevel, on note une volonté municipale de développer des équipements de lecture publique d'envergure, avec de grands espaces, un emplacement central et une offre de services innovante, notamment autour du développement d'espaces jeux vidéos. Cette aspiration s'inscrit dans une politique d'élargissement de l'offre touristique à destination des vacanciers, une bibliothèque moderne et accueillante pouvant constituer un atout fort de la commune en cas de mauvais temps. De même, les projets architecturaux de ces équipements leur attribuent un rôle de « vitrine » du dynamisme et de l'attractivité de la commune. Le caractère parfois stratégique des bibliothèques des montagnes touristiques a ainsi été identifié dans l'article d'Isabelle Vidal sur les publics vacanciers :

« [le public saisonnier] représente avant tout un enjeu économique pour les communes concernées : quand le tourisme est un élément fort, voire essentiel de l'économie locale, sa prise en compte doit se faire dans tous les équipements, y compris la bibliothèque. En station de montagne, où les activités (sportives ou autres) sont fortement soumises aux conditions

météorologiques, disposer d'une offre d'activités d'intérieur est indéniablement un plus vis-à-vis de la clientèle. »⁶¹

Malgré l'existence d'équipements structurants comme les pôles culturels des petites villes de montagne ou les médiathèques des grandes stations de sports d'hiver, dont l'on pourrait s'attendre à ce qu'ils initient une dynamique de rayonnement et d'intégration vis-à-vis des nombreuses autres petites structures présentes dans les villages, on remarque que les territoires de montagne sont peu pourvus en réseaux intercommunaux de lecture publique. Ainsi, à l'exception de l'Isère où la médiathèque départementale a très tôt opté pour une politique volontariste de structuration de l'ensemble du territoire autour de réseaux de lecture publique, ce fonctionnement partenarial entre bibliothèques est le plus souvent absent dans les Hautes-Alpes et dans les deux Savoie. En effet, le seul réseau intercommunal haut-alpin aujourd'hui constitué est celui de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, soutenu par la BD05 et un Contrat territoire-lecture (CTL) de la DRAC PACA. Actuellement, seule la CC du Briançonnais est en cours d'initiation de son projet de réseau de bibliothèques, qui sera certainement soutenu, lui aussi, par un CTL et la BD05. S'agissant de la Savoie, aucun réseau intercommunal n'est actuellement constitué dans la vallée de la Maurienne, tandis qu'il en existe un sur la CC Cœur de Tarentaise. La vallée de la Tarentaise compte également un réseau dans le Beaufortain – qui existait de longue date mais a récemment été rattaché à une nouvelle intercommunalité – et un second est en développement dans le Val d'Arly. De même en Haute-Savoie, on note la présence de seuls deux réseaux intercommunaux, celui de la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et celui de la CC du Haut-Chablais (située sur les hauteurs de Thonon-les-Bains). À noter qu'un autre réseau, situé sur la CC Faucigny-Glières, compte également quelques bibliothèques situées en montagne.

Si le travail en réseau entre bibliothèques de communes différentes est donc très peu développé en montagne, la fusion de certaines communes dans le cadre de la réforme territoriale a toutefois permis la mise en réseau de bibliothèques à l'échelle de la commune nouvelle, comme c'est le cas des Belleville, de Saint François Longchamp ou encore de La Plagne Tarentaise. De nombreuses raisons peuvent participer à expliquer ce qui pourrait apparaître comme un « retard » de la mise en réseau des bibliothèques en zone de montagne, et certaines d'entre elles seront évoquées plus loin dans cette étude⁶². Malgré cela, on note de la part de plusieurs des bibliothécaires interrogés le sentiment qu'à défaut d'un travail en réseau formel, les équipes de certains territoires tendent à échanger entre elles de manière informelle, en « bonne intelligence », selon une logique d'entraide. Certaines ont également pour projet une mise en réseau informatique qui pourrait, à terme, aboutir à une mise en réseau intercommunale.

Finalement, se dégage du paysage de la lecture publique en montagne le constat d'un maillage assez fin des territoires grâce à la présence de nombreuses bibliothèques de proximité, évitant ainsi la présence de zones blanches. On peut toutefois parler de « zones grises », car leur manque de moyens ne permet pas d'offrir des services élargis à toute la population. Les contrastes de territoires se ressentent particulièrement entre ces petites structures, les équipements plus structurants et intégrés à des pôles de services à la population, et les quelques bibliothèques travaillant en réseau. Les disparités de moyens des communes, de

⁶¹ VIDAL, Isabelle, *op. cit.*

⁶² Voir partie « 2.2. Des territoires où les réseaux de lecture publique peinent à s'installer »

même que leur fréquentation contrastée par des publics parfois divers ont un impact fort sur l'état de la lecture publique montagnarde, comme l'évoque la coordinatrice du réseau des bibliothèques du Haut-Chablais, un territoire mêlant communes rurales et grandes stations de sports d'hiver (Les Gets et Morzine/Avoriaz) :

« Il y a quand même deux formes de territoires à l'intérieur de notre territoire, avec pas toujours les mêmes enjeux, les mêmes problématiques. Par exemple, [il y a] un milieu associatif très fort sur la vallée du Brevon, qui est plus un milieu touristique rural, et un monde associatif en perte de vitesse sur la vallée d'Aulps, avec beaucoup d'économie internationale, avec des Anglais qui sont énormément implantés sur la vallée d'Aulps, beaucoup moins sur la vallée du Brevon, donc ça met en place une dynamique économique très forte. Les prix de l'immobilier ne sont pas non plus les mêmes. Au niveau culturel, ça se ressent, au niveau des bibliothèques en tous cas, puisque les deux bibliothèques dans lesquelles on a du personnel salarié sont les bibliothèques des Gets et de Morzine, et dans toutes les autres bibliothèques, et notamment dans les bibliothèques du Brevon, on n'a que des personnels bénévoles. »

Ces contrastes de moyens liés aux dynamismes variés des communes de montagne peuvent notamment avoir un impact sur les budgets d'acquisition des bibliothèques. La chargée de développement de la MDI et la coordinatrice du réseau des médiathèques de l'Oisans évoquaient toutes deux à ce titre la disparité financière des communes de l'Oisans, Vaujany disposant par exemple d'un budget d'acquisition de plus de 20 € par habitant, tandis que Livet-et-Gavet peine à atteindre le seuil recommandé de 2 € par habitant. De même s'agissant des Hautes-Alpes, où le directeur de la BD05 a le sentiment que les disparités économiques entre le Nord et le Sud du département s'illustrent aussi dans le paysage de la lecture publique :

« Ce qu'on constate en tous cas c'est que les médiathèques étaient plus développées et ont plus de moyens dans le Nord, donc dans le Briançonnais, traditionnellement c'était ça, elles avaient plus de moyens quand même que dans le Sud, le Buëch étant vraiment le plus mal loti, mais ça tend à changer avec les nouvelles médiathèques qu'on a mis en place. »

1.2.3. De la diversité des publics : entre résidents locaux et vacanciers de passage

Les bibliothèques situées en zone de montagne accueillent des publics variés, là aussi déterminés en partie par le profil du territoire. Pour l'essentiel, la fréquentation des bibliothèques de montagne suit la même tendance que celle observée au niveau national, avec une forte représentation du jeune public – les partenariats entre bibliothèques et écoles favorisant leur venue, dans le cadre scolaire d'abord, puis familial ensuite – ainsi que celle des publics retraités. S'agissant des communes structurantes, les bibliothèques aux services élargis tendent à rayonner sur le territoire et à attirer les publics des communes alentour. La responsable de la médiathèque de Beaufort (Savoie) décrit ainsi le public fréquentant sa structure :

« Beaufort est le chef-lieu du Beaufortain, donc c'est assez central. Je vais avoir le public des autres bibliothèques, par exemple quand on est ouvert le jour du marché hebdomadaire, je vais avoir des publics de Queige, du Villard. Après, effectivement, [on a] des résidences secondaires et des touristes sur Arêches. Et après, la fréquentation, c'est comme au niveau national : beaucoup

féminin, des personnes entre 45 et 65 ans, et puis les familles avec enfants en bas âge. Les collégiens – à Beaufort il y a un collège – je les perds, il y a très peu de collégiens qui viennent. En termes d'accueil pour les personnes empêchées, on en a très peu, hormis les personnes d'un certain âge qui ont des difficultés pour la lecture. »

La particularité de ces territoires pour la lecture publique réside dans le fait d'accueillir aussi bien des publics locaux y résidant à l'année, que des publics de passage. Parmi ceux-ci, on compte tout d'abord les résidents secondaires, souvent retraités, qui viennent s'installer plusieurs semaines à plusieurs mois en montagne, et que les bibliothécaires retrouvent chaque année à la même période. On compte aussi les travailleurs saisonniers, présents durant toute la saison touristique, et particulièrement en hiver où les recrutements sont souvent plus conséquents. On compte enfin le public de vacanciers, dont le renouvellement est particulièrement soutenu car rythmé par la durée des séjours, souvent d'une à deux semaines. Ce public est lui-même divers, selon qu'il s'agit de la saison hivernale ou estivale, et selon les périodes de départs en vacances avec des contrastes entre les zones scolaires. Pour proposer des services adaptés à ces publics, les bibliothèques de communes touristiques de montagne proposent très souvent des formules d'abonnement de courte durée, spécifiquement pensées pour épouser la durée de séjour des touristes. Ces publics vacanciers, s'ils sont le plus souvent français, sont aussi parfois internationaux, selon le profil du village concerné, poussant alors les structures à intégrer cette dimension interculturelle à leurs services et collections. La description par la directrice de la médiathèque de Val-d'Isère des publics fréquentant sa structure est particulièrement représentative de cette diversité en montagne :

« On a tous les publics : donc on a les Avalins, c'est gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans, donc on a vraiment le public des enfants. Ensuite, il y a le public des propriétaires, donc des personnes à la retraite par exemple qui viennent passer trois mois l'hiver, ou qui viennent à chaque vacances scolaires, donc des publics réguliers qui reviennent d'une année sur l'autre. Et puis après, on a des touristes de passage, qui prennent des locations et qu'on ne reverra peut-être jamais. (...) Et ensuite, on a le dernier public, celui des saisonniers, surtout l'hiver parce que c'est vrai que l'été il n'y a pas beaucoup d'emplois saisonniers, il y a tous les hôtels qui n'ouvrent pas, ce n'est pas du tout la même configuration (...). Disons que le public de touristes, c'est un public de familles, les Avalins c'est quand même un peu plus de familles aussi, les saisonniers c'est un public assez jeune, et après, dans les propriétaires, il y a beaucoup de retraités, il y en a qui viennent passer deux mois d'été ou plusieurs mois l'hiver. »

Il est à noter que selon les territoires, les vacanciers internationaux ne fréquentent pas toujours la bibliothèque. Dans ces cas-ci, leur non-fréquentation semble s'expliquer par leur niveau de vie, qui leur permet de séjourner dans des hôtels où tous les services, y compris de divertissement, sont déjà inclus. À nouveau, cet élément est évoqué par la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère :

« Nous, le public qu'on ne capte pas, c'est le public étranger. (...) à Val, c'est vrai qu'en hiver il y a quand même beaucoup d'Anglais, à certaines périodes des Russes, plus d'autres nationalités, un vrai public international. [*Pourquoi ne fréquentent-ils pas la bibliothèque ?*] C'est pas le fait qu'ils soient étrangers, c'est que la clientèle étrangère est celle qui a le niveau de vie le plus élevé, donc ça fait pas partie de ses pratiques de fréquenter les bibliothèques.

Surtout que dans les grands hôtels, dans les grands chalets, ils ont tout, il y a même une salle de cinéma, ils ne sortent pas de leur structure pratiquement. Donc c'est plutôt que nous, on correspond à une clientèle moyenne, et la clientèle moyenne, c'est plus les Français que les étrangers. »

Finalement, le public des bibliothèques de montagne ressemble à celui fréquentant les autres bibliothèques du territoire national, en raison de la forte représentation des enfants, des familles et des retraités. Les structures situées en zone touristique présentent toutefois la particularité d'accueillir des publics nombreux et éphémères, y compris parfois étrangers, invitant ainsi les équipes à adapter leurs services en conséquence.

1.2.4. De la diversité des usages et services : entre prêt de documents et recherche de lien social

En raison de la surreprésentation en montagne des « petits lieux aux moyens faibles » qu'évoquait le directeur de la BD05, une grande majorité de bibliothèques proposent des services que l'on pourrait considérer comme conventionnels, à savoir le prêt de documents, l'accueil de classes et l'organisation ponctuelle d'animations. L'ouverture de ces structures à de nouveaux types de services fait ainsi partie du rôle des BD, comme l'indique le directeur de la BD des Hautes-Alpes :

« En termes de services, c'était quand même assez traditionnel, les bibliothèques, dans les Hautes-Alpes. Elles proposent, en général, ces bibliothèques-là, le WiFi et Internet, et sinon elles étaient assez traditionnelles, et c'est nous qui essayons de les orienter maintenant vers tout ce qui est inclusion numérique, médiation numérique, et puis tout ce qui est jeux vidéos, nouveaux types de services, c'est nous qui les incitons à en proposer aussi. »

Les offres de services les plus innovantes dans les bibliothèques de montagne se situent généralement dans les équipements des grandes stations de sports d'hiver, comme c'est le cas à Courchevel et à Val-d'Isère, où la médiation autour des jeux vidéos est particulièrement développée et appréciée par les publics.

Les fonds locaux

Les fonds locaux sont ressortis des entretiens comme des collections présentes dans la quasi totalité des bibliothèques de montagne. Ceux-ci sont plus ou moins valorisés et volumineux selon les structures, mais semblent faire partie des briques essentielles de la collection d'une bibliothèque en montagne. Sur les territoires où l'on note un sentiment d'appartenance fort de la part des habitants, ces fonds sont relativement prisés par les publics, qui tendent à montrer un intérêt pour le patrimoine et l'histoire locale, comme c'est le cas dans la vallée de la Méouge :

« C'est évident que les gens sont très attachés à leur territoire, et puis ils ont envie aussi d'en approfondir la connaissance, donc dans les collections, j'essaye d'avoir des livres qui sont en rapport avec ça. Par exemple, à Lachau, donc un village à côté, il y a une association qui s'appelle Le Luminaire, qui est une association de restauration du patrimoine mais qui édite aussi une revue de recherche et d'histoire sur les villages de la vallée, donc on a acquis l'intégralité de la collection, il y a plusieurs personnes qui sont attachées à ça, qui découvrent des choses. Après, c'est aussi faune et flore, il y a un grand intérêt là-dedans. »

L'intérêt porté pour ces fonds par certains résidents locaux est également partagé par les touristes, qui cherchent souvent à mieux connaître le territoire de leur séjour. C'est ce dont témoigne la responsable de la médiathèque de Beaufort :

« À la médiathèque, j'ai le fonds Hubert Favre, c'est un monsieur qui a conçu beaucoup de choses sur le Beaufortain. C'est lui qui est à l'origine de l'AAB [Association d'animation du Beaufortain] et de la revue *Ensemble* [revue de l'AAB], et puis il a collectionné tout ce qu'il pouvait sur le Beaufortain, en tant que coupures de presse, enregistrements de télévision, de radio, beaucoup de photos. (...) Donc sur ma commune, il y a une proximité avec ce fonds régional aussi bien pour la population, que pour les touristes. »

La culture pour se détendre en vacances

S'agissant des publics touristiques, en plus des fonds sur le patrimoine local, ceux-ci sont particulièrement friands de documents pouvant être consultés rapidement tels que des romans et polars, des BD ou des DVD, ceci en raison de la durée limitée de leur séjour et de leur souhait de lire pour le plaisir et la détente. Ces vacanciers se réjouissent également de pouvoir trouver les dernières nouveautés dans la bibliothèque de leur lieu de vacances. En effet, ces publics, généralement déjà inscrits dans la bibliothèque de leur ville de résidence, sont toujours étonnés de pouvoir emprunter des nouveautés dans une petite bibliothèque de montagne alors que celles-ci sont toujours prises d'assaut dans leur grande bibliothèque de ville. Les différentes attentes de ces publics sont notamment évoquées par l'ancien membre de l'équipe de la médiathèque de Valloire, exerçant aujourd'hui à Moûtiers, et par la coordinatrice du réseau des bibliothèques du Haut-Chablais :

« Par rapport à mon expérience à Valloire, ce que j'ai toujours dit et constaté, c'est qu'on était considéré – à juste titre, par rapport au public qui était pour 99 % des touristes – comme une bibliothèque de loisirs, c'est-à-dire que les gens étaient en vacances, donc mon fonds documentaire, ça ne les intéressait pas. Excepté le fonds local, pour le coup, là le fonds local était très intéressant pour eux, et très demandé, mais par contre, ce qu'ils voulaient, c'était clairement des DVD, les derniers romans, de la distraction, principalement. Et en zone touristique, ça me semble tout à fait logique. »

« Au niveau des touristes, l'offre que l'on doit avoir doit être assez attractive, (...) ils sont très contents de trouver toutes les nouveautés que des fois ils ne trouvent pas dans leur bibliothèque en ville (...). Par contre, ils aiment bien aussi retrouver tout ce qui est patrimoine, et un peu à l'ancienne. Donc ça plaît beaucoup aux bibliothécaires du coin qui sont très accrochés au patrimoine, parce qu'il y a quand même ce pan patrimoine qui est important, et pour les équipes, mais aussi finalement qui fait un peu partie du "folklore" pour les touristes, donc il ne faut pas le sous-estimer. »

La recherche du lien social

L'usage de la bibliothèque tirant le plus son épingle du jeu du point de vue des professionnels interrogés reste toutefois la vocation de lien social de ces structures. En l'occurrence, ce rôle concerne tous les types d'équipements, des plus modestes aux plus conséquents. En effet, sur les territoires montagnards davantage ruraux, la bibliothèque est souvent l'un des seuls services publics ouverts et tend à être mobilisée par la population comme un lieu d'échange, où l'emprunt de documents

devient le prétexte à la discussion. C'est ce qu'évoque la coordinatrice du réseau des bibliothèques de la Méouge :

« Après, ça c'est vraiment une caractéristique des bibliothèques plus rurales, on a aussi des gens qui passent juste parce qu'ils cherchent du lien social, de la compagnie, de la discussion : le prêt de livres est le prétexte à rencontrer des gens et discuter. Le côté convivial (...) est très important, c'est-à-dire que les gens ne viennent pas tant pour parler de livres, voir un film ou échanger, que pour passer un moment agréable. »

Y compris dans les bibliothèques des villes situées en montagne, où les services publics et lieux de convivialité sont plus nombreux, les publics apprécient le rôle de lien social de la bibliothèque. Ces équipements, disposant généralement de moyens plus conséquents, sont d'ailleurs nombreux à s'inscrire volontairement dans une démarche de tiers-lieu, afin de s'adapter aux aspirations des publics. C'est le cas de la récente médiathèque La Ruche de Briançon, présentée comme « médiathèque troisième lieu » dès la genèse du projet architectural, et c'est aussi le cas de la médiathèque de Chamonix-Mont-Blanc, comme en témoigne sa directrice :

« C'est de plus en plus flagrant ces dernières années, moi ça fait sept ans que je suis en poste et clairement, on s'oriente de plus en plus vers un lieu social, le troisième lieu dont on parle. Et on s'en rend compte là, du fait qu'on ne puisse pas en ce moment, à cause du COVID, prendre un café, lire la presse ou autre, on se rend compte qu'il y a quand même beaucoup moins de fréquentation en ce moment, parce que les gens venaient pour du lien social, pour discuter, les jeunes, lycéens ou autres, viennent en groupe pour réviser habituellement, donc voilà. L'usage tend à se développer au niveau social, plus que du prêt/retour, sachant qu'on en fait toujours, bien sûr, mais c'est vrai qu'il y a quand même beaucoup de gens, notamment des jeunes, qui fréquentent la médiathèque sans être inscrits, donc sans emprunter. »

De même s'agissant des stations de sports d'hiver, les bibliothèques constituent des lieux du lien social en favorisant la convergence entre les publics, qu'ils soient résidents locaux ou vacanciers. Souvent l'un des seuls lieux ouverts à l'année sur la commune, la bibliothèque devient ainsi à la fois un lieu d'effervescence en saison et un lieu d'échange pour la communauté locale à l'intersaison. Cette volonté de convergence des publics est particulièrement présente chez les bibliothécaires qui, parmi les personnes interrogées, ne semblent pas rencontrer de conflits d'usages entre résidents locaux et touristes. C'est ce qu'indique la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère :

« Je trouve que, justement, c'est ça qui est intéressant dans une médiathèque, c'est que tous les publics se rejoignent, tout le monde y trouve son compte (...). Les publics se mélangent bien et il n'y a pas de conflits d'usage. (...) je pense que comme tout tourne autour du tourisme, en fait, qu'on soit acteur de ce secteur ou qu'on soit touriste, ça se rejoint. (...) On est un des seuls lieux ouverts à l'année, parce que le cinéma, par exemple, n'est pas ouvert à l'année, les magasins j'en parle même pas (...) c'est vrai que des établissements ouverts à l'année, il y en a très peu, donc la Maison de Val [le pôle culturel] et la médiathèque, plus particulièrement, est ouverte à l'année, et c'est vrai que ça fait fonction de café, un peu, aux intersaisons, c'est-à-dire que par exemple, le mercredi, les parents vont se retrouver, discuter pendant que les enfants lisent à côté, c'est un vrai lieu d'échange. »

Ce souhait de faire converger les publics à la bibliothèque semble également partagé par certains élus locaux, comme c'était le cas lors de la construction de la médiathèque de Courchevel, selon la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) : « Dès le début, les élus ont voulu faire cet équipement aussi bien pour les touristes que pour les résidents locaux : ils voulaient vraiment que les deux se l'approprient, s'y sentent chez eux. »

Les services numériques

Sauf les services de petite imprimerie comme proposés à la bibliothèque d'Éourres (réseau de la Méouge) et l'utilisation par quelques usagers des postes informatiques en libre-service dans les bibliothèques (c'est le cas notamment des travailleurs saisonniers, à Chamonix, qui viennent perfectionner leur CV), les services liés à l'informatique et au numérique ne semblent pas particulièrement prisés par les publics des bibliothèques de montagne. Les ressources numériques mises à disposition par certaines bibliothèques, que cela soit via l'offre départementale constituée par Savoie-biblio ou la MDI, ou via une offre en propre comme à Sallanches, ne semblent pas non plus constituer un besoin de la part des publics, bien que quelques-uns s'en saisissent. Cette tendance est également constatée au niveau national, avec un faible taux de pénétration des ressources numériques, seuls 3 à 9 % des visites sur les sites des bibliothèques proposant des ressources en ligne en 2016 étant destinés à consulter ces dernières⁶³. Toutefois, l'on peut supposer que le fait que la couverture en réseau Internet ne soit pas encore assurée de manière stable sur tous les territoires de montagne – malgré un net effort mené en ce sens par chacun des quatre départements – peut participer de cette faible consultation des ressources en ligne. La coordinatrice du réseau de la Méouge remarquait d'ailleurs à ce titre que la concurrence des fournisseurs de VOD tels que Netflix ne se ressentait pas tellement sur son territoire, le prêt de DVD étant encore dynamique sur son réseau de bibliothèques : « par exemple, nous on prête encore des DVD, et autant j'entends certaines bibliothèques parfois qui disent "en fait, les gens ne vont plus emprunter des DVD parce qu'ils ont des abonnements Netflix, etc.", mais j'ai l'impression que le support DVD marche encore pas mal chez nous. »

Les partenariats

Par ailleurs, l'ensemble des bibliothèques interrogées évoquent leur volonté de travailler en partenariat avec d'autres acteurs du territoire pour développer des services adaptés aux attentes des publics ainsi qu'une dynamique territoriale, que cela soit avec les écoles, la PMI, les écoles de musique, les associations locales d'animation, les EHPAD ou encore les associations consacrées à la culture, comme Lire et faire lire à Chamonix ou Les Passeurs de Mots à Sallanches. Selon le dynamisme du territoire et la présence ou non de ces partenaires, les bibliothèques peuvent ainsi développer des programmations d'animation et d'action culturelle plus poussées, sans compter celles organisées via les services des bibliothèques départementales. Les animations en lien avec le territoire et le patrimoine, au même titre que les fonds locaux, sont souvent assez prisées par les publics, car elles touchent à des sujets qui les concernent directement. C'est ce dont témoigne le directeur de la médiathèque de Sallanches :

⁶³ MINISTERE DE LA CULTURE. *Enquête sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016*[en ligne]. 15/06/2017. [Consulté le 24/03/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

« [Les fonds locaux sont] très multiple[s] en fait. [Les publics] qui s'intéressent au sport, à la randonnée, au ski, peuvent être intéressés, ceux qui s'intéressent à l'histoire peuvent être intéressés aussi, ceux qui s'intéressent à la géographie, ça peut les intéresser aussi. Ce qui fonctionne le mieux chez nous, ce sont des rencontres avec des auteurs qui parlent de montagne, des guides, des historiens, même des géologues, ça fonctionne toujours très bien. »

Un point d'étonnement toutefois ici, malgré l'emplacement frontalier de nombreuses des bibliothèques de montagne, on note qu'il n'existe pas à ce jour de collaborations avec des bibliothèques suisses ou italiennes, pourtant parfois situées à quelques kilomètres de distance. La seule exception semble se situer à Séez, en Tarentaise, où la commune travaille en partenariat avec la ville italienne voisine autour du patrimoine, bien que ceci implique davantage le musée de Séez que la bibliothèque. Sur les autres territoires frontaliers, les bibliothécaires semblent indiquer que l'idée de travailler avec les structures des pays voisins pourrait être intéressante, mais n'avait pas encore été envisagée. Sans doute les configurations administratives de fonctionnement des bibliothèques de part et d'autre de la frontière participent au fait qu'un partenariat transfrontalier n'aille pas de soi aujourd'hui en montagne.

Des services adaptés à la saisonnalité en station

Enfin, notons que les services des bibliothèques situées en zone de montagne touristique sont marqués par le rythme saisonnier de leur commune, de sorte que les équipes identifient des périodes profondément différentes au cours de l'année en termes de fréquentation, d'horaires d'ouverture et de dynamisme. Des périodes d'intersaison où seule la population résidente à l'année se rend à la bibliothèque, aux saisons hivernales et estivales où la fréquentation explose, la vie de la bibliothèque change du tout au tout. C'est notamment ce dont témoigne l'ancien personnel de la bibliothèque de Valloire, village très touristique, exerçant désormais à la médiathèque de Moûtiers :

« En gros, à Moûtiers, l'été, on baisse facilement d'un tiers de fréquentation, (...) et après autrement, c'est globalement assez homogène sur toute l'année. Par contre, si je prends l'exemple de Valloire, 99 % de la fréquentation, c'était en gros sur du janvier-février-mars-avril, et juillet-août. Et après, les lecteurs sur Valloire, qui est pourtant un village avec 1 300 habitants permanents, les lecteurs se comptaient sur les doigts de deux mains. En termes d'usages et de pratiques, c'est même pas le jour et la nuit, c'est au-delà de ça, c'est de moins l'infini à plus l'infini. »

Ces disparités de fréquentation entre les saisons touristiques et les périodes creuses amènent les équipes à adapter leurs services et leurs modes de fonctionnement. Ainsi, sur certaines communes, il s'avère nécessaire de recruter des travailleurs saisonniers en renfort à la médiathèque, et pour la grande majorité des structures, l'élargissement des horaires d'ouverture s'impose, de manière à pouvoir accueillir ces publics nombreux sur une plus large palette horaire. C'est notamment la politique qui est menée à la médiathèque de La Salle-les-Alpes, située proche de la station de sports d'hiver de Serre-Chevalier dans le Briançonnais, comme l'indique sa responsable :

« Nous, on est ouvert toute l'année, mais on fait une journée supplémentaire pendant les périodes touristiques, c'est-à-dire des vacances de Noël jusqu'aux vacances de Pâques, et aux mois de juillet-août, on ouvre une journée en plus.

C'est-à-dire que toute l'année, on est ouvert 14h par semaine, et pendant les périodes touristiques on est ouvert 20h par semaine. »

Cette saisonnalité très marquée ne semble pas déplaire aux équipes de ces bibliothèques, qui apprécient l'alternance entre des périodes particulièrement actives avec un renouvellement constant des publics, et des périodes ralenties où l'on retrouve une proximité avec les usagers issus de la communauté locale. L'intérêt de ces rythmes est souligné la directrice de la médiathèque de Val-d'Isère :

« (...) ces différentes dynamiques, je trouve que c'est intéressant, et je pense que d'une manière générale, ça dynamise le lieu d'avoir des rythmes comme ça, et moi c'est ce que j'aime (...). Ces périodes où il ne se passe soi-disant "rien", en tous cas à l'extérieur, ça permet de réfléchir, de prendre un temps de réflexion pour redémarrer. Ça fait des temps, mai-juin, après ce sera septembre-octobre, presque novembre, donc à chaque fois il y a presque cinq mois d'entre-deux comme ça, où on a le temps de reposer, de faire le bilan de la saison d'hiver. (...) Et c'est l'ambiance, l'atmosphère de la bibliothèque qui change complètement, c'est-à-dire qu'il y a un brassage de populations, c'est vraiment vivant, et tout d'un coup c'est l'entre-soi, c'est-à-dire que toutes les personnes qui rentrent dans la médiathèque, on les connaît. Ce qui fait qu'on aime bien passer de l'un à l'autre, l'un soulage de l'autre en fait. »

Ces éléments nous permettent donc de brosser un premier portrait de la lecture publique en montagne, qu'il s'agisse des territoires montagnards ruraux, des villes de montagne ou encore des zones touristiques, qui sont quant à elles confrontées à des enjeux spécifiques liés à la saisonnalité et au renouvellement permanent des publics. Les bibliothèques situées en montagne s'appuient finalement sur le même périmètre de services que les autres territoires, leur ampleur étant conditionnée aux moyens dont dispose la structure. On retrouve essentiellement du prêt/retour, des accueils de classes, des partenariats avec des structures locales partenaires, et l'organisation d'animations et d'actions culturelles. On remarque le caractère central de la vocation de lien social de la bibliothèque, recherchée par les publics et souhaitée par les équipes et certaines communes. Relier les collections et les animations au territoire et au patrimoine local semble être un aspect fort de l'offre de services, permettant de toucher des publics aussi bien locaux que de passage.

On retient donc de ce portrait, certes non-exhaustif, des cas de figure hétérogènes étroitement liés aux profils socio-économiques et géographiques des territoires. Les contrastes s'expriment donc entre villages ruraux, villes structurantes et stations de sports d'hiver, y compris en termes culturels et de lecture publique. Il convient dès lors de s'intéresser plus précisément à l'impact que produisent sur le développement de la lecture publique les contraintes des territoires de montagne identifiées en première partie de ce chapitre. Il s'agira ainsi d'aborder les questions de l'isolement (sous toutes ses formes), des contrastes, de l'environnement et de l'activité touristique, et leurs implications spécifiques sur le fonctionnement et l'avenir des bibliothèques en zone de montagne.

CHAPITRE 2 : LA PROXIMITÉ ET LE COLLECTIF POUR REPENDRE À L'ISOLEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN MONTAGNE

Les contraintes telles que l'isolement, l'hétérogénéité des territoires ou encore l'impact de l'environnement et de l'activité touristique, marquent la réalité de la lecture publique ainsi que les perspectives de développement de ces services en milieu montagnard. À ce titre, l'isolement, qu'il s'exprime à travers l'éloignement des centres urbains, de certains services publics et culturels ou encore, parfois, par le manque d'infrastructures d'accès, semble particulièrement influencer le fonctionnement des bibliothèques sur certains de ces territoires. Bien sûr, de même que l'enclavement géographique, l'isolement que connaissent les structures de lecture publique est vécu de manière contrastée en montagne : au même titre qu'il existe des territoires de montagne bien desservis, tant en termes de voies d'accès que de services, toutes les équipes des bibliothèques n'ont pas le sentiment d'être touchées par cette contrainte de l'isolement. Il ne s'agira donc pas ici d'établir un cas de figure unique d'une lecture publique invariablement enclavée sur tous les territoires de montagne ; toutefois, cet enjeu ayant été mis en lumière dans de nombreux entretiens, ce chapitre se propose de l'aborder dans l'objectif de comprendre sous quelles formes celui-ci peut se manifester, puis d'ébaucher des pistes de réponses qui pourraient aider les territoires concernés à les dépasser.

2.1. DES BIBLIOTHECAIRES SOUMIS À UN ISOLEMENT AUX MULTIPLES FACETTES

2.1.1. Un sentiment d'isolement au sein de la commune

La première forme d'isolement à s'être distinguée au cours des entretiens menés repose sur un sentiment de manque de reconnaissance de certains bibliothécaires au sein de leur commune, vis-à-vis des autres services municipaux ou du reste de l'offre culturelle et de loisirs développée à l'intention des publics. Nous verrons que ce sentiment s'exprime avant tout dans les territoires marqués par une activité touristique, qu'il s'agisse de villages-stations ou plus simplement de communes situées dans un secteur où le contexte touristique rayonne.

Le sentiment d'un isolement de la lecture publique par rapport aux autres services municipaux s'observe tout d'abord à la vue de la composition des équipes municipales des communes de montagne, qui ne comptent pas toujours de référent désigné à la culture. La présence d'un élu chargé des affaires culturelles dans une collectivité constitue pourtant un levier du dynamisme et du développement de la lecture publique, ainsi que de la visibilité de la bibliothèque auprès des habitants et des élus. C'est ce que rappelait en 2019 Dominique Lahary, en citant un extrait du Manifeste de l'ABF « La bibliothèque est une affaire publique » : « Le poids de l'adjoind à la culture est variable selon les collectivités et il est important que la

lecture publique ait une bonne visibilité auprès de l'ensemble des élu.e.s : «Les bibliothèques sont au croisement des politiques culturelles, sociales, éducatives». »⁶⁴

Aussi, sans interlocuteur direct au sein de la municipalité, les bibliothécaires tendent à ressentir un manque de considération vis-à-vis de leur activité de la part des élus, dont l'attention se dirige souvent en priorité vers l'attractivité du territoire qui, en montagne, repose en premier lieu sur le sport et le tourisme. Ce sentiment de manque de reconnaissance est particulièrement exprimé par la responsable de la bibliothèque de La Salle-les-Alpes, où la commune ne compte aucun élu à la culture, et où l'équipe de la bibliothèque, sans être entravée dans ses projets, se sent peu considérée par la municipalité :

« On n'est pas du tout reconnu. C'est très personnel. (...) il n'y a aucun élu dédié à la culture sur une équipe de 14, ils sont sept à la communication, je crois. (...) Je pense que la mairie se dit, "ça, c'est un petit service qui tourne bien, les gens sont contents, on ne s'en occupe pas". Mais je vous avouerais que c'est une sacrée frustration pour nous, employées, on est demandeuses de reconnaissance qu'on n'a pas de la part des élus. [*La priorité est-elle donnée à l'activité touristique ?*] Vous pouvez préciser : à "activité touristique", vous pouvez rajouter "sportive". Le culturel n'est pas présent du tout ici. (...) Tout ce qui est le kayak, le VTT... Tout ce qui est sportif, oui, mais le culturel, il n'y a rien. »

Ce ressenti selon lequel la lecture publique ne serait pas une priorité pour les élus des territoires de montagne ne se restreint pas aux villages situés à proximité d'une grande station de sports d'hiver, comme c'est le cas de La Salle-les-Alpes vis-à-vis du domaine de Serre-Chevalier, mais semble partagé sur d'autres communes où l'économie est plus diversifiée, malgré un contexte touristique également présent. En effet, qu'il s'inscrive dans une valorisation touristique du territoire ou non, le sport s'impose presque toujours comme l'activité de loisir la plus plébiscitée – une priorité qui prend bien sûr son sens en raison de la proximité immédiate d'espaces naturels propices à la pratique sportive. Aussi, la responsable de la médiathèque de Beaufort, partage elle aussi ce constat de l'omniprésence du sport dans l'agenda municipal de sa commune :

« Je ne dirais pas que les bibliothèques ont une place importante dans ce territoire : ça reste de la lecture, et la lecture, ça ne fonctionne pas bien quand même. Les enjeux, c'est touristique, c'est sportif aussi puisque dans le Beaufortain il y a la Pierra Menta⁶⁵, donc il y a des clubs sportifs, il y a des champions olympiques, donc c'est d'abord ça. Et après, le tissu culturel, ça peut être le cinéma, ça peut être des actions sur la relation aux autres, sur des enjeux sociétaux, mais le culturel à proprement parler, ce n'est pas très présent. »

Le manque de reconnaissance dont témoignent certaines des personnes interrogées ne signifie pas pour autant que les équipes municipales laissent les bibliothèques de montagne s'éteindre à petit feu. En effet, ces mêmes professionnels

⁶⁴ LAHARY, Dominique. 3. Les bibliothèques dans l'environnement territorial. In : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HÉNARD, Charlotte (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p. 93.

⁶⁵ La Pierra Menta est une compétition internationale de ski alpin organisée chaque année au mois de mars à Arêches-Beaufort, depuis 1986. Cette course de quatre jours, entreprise par des athlètes de ski alpin de haut niveau, tire son nom du pic de la Pierra Menta, un sommet du massif du Beaufortain situé à 2 700 mètres d'altitude.

ne rapportent pas une difficulté à faire valider leurs projets par les élus, ni une tendance à la baisse des budgets alloués à leur structure. Non, ce qui manque ici, c'est bien une marque d'intérêt, une curiosité de la part des élus vis-à-vis de ce qui se vit à la bibliothèque et de ce que celle-ci peut apporter au territoire et aux publics. C'est donc une sorte de paradoxe qui semble se dessiner, car si la bibliothèque reste pour les équipes municipales un équipement incontournable de leur commune dans le sens où son existence n'est pas remise en question (ses moyens sont maintenus et les élus se félicitent de savoir que la structure fonctionne), celle-ci ne reçoit pas pour autant l'attention qu'un tel équipement incontournable semblerait devoir susciter chez ses gestionnaires. Ainsi aujourd'hui, sauf à compter des usagers ou des bénévoles de la bibliothèque au sein de l'équipe municipale, les bibliothécaires se retrouvent bien souvent isolés par rapport au reste des services communaux, et voués à avancer sans le soutien explicite de leur tutelle, ceci parfois au prix de la motivation des équipes.

Par ailleurs, au-delà de la présence ou non d'un élu à la culture, le positionnement des bibliothèques au sein de l'organisation municipale est toujours révélateur du regard que portent les élus envers ces structures. À titre d'exemple, la station de Val-d'Isère a fait le choix de rattacher la médiathèque à l'élu chargé de la vie de village, illustrant la volonté de l'équipe municipale de faire de cet équipement un lieu destiné avant tout aux habitants locaux, en ce qu'il participe de la qualité de vie à l'année sur la commune. Toutefois, cette décision implique par conséquent que la médiathèque ne fasse pas forcément l'objet de la même valorisation ni de la même considération que le reste des activités de loisirs et de tourisme du territoire, qui sont, elles, gérées par l'Office du tourisme (Val-d'Isère Tourisme). Cette distinction entre lecture publique et autres formes de loisirs au sein de l'organisation municipale peut ainsi soulever des interrogations, d'autant plus lorsque, dans les faits, la médiathèque est fréquentée aussi bien par les résidents locaux que par les vacanciers.

De plus, quand bien même les animations de la médiathèque seraient prises en compte dans la promotion de l'ensemble des activités proposées sur le territoire, comme c'est finalement le cas à Val-d'Isère⁶⁶, les bibliothèques des communes touristiques de montagne sont également confrontées à un isolement produit par l'ampleur de l'offre de divertissement et de loisirs proposée par ailleurs. En effet, lorsque l'offre de services à destination des touristes est pléthorique et comprend parfois des animations au caractère spectaculaire, comment faire exister les programmations culturelles des bibliothèques ? La question se pose d'autant plus que cette offre événementielle et sportive correspond le plus souvent aux attentes des publics touristiques se rendant sur ces territoires – effectivement, on vient rarement en montagne en premier lieu pour fréquenter la bibliothèque. Cette seconde forme d'isolement, où les services des bibliothèques sont noyés au sein de l'offre touristique, au risque de devenir invisibles, est évoquée à nouveau par la responsable de la médiathèque de Beaufort, s'agissant de la bibliothèque annexe d'Arêches-Beaufort (station touristique située sur les hauteurs de la commune de Beaufort), et par celle de la médiathèque de Val-d'Isère :

« Le défaut, quand c'est un territoire qui est très dynamique où les saisons sont très marquées, où il y a des partenaires comme d'un côté les communes, d'un côté l'office du tourisme, d'un côté des prestataires privés parce qu'il y a des centres de vacances, des hôtels, etc., c'est une certaine cohésion et une certaine

⁶⁶ Val-d'Isère Tourisme relaie en effet les animations de la médiathèque dans ses publications, qu'il s'agisse du *Guide pratique de l'été* ou du *Valscope*, journal hebdomadaire paraissant durant la saison touristique.

communication, et le relais d'information. Pour ma part, sur Arêches, c'est très difficile d'avoir une visibilité en tant que bibliothécaire, et la bibliothèque, aux yeux des touristes, c'est vraiment noyé dans la masse donc c'est assez difficile, mais une fois que ce public a pu avoir cette info, c'est très apprécié. »

« C'est vrai que quand on doit réfléchir à des jours, c'est difficile de trouver sa place, parce qu'il se passe toujours quelque chose. Mais de toute façon, il n'y a pas de moment idéal où on pourrait trouver une place, on est toujours en concurrence avec quelque chose d'un peu plus spectaculaire, peut-être plus "vacances", mais finalement, chacun a sa place. Nous, c'est moins de l'événementiel, c'est plus "petit comité", donc finalement chacun trouve sa place, on ne vient pas rechercher les mêmes choses. »

Ainsi, certaines bibliothèques, qu'elles soient implantées dans des villages-stations ou plus simplement dans des localités marquées par le contexte touristique du territoire, sont soumises à un isolement au sein de leur commune qui s'exprime tout d'abord par un sentiment de manque de considération de la part de certaines équipes municipales. L'absence d'élus à la culture de même que la priorité donnée au sport et au tourisme participent du manque de visibilité des bibliothèques, et n'encouragent pas les tutelles à se montrer curieuses vis-à-vis de la lecture publique – des services bien sûr moins spectaculaires que les compétitions sportives et autres feux d'artifices, et pourtant présents de longue date sans être remis en question. Un sentiment de manque de reconnaissance est donc exprimé par certaines équipes de ces bibliothèques de territoires touristiques montagnards, en conséquence de cet isolement. Celui-ci peut finalement contraindre le développement et le dynamisme des services de lecture publique, en laissant s'installer le découragement et la démotivation à mesure que les équipes ne ressentent pas de curiosité ni d'enthousiasme vis-à-vis de leurs projets de la part des tutelles, voire même se résignent à se savoir reléguées au second plan des services aux publics du territoire, qu'ils soient locaux ou de passage.

2.1.2. Un sentiment d'isolement vis-à-vis des publics

De même que les équipes municipales privilégient souvent en montagne la valorisation touristique du territoire par le biais du sport davantage que celui de la culture, ces priorités semblent être partagées par les publics, participant à une forme d'isolement des bibliothèques de montagne vis-à-vis, cette fois-ci, de leurs usagers potentiels. En montagne, les loisirs les plus courants sont bien souvent liés à l'extérieur et au sport, qu'il s'agisse du ski et autres sports de glisse l'hiver, de la randonnée, de l'escalade ou encore du VTT l'été, pour ne citer qu'eux. Ces activités ne sont pas uniquement réservées aux touristes, et sont également prisées par les résidents locaux, comme on le comprenait plus tôt avec l'anecdote du directeur de la médiathèque de Sallanches⁶⁷. De fait, si certains publics (locaux comme de passage) fréquentent bel et bien les bibliothèques, ce n'est pas le cas de tous, car la culture n'est pas perçue comme une activité prioritaire en montagne. En effet, lorsque l'on vit ou que l'on vient en montagne, on cherche avant tout – le plus souvent – à profiter de l'extérieur, du paysage et de la nature, voire, pour certains, à se dépasser et à tester ses capacités physiques. Aussi comprend-on que s'installer dans un lieu clos comme une bibliothèque ou un musée fait moins partie de l'éventail

⁶⁷ « La question que les gens se posent ici, quand ils se rencontrent à la médiathèque l'hiver, c'est pas "Salut, ça va ?", c'est "Salut, t'as fait du ski ?" » (Voir citation complète p. 36)

des activités directement associées à la montagne. Cet élément était évoqué par la responsable de la médiathèque de Beaufort au sujet de la faible utilisation des ressources numériques en bibliothèque, mais pourrait sans doute s'étendre à d'autres activités non liées à l'extérieur et à la montagne :

« C'est vrai que l'offre de formation, que ce soit pour les langues, pour le code de la route, ce genre de choses, ça les intéresse aussi, mais ça ne perdure pas longtemps non plus, parce que c'est vrai qu'on a un super terrain de jeu, et c'est les activités de montagne, c'est les activités qu'ils ont l'habitude d'avoir, et après vient le numérique. »

Bien sûr, la pratique sportive n'est pas incompatible avec l'appréciation d'une vie culturelle, loin s'en faut. D'ailleurs, ce constat de la difficulté d'attirer les publics à la bibliothèque n'est pas partagé par tous les professionnels interrogés, ceci en raison de l'hétérogénéité des territoires montagnards. Ainsi, la médiathèque de Moûtiers n'identifie pas cette problématique, les lecteurs sont au contraire nombreux et très demandeurs de lectures et de conseils. De même à Sallanches, où les habitants locaux sont particulièrement attachés à la médiathèque et la mobilisent comme un véritable lieu de vie au sein de la ville. Il semblerait finalement que cette difficulté à toucher les publics en raison de la concurrence des activités d'extérieur soit davantage présente dans les communes où le contexte touristique est marqué et où les espaces naturels sont immédiatement accessibles, ce qui est sans doute moins le cas dans les espaces les plus urbanisés des vallées, comme les villes structurantes de Sallanches et Moûtiers. Sur ces territoires, et d'autant plus si la population y est plus modeste, la médiathèque constitue un lieu fort du lien social et participe à rassembler les habitants⁶⁸, tandis que dans les zones touristiques, ce qui réunit en premier lieu, c'est la pratique sportive et l'appréciation du paysage.

L'isolement des bibliothèques vis-à-vis de leurs publics peut également se manifester à travers les contraintes de déplacement que connaissent les communes de montagne, en raison de leur étendue et de la présence de petits hameaux n'étant pas toujours reliés par des voies d'accès optimales. Ainsi, le manque de transports en commun, et donc la dépendance à la voiture, constituent un véritable frein à la fréquentation des bibliothèques par tous les publics. En effet, les bibliothèques étant souvent implantées dans le centre-bourg des communes, les habitants résidant dans des hameaux éloignés peuvent difficilement s'y rendre sans utiliser un véhicule personnel. Dès lors, *quid* des publics les plus représentés en bibliothèque, les jeunes et les retraités, qui sont les tranches d'âges les plus touchées par le manque d'autonomie dans leurs déplacements ? Cette problématique a été évoquée par les personnels de la médiathèque de Moûtiers, qui citaient l'exemple de lecteurs âgés ayant besoin d'être emmenés à la bibliothèque car eux-mêmes ne sont pas véhiculés et n'habitent pas dans le centre de la commune. Cette dépendance limite non seulement les occasions pour que ces usagers se rendent à la bibliothèque, mais aussi leur temps passé sur place, en raison de leur souci de ne pas faire attendre la personne les ayant accompagnés. Par ailleurs, cette contrainte dans l'accès à la bibliothèque peut être d'autant plus renforcée que beaucoup de structures de proximité ne sont ouvertes que quelques heures par semaine, autrement dit les chances de s'y rendre réduisent à la mesure de la difficulté, parfois, de faire coïncider les disponibilités de la personne pouvant assurer le transport avec les horaires d'ouverture de la

⁶⁸ La vocation de lien social des bibliothèques en montagne est développée dans le chapitre 3 de ce mémoire, voir à ce titre la partie « 3.1.2. Associer la bibliothèque à d'autres lieux de vie dans une logique de lien social »

bibliothèque. De même, les personnels de Moûtiers soulignaient un autre obstacle à la fréquentation des bibliothèques en montagne, à savoir l'encombrement des axes routiers les week-ends de saison touristique. En effet, de nombreux publics résidant à l'année sur le territoire évitent de prendre la voiture lors des chassés-croisés saisonniers, réduisant la fréquentation des bibliothèques les samedis d'hiver, comme c'est le cas à Moûtiers, où seuls les résidents du centre de la commune pouvant s'y rendre à pied fréquentent la bibliothèque en ces journées de trafic très dense.

En somme, le manque d'autonomie dans leurs déplacements de certains résidents des communes montagnardes, renforcé par le manque de transports publics réguliers, de même que la densité saisonnière du trafic routier, ont des conséquences sur la fréquentation des équipements et, de fait, sur l'accessibilité réelle des bibliothèques. En effet, l'accessibilité de ces structures ne saurait ici se réduire à la construction d'un bâtiment de plain-pied au centre de la commune, avec des rampes d'accès et des espaces de stationnement, mais devrait également questionner l'ensemble du parcours d'accès des publics, de leur domicile jusqu'à la bibliothèque.

2.1.3. Un sentiment d'isolement professionnel

Enfin, si les équipes des bibliothèques de montagne peuvent se sentir isolées par un manque de soutien de leurs tutelles, un manque de visibilité de leurs services parmi le reste de l'offre de loisirs, et une difficulté, parfois, à toucher les publics présents sur leur territoire, notons qu'elles peuvent aussi être confrontées à un sentiment d'isolement dans la pratique de leur métier. En effet, les bibliothécaires de ces territoires se retrouvent souvent seuls face à leurs questionnements professionnels, ceci en raison de la petite taille des équipes, qui comptent rarement plusieurs salariés permanents (lorsqu'il y en a), et qui reposent souvent sur des équipes bénévoles aux niveaux d'implication divers. De même, l'absence de réseaux de lecture publique sur la plupart des territoires de montagne étudiés, ainsi que l'éloignement géographique entre les bibliothèques, participent de cet isolement en ne favorisant pas l'échange entre les professionnels, malgré leur rencontre de problématiques communes, qu'elles soient spécifiques ou non au milieu montagnard. Ce besoin d'échange professionnel entre bibliothécaires a notamment été évoqué par la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère, qui n'a que peu de liens avec les autres bibliothèques de son territoire :

« Mon collègue qui s'occupe des animations aimerait développer le partage d'outils [professionnels], (...) il voudrait déjà se rencontrer [avec les autres bibliothèques du territoire] pour partager au niveau de l'animation, pour partager des idées, des retours, et aussi pourquoi pas des outils, et ça, on en a parlé à Savoie-biblio, mais si eux ne l'organisent pas, je pense que lui peut très bien l'organiser, avec les bibliothèques qui sont intéressées, (...) je pense que ça va vraiment être mis en place parce qu'en fait, mon collègue se sentait un petit peu isolé. »

De plus, les personnels salariés des bibliothèques en montagne étant peu nombreux, et ne s'occupant pas toujours à temps plein des services de lecture publique – s'agissant par exemple des points multiservices évoqués au chapitre 1 –, ceux-ci se retrouvent souvent seuls à assurer l'ensemble des activités d'accueil, de gestion et d'animation de la bibliothèque et des équipes bénévoles, comme en témoigne la responsable de la médiathèque Beaufort :

« Il y a aussi cet aspect-là en tant que salariée, c'est que moi, je fais tout : je fais de l'équipement, je fais de l'achat, je fais de la commande, je suis avec les élus, je suis avec les lecteurs, je fais de l'accueil de classes, de l'animation, si l'ordinateur beugue, il faut que je trouve une solution, il faut que je trouve des partenaires, etc. »

Cette multitude de tâches ne laisse guère de temps pour créer des liens avec des collègues d'autres structures, ou même pour se renseigner soi-même sur les évolutions professionnelles. Ainsi, non seulement les bibliothécaires exerçant dans des petites structures se retrouvent souvent sans référent culturel parmi les élus et sans collègues salariés permanents avec lesquels échanger sur les décisions à prendre pour la structure et ses publics, mais le périmètre de leur activité est tellement prenant qu'il peut s'avérer difficile de réserver du temps pour l'échange professionnel.

Ceci souligne combien la présence des bibliothèques départementales est essentielle pour ces territoires de montagne. En effet, non seulement les BD assurent un soutien technique et matériel en prêtant collections et supports d'animations et d'action culturelle divers, mais celles-ci revêtent également un rôle d'ouverture et de partage professionnel précieux pour des bibliothécaires qui, localement, manquent d'occasions pour échanger avec des collègues sur les problématiques rencontrées. À ce titre, l'accompagnement des bibliothèques par un référent de la BD garantit aux personnels sur les territoires la possibilité d'échanger avec une personne du métier, connue et de confiance, informée des évolutions professionnelles tout comme des projets et questionnements des autres bibliothèques du secteur, favorisant de ce fait la mise en lien des différentes structures locales. Ces équipes de bibliothécaires de secteurs se retrouvent dans chacune des BD desservant les départements étudiés, et participent ainsi à répondre à cette problématique de l'isolement professionnel sur le terrain. Les personnels interrogés sur les territoires ont d'ailleurs été nombreux à plébisciter les services de leur bibliothèque départementale, comme c'est le cas de la responsable de la bibliothèque de La Salles-Alpes au sujet de la BD05, ou de la coordinatrice des réseaux du Beaufortain et du Val d'Arly et de la responsable de la médiathèque de Beaufort au sujet de Savoie-biblio :

« La BD05, pour moi, elle a aussi un rôle de... Enfin, pour moi c'est les "super-bibliothécaires" ! Ce sont des gens de métier, qui ont une autre culture, je veux dire, moi je n'ai pas fait d'études là-dedans, (...) à Gap ils sont plus pointus, il y a les conseils aussi qui sont super importants. Un réseau sur la communauté de communes, pour moi, ne répondrait pas à ces besoins qu'on a de temps en temps. »

« Pour moi, c'est une ressource essentielle. S'il n'y a pas Savoie-biblio, on irait chercher de l'animation autrement, mais je ne vois pas les bibliothèques tourner s'il n'y a pas Savoie-biblio. »

« Savoie-biblio propose des formations, de la formation initiale pour les bénévoles donc effectivement c'est gratifiant aussi. (...) en tant que salariée, [ce sont] des formations qui servent aussi à l'évolution des supports de lecture, à l'évolution des mentalités, et pour moi c'est un point très important. (...) C'est aussi du conseil technique, avec notre référente bibliothèque, que ce soit pour le rapport d'activité, pour le rapport avec les élus, et puis ça permet aussi de voir ce que font les autres bibliothèques, il y a une collaboration qui passe par Savoie-biblio entre les bibliothèques. »

Les bibliothèques départementales sont donc reconnues comme des actrices du lien professionnel entre les bibliothèques, comme on l'a vu également à travers la citation précédente de la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère, qui avait sollicité Savoie-biblio pour développer des temps d'échange professionnel sur son territoire. Cette légitimité accordée aux BD par les bibliothèques elles-mêmes dans la mise en lien des professionnels confirme la qualité et la pertinence de leur mission d'accompagnement en proximité. À l'inverse, il est à noter que les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ne bénéficient pas du même regard de la part des bibliothécaires. En effet, ces structures sont souvent mal connues des professionnels des territoires, qui sont nombreux à affirmer n'avoir aucun lien avec elles, ou n'en avoir eu qu'une seule fois sous l'impulsion de la bibliothèque départementale. Cette distance prend bien sûr son sens au vu du rôle attribué à la DRAC, qui n'est pas celui d'un suivi de proximité de l'ensemble des territoires mais plutôt d'un soutien stratégique et financier dans le cadre de projets, se posant ainsi en complémentarité de l'action des BD, comme en ont témoigné les conseillères pour le Livre et la lecture des deux DRAC interrogées. Toutefois, que cela soit par manque de proximité et de compréhension des termes employés par la DRAC, ou par manque de temps pour s'intéresser davantage aux dispositifs existants, les bibliothécaires semblent en effet ne pas identifier les DRAC comme des structures où un soutien peut être trouvé, et y compris se demandent parfois si les DRAC les considèrent. Les réponses des responsables des bibliothèques de La Salle-les-Alpes et de Beaufort à la question de leurs éventuels liens entretenus avec les DRAC de leurs régions respectives sont particulièrement éclairantes à ce sujet :

« Pas du tout. Alors, si, ils nous envoient des mails, mais moi je ne comprends pas tout ce qu'ils nous disent, je ne vais pas fouiller plus. Il est vrai que je ne sais pas du tout – et là c'est un manque – aller fouiller et demander des subventions, c'est quelque chose que je n'ai jamais fait et je ne sais pas comment on fait, franchement, je ne sais pas. »

« Honnêtement, ce que j'ai envie de vous dire comme ça, c'est que je n'ai pas le temps. C'est à nous, peut-être, d'aller faire la démarche et de nous informer, je pense qu'on passe à côté de certaines choses. Après, est-ce que ce [que la DRAC] peut offrir sur certains points est adapté à notre configuration de montagne, je ne suis pas sûre, mais je sais qu'on pourrait se tourner vers eux pour certaines subventions. (...) C'est vrai que c'est une question, je pense, de proximité. On n'a pas l'habitude. Savoie-biblio répond déjà à beaucoup de choses, et du coup, on n'a peut-être pas le réflexe de se tourner vers la DRAC. Et après, est-ce que nous, on intéresse la DRAC, je ne sais pas ? »

Il semble donc qu'un travail de communication autour des services que peuvent apporter les DRAC, de leurs dispositifs et des territoires prioritairement ciblés par leurs missions, s'avérerait nécessaire à mener. À ce titre, des pistes d'adaptation de l'accompagnement que peuvent apporter les BD et les DRAC aux bibliothèques de montagne seront évoquées un peu plus loin dans ce chapitre⁶⁹.

Finalement, l'isolement, identifié comme l'une des contraintes des territoires de montagne pour des raisons autant géographiques que structurelles, transparait également lorsqu'il s'agit des bibliothèques. Celui-ci peut être produit par le

⁶⁹ Voir partie « 2.3.4. Adapter l'accompagnement assuré par les BD et les DRAC »

contexte touristique et sportif du territoire, qui place la lecture publique et la culture en général dans une position concurrentielle souvent déséquilibrée vis-à-vis des nombreux autres loisirs événementiels et sportifs proposés. L'absence d'élus à la culture et la priorité donnée aux activités touristiques, avant la lecture, participent de cet isolement et d'un manque de reconnaissance ressenti par certains professionnels. Noyées dans une offre de loisirs pléthorique (événementielle, sportive, culturelle...), les animations des bibliothèques doivent trouver leur place pour toucher des publics qui, bien souvent, viennent avant tout en montagne pour profiter de l'extérieur et pratiquer des activités sportives. Aussi peut-il se révéler difficile pour certaines structures de parvenir à toucher les publics présents en montagne, qu'ils soient résidents locaux ou de passage, en raison de ce contexte concurrentiel mais aussi des difficultés de déplacement pouvant contraindre la venue des usagers. L'isolement, enfin, est aussi professionnel, pour ces bibliothèques où le salariat tout comme les réseaux de lecture publique sont encore peu développés. Échanger avec des collègues, et notamment avec les bibliothécaires départementaux, se révèle particulièrement précieux pour les professionnels de ces territoires, qui souhaiteraient pouvoir partager leurs questionnements avec d'autres bibliothécaires confrontés à des enjeux similaires, qu'ils portent sur la lecture publique en général, ou sur des problématiques propres aux milieux montagnards.

Répondre à ces isolements multiples nécessite donc d'activer différents leviers, parmi lesquels celui de miser sur la proximité pour l'accessibilité complète des bibliothèques, ainsi que le développement de réseaux de lecture publique, encore peu nombreux à ce jour. Avant d'aborder ces pistes pouvant participer à rompre ces différentes formes d'isolement, il est temps d'aborder certaines raisons de la difficulté de la mise en place de réseaux de lecture publique en montagne, celles-ci pouvant elles aussi être liées aux caractéristiques de ces territoires.

2.2. DES TERRITOIRES OU LES RESEAUX DE LECTURE PUBLIQUE PEINENT A S'INSTALLER

Les territoires de montagne sont marqués, davantage que d'autres sans doute, par une présence réduite de réseaux de lecture publique. Comme vu au chapitre 1, cet état se confirme sur trois des quatre départements étudiés⁷⁰. Pour rappel, les Hautes-Alpes ne comptent à ce jour qu'un réseau intercommunal de lecture publique (Serre-Ponçon), et seul un second est en projet⁷¹ ; tandis que seuls deux réseaux intercommunaux réunissent des bibliothèques de montagne en Haute-Savoie (Chamonix-Mont-Blanc et Haut-Chablais), une minorité des bibliothèques du réseau de la CC Faucigny-Glières se situant également en montagne. Deux réseaux sont à leur tour recensés pour les zones de montagne de Savoie (Cœur de Tarentaise et Beaufortain), ainsi qu'un autre en cours de développement (Val d'Arly)⁷², aucun toutefois n'étant situé dans la vallée de la Maurienne. On note enfin l'apparition de

⁷⁰ À l'exception de l'Isère, où la MDI s'est engagée pour la structuration de réseaux de lecture publique sur l'ensemble du département dès le début des années 2000.

⁷¹ Le réseau des bibliothèques de la Méouge est un cas particulier ici, en ce qu'il ne regroupe à ce jour que les communes d'Éourres et de Barret-sur-Méouge. La réforme territoriale a intégré ce petit territoire à la grande Communauté de communes du Sisteronais-Buëch, qui n'a pas opté pour la compétence de gestion d'un équipement culturel, de sorte que ce réseau est pour le moment uniquement porté par ces deux communes.

⁷² Le cas des réseaux du Beaufortain et du Val d'Arly sont particuliers également, en raison de leur rattachement à la vaste Communauté d'agglomération Arlysère à la suite de la réforme territoriale, comme cela sera évoqué plus loin.

quelques réseaux à l'échelle de communes nouvelles, notamment en Savoie, à la suite de fusions produites par la réforme territoriale. Mis à part ces quelques exemples, les bibliothèques de montagne fonctionnant en réseau restent bien minoritaires. De multiples raisons participent à expliquer ce faible développement des réseaux de lecture publique en montagne, en particulier intercommunaux. Le manque de temps des professionnels, le manque d'information sur la réalité et les avantages de la mise en réseau ainsi que, parfois, des dynamiques et affinités différentes entre les personnels des diverses bibliothèques et équipes municipales, participent bien sûr à expliquer la lenteur de la mise en réseau des structures de lecture publique, et ce sur tous les types de territoires. Nous verrons toutefois que d'autres raisons plus directement liées au milieu montagnard participent de cette difficulté, à commencer par les contraintes de relief et de contrastes entre les communes.

2.2.1. Une difficulté qui s'explique en partie par l'enclavement et les contrastes de territoires...

Sur certains territoires de montagne, l'éloignement entre les communes, y compris parfois leur enclavement, constitue un véritable frein à la mise en réseau des bibliothèques. En effet, plusieurs des bibliothécaires interrogés ont évoqué la difficulté de former un réseau sur des territoires où les communes sont éloignées les unes des autres, et où la circulation déjà chronophage en temps normal peut être rendue impossible par les conditions climatiques hivernales. Ces contraintes de déplacement ont inévitablement des implications sur la faisabilité du travail en commun, exigeant notamment la capacité de la part des communes de débloquer des moyens conséquents permettant la circulation des documents entre les bibliothèques, dans le cas où le réseau opérerait pour une informatisation commune et une circulation documentaire. De plus, par-delà ces contraintes techniques d'ordre professionnel, la configuration des communes déterminée par le relief influence les pratiques de déplacement des publics eux-mêmes, de sorte que les résidents locaux n'ont pas forcément pour habitude de se rendre dans les villages voisins, souvent éloignés, pour accéder à un service spécifique comme le serait l'une des petites bibliothèques formant le réseau de lecture publique local. Les pratiques tendraient plutôt soit à se rendre dans les services disponibles à proximité directement dans sa commune de résidence, soit à les fréquenter dans la première ville la plus proche, le jour où les habitants descendent faire leurs courses par exemple. Mettre en place un réseau de bibliothèques en montagne nécessite donc la prise en compte du relief, de l'étalement des communes ainsi que de leur éloignement les unes des autres au sein de l'intercommunalité. Cette difficulté à implanter des réseaux de bibliothèques en raison du relief du territoire est notamment évoquée par la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) s'agissant de la CC Val Vanoise, en Tarentaise, qui réunit neuf communes parmi lesquelles la station thermale de Brides-les-Bains, la station de sports d'hiver de Courchevel ou encore, pour ne citer qu'eux, les villages de Montagny et de Pralognan-la-Vanoise :

« Alors là, il y a pas mal de montagnes, alors on pense que c'est tout simple, on pourrait faire un réseau au milieu, mais une fois on a fait une réunion avec les élus d'interco et on s'est rendu compte que non, il y a des montagnes qui gênent et on ne peut pas faire voyager les gens de là à là juste pour aller à la bibliothèque. Ils ont tout en proximité, s'ils n'ont pas un lieu de lecture en

proximité, ça ne passera pas... En saison, ce sont des lieux où pendant quatre mois, il y a quand même des conditions hivernales... »

De même du côté de la CC Haute Tarentaise, où aucun réseau intercommunal de lecture publique ne réunit les bibliothèques de Val-d'Isère, Sées et Bourg-Saint-Maurice, comme l'évoquait la directrice de la médiathèque de Val-d'Isère, qui mentionne l'habitude, en montagne, de fonctionner en autonomie au sein de chaque commune :

« La montagne est contrainte et c'est difficile, je pense, d'installer un système de bibliothèques en réseau, parce que la neige, toutes les distances sont assez importantes. (...) il y a plein de choses qui font qu'on a un certain isolement, si on n'a pas de voiture ici, voilà, il n'y a pas de transports en commun, il y a quelques bus pour descendre à Bourg-Saint-Maurice mais c'est très cher et ce n'est pas ce qu'on appelle des transports en commun, donc il y a plein de choses qui font que, finalement, on apprend à vivre un peu en "autarcie". »

S'ajoutant à ces difficultés produites par les contraintes de relief, on remarque que les forts contrastes de territoires en montagne, qui s'observent également à l'échelle de la lecture publique, sont aussi source d'obstacles à la mise en réseau, qu'elle se fasse au niveau intercommunal ou non. L'hétérogénéité des publics touchés, des personnels bibliothécaires selon leur nombre et leur statut (salarié ou bénévole), des services développés et des rythmes d'activité semblent effectivement freiner la mise en réseau d'après les personnes interrogées. Cet élément a notamment été évoqué par la responsable du centre d'Annecy de Savoie-biblio, à propos du projet de mise en réseau de la CC du Pays du Mont-Blanc, jamais abouti en raison non seulement d'une première tentative ratée qui a découragé les personnels, mais aussi de l'hétérogénéité des situations des bibliothèques :

« On note des disparités, aussi, au niveau des personnels, avec des catégories C à Megève, des catégories A à Combloux ou aux Contamines... Il y a aussi une distinction entre les bibliothèques de vallées, comme Sallanches et Domancy, et celles de montagne comme Saint-Gervais ou les Contamines : les populations de la montagne ne descendent pas forcément dans la vallée. »

Ce contraste des bibliothèques sur la CC du Pays du Mont-Blanc est d'ailleurs confirmé par le responsable de la médiathèque de Sallanches, qui s'attache à développer la communication entre les bibliothèques du territoire, mais reconnaît la difficulté de se rassembler lorsque les rythmes et contextes sont différents :

« Depuis que je suis arrivé à Sallanches, j'essaye de tisser des liens, et c'est vrai qu'on commence à se tenir au courant de ce qu'on fait, (...) notamment avec le COVID, on essaye de créer un lien entre nous parce que c'est un peu compliqué, on est tous un peu la tête dans le guidon et on n'a pas tous les mêmes publics et même les mêmes impératifs aux mêmes périodes. Il y a des bibliothèques qui fonctionnent moins bien pendant les vacances scolaires, d'autres qui fonctionnent plus pendant les vacances scolaires, d'autres qui fonctionnent de la même façon, et du coup on n'a pas toujours les mêmes impératifs en fonction de notre localisation. »

De même, la coordinatrice des réseaux du Beaufortain et du Val d'Arly, désormais intégrés à la CA Arlysère, évoquait la difficulté pour cette immense communauté d'agglomération qui mêle territoires urbains, ruraux et montagnards, de former un réseau intercommunal unique, en raison de la diversité des bibliothèques et de leurs modes de fonctionnement :

« Il y a des disparités, certaines bibliothèques où il n'y a que des professionnels et d'autres où elles sont gérées avec des bénévoles, donc déjà il faut faire comprendre que ça ne fonctionne pas pareil (...), on ne peut pas avoir les mêmes attentes. Après, je pense qu'à Albertville-Ugine, (...) ce n'est pas la même population, ils n'ont pas d'impact touristique, etc., enfin, ils ne comprennent pas que ce n'est pas le même fonctionnement. Les territoires sont trop différents. Ils n'ont pas le même budget aussi, mais bon, ça, c'est à travailler. »

Notons ici que ces difficultés à travailler en réseau en raison des contrastes des structures et des territoires ne sont pas propres aux milieux montagnards, et font partie des freins à la mise en réseau reconnus au niveau national, comme l'indique la fiche 0bis produite par la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF :

« si les améliorations des services au public peuvent être rapides et sont toujours appréciées, fonctionner en réseau quand on a eu l'habitude de travailler site par site ne peut s'installer que dans la durée en impliquant chaque équipe et chaque personne. Les freins le plus souvent rencontrés sont la crainte d'une perte de maîtrise et de qualification ainsi que les mécompréhensions réciproques entre agents des petits et gros établissements. »⁷³

Ces freins sont toutefois renforcés en montagne lorsque le contexte touristique entre en jeu. En effet, la prospérité économique de certaines stations et leur volonté de rayonner peuvent produire un effet de concurrence entre les communes de montagne qui, si elle est au départ économique, influence inévitablement l'ensemble des choix politiques des municipalités. Aussi, entre des communes où les intérêts économiques et politiques sont différents, voire directement en concurrence dans le cas de la coexistence de stations touristiques sur une même intercommunalité, la mise en réseau des bibliothèques ne va pas de soi. Ces éléments sont confirmés par le directeur de la BD05 et la directrice de la médiathèque de Val-d'Isère :

« Effectivement, la présence ou non de stations dans les communes a considérablement freiné l'intercommunalité, que ce soit dans le Briançonnais ou dans le Champsaur-Valgaudemar avec Ancelle, une station, et je crois que la station – enfin, à ma connaissance – ne bénéficie qu'à Ancelle, et pas à l'interco. Et pareil, je crois, dans le Briançonnais. »

« Je pense qu'on a quand même des publics assez différents, nous on est quand même une station de ski, ça nous différencie vraiment de Bourg-Saint-Maurice qui vit davantage à l'année, même Séez, qui vit davantage à l'année. (...) En plus, on reste des petites structures, moi je ne me vois pas me défaire d'une partie de nos collections, je ne sais pas, ça me semble assez compliqué. Mais je ne sais pas, peut-être qu'un jour, en fait c'est peut-être pour des mauvaises raisons, la neige, et tout, c'est très bien déneigé, mais c'est peut-être pour des mauvaises raisons. Après, c'est aussi, on s'est rencontré, voilà, je pense que c'est beaucoup des questions d'affinités, et puis après, c'est qu'il n'y a pas de compétence intercommunale, finalement. (...) Et après, il y a aussi cette idée que comme on est dans le tourisme, je pense que ça joue énormément, on est en quelque sorte en concurrence. »

⁷³ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°0bis. Bibliothèques publiques en réseau intercommunal : une introduction* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/10/ABF-Bibenreseau-0bis-introduction.pdf>

La difficulté à développer le travail en commun dans le cas de territoires contrastés, où les équipements de lecture publique sont hétérogènes (en matière de surface, de personnels, de services, de publics ou encore de rythmes) peut également sous-tendre une certaine appréhension liée au risque de voir les petites structures écrasées par les plus conséquentes et, à l'inverse pour celles ayant davantage de ressources, la crainte de devoir réduire les moyens alloués aux services destinés à leur population en les redistribuant aux autres communes moins argentées. Ces appréhensions, légitimes, constituent l'un des obstacles les plus courants à la mise en réseau, comme l'évoque la fiche n°8 de la même commission de l'ABF :

« Avant une mise en réseau et selon le type de bibliothèque dans lequel on se trouve, la crainte est de “se faire manger” (bibliothèques de proximité) ou d'être “dépouillé de ses collections” (bibliothèques à rayonnement large). La réalité est tout autre : bibliothèques à rayonnement large et bibliothèques de proximité sont complémentaires, et c'est précisément sur cette complémentarité que repose l'enrichissement de l'offre faite aux usagers dans le cadre d'un réseau de lecture publique. »⁷⁴

On voit donc que le cadre montagnard peut avoir un impact sur la mise en réseau des bibliothèques, que cela soit en raison d'un relief contraignant ne favorisant pas la circulation entre les communes, ou en raison des contrastes qui marquent ces territoires et sont reflétés au niveau des bibliothèques. Ces disparités sont exacerbées en montagne par la présence du tourisme, qui produit une pression économique et donc politique sur les territoires, la concurrence s'installant entre certaines communes et ne laissant dès lors que peu de place au partage et au travail en commun. S'adapter à l'hétérogénéité des structures, aux contrastes de budgets et de personnels, ainsi que dépasser l'appréhension à l'idée de partager des moyens parfois déjà réduits, ne sont toutefois pas des enjeux réservés aux territoires de montagne. Ces questionnements se posent en effet sur l'ensemble du territoire national, d'une manière différente sans doute selon les spécificités locales. Il ne s'agit donc pas de considérer la mise en réseau des bibliothèques de montagne comme un travail perdu d'avance, et ceci plus encore lorsque l'on voit que la mise en réseau a déjà pu fonctionner sur certains territoires montagnards profondément contrastés, comme c'est le cas du réseau du Haut-Chablais, où il existe de grandes disparités entre la vallée du Brevon, traditionnelle et rurale, et la vallée d'Aulps, touristique et internationale. Aussi, comme le formule Claire Gaudois dans un article paru en 2019 dans la revue *Bibliothèque(s)* :

« Travailler en réseaux, c'est forcément repousser les frontières : Les frontières du tien et du mien, de “ma collection” et de “mon public” ; celles des compétences “métier” avec le développement de postes nouveaux et indispensables comme coordinatrice réseau, chauffeur de navette, *community manager*, qui nous poussent hors de nos cadres classiques ; celles des territoires administratifs, institutionnels, ressentis, identifiés, réels et imaginaires. »⁷⁵

⁷⁴ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°8. Un maillage territorial à la mesure de la population* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/ABF-Bibenreseau-08-maillage.pdf>

⁷⁵ GAUDOIS, Claire. Quand les réseaux questionnent les frontières. *Bibliothèque(s)* [en ligne], juin 2019, n°96-97, p. 39-41. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.lahary.fr/pro/2019/BIBLI0theques96-97-gaudois-frontieres.htm>

Avant d'évoquer les pistes qui permettraient de dépasser ces frontières, ainsi que les quelques freins et appréhensions évoqués ici, il s'agit de terminer ce tour d'horizon des principaux obstacles à la mise en réseau en montagne en abordant un second facteur majeur lié, cette fois-ci, aux réalités administratives des territoires.

2.2.2. ...mais aussi par les limites de la carte administrative

La mise en réseau de bibliothèques au sein d'intercommunalités peut être freinée en montagne par certaines incohérences de la carte administrative par rapport au bassin de vie des habitants. Pour rappel, le concept de « bassin de vie » a été développé par l'alors DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) en 2003, et désigne « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants »⁷⁶. Les géographes Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges lui reconnaissent une « cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services »⁷⁷, et le définissent à leur tour « comme l'espace délimité par l'aire d'influence d'une ville ou d'un bourg rural qui structure la vie quotidienne des habitants »⁷⁸. Ce concept est mobilisé depuis quelques années dans le milieu des bibliothèques, et en particulier par les bibliothèques départementales, dans le cadre des analyses de territoires visant à développer les services de lecture publique ainsi qu'à préfigurer la structuration de réseaux cohérents par rapport à l'espace de vie des habitants.

Les vallées montagnardes ne relèvent pas toujours entièrement d'une seule collectivité, aussi ces discontinuités administratives peuvent-elles participer à contraindre la mise en réseau qui permettrait d'améliorer les services de lecture publique mis à la disposition des populations d'un bassin de vie. En effet, nous l'avons vu au début de cette étude, ne serait-ce que le massif des Alpes est lui-même rattaché à deux régions différentes (PACA et AuRA), et à plusieurs départements au sein de celles-ci. Ces premiers niveaux administratifs impliquent d'ores-et-déjà des contrastes de gestion et de politiques culturelles sur les territoires, notamment s'agissant des départements. À titre d'exemple, la BD05 s'interroge au sujet de la vallée de l'Ubaye, située au Nord des Alpes-de-Haute-Provence, et qui se trouve géographiquement plus proche de Gap, la préfecture des Hautes-Alpes, que de celle de leur département, Digne-les-Bains. Ainsi, en raison de cette proximité géographique, les habitants de cette vallée tendent à se tourner davantage vers les services haut-alpins que ceux des Alpes-de-Haute-Provence. En ce qui concerne la lecture publique, la BD05 a fait le choix à ce jour de ne pas étendre ses services à ce territoire, bien que le bassin de vie de ces habitants se trouve en partie dans les Hautes-Alpes, car elle considère que cela doit relever de l'action de la BD des Alpes-de-Haute-Provence. S'agissant plus spécifiquement du travail en réseau des bibliothèques, la coordinatrice du réseau de la Méouge, évoque elle aussi la difficulté de travailler en partenariat avec une structure relevant du même bassin de vie mais dépendant d'un autre département, en l'occurrence, la Drôme :

⁷⁶ INSEE. Bassin de vie. In : INSEE, *Insee.fr* [en ligne]. Montrouge : INSEE, 13/10/2016. [Consulté le 27/02/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>

⁷⁷ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.* p. 56.

⁷⁸ *Ibid.*

« Au bout de la vallée de la Méouge, il y a Séderon, et à Séderon, il y a une bibliothèque, c'est à 15-20 kilomètres d'Éourres, et on s'est dit "on est deux bibliothèques + une, on va essayer de faire des choses ensemble". Et en fait, c'est compliqué, parce que cette bibliothèque est rattachée à la Drôme, [et] il n'y a qu'une équipe de bénévoles, il n'y a pas de salarié (...). Pour l'instant, on n'a pas encore vraiment réussi à mettre en place des choses en commun, alors que je pense que si on avait été dans le même département, il y aurait eu des liens plus naturels, même en termes d'échanges de documents qui auraient pu se faire, mais c'est de fait un peu plus compliqué. »

En effet, les bibliothèques de montagne recourant largement aux services de leur bibliothèque départementale, il leur est difficile d'envisager un projet de travail en partenariat ou en réseau entre communes de départements différents. De fait, quand bien même le projet aurait du sens pour la population comme pour les bibliothécaires, celui-ci nécessiterait de choisir laquelle des deux bibliothèques départementales en assurerait l'accompagnement, ou, tout du moins, de déterminer un mode de coopération entre ces BD, soit une décision politique peu aisée à trancher. Ce problème a d'ailleurs été rencontré dans le massif de la Chartreuse, un bassin de vie identifié et représenté par la CC Cœur de Chartreuse, qui se situe à la fois sur le département de la Savoie et celui de l'Isère. Un projet de réseau intercommunal de lecture publique a en effet été envisagé sur ce territoire, amenant Savoie-biblio et la MDI à réfléchir à des modalités d'accompagnement partagées entre leurs deux services. Toutefois, le projet de réseau intercommunal n'a finalement pas abouti, de sorte qu'à ce jour, seules les bibliothèques du versant isérois de l'intercommunalité et relevant du suivi de la MDI travaillent en réseau, tandis que les bibliothèques savoyardes fonctionnent individuellement.

Si les discontinuités administratives départementales ont donc un impact sur certains projets de travail en commun, c'est toutefois à un niveau plus fin du découpage administratif des territoires, celui de l'intercommunalité, que l'on doit l'essentiel des blocages à la mise en réseau des bibliothèques en montagne. En effet, ces collectivités constituées sous la forme d'EPCI (établissements publics à vocation intercommunale) ont été reçues relativement froidement sur les territoires de montagne, et ce d'autant plus à la suite de la réforme territoriale de 2015, ou loi NOTRe (pour une Nouvelle organisation territoriale de la République), qui a achevé de consacrer cet échelon au sein du « mille-feuille territorial ». Pour rappel, cette réforme a requis des communes la mutualisation de leurs moyens autour d'un certain nombre de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, en se regroupant en intercommunalités d'au moins 15 000 habitants, produisant dès lors la fusion des EPCI déjà existants qui n'atteignaient pas ce nouveau seuil. Notons que la loi s'est exprimée d'une manière singulière en zone de montagne, en ce que l'État a concédé à ces territoires spécifiques, et plus largement aux communes de faible densité, la possibilité de former des EPCI à partir d'un seuil minimal de 5 000 habitants, contrairement aux 15 000 imposés sur le reste du territoire national. Ce régime de spécificité est précisé en les termes suivants à l'article 33 de la loi NOTRe, qui modifie l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales :

« 1° La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants ; toutefois, ce seuil est adapté, sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que pour les projets d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre : (...)

- b) Dont la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale ;
- c) Comprenant une moitié au moins de communes situées dans une zone de montagne délimitée en application de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ou regroupant toutes les communes composant un territoire insulaire ; »⁷⁹

Malgré cette exception concédée aux territoires montagnards et peu densément peuplés, grâce à laquelle la carte administrative de certains secteurs n'a que peu changé depuis 2015, de nombreuses fusions d'EPCI ont eu lieu en montagne, comme c'est le cas du département des Hautes-Alpes qui, d'après le directeur de la BD05, est passé de 20 EPCI à 9 en 2017. Cette évolution du paysage intercommunal dans les Alpes est d'ailleurs confirmée par l'Atlas du CGET :

« Dans la nouvelle carte du massif alpin, aucun EPCI ne se situe désormais sous le seuil des 5 000 habitants, cependant, 38 ont moins de 15 000 habitants. En 2015, ils étaient 90 dans ce cas. Ils regroupaient quasiment la moitié des communes du massif alpin, contre seulement 30 % aujourd'hui. »⁸⁰

Ainsi, si de nombreux territoires de montagne se sont saisis de l'exception permise par la loi, la majorité des communes alpines relèvent aujourd'hui d'EPCI de plus de 15 000 habitants. En raison de la faible densité des localités, et de leur étalement géographique avec parfois des dénivellations importantes entre le point le plus haut et le point le plus bas de la commune, les intercommunalités de montagne tendent à couvrir des espaces toujours plus vastes, au risque de perdre en pertinence vis-à-vis du bassin de vie réel des habitants et de ne plus refléter l'identité territoriale associée aux communes ou anciennes intercommunalités. Dans certains cas même, cette injonction à l'intercommunalité a pu mener à la création d'EPCI mêlant des communes montagnardes à des agglomérations urbaines, soit des territoires aux caractéristiques, besoins et moyens profondément hétérogènes.

Deux exemples illustrent particulièrement ce cas de figure, à commencer par la Communauté d'agglomération Arlysère, en Savoie. Cette intercommunalité a été formée en 2017 par la fusion de quatre communautés de communes distinctes⁸¹, et couvre désormais un très large territoire incluant les agglomérations urbaines et industrielles d'Albertville et Ugine ainsi que les territoires montagnards du Val d'Arly et du Beaufortain, au profil davantage rural, agricole et touristique. Cette fusion n'a pas suscité l'enthousiasme des habitants locaux, regrettant la disparition des communautés de communes préexistantes qui, contrairement à Arlysère, étaient pertinentes par rapport aux bassins de vie et identités territoriales locales. Le second exemple du même ordre se situe également en Savoie, avec la création en 2017 de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry qui a vu fusionner Chambéry Métropole et la Communauté de communes Cœur des Bauges. Ici aussi, l'EPCI créé couvre désormais un territoire particulièrement vaste, mêlant des espaces très urbanisés comme le bassin chambérien, préfecture du département, et des espaces

⁷⁹ Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1). *Legifrance.fr* [en ligne]. [Consultée le 19/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030985460/>

⁸⁰ COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES, *op. cit.* p. 51.

⁸¹ À savoir, les Communautés de communes du Beaufortain (CCB), du Val d'Arly (Com'Arly), de la région d'Albertville (Co.RAL) et de la Haute-Combe de Savoie (CCHCS).

montagnards ruraux marqués par une activité résidentielle, agricole et touristique de type familial dans le massif des Bauges. Tout comme Arlysère, cette nouvelle collectivité ne reflète pas véritablement les identités territoriales (le nom choisi pour le nouvel EPCI effaçant d'ailleurs toute mention du territoire des Bauges...), et rassemble des communes aux profils, moyens et besoins tout à fait divers. Du point de vue de la lecture publique, ces vastes intercommunalités accentuent la problématique évoquée plus tôt de la difficulté à travailler en réseau lorsque les équipements et personnels sont contrastés entre les communes. On remarque ainsi, s'agissant de Grand Chambéry, une forte disparité entre des équipements structurants et bénéficiant de moyens importants, y compris en termes d'espace et de personnels salariés, comme les médiathèques municipales de Chambéry, et d'autres structures beaucoup plus réduites, comme la bibliothèque municipale d'Aillon-le-Jeune, ouverte quatre heures par semaine et animée par des bénévoles.

En raison du sentiment d'un manque de sens, aussi bien géographique que culturel, vis-à-vis des nouveaux EPCI, mais aussi de la crainte de les voir supplanter la commune – échelon à l'inverse encore très ancré en milieu rural et faisant sens dans le cœur des habitants et des élus locaux –, les intercommunalités ont parfois peiné à se mettre en place dans les territoires de montagne. C'est notamment le cas dans les Hautes-Alpes, comme l'indique le directeur de la BD05 :

« Sur notre territoire, les communes n'ont jamais très bien vu la mise en place de l'intercommunalité, le Département aussi, donc elles ne sont pas particulièrement développées et vues comme des opportunités de renforcement de l'attractivité des territoires ou autre. »

Du fait de cette froide réception du niveau intercommunal sur les territoires, les communes ont eu tendance à souhaiter conserver leur souveraineté au maximum, en réduisant autant que possible le champ des compétences communautaires. À ce titre, rappelons que les EPCI peuvent intervenir de deux manières sur la lecture publique de leur territoire. En effet, les CC et les CA peuvent tout d'abord se saisir de la compétence optionnelle relative à la création et à la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, plus couramment désignée « compétence culturelle »⁸², et par laquelle lesdits équipements sont transférés à l'intercommunalité et ne relèvent donc plus de la compétence des communes. Ils peuvent également intervenir sans inscrire la compétence culturelle dans leur champ d'action, et donc sans retirer leur compétence aux municipalités. Pour ce faire, les EPCI peuvent déclarer l'« intérêt communautaire » des bibliothèques de leur territoire, formulant ainsi la pertinence du niveau intercommunal dans le développement de la lecture publique locale. Ce faisant, les EPCI peuvent s'engager en faveur de la structuration et de la coordination de réseaux, sans pour autant assurer la gestion des équipements qui, eux, restent municipaux.

À ce jour toutefois, nombreux sont les EPCI en montagne n'intervenant que sur les compétences obligatoires déterminées par la loi (excluant ainsi la compétence optionnelle de gestion d'équipements culturels), et n'ayant pas non plus déclaré l'intérêt communautaire des structures de lecture publique. Les bibliothèques, plus encore que les autres services culturels, ont été défendues par les communes qui souhaitaient les maintenir dans leurs compétences municipales, sans doute car il s'agit d'un service de proximité reconnu par les habitants et mettant en valeur d'une

⁸² À noter que cette compétence est obligatoire pour les communautés urbaines et les métropoles, hors Grand Lyon et Grand Paris, des catégories d'EPCI non représentées sur le terrain montagnard étudié pour ce mémoire.

certaine manière l'implication de la commune en faveur de la qualité de vie locale. Cette défense des bibliothèques visant à en éviter le transfert à l'intercommunalité a elle aussi été évoquée par le directeur de la BD05, pour les Hautes-Alpes :

« Déjà, [les communes] qui ont une bibliothèque veulent la garder. Après, l'interco n'est pas très bien vue sur notre territoire. Oui, c'est plutôt la commune qui reste centrale. Et puis les intercos, on leur donne ce qu'il faut donner au minimum, globalement, et pas plus. Les compétences obligatoires, c'est sûr. Et puis, c'est très difficile au niveau intercommunal de mettre de la compétence, même culturelle, bon, alors il y en a, en général les conservatoires, les écoles de musique arrivent à passer à l'interco, certains musées, mais les bibliothèques, non. »

On retrouve ici, à travers le désir des communes de conserver un maximum de souveraineté locale, l'enjeu évoqué précédemment de l'appréhension de se voir invisibilisé par une entité plus écrasante, qui effacerait les spécificités locales des communes et anciennes communautés de communes. Cette crainte est parfois renforcée en milieu rural et montagnard lorsque la fusion implique des territoires urbains : la peur de se voir reléguer au second rang de l'intercommunalité, au profit des territoires urbanisés, explique là aussi cette volonté d'affirmer sa souveraineté face à l'EPCI et aux autres communes le composant, et ce notamment en conservant la compétence de gestion des équipements de lecture publique. De fait, la réticence à la prise de compétence culturelle par les EPCI participe indéniablement du retard de la mise en réseau des bibliothèques sur les territoires de montagne.

Notons que la recomposition des intercommunalités à la suite de la réforme territoriale pousse parfois les EPCI à s'engager en faveur de la lecture publique, en raison d'une compétence préexistante sur les CC fusionnées. C'est notamment le cas pour Arlysère qui, lors de sa création, a hérité de deux réseaux de lecture publique à l'échelle de deux des anciennes CC : celui du Val d'Arly, en cours de constitution, et celui du Beaufortain, ancien et performant notamment car il reposait sur un territoire administratif cohérent auquel s'identifiaient les habitants, comme on le comprend à travers les mots de la responsable de la médiathèque de Beaufort :

« Moi j'aime beaucoup comment vous avez présenté, parce que vous avez dit "Arlysère s'est élargi", en fait, nous, c'est plutôt le Beaufortain qui a été aspiré par Arlysère, cette phrase ça résume beaucoup de choses. C'est vrai que le Beaufortain, sa particularité c'était un seul territoire, donc un seul massif géographique, et puis quelques communes, et hop, ça a été un groupement de communes, dont c'était la CCB, et de là est né le réseau, le réseau date d'il y a un peu plus de vingt ans. »

En héritant des réseaux du Beaufortain et du Val d'Arly, Arlysère a dû déclarer l'intérêt communautaire des bibliothèques afin d'assurer la coordination de ces réseaux. Ceci a conduit au transfert communautaire du poste de coordinatrice du réseau du Beaufortain, qui a rapidement été étendu à la coordination du réseau du Val d'Arly – le temps passé sur chacun des deux réseaux étant par conséquent réduit de moitié. Les bibliothèques de même que leurs personnels n'ont en revanche pas été intégrés à la CA. À ce jour, seules les médiathèques et équipes d'Albertville et d'Ugine sont intercommunales, et un projet de réseau unique à l'ensemble de la CA semble peu probable en raison de la multitude des structures présentes, de l'étendue du territoire et, de fait, de l'ampleur de la tâche.

Ainsi, nous voyons que les limites administratives régissant les territoires de montagne et la répartition des compétences territoriales entre les différents niveaux de collectivités sont également, pour partie du moins, à l'origine du faible nombre de réseaux de lecture publique sur ces espaces. Alors que les réseaux de bibliothèques appellent généralement à travailler à l'échelle du bassin de vie pour adapter les services de lecture publique aux modes et espaces de vie locaux, les discontinuités administratives entre régions et départements dans les Alpes ne favorisent pas toujours le développement de partenariats entre les bibliothèques d'un même territoire. Par ailleurs, la froide réception de la réforme territoriale de 2015, produisant la formation d'EPCI toujours plus vastes auxquels les communes peinent à transférer la compétence culturelle, explique également le fonctionnement encore souvent solitaire des bibliothèques en montagne. Aussi, la crainte de perdre son identité de territoire, la contradiction des priorités et des besoins entre les communes, voire même le déséquilibre interne des EPCI, peuvent présenter de véritables freins au déploiement d'une offre de lecture publique collective, structurée, dense et diversifiée dans les milieux montagnards.

Finalement, ce sont bien de multiples raisons qui expliquent le faible développement des réseaux de lecture publique en montagne. On a pu voir que le relief des territoires, l'éloignement entre les communes, les difficultés d'accès et l'hétérogénéité des équipements de lecture publique sont des critères participant du développement timide des réseaux. L'appréhension de voir sa structure invisibilisée par d'autres mieux dotées, renforcée dans le contexte concurrentiel des zones touristiques, participe également de cette difficulté à travailler en commun. Enfin, ce sont aussi les réalités administratives des territoires qui freinent la mise en réseau des bibliothèques, ceci particulièrement à travers les nouveaux EPCI produits à la suite de la loi NOTRe et réunissant sur des espaces très vastes des territoires aux caractéristiques profondément contrastées, des espaces les plus urbanisés aux plus ruraux. On comprend donc que les caractéristiques et contraintes des milieux montagnards influencent directement la structuration de la lecture publique de ces territoires. Toutefois, on remarque également qu'un certain nombre de freins évoqués peuvent finalement être rencontrés ailleurs sur le territoire national, et notamment dans le reste du monde rural (éloignement entre les structures, manque de moyens et de personnels, volonté de conserver sa souveraineté et son identité locales...), tout en s'exprimant bien sûr de façon spécifique sur chaque territoire.

À présent que ces principaux obstacles à la mise en réseau des bibliothèques de montagne ont été abordés, il convient d'en venir à profiler quelques pistes de réflexion et d'action qui pourraient participer à adapter le maillage des structures de lecture publique sur ces territoires, en misant sur la proximité, d'une part, et en encourageant la mise en réseau à une échelle territoriale pertinente, d'autre part.

2.3. DEVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE SUR CES TERRITOIRES CONTRAINTS ET CONTRASTES

Si les bibliothèques départementales alpines ne semblent pas recenser de zones blanches sur leurs territoires, elles reconnaissent toutefois la présence de « zones grises », où les équipements et services de lecture publique sont restreints, et identifient de même un retard dans la structuration de réseaux de bibliothèques, en particulier intercommunaux (à l'exception ici de l'Isère). Il s'agit donc de

s'interroger sur la démarche à adopter pour renforcer et améliorer l'offre de services de lecture publique sur ces territoires, un objectif pour lequel les leviers de la proximité et du collectif semblent s'imposer.

2.3.1. Mailler le territoire d'équipements de proximité, adaptés aux rythmes locaux

Comme évoqué plus tôt dans cette étude, les communes montagnardes sont peu denses et souvent très étendues dans l'espace, en raison d'évidentes contraintes de relief qui accentuent les distances séparant les différents hameaux qui les composent. Cet étalement sur un plan non seulement horizontal mais aussi vertical est d'ailleurs souvent reflété en zone touristique à travers le langage, en ce que l'on y désigne volontiers les différents niveaux d'une commune ou d'une station selon leur altitude. C'est le cas, à titre d'exemple, de la station des Arcs, où les villages stations sont nommés Arc 1600, Arc 1800 et Arc 2000 ; ou de la commune de Courchevel où, jusqu'à 2011, les différents villages qui la composent s'appelaient Le Praz 1300, Courchevel 1550, Courchevel 1650 ou encore Courchevel 1850.

Ces dénivellations, la distance, le manque de transports en commun de même que les fluctuations saisonnières de population pour les zones touristiques interrogent l'aménagement des communes, et semblent imposer l'installation des services en proximité, au plus près des habitants. Le PCSES 2019-2024 du réseau des médiathèques de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc confirme cet impératif, en insistant sur la nécessité de maintenir ouverte la bibliothèque-annexe d'Argentière, seule structure non-informatisée et non classée B1 selon la typologie de l'ABD au sein de ce réseau :

« Il est pourtant primordial de conserver une bibliothèque à Argentière, même si cela nécessite un nouveau local, une informatisation du fonds et une professionnalisation des bibliothécaires, donc un recrutement. En effet, si la bibliothèque disparaît, les équipements les plus proches (Vallorcine ou Chamonix, équidistants) seraient à 6,5 ou 9,5 kilomètres d'Argentière ou du Tour, avec un accès rendu parfois ardu par la neige. Le maillage serré des bibliothèques sur le territoire, actuel point fort du réseau, se trouverait compromis alors même que le potentiel des villages d'Argentière et du Tour est indéniable : nombreux habitants à l'année, école et crèche, nombreux résidents secondaires et vacanciers à desservir avec un équipement de proximité. »

Toutefois, une commune de montagne, surtout lorsqu'elle est modeste, a-t-elle les moyens de garantir la présence de services de proximité sur son territoire ? Si la commune est constituée de hameaux, comment choisir celui où seront implantés lesdits services ? Ne faudrait-il d'ailleurs pas, dans le meilleur des cas, garantir leur présence dans chacun des hameaux, le cœur du village n'étant pas toujours accessible à tous les habitants tout au long de l'année ? Or, dans ce cas-ci, comment s'assurer que ces services puissent fonctionner alors que la densité démographique à l'année des territoires et petits hameaux est si faible, et donc les usagers potentiels si peu nombreux ? Ces interrogations, directement liées à la morphologie géographique des communes montagnardes, résonnent au titre de la lecture publique, comme l'évoquait la responsable du centre d'Annecy de Savoie-biblio :

« C'est compliqué de placer des bibliothèques, car les territoires sont très vastes, avec beaucoup de hameaux. Par exemple, à Passy, il y a une

«bibliothèque pour tous», qui envisage de rejoindre Savoie-biblio. Il y a des espaces en vallée et en montagne : en fait, deux lieux de lecture seraient nécessaires. »

Il existe justement un exemple de commune comptant un lieu de lecture par hameau, à Saint François Longchamp dans la vallée de la Maurienne. Née en 2017 de la fusion de Saint-François-Longchamp, Montaimont et Montgellafrey à la suite de la réforme territoriale, cette commune nouvelle de 527 habitants à l'année vit largement de l'activité touristique générée par sa station de sports d'hiver et compte en effet trois lieux de lecture, un pour chacune des anciennes communes. Ce maillage de bibliothèques, s'il est bien sûr dû à l'historique administratif du territoire, est particulièrement pertinent ici en ce que les trois localités sont souvent confrontées à des difficultés d'accès les unes entre les autres, particulièrement en hiver. Aussi, si la commune n'avait compté qu'une seule bibliothèque, installée par exemple dans le bourg le plus peuplé (anciennement Saint-François-Longchamp), les habitants des anciennes communes de Montaimont et Montgellafrey auraient pu rencontrer des difficultés pour s'y rendre tout au long de l'année, de sorte que les services de lecture publique n'auraient pas pu toucher tous les publics potentiels.

Implanter des lieux de lecture au plus près des habitants, et si possible en suivant la configuration des communes autour de hameaux ou villages, semble donc la marche à suivre pour assurer un bon maillage de services de lecture publique en montagne. Cette logique de proximité est d'ailleurs encouragée par les DRAC, services dont l'une des missions consiste à participer au financement de la construction ou de l'aménagement des bibliothèques, à travers des subventions issues du concours particulier « bibliothèque » de la dotation générale de décentralisation (DGD). C'est ce que signifiait la conseillère pour le Livre et la lecture pour les départements de la Drôme, de l'Isère et des deux Savoie, à la DRAC AuRA :

« La proximité nous semble évidente même si elle est forcément génératrice de dépenses plus importantes, mais en milieu montagnard, les déplacements sont très compliqués. (...) La proximité coûte cher, mais il est évident que si l'on part du principe que tout service public ne doit pas se trouver à plus de 15 ou 20 minutes de trajet, on est bien obligé de construire des bibliothèques là où elles doivent être construites, sans se poser de questions particulières. »

Les DRAC AuRA et PACA témoignent d'ailleurs de la priorité donnée par le ministère de la Culture aux territoires ruraux en matière de soutien au développement culturel, parmi lesquels on retrouve bien sûr les espaces montagnards. Cette orientation a été évoquée par les deux conseillères pour le Livre et la lecture interrogées :

« Nous portons une attention particulière à la ruralité, puisque nous avons développé des conventions territoriales pour l'éducation artistique et culturelle dès 2014 sur des territoires ruraux prioritaires, parce qu'on s'est aperçu qu'en général, les budgets de la culture vont sur des territoires urbains où l'offre culturelle est plus importante, où les acteurs existent et sollicitent des subventions, et donc pour rééquilibrer les aides que l'on apporte aux acteurs, il fallait se soucier de ces territoires-là. »

« Plus globalement, pour le ministère aussi, en termes de priorités, c'est non pas des bibliothèques de plaine ou de montagne, mais des bibliothèques des quartiers prioritaires de la politique de la ville (les QPV) et les zones rurales,

donc ce sont des lieux prioritaires, quelquefois des lieux écartés, éloignés de la culture et des grands épïcètres culturels : la priorité se définit plutôt dans ces termes-là. »

Ainsi, la construction de nouveaux équipements ou la restructuration d'équipements déjà existants dans une démarche de proximité, et qui plus est en milieu rural – comme c'est le cas de l'écrasante majorité des communes montagnardes qui sont marquées par une faible densité de population –, font partie des projets auxquels les DRAC sont les plus attentives, les rendant ainsi susceptibles de recevoir des subventions de la part de l'État.

Notons ici que la question du maillage des territoires de montagne en lieux de lecture connaît des enjeux particuliers s'agissant des zones touristiques. En effet, si les communes montagnardes sont peu densément peuplées à l'année, celles étant dynamisées par une activité touristique connaissent des flux de population importants, qu'ils soient saisonniers, hebdomadaires ou journaliers. Aussi, proposer des services de lecture publique sur ces territoires pose la question du périmètre des publics potentiels, et donc de la population qui sera prise en compte pour évaluer le type d'équipement à mettre en place. La population est en effet l'un des critères considérés par les DRAC pour l'attribution de subventions aux collectivités. L'État accorde à ce titre un soutien financier aux projets de construction, restructuration, rénovation ou extension d'une bibliothèque municipale ou intercommunale, comme prévu par la circulaire du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales⁸³. Pour être éligibles à une subvention, ces projets doivent prévoir un minimum de 0,07 m² par habitant du territoire desservi, et une surface totale d'au moins 100 m² pour les communes ou EPCI de moins de 10 000 habitants, comme c'est le cas de la plupart des localités montagnardes. Ces seuils ne sont bien sûr pas prohibitifs, toutefois les collectivités choisissant de mettre en œuvre des projets d'équipements de lecture publique ne répondant pas à ces critères ne pourront pas bénéficier de subvention de la part de la DRAC.

Si les critères de la DRAC prennent en compte la population du territoire, c'est également le cas de certains services et dispositifs de soutien financier proposés par les bibliothèques départementales, qui souvent se basent sur la typologie des équipements de lecture publique établie par l'Association des bibliothécaires départementaux. Cette typologie, tout récemment refondue⁸⁴, classait les lieux de lecture du type B1 (le plus abouti) au type B5 (le plus restreint), en évaluant les budgets d'acquisition par habitant, les horaires d'ouverture, le personnel et la surface des bibliothèques. À titre d'exemple, les services de Savoie-biblio définis dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique (PDL) 2015-2022 sont pour partie conditionnés à cette typologie, les subventions pour l'aménagement des bibliothèques des Pays de Savoie étant par exemple ouvertes aux communes de

⁸³ Circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales. *Legifrance.fr* [en ligne]. Mise en ligne le 05/04/2019. [Consultée le 20/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44496>

⁸⁴ L'ABD a publié le 10 juin 2021 sa nouvelle typologie des équipements de lecture publique, élaborée par le cabinet d'étude TMO Régions, le groupe de travail « Évaluation » de l'ABD, et l'Observatoire de la lecture publique du ministère de la Culture. Cette nouvelle typologie prend en compte un plus grand nombre de critères que la précédente, tout en conservant celui de la population desservie. Elle sera progressivement déployée dès 2021, de manière à devenir en 2022 la seule typologie en vigueur sur Néoscrib, plateforme ministérielle d'évaluation des bibliothèques publiques.

moins de 15 000 habitants, communes nouvelles ou EPCI comptant une bibliothèque de niveau B1, B2 ou B3 (excluant par conséquent les B4 et les B5).

Ainsi, pour les communes connaissant de fortes fluctuations de population et où l'éventail des usagers potentiels n'est pas fixe, ce critère démographique soulève une interrogation. En effet, si les communes respectent le cadre déterminé par la DRAC en se basant sur leur population résidente à l'année, par nature très faible, comment peuvent-elles garantir la mise à disposition de services de lecture publique adaptés à la venue de milliers de touristes en saison, démultipliant alors la population fréquentant la commune ? Cette problématique, bien sûr, n'est pas nouvelle, et se pose pour tous les projets d'aménagement du territoire en zone touristique, des équipements culturels et sportifs aux infrastructures d'accès ou d'hébergement par exemple ; c'est pourquoi l'État prend en compte les fluctuations démographiques dans le cadre du versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qu'il alloue aux communes. Cette somme instituée en 1979 vise à renforcer et stabiliser les ressources financières des collectivités, en particulier pour celles confrontées à des dépenses conséquentes difficiles à couvrir par leur seul budget interne, comme c'est le cas des communes touristiques. La DGF prend ainsi en compte « la population totale authentifiée annuellement par les services de l'INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage conventionnée par l'État. »⁸⁵

Ce mode de calcul permet donc aux communes d'être soutenues par l'État dans leurs dépenses liées à l'accueil de publics temporaires tels que les touristes, et ainsi de financer des services ou équipements plus conséquents que si la DGF perçue avait uniquement pris en compte les résidents annuels. S'agissant des bibliothèques, on peut alors s'interroger sur la population qu'il convient de prendre en compte lors de la construction d'un équipement : s'agit-il de la population légale, résidente à l'année, ou de la population relative à la DGF, prenant en compte les flux touristiques ? Ce problème se pose véritablement en montagne, comme en témoigne une question récemment publiée sur le site de l'Enssib, via le service de questions/réponses assuré par la bibliothèque de l'établissement. Des programmeurs s'interrogeaient en effet sur l'évaluation de la population à desservir dans le cadre d'un projet de construction d'une bibliothèque dans le Haut-Chablais :

« Nous sommes une société de programmation architecturale parisienne. Nous sommes en train de travailler sur le programme d'une médiathèque à Morzine-Avoriaz. Au regard des dynamiques démographiques de cette commune, nous avons du mal à évaluer le besoin de la population concernant le dimensionnement des espaces de la future médiathèque. En effet cette commune d'environ 3 000 habitants voit sa population multiplié [sic] par 4 ou 5 en période hivernale et/ou estivale. Ainsi, je souhaiterais savoir si l'ENSSIB dispose d'études, de mémoires, ... sur la fréquentation des médiathèques sur des territoires similaires. J'ai d'ores et déjà consulté deux articles mais je peine

⁸⁵ GERBEAU, Delphine. À partir de quel chiffre de population est calculée la dotation globale de fonctionnement ? *La Gazette des communes* [en ligne], 16/07/2014. [Consulté le 13/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/243770/a-partir-de-quelle-chiffre-de-population-est-calculée-la-dotation-globale-de-fonctionnement/>

à trouver d'avantage [sic] de données et j'aimerais savoir si vous disposez de plus de ressources ? »⁸⁶

Répondre à cette problématique de la population à prendre en compte n'est pas aisé, et il semble qu'à l'heure actuelle, aucune position ne puisse être totalement satisfaisante. En effet, dans l'hypothèse où la population DGF constituerait la donnée de référence, les communes devraient alors prévoir des équipements surdimensionnés par rapport à leur population à l'année, si coûteux que les subventions reçues au titre de la DGF ne suffiraient pas toujours à en couvrir les dépenses. À l'inverse, ne prendre en compte que la population légale risquerait de voir se multiplier les équipements sous-dimensionnés pour l'activité saisonnière des territoires – et c'est finalement le cas aujourd'hui, à l'exception de quelques équipements particulièrement innovants construits par un nombre réduit de grandes stations internationales. S'agissant des bibliothèques départementales, Savoie-biblio reconnaît avoir pris en compte la population DGF pendant quelques années dans le cadre de ses aides, avant d'en revenir à la population légale, comme en témoigne la responsable des centres de Maurienne et de Tarentaise (Savoie-biblio) :

« La population DGF était prise en compte dans le Plan de 2008-2012, mais cela a été abandonné car cela demandait des surfaces énormes pour certaines petites communes, qui ne pouvaient alors pas créer de bibliothèque. Depuis 2015, seule la population légale est donc prise en compte. »

L'observation des règlements des aides de la BD05 et de la MDI, définis par leurs PDLP respectifs, nous indiquent que ces deux bibliothèques départementales privilégient également la population INSEE, ne prenant pas en compte la population DGF. Du côté des DRAC, la population légale semble elle aussi faire à ce jour figure de référence, comme le laisse penser la conseillère de la DRAC AuRA :

« Ce qui pose question, c'est toujours quel calibrage, comment réfléchir à un outil de lecture publique quand on nous dit "Mais, la population, c'est la population DGF ?". Alors, toutes ces populations, ce n'est pas très simple à envisager, et nous on a décidé (...) [que] dès l'instant où l'on parle de bassin de vie, on parle d'habitants, de services aux habitants, et alors, qu'il y ait des touristes ou pas des touristes, je dirais que c'est secondaire. Alors, il est évident qu'il est bien si en plus les touristes fréquentent les bibliothèques, tant mieux, mais le souci premier c'est quand même de rendre service aux habitants, et de se soucier de leurs déplacements, de leur mode de vie, des lieux de scolarisation, des lieux de travail, etc. »

Finalement, travailler au maillage des lieux de lecture en zone de montagne implique de raisonner en termes de proximité, afin de garantir un accès facilité aux équipements pour les habitants, malgré une configuration des communes contrainte par le relief. Aussi semble-t-il souhaitable, pour les communes en ayant les moyens, de prévoir un lieu de lecture pour chaque village ou hameau étant confronté à des difficultés accrues d'accès aux localités où se trouve déjà une bibliothèque. À ce titre, notons que la construction ou la rénovation de lieux de lecture est soutenue par l'État, à travers les subventions délivrées par les DRAC qui portent un intérêt particulier aux projets s'inscrivant dans une logique de proximité, et ce d'autant plus en milieu rural. De tels projets, s'ils doivent obtenir une subvention de l'État de

⁸⁶ Étude programmation architecturale Morzine-avoriaz : étude des besoins. In : *Questions réponses de l'Enssib* [en ligne], 14/04/2021. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/etude-programmation-architecturale-morzine-avoriaz-etude>

même que, parfois, un soutien des BD, impliquent par ailleurs des questionnements concernant la population desservie, et ce plus encore en zone touristique. À ce jour, la population légale semble constituer la donnée de référence pour les DRAC comme pour les BD, toutefois la population DGF reste également un élément à ne pas ignorer dans le cadre de projets de lecture publique en zone touristique de montagne.

2.3.2. Dépasser le modèle intercommunal pour développer des réseaux au niveau du bassin de vie

Si la proximité des équipements de lecture publique s'impose en effet sur des territoires isolés et difficiles d'accès comme cela peut être le cas en montagne, il est certain que toutes les collectivités ne peuvent pas assumer de mailler leur territoire de plusieurs lieux de lecture, et ce d'autant plus sur les nombreuses communes montagnardes où les moyens sont limités. Dans ces cas-là, le renforcement des services de lecture publique pourrait s'appuyer sur une logique de mise en réseau des bibliothèques au niveau des bassins de vie, en dépassant les contraintes qui semblent avoir freiné jusqu'ici le développement des réseaux de lecture publique.

Comme sur d'autres types de territoires, la mise en réseau des bibliothèques de montagne présenterait de nombreux intérêts. En mettant en commun un certain nombre de moyens (financiers, matériels, humains) ou en développant des actions partagées, par exemple autour de l'action culturelle, les réseaux de bibliothèques pourraient en effet participer à réduire l'effet « zones grises » identifié sur ces territoires, en mutualisant des forces et ressources présentes localement. Dans des secteurs très contrastés, la mise en réseau peut également constituer un levier du rééquilibrage de l'offre culturelle sur le territoire, en répartissant les ressources et en harmonisant certains services et pratiques (par exemple, les tarifs d'abonnement). Par ailleurs, la mise en réseau des bibliothèques pourrait participer du rayonnement et du dynamisme territoriaux, via la proposition de projets et services approfondis grâce au travail en commun, et bénéficiant d'une visibilité accrue puisqu'ils seraient déployés sur plusieurs structures. De même, la mise en réseau des bibliothèques trouve son sens en montagne en ce qu'elle pourrait contribuer à l'acceptation et à la compréhension de la pertinence de l'échelon administratif porteur du réseau. En effet, rassembler des structures de proximité reconnues par les habitants telles que les bibliothèques, et communiquer autour des bénéfices de ce projet pour les usagers, peut participer à donner du sens aux nouvelles collectivités créées à la suite de la réforme territoriale, qu'il s'agisse d'un EPCI ou d'une commune nouvelle. Enfin, pour n'évoquer que ces quelques avantages, le travail en réseau s'avèrerait particulièrement pertinent à généraliser sur ces territoires par sa capacité à fédérer les professionnels, et donc à rompre l'isolement que certains peuvent ressentir dans la pratique de leur métier, comme vu plus tôt dans ce chapitre.

Si la configuration la plus courante des réseaux de bibliothèques repose généralement sur un portage intercommunal, le travail en réseau en matière de lecture publique a toutefois la vertu de pouvoir être développé sous de multiples formes, chaque projet pouvant présenter un mode de portage institutionnel et un périmètre des services et ressources mutualisés adaptés au contexte local. Aussi, selon les souhaits et besoins respectifs des communes de montagne, plusieurs modèles de mise en réseau peuvent être mobilisés afin de proposer une offre de services de lecture publique renforcée et de qualité aux publics desservis. Cette prise en compte des spécificités locales est d'ailleurs un sujet souvent sensible et primordial pour les élus locaux, ce pourquoi il apparaît essentiel de les assurer que,

dans le cas d'un réseau intercommunal, les communes ne sont pas effacées mais viennent chacune au contraire enrichir les services communs à l'ensemble du territoire. Cette posture est mise en valeur par la coordinatrice du réseau des bibliothèques du Haut-Chablais, un réseau intercommunal où les identités territoriales sont très marquées :

« On avait des équipes en place très affirmées dans leurs positions, des élus très affirmés, qui veulent garder leur identité de village, des bénévoles qui veulent continuer à être rattachés à leur commune et non pas à l'intercommunalité (...). En fait, je pense qu'au niveau de l'interco, on doit vraiment être un acteur neutre, qui essaye d'avoir ce recul sur l'identité de chaque village et sur les capacités de chacun à prendre part au projet (...). Et je pense que quand on dit aux élus "OK, on prend en compte votre spécificité, on ne veut pas du tout vous formater sur une image commune, sur un projet qui écraserait vos spécificités, on veut que justement, vos spécificités enrichissent le tronc commun", et qu'ils se sentent entendus là-dessus, c'est déjà beaucoup plus facile de mener des projets. »

Notons ici que la mise en réseau de bibliothèques est souvent amorcée par une première étape d'informatisation commune autour d'un SIGB unique pour l'ensemble des structures partenaires. En montagne, cette première étape d'ordre informatique semble requérir, peut-être plus encore qu'ailleurs, la mise en place d'un dispositif de circulation documentaire. En effet, comme évoqué plus tôt, les publics n'ayant pas de bibliothèque sur leur commune n'ont pas forcément pour pratique de se rendre dans les villages voisins pour fréquenter une autre bibliothèque du réseau, dans le cas où ceux-ci seraient éloignés les uns des autres. Aussi, la possibilité de consulter les documents disponibles dans l'ensemble des bibliothèques d'un réseau, via un catalogue partagé, n'aurait que peu d'intérêt dans ce contexte si les collections ne circulent pas entre les structures, de sorte que les habitants devraient faire des kilomètres pour emprunter des documents issus des fonds des bibliothèques des communes alentour. La nécessité de cette circulation documentaire a notamment été évoquée par la coordinatrice du réseau des médiathèques de l'Oisans, qui témoignait de l'impatience des bibliothécaires et des publics vis-à-vis de la mise en place de la navette documentaire dans l'Oisans, de même que sur le réseau des bibliothèques du Grésivaudan où elle exerçait précédemment – un vaste territoire rural et en partie montagnard :

« Dans le Grésivaudan, quand je suis arrivée, ça a mis quasiment quatre ans la navette, (...) et c'était attendu, mais même par nous ! Et tous les gens nous demandaient tout le temps "C'est quand la navette, c'est quand la navette ?". (...) Et puis en plus, le Grésivaudan, c'est 36 bibliothèques, c'est un territoire immense, ils n'allaient pas aller à l'autre bout du territoire pour un bouquin, c'est normal. Et même ici [en Oisans], où c'est quand même bien plus petit, plus serré. (...) Donc là, ce sera un énorme plus quand il y aura la navette, ça c'est sûr. »

Pour en revenir aux modèles de réseaux susceptibles d'être mis en place en montagne et de s'adapter aux caractéristiques, contraintes et freins divers rencontrés sur ces territoires, il semble essentiel, d'un point de vue administratif, de penser les réseaux au-delà du simple cadre intercommunal. En effet, comme vu précédemment, les intercommunalités en montagne peinent à trouver leur place et sont peu nombreuses à se saisir de la compétence culturelle, optionnelle pour les CC et les CA, de même qu'à déclarer l'intérêt communautaire des structures de lecture

publique. Aussi, envisager les réseaux de bibliothèques uniquement sur la base d'un portage intercommunal ne semble pas être une réponse adaptée pour stimuler leur développement en zone de montagne. De plus, l'apparition de grandes intercommunalités, mêlant parfois territoires urbains et montagnards, justifie à son tour la nécessité de dépasser le niveau intercommunal dans le cadre du développement de réseaux, ceci dans l'objectif de se rapprocher du bassin de vie dont s'éloignent souvent ces EPCI. Plusieurs pistes de modèles seront donc évoquées ici, visant à favoriser la mise en réseau des bibliothèques sur les territoires montagnards.

Un réseau à l'échelle de la commune nouvelle

L'échelon de la commune nouvelle semble constituer un point de départ judicieux pour impulser la mise en réseau de bibliothèques sur des territoires qui en sont dépourvus. Cette démarche a déjà été initiée sur plusieurs communes montagnardes, et notamment dans la vallée de la Maurienne, comme en témoigne la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) :

« La réforme a permis de fusionner certaines communes et a permis à certaines bibliothèques de travailler en réseau : Val-Cenis, La Tour-en-Maurienne et Saint François Longchamp. À trois endroits de la Maurienne, il y a ce genre d'initiatives, avec des coordinations qui sont en train de se mettre en place. »

L'échelon de la commune nouvelle est effectivement intéressant pour initier une démarche de mise en réseau, puisque les communes ayant fusionné disposent souvent déjà, pour certaines du moins, d'une bibliothèque. La commune nouvelle doit donc assurer la gestion de ces équipements désormais réunis sous une seule et même tutelle, la poussant à entamer une mise en réseau qui n'aurait sans doute pas émergé sans la fusion. Ces réseaux municipaux peuvent facilement rencontrer un certain succès, en ce qu'ils s'étendent sur un territoire restreint (celui d'une seule commune) bénéficiant d'une unité administrative. On se rapproche donc ici du bassin de vie, tout en conservant l'impératif de la proximité. L'exemple du réseau de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise – née en 2016 de la fusion de Bellentre, La Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan – illustre la pertinence de cette échelle pour impulser une dynamique de lecture publique, comme on le comprend à travers sa présentation par la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) :

« À La Plagne Tarentaise, le réseau fonctionne bien, il est bien identifié et une coordinatrice travaille dessus à 50 %. Il y a des navettes entre les lieux de lecture. (...) Il y a une carte unique. (...) Il y a beaucoup d'emprunts d'animations. C'est un réseau très dynamique. Il y a aussi eu une mise en réseau informatique qui s'est très bien déroulée, avec un accompagnement approfondi et suivi des bénévoles de la part des équipes salariées, cela a été exemplaire. À La Plagne Tarentaise, il y a 3 783 habitants. Le territoire est constitué de hameaux et de montagnes, chacun est assez espacé et isolé. »

Un réseau porté par un syndicat mixte cohérent par rapport à l'identité territoriale

Si les communes et intercommunalités sont bien sûr les collectivités les plus représentées en montagne, d'autres entités administratives telles que les syndicats mixtes pourraient également constituer un appui à la formation de réseaux de

bibliothèques. En effet, ces syndicats présentent parfois l'intérêt de refléter davantage l'identité de territoire que certains EPCI, pouvant ainsi convaincre les communes de la pertinence de leur intervention dans la coordination de réseaux de lecture publique. À titre d'exemple, un tel modèle de bibliothèques portées par un syndicat existe sur le territoire montagnard de la Meije, au Nord des Hautes-Alpes, comme en témoigne le directeur de la BD05 :

« [aucune bibliothèque n'est passée intercommunale dans les Hautes-Alpes], il y a juste – mais ce n'est pas vraiment un équipement intercommunal – le SIVOM de La Grave et de Villar-d'Arêne. Ils ont un SIVOM – Syndicat mixte à vocation multiple – et les deux bibliothèques dépendent du SIVOM, La Grave et Villar-d'Arêne. »

Dans ce cas de figure, la proximité géographique des deux communes, de même que, sans doute, leur partage d'une identité territoriale commune autour du pays de la Meije favorisent certainement le transfert des deux bibliothèques au SIVOM local. Ce syndicat semble également refléter un bassin de vie au sein du vaste EPCI dont dépendent les communes, la CC du Briançonnais. Une telle démarche pourrait à son tour être envisagée dans la vallée de la Maurienne, où aucun réseau intercommunal n'a été formé à l'heure actuelle, et où l'on note l'existence du Syndicat des pays de Maurienne, comme l'évoque la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) :

« L'ensemble du territoire [de la Maurienne] maintenant est sous une entité politique qui s'appelle le Syndicat des Pays de Maurienne, qui est une grosse structure interco qui a été construite, mais elle n'a pas une fonction administrative pour l'instant. C'est vraiment une volonté de faire travailler ensemble les communes de la Maurienne, qu'elles soient en entrée de Maurienne ou sur la frontière italienne. »

Ce syndicat dit de « services » englobe l'ensemble des cinq EPCI mauriennais et intervient sur diverses compétences, parmi lesquelles la jeunesse, le tourisme, l'enseignement artistique et culturel ou encore l'environnement. Cette entité est également investie en matière culturelle, à travers l'organisation de la Biennale culturelle en Maurienne. En raison de l'attachement des habitants de ces territoires à une identité de vallée, et de l'implication préexistante de ce syndicat dans la gestion de services à la population et de manifestations culturelles, il pourrait effectivement être intéressant d'envisager un rassemblement des bibliothèques mauriennes sous sa gestion. Celui-ci n'aurait pas nécessairement besoin d'être totalement intégré, le territoire couvert étant vaste, toutefois l'on pourrait imaginer la formation d'un réseau dont le périmètre se centrerait, par exemple, sur des échanges professionnels et une programmation culturelle partagée.

Un réseau intercommunal quand l'EPCI reflète le bassin de vie

Si certains EPCI sont effectivement très vastes et peu cohérents vis-à-vis des bassins de vie et identités territoriales, n'oublions pas que certains restent constitués à une échelle suffisamment réduite de sorte qu'ils seraient pertinents pour porter un réseau de lecture publique. Ce modèle ne doit donc pas être évacué par principe, l'échelon intercommunal ayant bien sûr du sens dans une démarche de mise en réseau, sous réserve que l'EPCI reflète le bassin de vie des habitants, comme le rappelle Dominique Lahary :

« Un territoire, ce sont d'abord des gens qui y habitent, étudient, travaillent, se cultivent, se détendent, se rencontrent, agissent, participent d'une façon ou d'une autre à la vie locale. L'inscription des bibliothèques dans un territoire s'analyse d'abord en fonction de cette réalité humaine. (...) Ce qui conduit à ne pas se cantonner aux frontières municipales, mais à considérer les bassins de vie dont les périmètres intercommunaux peuvent se rapprocher. »⁸⁷

Ce modèle a d'ailleurs déjà fait ses preuves en montagne, comme c'est le cas du réseau de la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, qui rassemble depuis 2012 les bibliothèques de Vallorcine, Argentière, Chamonix, Les Pèlerins, les Houches et Servoz. Sur ce territoire, la compétence de gestion d'équipements culturels a été prise, visant la formation d'un réseau intercommunal de bibliothèques, et produisant le transfert des personnels des structures à la Communauté de communes. Cette mise en réseau a été impulsée par une volonté politique de la part de l'intercommunalité, et soutenue par les bibliothécaires qui ont partagé l'intérêt de cette démarche. On voit ainsi l'enjeu primordial de la présence d'une volonté politique d'intervention culturelle sur ces EPCI ajustés au bassin de vie des habitants, celle-ci étant malheureusement encore manquante dans beaucoup d'intercommunalités similaires. Un travail de communication autour de l'intérêt d'une mise en réseau semble donc de mise à opérer auprès des élus, une mission que peuvent assurer les bibliothécaires, certes, mais aussi et surtout les BD et les DRAC, comme cela sera évoqué à la fin de ce chapitre⁸⁸.

Plusieurs réseaux intercommunaux pour les grands EPCI

Dans le cas des grands EPCI englobant de nombreux bassins de vie, une solution semblerait celle d'encourager les intercommunalités à coordonner plusieurs réseaux, chacun étant adapté à l'un des territoires couverts par la collectivité. L'intercommunalité déclarerait ainsi l'intérêt communautaire des bibliothèques de son territoire, en fédérant et animant des réseaux, tout en s'assurant que ces derniers gardent une cohérence territoriale et s'adaptent aux spécificités des secteurs couverts. Par ailleurs, la constitution de réseaux réduits serait sans doute une démarche plus aisée à concrétiser pour stimuler le travail collectif, que si ces grands EPCI mettaient en place un réseau unique de bibliothèques qui nécessiterait de gros travaux d'harmonisation des pratiques, un accompagnement au changement fort, et risquerait de renforcer le sentiment de manque de considération des petites structures qui pourraient craindre de se voir imposer des modèles adaptés aux plus grandes bibliothèques de l'intercommunalité. S'agissant d'Arlysère, les réseaux du Beaufortain et du Val d'Arly, déjà coordonnés par la CA, pourraient être rejoints par de nouveaux réseaux couvrant notamment la Haute-Combe de Savoie et la région d'Albertville – correspondant finalement aux anciennes CC du territoire. Chacun de ces réseaux serait coordonné par des personnels intercommunaux, tout en conservant un ancrage local et une marge d'autonomie. Ce fonctionnement simplifierait par ailleurs les modalités d'accompagnement des bibliothèques de la CA par la bibliothèque départementale qui, à ce jour, multiplie les conventions municipales et

⁸⁷ LAHARY, Dominique. 3. Les bibliothèques dans l'environnement territorial. In : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HÉNARD, Charlotte (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p. 94.

⁸⁸ Voir partie « 2.3.4. Adapter l'accompagnement assuré par les BD et les DRAC »

intercommunales en raison de l'absence d'unité administrative de rattachement des structures de ce territoire.

Ce modèle pourrait également s'avérer pertinent sur des EPCI moins étendus et moins denses qu'Arlysière, et davantage marqués par le relief et les difficultés d'accès. En effet, il pourrait par exemple être mobilisé sur la CC Maurienne Galibier, où certaines communes sont situées davantage en altitude que d'autres, et sont aussi davantage marquées par l'activité touristique. Constituer un réseau avec les bibliothèques de Saint-Martin-d'Arc et Saint-Michel de Maurienne d'une part, qui sont géographiquement très proches, et un second avec celles de Valloire, Valmeinier et Orelle, en station, pourrait être justifié sur ce territoire, comme en témoigne la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) :

« Valloire, Valmeinier, Orelle, étant donné qu'ils sont un petit peu plus loin en termes de kilomètres, que Valloire et Valmeinier sont en station, on pourrait plutôt imaginer une collaboration entre ces trois, et puis une en bas. C'est vrai que c'est assez accidenté ces territoires-là, en termes de montagne, et du coup je ne suis pas sûre qu'un habitant de Valloire va descendre à Saint-Michel pour emprunter trois livres. C'est mieux qu'il y ait de la proximité, donc c'est pertinent qu'ils construisent leur propre bibliothèque, et ça peut être pertinent qu'ils travaillent avec Valmeinier qui est à quelques kilomètres de Valloire. »

Un travail de sensibilisation devrait toutefois être mené, en ce que la CC Maurienne-Galibier ne semble pas à ce jour avoir l'intention de prendre une compétence culturelle.

Un réseau basé sur un conventionnement entre communes

Enfin, quand les EPCI ne s'engagent pas pour une prise de compétence relative à la gestion d'équipements culturels ni pour la définition de l'intérêt communautaire des bibliothèques, et ceci malgré la promotion de cette démarche par les acteurs professionnels du territoire, les réseaux de bibliothèques peuvent bien sûr être basés sur un conventionnement entre communes volontaires. Ce modèle comporte toutefois des limites, son périmètre géographique gagnant à rester restreint de manière à éviter la multiplication des conventions, et donc les lourdeurs administratives. De même, si cette configuration peut fonctionner sur des territoires relativement bien dotés, celle-ci peut s'avérer peu pérenne pour des communes où les moyens sont limités. C'est notamment l'interrogation actuelle du réseau de la Méouge, dans les Hautes-Alpes, qui réunit les bibliothèques d'Éourres et de Barret-sur-Méouge. Ce réseau est aujourd'hui porté par les communes, et non par l'EPCI qui n'a pas opté pour la compétence culturelle, et qui n'a pas non plus déclaré l'intérêt communautaire des bibliothèques. Le poste de coordination du réseau, quant à lui, est financé par la BD05 et par la DRAC PACA via le dispositif d'aide à l'extension des horaires d'ouverture. La subvention de la DRAC devant s'achever en 2022, l'avenir du réseau se retrouve suspendu à la constitution d'une nouvelle forme de portage administratif, les seules communes d'Éourres et de Barret n'ayant pas les moyens de financer le poste, comme l'évoque la coordinatrice :

« Au départ, [j'étais] en contrat aidé et maintenant je suis dans un contrat classique, [toujours à temps partiel], et pour des communes [comme] Éourres, c'est 130 habitants, et Barret c'est 250-225, un poste, même à temps partiel, ça reste une grosse charge. C'est aussi dans ce cadre-là qu'on a fait une demande à la DRAC, donc on est aidé jusqu'en 2022, ça permet vraiment de

développer toutes les actions des bibliothèques, et d'asseoir aussi l'importance de ces établissements ; mais après 2022, comment gérer ce portage salarial ? Une des pistes, c'est que les bibliothèques soient portées par les autres communes de la vallée, qui fréquentent les équipements. »

Le projet consisterait alors à faire porter le réseau par l'ensemble des communes de la vallée bénéficiant des bibliothèques, de nombreux usagers s'y rendant sans résider spécifiquement à Éourres ou à Barret. Si cette piste aboutissait, le réseau serait sans doute structuré à nouveau autour d'une convention entre les communes partenaires, l'EPCI ne semblant pas à ce jour avoir l'intention de s'engager en matière de lecture publique.

Ces quelques pistes de modèles de réseaux de bibliothèques ne sont bien sûr pas exhaustives, et toutes ne sauraient être applicables à tous les territoires de montagne. Il semble toutefois que certains pourraient constituer des sources d'inspiration pour les territoires où le développement d'un réseau de lecture publique s'avérerait particulièrement pertinent. Il convient bien sûr de rappeler ici que la mise en réseau de bibliothèques ne se résume pas à un simple montage administratif. Bien souvent, ces projets sont rendus possibles avant tout par une volonté politique, par la motivation des professionnels, et surtout, du temps. Favoriser l'émergence de tels projets passe ainsi par la sensibilisation des équipes et des élus, de même que par le recrutement de salariés dont le temps est consacré à la formation puis à la coordination du réseau. À ce titre, la professionnalisation des personnels et la structuration des équipes bénévoles constitue un enjeu fort pour les bibliothèques de montagne, tout comme dans le reste du monde rural, afin de garantir la présence d'une dynamique de lecture publique par laquelle des projets deviennent possibles et, parmi eux, la mise en réseau.

2.3.3. Professionnaliser les équipes et structurer le bénévolat

La professionnalisation des personnels des bibliothèques, qu'ils soient salariés ou bénévoles, est un enjeu fort de la pérennisation et de la montée en gamme des services de lecture publique sur un territoire, quel qu'il soit. Cette problématique résonne également en zone de montagne, en particulier en raison de la faible présence de personnels salariés. Ceux-ci sont pourtant des acteurs centraux du dynamisme des bibliothèques, comme le confirme la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) : « Il n'y a pas de mystère : là où il y a des salariés, ça porte les structures, les gens ont envie de créer des services et de les rendre pérennes ». Prévoir du temps de travail salarié est donc essentiel, et en prévoir suffisamment l'est encore davantage, ceci d'autant plus lorsqu'il n'y a pas ou peu de bénévoles pour épauler le personnel. C'est le cas par exemple de la bibliothèque de Saint-Étienne-de-Cuines, commune de 1 200 habitants située dans la vallée de la Maurienne, évoqué par la même responsable : « [C'est une] petite commune avec un collège, mais la bibliothécaire salariée est un peu seule, il n'y a pas de bénévoles qui travaillent avec elle, ce qui fait qu'elle a un peu de difficultés à pousser tous les services de la bibliothèque un peu plus... »

Ce manque de temps salarié est fréquent en milieu rural et y compris en milieu montagnard, en raison du manque de moyens de certaines communes (comme on l'a vu par exemple avec le territoire de la Méouge), ou du manque de volonté politique locale en faveur du recrutement de bibliothécaires – une posture encore trop souvent ancrée sur certains territoires, où les élus sont habitués à voir les bibliothèques

tenues par des bénévoles et ne jugent pas nécessaire d'engager du personnel salarié et qualifié. Ces difficultés se révèlent non seulement dans les structures dédiées entièrement à la lecture publique, mais aussi dans le cas des espaces multiservices comme on en trouve beaucoup dans les villages montagnards. En effet, ces services sont souvent gérés par une seule et même personne qui, par conséquent, manque de temps pour développer ceux-ci, à l'instar de la bibliothèque et agence postale de Saint-Rémy-de-Maurienne, mentionnée à nouveau par la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise :

« La bibliothèque est installée dans l'agence postale. Il y a bien deux espaces différents, par contre la salariée travaille à la fois à la biblio et à la poste, elle n'a pas trop le temps de s'investir dans la bibliothèque et sa gestion, et pour trouver des bénévoles ils ont des difficultés, donc elle est un petit peu seule. »

De la difficulté à recruter du personnel salarié en montagne

Si certaines collectivités font effectivement le choix de ne pas recruter de personnels salariés, que cela soit pour motif financier ou par manque de connaissance de la réalité du métier de bibliothécaire et des services de lecture publique, d'autres en revanche, quoique volontaires, se retrouvent confrontés à des difficultés pour employer des professionnels. En effet, plusieurs des entretiens menés pour cette étude ont fait remonter cette problématique, précisément liée au caractère rural et montagnard du territoire, du faible nombre de candidatures ou de la courte durée d'occupation de leur poste de certaines personnes embauchées. Tout le monde n'est en effet pas prêt à partir vivre et travailler en zone de montagne, ce choix de vie impliquant de s'éloigner de l'animation des centres urbains et parfois de ses cercles amicaux et familiaux, pour s'installer dans des régions où les déplacements sont contraints, marqués par le manque voire l'absence de transports en communs. Cette difficulté à recruter a notamment été soulignée par la conseillère pour le Livre et la lecture de la DRAC AuRA, son service étant régulièrement amené à soutenir des postes salariés dans le cadre de ses dispositifs :

« [II] se pose toujours le problème dans le milieu rural, et particulièrement dans le milieu montagnard, du vivier des candidatures, parce que pas tout le monde n'est pas Savoyard, ou Isérois, et il y a des gens qui ont du mal à travailler dans les milieux éloignés de centres-villes. On a eu le cas dans l'Avant-Pays savoyard, où une femme a dit, au bout de six mois, "non, moi je ne peux plus vivre ici, ça, ce n'est pas possible, je ne suis pas en ville, ça ne me va pas". »

La vie en montagne, spécifiquement, peut aussi bien attirer les personnes à la recherche d'une qualité de vie et d'une qualité de paysage, qu'en réfréner d'autres en raison, justement, de l'omniprésence d'un paysage aussi grandiose qu'intimidant, voire oppressant. Sur un plan plus pragmatique encore, vivre en montagne implique des dépenses conséquentes, en matière de transport bien sûr (nécessité d'avoir un véhicule, carburant et trajets en train coûteux en raison des distances parcourues...), mais aussi en matière de logement. En effet, les marchés locatif et immobilier sont particulièrement onéreux en zone de montagne, que cela soit en raison du faible nombre de logements vacants, ou de la pression exercée par l'attractivité du territoire et le tourisme. À titre d'exemple, l'Observatoire départemental de la Haute-Savoie indique que ce département est le sixième le plus cher de France pour le marché de l'immobilier, et le neuvième pour le marché locatif, derrière certains départements d'Île-de-France et les Alpes-Maritimes. Il précise ainsi que « Le marché immobilier

est dopé en montagne et sur le pourtour du lac d'Annecy et du lac Léman (...). Ces niveaux de prix de plus en plus prohibitifs accentuent les inégalités entre territoires, et rendent l'accès au logement difficile pour les populations les plus précaires. »⁸⁹

Les conditions climatiques, quoique rendues moins rudes sous l'effet du réchauffement climatique, peuvent également participer de ce rétrécissement du vivier des candidatures, la présence prolongée de la neige renforçant bien sûr les contraintes de déplacement et l'éventuel sentiment d'isolement. Illustrant ce climat singulier, la responsable de la médiathèque de Val-d'Isère confiait qu'à l'heure où se déroulait notre entretien, le 19 mai, elle apercevait encore la neige tomber à travers sa fenêtre. Par ailleurs, dans le cas des zones touristiques comme Val-d'Isère, la vie à la montagne revêt un caractère plus particulier encore, dû à des rythmes saisonniers profondément marqués. Entre l'effervescence de l'hiver et de l'été, et le calme total et le retour d'un certain entre-soi en intersaison, seulement troublés par le bruit des travaux préparant la prochaine saison touristique, la vie à l'année pour les résidents de ces territoires est elle aussi saisonnière. Ces rythmes sont décrits par la directrice de la médiathèque de Val-d'Isère :

« Là, on rentre dans l'époque où tout est en travaux, dès qu'on se promène, il y a des grues partout. (...) il n'y a pas une vraie vie à l'année. Il y a des écoles pourtant, donc on sait qu'il y a des gens qui vivent à l'année, mais les activités, (...) il n'y en a pas beaucoup : la danse, ça ne va être que pendant la saison d'hiver par exemple. (...) Et on passe d'un extrême à l'autre, c'est-à-dire, la période la plus vivante c'est évidemment l'hiver, c'est la fête tous les jours, feux d'artifices, après ça retombe, tout est fermé, après ça revit un peu l'été, un peu moins mais quand même, après ça retombe l'automne. C'est des temps très marqués. »

Ce contraste d'activité entre la saison touristique et l'intersaison, et le manque de services durant les périodes creuses, sont en réalité intrinsèquement liés à la manière dont ont été pensées les stations montagnardes. C'est ce que démontre le géographe Christophe Gauchon, en résumant certains des aspects de la vie à la montagne pouvant freiner l'installation de nouveaux habitants, et donc la candidature d'éventuels postulants :

« Les stations d'altitude ont été conçues et construites dans une optique fonctionnaliste ; on a parlé d'usines à ski. C'est dire qu'elles ne présentent pas nécessairement les aménités recherchées pour une installation permanente : les intersaisons sont longues et ne ressemblent pas toujours aux images présentées sur les catalogues des voyagistes, pendant plusieurs mois les stations prennent l'allure de grands chantiers de travaux publics où les habitants n'ont guère leur place, et le ski est rarement une pratique quotidienne contrairement à la promenade sur la plage ou au travail au jardin par exemple. La vie dans une station d'altitude présente un certain nombre de surcoûts (chauffage, automobile et frais afférents, équipement de la personne), et n'offre pas aux retraités les avantages d'une résidence plus économique que celle que l'on a laissée en ville. »⁹⁰

⁸⁹ DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE, *op. cit.*

⁹⁰ GAUCHON, Christophe. La montagne touristique française : une démographie touristique en panne ? In : DUMA, Jean (dir.). *Des ressources et des hommes en montagne* [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2019. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/cths/5766>

En raison des éléments évoqués ci-dessus, et notamment des contraintes économiques qu'implique une installation à la montagne, il devient évident que le recrutement de personnels salariés sur ces territoires doit donner lieu à la proposition de postes non seulement qualifiés mais aussi attractifs, y compris du point de vue financier. Une attention particulière à cet impératif est portée par la conseillère pour le Livre et la lecture de la DRAC AuRA, qui incite les collectivités à ouvrir des postes à temps plein, rémunérés à hauteur des qualifications requises et des fonctions attribuées, et tenant compte de la pression économique du territoire :

« Il faut aussi, à un moment donné, être en capacité de proposer des postes qui intéressent, c'est-à-dire des salaires qui intéressent, parce que déjà les salaires de bibliothécaires n'étant pas très importants, si en plus vous vous contentez de proposer dans un milieu un peu éloigné des villes, où il faut s'installer, où c'est pas forcément donné parce que c'est la campagne et parce qu'il y a une grosse pression foncière, des mi-temps, ça n'ira pas. »

En contrepartie toutefois de cette difficulté à trouver des candidats, notons qu'être recruté en montagne semble peut-être plus aisé que sur d'autres territoires. En effet, le faible éventail des candidatures pousse les recruteurs à s'ouvrir à des profils plus divers, et à donner plus facilement sa chance à un candidat sachant se montrer sérieux et motivé. C'est l'expérience qu'a connue la directrice de la médiathèque de Val-d'Isère, qui témoigne de la confiance que lui ont fait les recruteurs malgré son profil alors éloigné des bibliothèques :

« La spécificité des stations c'est qu'en fait, c'est un peu comme aux États-Unis, vous n'avez aucune expérience dans un domaine, on vous prend quand même. (...) j'ai fait plein de petits boulots, et sans avoir jamais travaillé dans un même secteur (...), et je pense qu'ailleurs en France, on m'aurait dit "non, vous n'avez jamais travaillé dans une médiathèque, on ne va pas vous prendre". Et ici, c'est ça qui est intéressant, comme ils ont du mal à recruter, qu'il y a beaucoup d'instabilité et de saisonniers, du coup, quelqu'un de sérieux, qui a fait quand même des études supérieures, même si c'est pas dans le même domaine, on se dit "voilà, c'est quelqu'un qui sait quand même réfléchir". »

... un message sans doute à faire savoir aux aspirants bibliothécaires peinant à pénétrer dans le secteur de la lecture publique !

De la nécessité de structurer le bénévolat

Si le développement et le renforcement des services de lecture publique passe par le recrutement de personnels salariés suffisants, il ne nécessite pas pour autant de mettre fin au bénévolat. Au contraire, les bénévoles, particulièrement présents en milieu rural, constituent un atout qu'il s'agit de valoriser, d'animer et de structurer. Ces équipes participent notamment du lien entre les publics et les salariés, et parfois même entre la municipalité et la bibliothèque, dans le cas où des élus sont investis au sein de l'équipe de la bibliothèque. Par ailleurs, la permanence d'activités bénévoles, quelles qu'elles soient, est essentielle en commune rurale et y compris montagnarde, afin de maintenir une vie sociale et communautaire au sein de ces petites localités. Ce point est d'ailleurs particulièrement cher aux élus ruraux, qui voient en le bénévolat l'assurance du maintien de l'animation de leurs communes, comme le rappelle la coordinatrice du réseau du Haut-Chablais :

« Le fait que je choisisse de structurer le bénévolat et de l'organiser, ça plaît énormément aux élus, parce que le bénévolat c'est important pour les élus,

c'est toute leur vie de village, et c'est la dynamique de leur village, (...) il ne faut pas minimiser ça. (...) En fait, quand on leur dit "voilà, on va garder les équipes bénévoles, par contre on va les aider, on va les structurer, mais là je vais quand même avoir besoin de financement pour pouvoir faire ça", en fait, ça fonctionne. »

Les équipes de bénévoles peuvent être assez hétérogènes, tous n'ayant pas nécessairement les mêmes niveaux d'implication ni les mêmes appétences vis-à-vis de l'animation de la bibliothèque. Aussi, assurer un service de lecture publique pérenne et de qualité sur les territoires où les bibliothèques sont gérées bénévolement nécessite un accompagnement suivi, assuré par une personne salariée, qui peut ainsi organiser et animer leur travail, ainsi que leur apporter une ouverture sur le milieu des bibliothèques. Un temps de travail salarié suffisant doit donc être prévu à cet effet, qu'il soit positionné au niveau d'un réseau ou au sein d'une seule structure.

L'expérience de la coordinatrice du réseau du Haut-Chablais pourrait sans doute constituer à ce titre une source d'inspiration pour d'autres territoires montagnards où la présence des bénévoles est incontournable. En effet, celle-ci a rapidement identifié la nécessité, sur son territoire, de structurer les équipes bénévoles avant de renforcer le réseau lui-même, de manière à maintenir leur plaisir à s'investir dans les bibliothèques, et à les encourager à développer des projets ainsi qu'à améliorer les services proposés. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur son local professionnel qu'elle mobilise comme un lieu d'échange et de formation pour les bénévoles de toutes les bibliothèques du réseau. L'emplacement central de ce local sur le territoire de l'intercommunalité favorise le passage des bénévoles. Un espace « bibliothèque », rassemblant les collections intercommunales et divers supports d'animation, des fauteuils et le nécessaire pour prendre un café, y a été aménagé et fait office de lieu de convivialité pour se retrouver entre bénévoles et avec la coordinatrice. Ce fonctionnement participe à faire perdurer le plaisir des bénévoles à s'impliquer dans la bibliothèque, en favorisant les échanges et l'émergence de projets communs :

« Les bénévoles font ça pour le plaisir, et donc cette notion de convivialité, de partage, de plaisir, pour moi, elle était très importante parce qu'en fait, on est bénévole en bibliothèque pour plein de raisons différentes, mais aussi souvent pour se sentir utile, pour partager des choses avec d'autres personnes qui ont les mêmes envies, pour apprendre des nouvelles choses, il y a quand même ce côté "partage" qui est important. Donc en fait, il y a deux matinées par semaine où les bibliothécaires peuvent passer sans prendre rendez-vous, le mardi matin et le jeudi matin, et j'ai voulu cette formule sans rendez-vous parce que les personnes bénévoles, elles descendent faire leurs courses à Thonon et elles se disent "Tiens, il y a la voiture de Virginie devant le local, c'est bon, on est mardi matin", elles arrivent et elles s'arrêtent. »

Pour la coordinatrice, ces temps permettent également de professionnaliser les équipes de manière suivie et informelle, en échangeant régulièrement avec les bénévoles et leur partageant des pratiques et des informations issues du milieu des bibliothèques :

« Quand ils viennent ici, en fait je fais de la formation continue. Je répète tout le temps les mêmes choses (...). C'est vraiment le travail de fourmi que j'essaie de faire, de les faire monter en compétence un peu par ce biais, de les voir souvent, de leur parler de tout ce qui se passe au niveau des bibliothèques

et tout ça. Je suis vraiment très persuadée de l'intérêt d'exploiter cette forme de gestion des bibliothèques parce qu'en fait, je pense qu'il y a eu un peu une tendance, en tous cas de la part de la bibliothèque départementale, de dire "là il n'y a que des bénévoles, cette structure elle est vouée à ne plus fonctionner, et on va certainement la fermer", et en fait, c'est pas ce qu'on constate. En prenant un peu de recul, les structures, elles restent, quand elles s'éteignent, elles sont reprises par d'autres bénévoles. [Ce] ce que je constate sur un plan un peu plus général de l'évolution des réseaux de bibliothèques (...), [c'est qu'il y] a vraiment une envie, une volonté de conserver la lecture publique dans les villages. »

L'exemple du Haut-Chablais révèle combien le travail de structuration du bénévolat est essentiel, et devrait passer par la prise en compte de la recherche de convivialité et de plaisir des bénévoles dans leur engagement à la bibliothèque, qui sont les premières raisons qui les amènent à assurer cette mission de service public. C'est en garantissant cette convivialité, ce partage et la prise en compte de l'attachement local des bénévoles qu'un agent salarié pourra les amener à se professionnaliser, en leur offrant une ouverture sur le milieu professionnel, en les faisant se rencontrer et en montant des projets communs. Notons toutefois que si cette mission a été assurée par la coordinatrice du réseau sur le territoire du Haut-Chablais, car elle en a identifié la nécessité et était la seule salariée susceptible de s'en charger, ce rôle constitue en réalité une mission à part entière, la coordination de réseau en étant une autre. On retrouve donc ici la nécessité d'évaluer le temps de travail salarié nécessaire sur un territoire pour non seulement pérenniser et élargir les services, mais aussi soutenir et structurer les équipes bénévoles.

2.3.4. Adapter l'accompagnement assuré par les BD et les DRAC

Après la stimulation d'un maillage de proximité, de la mise en réseau des bibliothèques et de la professionnalisation des équipes, le développement et le renforcement des services de lecture publique en montagne doit également passer par une adaptation de l'accompagnement des territoires assuré par les bibliothèques départementales et les DRAC, actrices déterminantes du soutien à la lecture publique. Bien que l'action des BD soit déjà reconnue et plébiscitée sur les territoires, certaines pistes pourraient sans doute être explorées afin d'améliorer plus encore cet accompagnement de proximité, déjà qualitatif. Quant à lui, le manque de connaissance des missions des DRAC identifié sur les territoires invite à travailler à rendre ces structures et leurs dispositifs davantage visibles.

Structuration de réseaux par les BD

Nous avons déjà évoqué la pertinence de la stimulation de réseaux de lecture publique en montagne, les projets se concrétisant souvent grâce à une volonté politique locale, soutenue par la motivation des professionnels. L'intervention départementale, toutefois, est elle aussi déterminante dans l'émergence de ces réseaux, ce pourquoi il semble pertinent que les BD s'engagent davantage en leur faveur sur leur territoire. L'exemple de la MDI, qui a structuré le département de l'Isère autour de réseaux de lecture publique dès le début des années 2000, est représentatif de l'efficacité de l'intervention départementale en ce sens, les réseaux intercommunaux couvrant désormais la plus grande partie du département. Cette politique, bien sûr, a requis une intervention forte non seulement par le biais de la

promotion du travail en réseau, mais aussi par celui de l'incitation financière. La chargée de développement décrit ainsi le travail mené par la MDI en faveur de la structuration des réseaux de lecture publique :

« Le déploiement des réseaux en Isère est ancien. La plupart sont portés par des intercommunalités, qui ont pris au moins la compétence mise en réseau et action culturelle. Ce choix de la mise en réseau n'est pas lié aux caractéristiques montagnardes, mais au fait que l'on a pris conscience qu'il est difficile aujourd'hui d'avoir une bibliothèque seule dans son coin. La mise en réseau a été mise en place avec le soutien proactif du Département et par des subventions. Au début de la mise en réseau, en 2001, les subventions comptaient à hauteur de 60 % pour la création d'une bibliothèque intercommunale ou d'une MTR ; 60 % pour l'achat d'un véhicule pour des navettes ; et 1 € par habitant pour les acquisitions. Cela a été long de convaincre les élus, de porter la parole. Il y avait très peu d'intercommunalités au début. Les professionnels avaient l'inquiétude que le réseau n'écrase les petites bibliothèques. »

Malgré ces appréhensions rencontrées sur les territoires, l'attitude volontariste de la MDI a finalement porté ses fruits. La BD05 semble s'engager à son tour dans une démarche similaire depuis le vote de son quatrième PDLP en 2018. En effet, la BD des Hautes-Alpes a souhaité agir plus proactivement dans l'adaptation de ses services aux territoires et la structuration de réseaux de lecture publique, et pour ce faire a défini un nouveau mode de distinction des bibliothèques. S'éloignant ainsi de la typologie de l'ABD, la BD05 identifie trois types d'équipements de lecture publique, à partir desquels elle envisage de faire émerger des réseaux :

- Les médiathèques-centres (MC), situées dans les bourgs-centres des intercommunalités et offrant l'offre de services la plus large. Ces médiathèques sont encouragées par la BD05 à amorcer un rôle d'animation de réseau sur leur territoire, même léger ;
- Les médiathèques-relais (MR), avec une offre de services élargie également, situées dans d'autres communes structurantes de l'intercommunalité mais bénéficiant toutefois de moins de moyens que les MC. Ces médiathèques permettent de densifier le maillage des larges EPCI en équipements dont les services restent riches, l'objectif étant que tout habitant haut-alpin puisse avoir accès à une MC ou une MR à moins de 20 minutes de son domicile ;
- Les médiathèques de proximité, qui rassemblent tous les autres équipements, dont les services sont à l'inverse assez réduits, et qui se situent souvent dans les plus petites communes.

Cette première étape vers le soutien à la mise en réseau rejoint la politique menée par la MDI, qui avait elle aussi désigné une médiathèque tête de réseau par territoire, dont le rôle était de porter l'animation du réseau de bibliothèques. Si la BD05 s'engage donc sur cette voie de structuration des réseaux pour les Hautes-Alpes, ce n'est toutefois pas encore le cas de Savoie-biblio, qui aujourd'hui n'intervient en soutien à la mise en réseau que lorsque les territoires viennent soumettre un projet en ce sens. Cette posture davantage en retrait a pu participer du faible développement des réseaux sur les deux départements de Savoie et de Haute-Savoie, y compris en montagne. Ainsi, il sera sans doute intéressant d'interroger la posture à adopter par cette BD vis-à-vis de la structuration des réseaux de bibliothèques dans le cadre de la définition de son prochain PDLP, prévu pour 2022.

Dispositifs de soutien à la mise en réseau

En plus de s'engager pour la structuration des réseaux sur leur département, les BD peuvent travailler à l'adaptation des modalités d'attribution de leurs aides aux réseaux de lecture publique, ces critères pouvant parfois en freiner la mise en place. En effet, sur des territoires où le portage intercommunal n'est pas toujours le plus pertinent ou le plus réalisable, la mise en réseau de bibliothèques peut risquer d'entraîner une perte des aides départementales, les BD conventionnant avec des réseaux portés par des EPCI. Quand les structures de lecture publique dépendent du soutien des BD, on comprend donc que les territoires ne se précipitent pas dans la formation de réseaux de bibliothèques si celle-ci s'accompagne d'une absence de subventionnement départemental. Ainsi, tout comme le seul modèle intercommunal semble pertinent à dépasser pour former des réseaux de lecture publique en montagne, sans doute les BD pourraient-elles dépasser à leur tour ce critère du portage par un EPCI, en s'engageant à accompagner tous les réseaux, quel que soit leur statut administratif. Un pas en ce sens a déjà été marqué par Savoie-biblio, qui dans le cadre de son dernier PDLP a créé un conventionnement spécifique pour les communes nouvelles, les incitant à former un réseau municipal de lecture publique au sein de leur commune grâce à des services départementaux renforcés pour une durée de trois ans. Cette tendance à l'ouverture pourrait ainsi être appliquée à d'autres modèles administratifs, de manière à accompagner invariablement tout projet de réseau de bibliothèques, et à ne pas les freiner avant même leur émergence sous le coup de critères trop prohibitifs.

De même, les seuils de population établis par les BD pour l'attribution des aides peuvent également se révéler dissuasifs : transférer la compétence relative à la gestion d'un équipement culturel à un EPCI dont la population excède les seuils d'accompagnement de la BD peut en effet décourager les communes dans leur projet de mise en réseau. Cette problématique est soulignée au niveau national par la fiche n°10 de la commission Bibliothèques en réseau de l'ABF :

« Pour autant, ces nouveaux territoires peuvent être constitués entre autres de communes dont la population n'atteint pas nécessairement les 10 000 habitants : pour cette raison, ces communes bénéficiaient souvent jusque-là d'un service départemental de lecture publique. Est-ce à dire qu'elles doivent faire un choix si la question de l'intégration à un réseau se pose : l'intercommunalité ou le département ? »⁹¹

Dans le cadre de cette réflexion sur les modes de soutien que les BD peuvent apporter aux projets de réseaux de lecture publique, on peut également intégrer celle de la complémentarité d'action entre la DRAC, la BD et le coordinateur de réseau. On a déjà vu que les actions de la DRAC et de la BD sont complémentaires, en ce que les BD assurent un suivi de proximité de l'ensemble des territoires, tandis que les DRAC apportent un soutien stratégique et financier sur certains secteurs identifiés par un projet ou une problématique spécifique. Le coordinateur de réseau a également un rôle à jouer en complémentarité de ces deux acteurs. En effet, il peut constituer un relais de communication et logistique entre les bibliothèques du territoire et les services départementaux, en promouvant les services de la BD ou en effectuant les trajets pour récupérer les supports d'animations départementaux pour

⁹¹ ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°10. Les bibliothèques départementales à l'heure de la montée des réseaux de lecture publique* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/03/ABF-Bibenreseau-10-departement-1.pdf>

les bibliothèques, en somme, en soulageant les bibliothécaires qui, notamment en montagne, rencontrent des difficultés à se déplacer en raison du temps et des coûts impliqués (d'autant plus contraignantes lorsque les équipes sont bénévoles). C'est cette posture que valorise la coordinatrice du réseau du Haut-Chablais, en ce qu'elle lui semble clarifier le rôle de chacun des acteurs pour les équipes des bibliothèques :

« C'est vraiment le début de la collaboration entre les communautés de communes, la bibliothèque départementale et la DRAC, il faut que chacun trouve sa place là-dedans, mais je pense qu'il y a vraiment tout à construire en termes de travail en collaboration avec ces structures. L'interco est un échelon qui est très, très intéressant, justement, c'est un échelon de proximité. (...) en fait, depuis qu'il y a eu ce service qui s'est développé au sein de l'interco, moi je suis le maillon idéal pour pouvoir travailler en binôme avec la bibliothèque départementale (...), et du coup, c'est très clair pour les bibliothécaires (...), et effectivement, parfois, on peut me dire "Toi, ton service, finalement, c'est comme une mini BDP", c'est vrai, j'ai aussi des tapis à histoires, des kamishibaïs, etc., sauf que moi c'est plutôt un service de proximité où les bibliothécaires vont venir choisir des choses, mais par contre, je vais les encourager à aller à la BDP pour choisir plus grand, plus, plus, plus, parce que moi, je ne vais jamais de toute façon développer les services de la bibliothèque départementale, jamais. Ce n'est pas mon but, je veux juste qu'elles puissent avoir un petit stock de tapis à histoires ici si elles veulent pouvoir faire des animations, se décider du jour au lendemain »

Une plus grande souplesse et une territorialisation des services

Une autre piste de réflexion quant à l'adaptation des services des BD dans leur soutien au renforcement des services de lecture publique en montagne pourrait être celle de territorialiser davantage les services proposés aux bibliothèques, pour que ceux-ci s'adaptent aux spécificités locales. Aujourd'hui, Savoie-biblio, par exemple, offre la même palette de services à l'ensemble des territoires desservis, quel que soit leur profil, le seul critère pouvant faire varier l'offre de services proposée étant la classification de l'équipement, comme en témoigne la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise :

« [Les services proposés par Savoie-biblio en montagne] sont à l'identique de tous les autres territoires que l'on accompagne. On n'a pas fait de choses spécifiques pour les territoires de montagne ou pas. Il y a donc des conventions, des chartes de services qui vont avec, et donc des critères qui font que l'on cote les bibliothèques en B1, B2 ou B3. Toutes les B1, B2, B3 peuvent accéder à tout – formation, collections, suggestions d'acquisition, animations. »

Cette posture était aussi celle de la BD05, jusqu'à la mise en œuvre de l'actuel PDLP qui fait désormais la part belle à une logique d'équité territoriale, et reconnaît ainsi des territoires moins dotés en matière de lecture publique, nécessitant dès lors un accompagnement plus soutenu. Ces distinctions sont notamment opérées à travers la désignation des médiathèques-centres, médiathèques-relais et médiathèques de proximité, qui sont déterminées en fonction de leur commune d'emplacement et de l'ampleur des services proposés. Avec le nouveau Plan, les médiathèques-centres et médiathèques-relais ont intégré la charte de services de la BD05, aux côtés des équipements B1 à B5 qui sont maintenus. La BD05 s'engage donc vers une forme de territorialisation de ses services en déterminant son périmètre d'intervention

selon la réalité de la lecture publique de ses territoires, via la prise en compte, dans sa typologie, des caractéristiques des équipements ainsi que de leur lieu d'implantation.

Une même tendance à la territorialisation des services, plus poussée encore, s'observe du côté de la MDI. En effet, la structuration de réseaux étant désormais essentiellement achevée en Isère, la MDI opte désormais, dans le cadre de son PDLP 2020-2026, pour un accompagnement spécialisé des territoires, basé sur les besoins et priorités spécifiques rencontrés localement. Aussi, les services de la MDI sont définis par la signature de conventions d'objectifs pour les six ans à venir entre la BD et chaque réseau. Ces objectifs ont été définis en collaboration avec les réseaux locaux, qui ont fait remonter les besoins et priorités identifiés à leur échelle lors des visites des territoires effectuées à cet effet par la MDI au moment du lancement du nouveau Plan. Cette nouvelle politique réoriente ainsi l'ancienne posture de la MDI, qui prévoyait la signature de conventions très généralistes dont il a été jugé qu'elles ne prenaient pas suffisamment en compte les spécificités locales, et donc ne constituaient pas l'outil le plus pertinent pour renforcer les services de lecture publique sur ces territoires.

Au vu de ces nouveaux positionnements enclenchés par la BD05 et la MDI, on peut imaginer que Savoie-biblio, dans le cadre de la définition de son prochain PDLP, envisagera peut-être elle aussi de territorialiser davantage ses services. Ce changement de posture semblerait effectivement judicieux pour accompagner au mieux des territoires particulièrement contrastés, parmi lesquels les zones de montagne, et les amener à renforcer leurs services de lecture publique sans effacer leurs spécificités locales.

Enfin, en lien avec cette territorialisation, l'adaptation de l'action des BD peut également passer par une meilleure prise en compte des rythmes saisonniers qui animent les bibliothèques des zones touristiques montagnardes. En effet, certaines bibliothécaires de ces territoires ont évoqué, aussi bien dans les entretiens qu'auprès de leur BD, leur besoin que leur activité soutenue en saison touristique soit prise en compte dans le calendrier des services départementaux. On peut ainsi noter que les périodes hivernales et estivales sont celles au cours desquelles ces bibliothèques ont davantage besoin de supports d'animation et de collections, en raison de l'élargissement des publics accueillis. À l'inverse, ces saisons ne sont pas les plus adaptées pour proposer des formations et autres temps professionnels à ces équipes, comme le soulignait la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise, qui témoigne de la prise en compte de cette problématique par Savoie-biblio :

« Alors, il y a un petit hiatus, là, sur ce territoire, pour la programmation de formations : on est obligé de les programmer en saison basse, parce qu'en saison haute, les bibliothécaires sont mobilisés sur leur territoire, elles sont débordées, elles ont du tourisme, elles ont du monde, donc du coup on est obligé de les faire sur saison basse. »

Assister aux formations, pour les territoires de montagne, pose également des questions de déplacement. En effet, celles-ci ont généralement lieu dans l'un des centres des BD, qui ne sont pas systématiquement situés près des bibliothèques de montagne. Aussi, quelle que soit la saison de l'année, il arrive que les bibliothécaires ne puissent pas assister à ces formations car le temps de déplacement est conséquent, et dans le cas où la structure ne compterait pas beaucoup d'employés, il s'avérerait difficile pour elles d'abandonner leur poste sur une aussi longue durée afin de se

rendre en formation à l'autre bout de la vallée, voire du département. Cet enjeu a été abordé par la responsable de la médiathèque de Beaufort :

« Pour nous, c'est 45 minutes [pour rejoindre le centre de Tarentaise], ça va. Après, c'est vrai que les formations, ça peut être aussi bien Chambéry que la Tarentaise ou la Maurienne, après on laisse tomber Annecy et le Chablais. (...) C'est un point que je vais aborder dans les ateliers de réflexion [pour le prochain PDL], parce [que Savoie-biblio essaye] de faire des formations pour que tout le monde puisse y accéder, et en même temps, il y a un éloignement des territoires, il y a des territoires entre la plaine et la montagne donc il n'y a pas le même rythme, puisqu'il y a une saisonnalité assez présente. »

En réponse à cette contrainte, les BD pourraient envisager de proposer des formats à distance pour les formations ne nécessitant pas beaucoup de participation, permettant ainsi à davantage de bibliothécaires de les suivre sans avoir à prévoir le temps de transport qui, parfois, dépasse la durée de la formation elle-même. Cette modalité a notamment été mise en place par Savoie-biblio durant les confinements de 2020 et 2021, permettant ainsi à certains bibliothécaires ne s'inscrivant habituellement jamais à ces temps professionnels d'y assister pour la première fois.

Communiquer sur le rôle des bibliothèques, des BD et des DRAC, et sensibiliser les élus

En montagne comme sur d'autres types de territoires, les élus locaux ne sont pas toujours sensibilisés à la possibilité de mettre en réseau des bibliothèques, de même qu'à la nécessité de recruter des personnels qualifiés pour gérer ces équipements et accompagner les bénévoles. Un exemple particulièrement parlant du manque d'information de certaines équipes municipales vis-à-vis du métier de bibliothécaire pourrait être celui du projet de construction de la médiathèque de Courchevel, vaste équipement conçu pour proposer un espace de détente et de loisirs aux habitants locaux et aux nombreux touristes de la station. Malgré cette ambition d'un équipement moderne aux services élargis, parmi lesquels la mise en place d'un espace jeux vidéos, la municipalité n'avait pas identifié la nécessité de recruter des personnels, un seul poste étant originellement prévu pour assurer la gestion de cette nouvelle bibliothèque de 350 m². Ceci démontre combien la réalité du métier de bibliothécaire et de la charge de la mission de service public qui lui est associée sont méconnues de certaines équipes municipales, et, de fait, du grand public ; ce pourquoi il est essentiel de sensibiliser les tutelles sur le périmètre de l'activité des salariés de lecture publique, et sur les perspectives de développement des services que des recrutements pourraient ouvrir. La responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) et la directrice de la médiathèque de Chamonix-Mont-Blanc abordent toutes deux cette nécessité de sensibiliser les élus :

« Les communes de Tarentaise sont frileuses à créer des emplois à temps plein pour les médiathèques, y compris pour des gros équipements. Par exemple, à Courchevel, les élus ne voulaient créer qu'un seul poste. Il est difficile d'argumenter pour des postes auprès des élus. Il faut les sensibiliser aux atouts que représente une bibliothèque pour leur territoire. Mais on note une évolution, peu à peu. La plupart du temps, les postes créés sont à temps partiel, mais là aussi, on note une évolution. »

« En ce moment, depuis un an et demi, deux ans, on essaye de mettre en valeur pour les élus ce qui est fait en bibliothèque, et je pense qu'il y avait une vraie

méconnaissance de ce qui pouvait être fait en bibliothèque de leur part. La partie patrimoniale, mise en valeur du patrimoine, architecture, beaux-arts, etc., oui, ça ils s'en occupaient ; les bibliothèques je pense qu'ils n'avaient pas vu à quel point ça peut aussi être un bel outil social et culturel. »

Ce rôle de sensibilisation peut donc être joué par les bibliothèques localement, comme le fait la directrice de la médiathèque de Chamonix, mais il peut être également assuré par les BD – qui à de nombreux égards le font déjà – car elles bénéficient d'une certaine légitimité et des arguments nécessaires pour promouvoir la cause de la lecture publique auprès des élus, en s'appuyant sur leur connaissance fine de la profession et de l'état de la lecture publique sur le territoire départemental. Cette compétence de la BD auprès des élus est notamment soulignée par la responsable de la médiathèque de Beaufort :

« [Le réseau et les bibliothèques se sont développés] parce qu'il y a la bibliothèque départementale, qui ont conseillé, qui a aidé, parce qu'au départ c'étaient des points de lecture. C'est la coordinatrice qui a fait évoluer ces points de lecture, avec effectivement des arguments, est-ce qu'elle les a fournis, est-ce que c'est Savoie-biblio qui les a fournis, là je ne pourrais pas trop vous dire, mais je pense que la bibliothèque départementale a fait beaucoup pour que ce réseau puisse exister. »

Pour renforcer cette communication, certaines BD font le choix d'impliquer les élus dans certains temps organisés sur les territoires, en les conviant à des formations par exemple, ou, comme le fait Savoie-biblio, en organisant des visites de bibliothèques. Cette formule est particulièrement opérante, en ce qu'elle permet de faire découvrir aux élus ayant un projet de bibliothèque l'ampleur des services de lecture publique possibles, en se posant dans une démarche de découverte et d'ouverture et non pas de confrontation ou de conflit. La responsable des centres de Maurienne et Tarentaise évoque le succès de ces visites, avec à nouveau l'exemple de Courchevel :

« Alors, Courchevel, au début, ils pensaient qu'il ne fallait qu'un poste, et puis on leur a vivement conseillé d'aller visiter Gilly-sur-Isère, Cognin et Val-d'Isère, et là ça leur a donné envie ! C'est trop drôle, on les a revus quelques mois plus tard, ils nous ont dit "Nous, ça, on veut, ça, on veut". Parce que, je pense, le seul problème c'est qu'ils ne se rendent pas compte de ce qu'on peut trouver à la médiathèque. Donc c'est pour ça qu'il y a un gros travail de communication et de transparence, qu'on est en train de mener et qui se passe bien. Et du coup je crois beaucoup, moi, aux visites de territoires, donc là, [la responsable du service formation de Savoie-biblio] a mis dans le programme de formation des visites de grosses médiathèques, où elle convie tout le monde, y compris les élus. Alors ça ne tombe pas toujours au plein moment où il y a un projet, bien sûr, mais c'est bien. »

Enfin, la sensibilisation des élus concernant la lecture publique doit aussi s'accompagner d'une meilleure communication quant au rôle des DRAC et des différents dispositifs qu'elles proposent (CTL, CDLI, extension des horaires d'ouverture...), aussi bien auprès des équipes municipales que des bibliothécaires. En effet, une meilleure connaissance des modes d'accompagnement proposés par l'État pourra sans doute favoriser l'émergence de projets nouveaux sur les territoires, si ceux-ci sont susceptibles de bénéficier du soutien de la DRAC. À noter que si les DRAC attribuent bien leurs subventions sur la base de critères prédéterminés, leur objectif n'est pas de refuser des projets, mais bien de tous les

amener à obtenir une aide, comme le rappelle la conseillère pour le Livre et la lecture de la DRAC AuRA :

« Lorsque nous avons notre dotation, dès l'instant où un projet nous semble satisfaisant, nous le finançons (...). Et en fait, notre but, ce n'est jamais de refuser, de but en blanc ou par principe, des dossiers. On essaye toujours de discuter pour les faire évoluer et les rendre finançables et subventionnables. Le but c'est d'améliorer l'offre de lecture publique sur le territoire de la région. »

Ce travail de communication claire autour des dispositifs semble devoir être renforcé de la part de la DRAC en direction des territoires de montagne qui, comme vu plutôt, peinent à se sentir concernés par les politiques du ministère – la priorité accordée par la DRAC aux territoires ruraux et aux projets de proximité semble donc méconnue des acteurs locaux. À nouveau, les BD peuvent elles aussi constituer un relais de la communication autour des dispositifs de l'État, en raison de la relation privilégiée qu'elles entretiennent aussi bien avec les bibliothèques desservies qu'avec les conseillers pour le Livre et la lecture des Directions régionales.

Ainsi, nous avons pu voir que de nombreux leviers peuvent être mobilisés pour renforcer les services de lecture publique en zone de montagne, à commencer par une politique de proximité, la stimulation de la formation de réseaux de lecture publique sans se restreindre au seul modèle intercommunal, le recrutement de salariés et la structuration du bénévolat. L'adaptation des modes de soutien procurés par les bibliothèques départementales, quoique déjà qualitatifs, et la sensibilisation des élus vis-à-vis de la réalité de la lecture publique tout comme celle des bibliothécaires concernant les services des DRAC semblent constituer d'autres pistes à approfondir en vue du renforcement des bibliothèques sur les territoires montagnards.

Ce chapitre a donc été l'occasion de revenir sur certaines des contraintes rencontrées par la lecture publique sur les territoires de montagne, des sentiments d'isolement multiples à la difficulté à stimuler la mise en réseau des bibliothèques, en raison de la morphologie géographique des communes, d'une certaine défiance envers le transfert de la compétence relative à la gestion d'équipements culturels à une collectivité surplombante, ou encore d'un contexte concurrentiel produit pas l'activité touristique. On remarque que ces contraintes sont souvent liées au caractère montagnard du territoire, marqué par le relief, l'éloignement, les rythmes saisonniers, l'attachement à une identité locale – un aspect fréquent en milieu rural – ou encore la difficulté à recruter des personnels. Si ces caractéristiques emblématiques du milieu montagnard ressortent bel et bien, elles s'accompagnent également de problématiques présentes sur le reste du territoire national, s'agissant par exemple de la crainte des petites collectivités de se voir écrasées par des plus grandes, du manque d'information des élus vis-à-vis de la réalité de la lecture publique ou encore de la nécessité de structurer les équipes bénévoles. Finalement, les réponses à ces contraintes semblent essentiellement reposer sur une politique de proximité et sur le renforcement du travail collectif, soit deux leviers particulièrement propices à briser les contraintes d'éloignement et le sentiment d'isolement parfois ressenti par les équipes.

Après avoir évoqué dans ce chapitre de nombreux éléments pouvant participer à renforcer la lecture publique en montagne, en termes d'équipements, de structuration administrative ou encore d'accompagnement par les BD et les DRAC,

nous verrons à présent quels services peuvent être mis en place et renforcés localement par les bibliothèques pour faire face à une autre des caractéristiques identifiées pour les territoires montagnards, à savoir leur vocation à connaître très prochainement de nouvelles mutations, particulièrement accélérées par les circonstances climatiques actuelles.

CHAPITRE 3 : LA LECTURE PUBLIQUE POUR REPENDRE AUX BESOINS DES PUBLICS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN EN ZONE DE MONTAGNE

Nous avons vu en première partie de cette étude que les territoires de montagne sont multiples et continuent d'être marqués par des contraintes, ceci malgré leur progressif désenclavement et une tendance à l'homogénéisation des pratiques entre urbains, ruraux et montagnards. Ces caractéristiques (forts contrastes, isolement, impact touristique, flux démographiques, prégnance de l'environnement...) identifiées à l'échelle des territoires se reportent sur le paysage de la lecture publique, les bibliothèques étant elles aussi confrontées à des contraintes et à des formes d'isolement, produisant parfois des difficultés à impulser une mise en réseau, à recruter du personnel ou encore à assurer l'accessibilité complète des équipements. Ces contraintes s'ajoutent alors aux autres problématiques de lecture publique rencontrées à l'échelle nationale et plus particulièrement en milieu rural, dont les territoires montagnards ne sont pas exempts, celles-ci s'y trouvant parfois d'ailleurs décuplées (par la difficulté à recruter, l'invisibilisation de la bibliothèque au sein de l'offre touristique...), reprenant ainsi au titre de la lecture publique l'observation d'une forme de ruralité « exacerbée » en montagne.

La seconde partie de ce mémoire a ensuite visé à comprendre les ressorts de certaines des contraintes rencontrées par les bibliothèques de montagne, et surtout à ébaucher quelques pistes pouvant participer à les dépasser. Celles-ci s'appuient essentiellement sur une politique de proximité et sur le renforcement du travail collectif, que cela soit à travers le renforcement des liens entretenus avec les BD et les DRAC, ou de ceux reliant les bibliothèques entre elles sur les territoires.

À présent, s'acheminant vers la fin de cette étude, il semble incontournable d'aborder l'avenir de la lecture publique sur les territoires de montagne, en ce que ceux-ci s'approprient à connaître de nouvelles mutations, comme ils n'en ont sans doute plus connu depuis leur mise en tourisme opérée au milieu du siècle dernier. L'évolution des structures socio-économiques et institutionnelles d'un territoire ayant un impact sur la vie des habitants et son organisation, il s'agira donc ici de réfléchir aux services mis en œuvre par les bibliothèques en zone de montagne à destination de leurs publics, et en quoi ceux-ci peuvent répondre aux modes de vie et besoins des usagers d'aujourd'hui, d'abord, et de demain, ensuite.

3.1. ADAPTER LES SERVICES DE LECTURE PUBLIQUE AUX MODES DE VIE DES HABITANTS

Si la lecture publique est bien sûr affaire de compétence de collectivités publiques, de travail salarié et bénévole, de construction d'équipements ou encore de sensibilisation et de communication auprès des partenaires, elle est aussi et surtout une mission de service public destinée à répondre aux besoins d'une population. Ces besoins sont tout d'abord universels, tels que la garantie du libre accès à la culture et à une information riches et de qualité – suivant la vocation originelle et démocratique d'éducation populaire conférée aux bibliothèques publiques – ainsi qu'à des ressources favorisant la découverte, l'évasion et le

divertissement ; mais ils sont aussi parfois spécifiques, déterminés par les profils des territoires et des publics. Pour répondre à ceux-ci, la définition d'une offre de services de lecture publique doit ainsi prendre en compte les modes de vie des usagers. En nous appuyant sur des expériences menées sur les territoires et dégagées au cours des entretiens, nous aborderons donc ici quelques pistes d'adaptation des services pouvant être mis en œuvre par les bibliothèques, afin de répondre à certains besoins des publics induits par les caractéristiques actuelles des zones de montagne.

3.1.1. Aller vers les publics pour s'affranchir des contraintes de déplacement

Le premier aspect de la vie en montagne à prendre en compte dans la définition d'une offre de services de lecture publique, déjà évoqué de manière extensive dans cette étude car incontournable, est bien sûr celui de l'éloignement et du transport. La distance et les déplacements constituant une contrainte réelle et parfois majeure en zone de montagne, ceux-ci influencent inévitablement les modes de vie locaux. En effet, si les résidents montagnards sont habitués à recourir à leur véhicule personnel pour se déplacer, et si la perspective d'effectuer un long trajet est certainement moins décourageante sur ces territoires en raison de cette habitude et de cette nécessité, il n'en reste pas moins que les déplacements en montagne peuvent relever d'une véritable organisation et être réfléchis de manière à ne pas les multiplier. Aussi, prendre spontanément la voiture pour se rendre dans une autre commune afin de ne fréquenter qu'un seul service, s'il n'est pas strictement essentiel ou urgent, ne va pas toujours de soi sur ces territoires. En raison de cette pratique, mais aussi de la présence de personnes non véhiculées ainsi que de l'absence de lieux de lecture dans certaines communes et certains hameaux des vallées, une première adaptation des services de lecture publique pourrait consister à aller directement à la rencontre des publics à desservir, en amenant les services des bibliothèques au plus près des habitants.

On observe aujourd'hui que certaines structures de montagne se sont déjà engagées dans une telle démarche, à travers la mise en place d'actions hors-les-murs et autres animations itinérantes. À ce titre, le réseau des bibliothèques de la Méouge a identifié cette nécessité d'aller vers les publics, qui, en plus d'être marqués par cette problématique de mobilité, se sentent parfois culturellement éloignés des bibliothèques. La coordinatrice du réseau s'attache donc depuis plusieurs années à amener les animations des bibliothèques sur les communes de la vallée où ne se trouvent pas déjà des équipements de lecture publique :

« Très clairement, en hiver, le soir, c'est plus compliqué de programmer des choses, parce que selon les conditions météo, ou même, les gens ont du mal à sortir. C'est surtout lié aux déplacements je pense, c'est pour ça que j'essaye, moi, de me déplacer, et d'aller au plus près des gens parce que [s'il y a] une espèce d'image de "la bibliothèque, c'est pas pour moi" ou "à la bibliothèque, je ne vais rien trouver qui m'intéresse", si en allant dans les villages, en allant au plus proche des gens, des gens viennent à des événements comme ça, ils peuvent identifier des gens qu'ils connaissent, et des choses qui peuvent leur parler, après c'est très facile pour eux d'aller dans les bibliothèques. »

Dans cette logique, les équipes du réseau organisent des animations en-dehors des seules bibliothèques d'Éourres et de Barret-sur-Méouge, comme c'est le cas de l'action Bibliofilms, qui consiste à lire ou relire un roman avant d'assister à la projection de son adaptation en film. Les projections ont lieu dans les différentes

communes du territoire, puis sont suivies d'un échange sur l'œuvre originale et son adaptation, de même que d'un repas partagé entre les participants. Les animations Bibliofilms ont su rencontrer leur public sur ce petit territoire et faire découvrir les bibliothèques à celles et ceux qui ne la fréquentaient pas encore, comme en témoigne ce retour d'expérience inscrit dans le Bilan 2019 du réseau :

« Un public fidèle s'est constitué au fil des séances (25 personnes en moyenne), tout en accueillant régulièrement de nouvelles personnes. Ces événements, organisés hors des bibliothèques faute de places suffisantes, sont parfois un premier contact avec des personnes qui reviennent ensuite emprunter des livres, voir les expositions ou participer aux autres événements. »

De même, l'année 2019 a été l'occasion d'expérimenter une nouvelle forme d'animation hors-les-murs par la participation des bibliothèques à la Fête du vélo, organisée dans les Gorges de la Méouge par l'association collégiale et participative Ecoloc, basée à Barret-sur-Méouge. Légèrement contrarié par le mauvais temps, l'objectif consistait à proposer une sélection d'ouvrages portant sur le vélo et la région tout au long du parcours prévu pour la fête. Par ailleurs, le réseau a également mis en place il y a deux ans un service de portage de documents à domicile. Celui-ci est assuré par des bénévoles qui, grâce à leur connaissance du territoire et de ses habitants, identifient les publics dans le besoin, leurs goûts et leurs attentes, qu'il s'agisse de personnes âgées, isolées ou plus simplement immobilisées provisoirement pour des raisons de santé. Ainsi, les bibliothèques de la Méouge ont pleinement embrassé cette dynamique d'« aller vers », qui permet non seulement de rendre les bibliothèques davantage visibles et connues dans les communes de la vallée, mais aussi – voire surtout – de dynamiser la vie des villages et de créer des échanges entre les habitants. Cette démarche avait d'ailleurs été inscrite dans le PCSES du réseau, rédigé en 2018 :

« Nous développerons également des sessions de “Bibliothèque hors les murs” sur des événements et lieux de vie de la Vallée (marché de Lachau du samedi matin, fête du Printemps, campings...) afin de faire connaître les Bibliothèques dans la Vallée. (...) Un service de portage à domicile est envisagé dans les années à venir, notamment en faveur des personnes âgées ou handicapées présentes dans la vallée de la Méouge ayant des difficultés pour se déplacer. »

Si l'échelon local est particulièrement pertinent pour la mise en œuvre d'actions visant à aller à la rencontre des publics, celles-ci peuvent également être déployées au niveau départemental. C'est en effet le chemin que suit la BD05, dans le cadre d'un contrat départemental lecture-itinérance (CDLI) signé avec la DRAC PACA et le Département des Alpes-de-Haute-Provence, et à travers lequel les BD organisent des ateliers numériques itinérants sur l'ensemble des territoires des deux départements. Ces ateliers sont pour partie assurés par la BD05 elle-même, et pour partie par des associations locales, permettant ainsi de proposer une programmation des plus riches aux bibliothèques des territoires, comme l'explique le directeur :

« On a signé [le CDLI] en 2018, en partenariat avec le 04, [ce] qui nous permet de proposer des médiations numériques dans les bibliothèques du département, aussi bien à destination des bibliothécaires que des publics. (...) Donc, très concrètement, on a recruté une médiatrice numérique, qui fait ces médiations, et puis aussi on met à peu près autour de 15 000 € par an pour de la médiation numérique, là assurée par des prestataires, des associations qui font des médiations sur le territoire, on les paye pour ça. (...) Donc il y a des choses

sur les jeux vidéos et la parentalité avec Funambule, esprit critique et fonctionnement du cerveau avec Gap Sciences Animations, voilà. (...) On a un catalogue des ateliers numériques, les bibliothèques peuvent choisir et se positionner. Et on les fait circuler dans les bibliothèques du territoire. Ça fonctionne très, très bien. »

Confirmant le bilan que tire la BD05 du lancement de ce CDLI, la bibliothèque de La Salle-les-Alpes confiait à son tour en entretien avoir bénéficié de ces ateliers avant la crise sanitaire. Ainsi, le déploiement de services de lecture publique au plus près des habitants, au moyen de l'itinérance ou du hors-les-murs, est particulièrement pertinent en zone de montagne, aussi bien à l'échelle locale que départementale. Définir l'emplacement de ces actions nécessite bien sûr de prendre en compte les lieux et habitudes de vie des publics, et peut également s'appuyer sur l'observation des « micromigrations » locales, telles que définies par Denis Llavori dans un article du *BBF* paru en 2009 :

« Il est indéniable que les populations rurales ont intégré dans leur mode de vie une contrainte de mobilité. Pour accéder à un médecin, une école, une pharmacie, un distributeur d'essence ou un supermarché, il faut utiliser un véhicule et se déplacer parfois sur de longues distances. Il existe donc des mouvements de micromigrations pendulaires identifiables. (...) Établir une cartographie de ces micromigrations permet d'affiner l'équipement du territoire en établissements documentaires en s'assurant de leur implantation sur un lieu de transit. On améliore ainsi l'accessibilité en rapprochant l'offre documentaire non pas du lieu de résidence de l'utilisateur, mais de son lieu de passage. »⁹²

Développer des actions allant à la rencontre des publics, éloignés des bibliothèques par la distance ou un manque de familiarité avec ce type d'établissement, semble donc particulièrement indiqué en montagne et judicieux à mettre en œuvre sur les territoires ne s'étant pas encore engagés dans cette voie. Ces services permettent non seulement de déjouer les contraintes de déplacement des usagers, mais aussi de faire connaître les bibliothèques et leurs services à un éventail élargi de publics. De plus, déployer des animations dans d'autres lieux peut également constituer un levier de la prise de conscience d'un besoin de lecture publique sur un territoire qui en serait dépourvu, la fréquentation de ces services itinérants par les habitants locaux pouvant révéler aux élus la nécessité de créer une bibliothèque de proximité, ou de renforcer l'équipement déjà existant.

3.1.2. Associer la bibliothèque à d'autres lieux de vie dans une logique de lien social

Une seconde piste d'adaptation des services de lecture publique pourrait être celle de renforcer la vocation des bibliothèques comme lieux du lien social. Cette mission, et finalement cet usage, est déjà bien présente dans nombre de territoires montagnards et ruraux en général, l'emprunt de documents se révélant souvent être un prétexte à l'échange. Les communes de montagne étant peu peuplées et les centres-bourgs souvent réduits, les bibliothèques sont en effet tout indiquées pour assumer ce rôle, en ce qu'elles sont souvent l'un des rares lieux de vie ouverts à

⁹² LLAVORI, Denis. Accessibilité et territoires. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n°5, p. 19-23. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0019-003>

l'année – même sur de petites plages horaires – et ceci d'autant plus dans le contexte des stations touristiques. Cet usage déjà ancré de la bibliothèque à des fins de lien social permet aux équipes de tisser des relations de proximité avec les lecteurs, garantissant là aussi la place de la bibliothèque comme lieu communautaire au sein du village. La responsable de la bibliothèque de La Salle-les-Alpes témoigne justement de cette relation privilégiée entretenue avec les usagers, qui viennent non seulement pour profiter des services de lecture publique mais aussi pour partager un temps d'échange :

« On est très, très proche des lecteurs. Il y a des choses de la vie privée des lecteurs, des gens qui nous disent des choses que voilà, on a un rôle social, enfin, je ne sais pas, c'est vachement important pour les gens qu'il y ait cette bibliothèque qui soit ouverte à l'année. (...) Dès qu'il commence à faire beau, là il y a un monsieur qui m'amène des plants de salades, il y en a qui amènent des plants de petites fleurs, des échanges, c'est pas que la bibliothèque, il y a des choses qui se créent autour et c'est génial. »

Cette relation de proximité entre les publics et la bibliothèque est également renforcée par les partenariats tissés avec d'autres services et structures locaux, en particulier les écoles, de même que par l'engagement des équipes bénévoles, qui constituent de véritables relais entre le service de lecture publique et les habitants. Cet ancrage local est d'ailleurs parfois inscrit dans les missions de la bibliothèque, formalisant dès lors le rôle de la lecture publique comme créatrice de liens au sein de la commune. C'est notamment le cas de la médiathèque de Sallanches, comme l'évoque son directeur :

« On a un projet d'établissement [qui] tourne beaucoup autour de la vie locale, du fonds local. On a un fonds sur les Savoie, un fonds "sport et montagne" très développé. On est beaucoup sur un projet de valorisation du patrimoine historique et naturel. Et d'ailleurs, dans notre projet d'établissement, il y a aussi un rôle économique, c'est-à-dire qu'on est sensés favoriser de travailler en priorité avec les structures commerciales de la ville et de la vallée, valoriser les produits locaux, valoriser les auteurs locaux, les librairies locales... Voilà, on a un rôle, comme ça, de proximité : on suit la logique usager de proximité, structures de proximité, partenariats de proximité, il y a une cohérence. »

Cette mission de lien social et de relais entre les habitants et les services locaux n'est pas sans rappeler le modèle de bibliothèque troisième lieu développé par Mathilde Servet en 2009⁹³, qui pose les structures de lecture publique non seulement comme des lieux d'ouverture culturelle mais aussi comme des lieux du partage et du lien social ancrés dans leur territoire. Les équipements les plus structurants rencontrés dans le cadre de cette étude ont d'ailleurs affiché une volonté de s'inscrire dans cette logique de médiathèque troisième lieu, une démarche qui apparaît dans les mots d'une partie des bibliothécaires interrogés de même que dans les documents cadres produits par certains établissements. C'est le cas notamment du réseau des médiathèques de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, qui pose cet objectif dans son PCSES 2019-2026 : « Les bibliothèques du réseau doivent s'inscrire comme véritable troisième lieu, un lieu de ressources incontournable pour la mise en œuvre de la politique sociale de la collectivité. ». Il en va de même s'agissant de la

⁹³ SERVET, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. [Consulté le 29/07/2021]. Mémoire : diplômé de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2009, 1 vol., 83 p. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>

médiathèque de Val-d'Isère, sa directrice ayant souhaité que la nouvelle médiathèque fraîchement déménagée dans un bâtiment plus grand, au sein du pôle culturel de la Maison de Val, ait cette vocation de troisième lieu :

« Cette médiathèque était installée avant en face de l'église, donc elle était assez petite, sur deux étages, c'était pas très pratique, du coup il a été décidé de la déménager, et là il y a eu un vrai budget, donc moi j'ai pu travailler sur un vrai projet de médiathèque de troisième lieu (...). Le fait de déménager et d'être dans un lieu plus grand où il y a un cinéma, un musée, ça nous a donné une autre visibilité, et pour moi ça a été l'occasion de donner une image assez dynamique et moderne de la médiathèque, et surtout de dire "une médiathèque, ça s'adresse à tout le monde, pas qu'à des gens qui lisent, on peut très bien y venir pour aller sur les ordinateurs, jouer à des jeux de société, on n'est pas du tout obligé d'emprunter des livres ou de lire". Du coup, nous, on a un espace jeux vidéos, avec différentes consoles de jeu, on a des jeux de société... Par rapport à l'ancienne médiathèque, ce qu'il y avait de nouveau, c'était avoir plus d'espace, donc on a créé un espace détente, c'est un espace avec des fauteuils et il y a à disposition thé/café, donc c'était important, quand on fait un troisième lieu, de devenir un lieu de rencontre et d'échange »

Le modèle de troisième lieu semble effectivement pertinent sur ces territoires de montagne où, finalement, la vocation de lien social de la bibliothèque est souvent présente naturellement, les usagers mobilisant l'établissement comme un lieu de vie au sein de la commune. C'est notamment ce que l'on observe à la médiathèque de Sallanches, où les habitants montrent un véritable attachement – presque affectif, à travers le langage – vis-à-vis de leur médiathèque, et où les démarches participatives généralement associées au modèle de troisième lieu s'imposent d'elles-mêmes. Cet attachement et cette implication de la part des publics ont d'ailleurs marqué le directeur, qui n'avait pas connu cela sur les territoires urbains où il avait exercé précédemment :

« Ça fait 20 ans que je suis bibliothécaire, j'ai travaillé pendant l'essentiel de ma carrière à Paris, et depuis très longtemps j'essayais avec les équipes dans lesquelles j'étais de développer ce participatif, cette idée de bibliothèque troisième lieu, sans vraiment avoir l'impression d'y arriver. Et là, pour le coup, je me retrouve dans une bibliothèque où naturellement, il y a cette part-là. Les gens sont partie prenante, c'est "leur" médiathèque, il y en a même qui disent que je suis "leur" directeur, (...) enfin voilà, c'est une espèce d'appropriation des choses, qui moi m'amuse (...). Il suffit de suivre le mouvement, et on va naturellement vers du participatif, ce qui est très agréable puisqu'on ne se bat pas sans arrêt pour chercher à faire participer le public, il participe naturellement. Encore une fois, on a un public familial, c'est leur médiathèque en fait. C'est la médiathèque de la ville donc c'est "leur" médiathèque. »

Si ce modèle « troisième lieu » apparaît donc dans certains documents cadres et est effectivement mobilisé et mis en œuvre dans les bibliothèques les plus structurantes des vallées montagnardes, telles que le sont celles de Chamonix, Sallanches ou encore Val-d'Isère, il convient toutefois de rester prudent quant à son application pour l'ensemble des autres bibliothèques de montagne. En effet, ce modèle, plutôt issu du monde urbain, s'adapte le mieux aux bibliothèques bénéficiant de surfaces élargies, permettant de créer divers espaces propices à la coexistence de publics et d'usages différents au sein de la bibliothèque. Cette forme de pré-requis n'est toutefois pas l'apanage de la majorité des bibliothèques

montagnardes, qui pour beaucoup reposent sur des espaces très réduits, avec une offre de services plus conventionnelle et des personnels moins nombreux pour accueillir et accommoder différents usages. Par conséquent, si faire coexister des publics aux usages différents dans une bibliothèque est bien sûr souhaitable, y compris du point de vue des personnels des petites structures, cette réalité devient vite problématique lorsque l'espace disponible ne permet pas de laisser la place à des usages divers sans que les publics ne se dérangent les uns les autres. Cette difficulté a d'ailleurs été soulignée par les équipes de la médiathèque de Moûtiers, qui rencontrent parfois des conflits d'usages au sein de leur établissement, comme lorsque des collégiens viennent s'installer pour jouer et discuter sur les banquettes de l'espace jeunesse, décourageant ainsi certains parents de s'installer pour lire avec leur enfant. Ici, c'est bien le manque de surface, et donc le manque d'espaces différents au sein de la médiathèque qui empêche l'appropriation du concept de troisième lieu, puisque celui-ci impliquerait, dans ces conditions, l'exclusion d'un public au profit d'un autre. De plus, comme l'évoquait l'un des membres de l'équipe de Moûtiers, ce modèle n'est pas toujours pertinent à mettre en œuvre sur les territoires où les lieux culturels sont rares, voire absents, en ce sens que le troisième lieu peut parfois brouiller les frontières des services, et donc risquer de faire disparaître certains usages, peut-être plus traditionnels, certes, mais malgré tout légitimes, tels que la lecture dans le calme :

« L'équilibre entre les publics est très précaire, et il s'entretient. Vouloir absolument favoriser les publics qui ne seraient pas présents (...) peut engendrer des déséquilibres qui peuvent être beaucoup plus graves que le fait que ce public spécifique ne soit pas représenté. Je sais que c'est souvent des volontés de développer des troisième lieux et compagnie, ce qui peut être tout à fait justifiable sur certains territoires, mais sur d'autres, c'est des équilibres à bien préserver parce que les bibliothèques sont parfois les derniers lieux où il peut y avoir un peu de calme et un peu de culture au sens large, et si on prive encore les personnes qui peuvent fréquenter ces lieux-là pour trouver ça sur ces lieux-là, en en faisant encore des lieux un petit peu transversaux, en gros, on fait un peu de tout et entre guillemets un peu n'importe quoi... »

En somme, on retient que la mission de lien social est bien présente dans un grand nombre de bibliothèques situées en montagne, que cela soit par leur ancrage local et leur mobilisation par la population comme un lieu communautaire, ou par la volonté des professionnels de s'engager dans une démarche de troisième lieu, s'agissant des médiathèques les plus structurantes et bénéficiant de l'espace suffisant. Il existe toutefois des lieux de lecture où ce rôle social n'est pas encore installé, et cela peut s'expliquer par de nombreuses raisons, parmi lesquelles le faible nombre d'heures d'ouverture, le manque de personnels (bénévoles ou salariés) pour dynamiser le lieu et le rendre visible, ou encore un local peu accessible ou peu accueillant. Afin d'amener ces lieux de lecture à devenir à leur tour des lieux vivants au sein de leur commune, et ainsi à répondre à ce besoin identifié du côté des publics, le travail en partenariat voire même la fusion avec d'autres services locaux peut être mobilisé. Le renforcement des partenariats est d'ailleurs l'un des leviers incontournables à actionner pour pérenniser la lecture publique en zone rurale, comme l'affirmait Anaïs Leneutre dans son mémoire sur l'évolution du modèle de bibliothèque en milieu rural :

« Si la grande diversité des partenariats peut sembler une évidence pour les bibliothèques urbaines et pour les BDP, qui mènent leur politique depuis longtemps avec les Drac, les artistes et autres institutions, il est encore parfois

difficile pour les bénévoles et les élus de se rendre compte de toutes les occasions à saisir en s'alliant avec d'autres acteurs du territoire. (...) ce mode de fonctionnement est l'avenir des bibliothèques rurales, sans lequel elles n'auront bientôt plus de sens mais dans le même temps, au même titre que l'intercommunalité, les bénévoles ont du mal à avoir une vision globale, transversale de la culture. »⁹⁴

Quelques initiatives en faveur du rapprochement entre les lieux de vie des communes rurales, parmi lesquels les bibliothèques, ont déjà vu le jour sur certains territoires montagnards étudiés, et nous espérons que leur évocation ici pourra en inspirer d'autres. La responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) évoquait par exemple le cas de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, dont le projet est de construire un cinquième lieu de lecture qui sera installé à côté d'un bar-épicerie. Les deux lieux se trouveront sur un même plateau et partageront un espace commun propice au développement conjoint de services et à l'échange entre leurs usagers respectifs. De même, un projet relativement similaire a déjà été mis en place dans le Haut-Chablais, sur la commune de La Forclaz, où un lieu de lecture a été ouvert au sein de l'auberge communale. Ce nouvel espace a rencontré un certain succès sur le territoire, l'auberge étant très fréquentée, y compris par des touristes. La coordinatrice du réseau du Haut-Chablais évoquait ainsi l'installation de ce point lecture dans l'auberge de La Forclaz :

« C'est sur la commune de La Forclaz, (...) c'est un petit village, il faut y monter, c'est un peu excentré, et eux ils ont cette auberge communale, ils sont sur un passage touristique aussi parce qu'ils ont un belvédère au-dessus donc ils ont beaucoup de monde, mais c'est un village où il n'y a pas tout à fait 400 habitants ; et en fait l'auberge communale fonctionne très bien, et la mairie, très enthousiasmée par tout ce qu'on mettait en place au niveau des bibliothèques, m'a sollicitée pour qu'on monte un point lecture à l'intérieur de l'auberge. (...) Eux, ils ouvrent tous les mercredis après-midi, donc ils ont une plage d'ouverture de la bibliothèque par semaine, et par contre, le reste du temps, dans leur restaurant, les gens peuvent avoir accès à la bibliothèque. Ils ont créé des coins avec des fauteuils, les gens peuvent se poser pour lire, ils peuvent aller en terrasse (...), consulter les livres dans le cadre de l'activité du restaurant. (...) Ça, c'est une solution pour moi qui a l'air de très bien fonctionner, il y a eu un accueil formidable, beaucoup de gens qui sont venus s'inscrire, et je pense que c'était une envie depuis longtemps donc ce qui est intéressant aussi pour moi, c'est que du coup, j'ai un lieu où je peux amener de l'action culturelle. C'est des lieux relais en fait. »

Ce récent projet à La Forclaz ayant rencontré un franc succès, un second est en train d'émerger sur la même CC du Haut-Chablais : il s'agirait ici de raviver la bibliothèque de La Côte d'Arbroz, qui tend à s'essouffler, en supprimant la cloison qui la sépare du café communal. Cette démarche de fusion de lieux déjà existants semble effectivement pertinente pour redynamiser ces derniers, qui font parfois face aux mêmes difficultés en matière de visibilité au sein de la commune. Aussi, décroïsonner (parfois, littéralement) les différents services pouvant constituer des lieux de vie sur le territoire semble être une formule propice à la convivialité et à leur revitalisation. S'agissant des bibliothèques, cette démarche permet également

⁹⁴ LENEUTRE, Anaïs. *L'évolution du modèle de bibliothèque en milieu rural*. Mémoire : diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2015, 1 vol., p. 32.

de pallier le manque de personnels en élargissant leur plage d'ouverture, qui pourrait alors s'appuyer sur celle de l'auberge ou de l'épicerie attenante. C'est justement la pertinence de ce type de projet sur les territoires ruraux et montagnards que souligne la coordinatrice du réseau du Haut-Chablais :

« Je pense que le plus important en termes d'action de la bibliothèque, c'est de pouvoir, justement, sur les structures dans les petits villages, (...) les associer un maximum avec les autres structures en place, et ne pas faire de la bibliothèque un lieu dédié unique. Parce que là, ça ne fonctionne pas bien, parce qu'un espace dédié, ça veut dire avoir des collections, être active, ça veut dire avoir des permanences d'ouverture régulières, sur des villages où il y a 300, 400 habitants, c'est compliqué. »

Ainsi, répondre aux besoins des publics des bibliothèques en zone de montagne aujourd'hui peut non seulement passer par une logique de « l'aller vers », dépassant les contraintes de déplacement, mais aussi par le renforcement de la vocation de lien social de ces établissements, qui est l'un des usages les plus recherchés par les usagers. Ceci peut s'appuyer sur des collaborations avec les autres lieux de vie des villages, lorsqu'il y en a, qu'il s'agisse d'un café, d'une épicerie ou même, dans les territoires touristiques, de l'Office de tourisme – c'est le cas à Auris, dans l'Oisans, où un point lecture a été installé au pied des pistes de ski. Décloisonner les lieux de vie permet ainsi de créer des synergies entre les professionnels de différents secteurs, de toucher un spectre plus large de publics, et de rendre la bibliothèque plus dynamique, plus ouverte et plus visible au sein de la commune. Finalement, s'appuyer sur ces partenariats permet également de multiplier les points d'accès au livre et à la culture sur un territoire qui n'aurait pas toujours les moyens de construire un lieu dédié, soit une démarche là aussi particulièrement pertinente pour des secteurs où les lieux de lecture sont appelés à être implantés au plus proche des usagers.

3.1.3. Penser les horaires d'ouverture en fonction des pratiques locales

Enfin, comme sur tout territoire, les bibliothèques de montagne peuvent adapter leurs services à leurs publics en déterminant leurs horaires d'ouverture selon le mode de vie des habitants desservis. À ce titre, tout comme l'on ne peut pas calquer le modèle de troisième lieu, plutôt adapté aux grandes structures, à l'ensemble des bibliothèques de montagne, les recommandations les plus souvent diffusées au niveau national concernant les horaires d'ouverture (l'encouragement à ouvrir les bibliothèques le dimanche par exemple) ne peuvent pas toujours être appliquées telles quelles en milieu montagnard. Cette adaptation du modèle de bibliothèque aux pratiques des habitants d'un territoire est d'ailleurs soulignée par Anaïs Leneutre, s'agissant du monde rural :

« Enfin, la bibliothèque rurale peut même adapter le modèle à son environnement : la question des horaires d'ouverture le prouve. Si les bibliothèques urbaines s'efforcent (avec combien de difficultés !) d'ouvrir plus afin de répondre à la caractéristique que décrit, entre autres, Mathilde Servet, les bibliothèques rurales, elles, tentent avant tout de s'installer dans d'autres

lieux, d'exporter les actions sur le territoire, afin de pallier aux moyens et de mieux répondre aux modes de vie des habitants. »⁹⁵

Nous l'avons vu, en montagne, quel que soit le dynamisme touristique du territoire, les habitants ont généralement pour pratique de profiter de l'extérieur, du paysage et des balades environnantes pendant leur temps libre, aussi ouvrir la bibliothèque durant tout le week-end, et tout au moins le dimanche, ne revêt pas la même pertinence sur ces territoires qu'en zone urbaine par exemple. La responsable de la médiathèque de Beaufort justifie ainsi le choix de ne pas ouvrir le dimanche :

« Par exemple, ça ne nous semble pas pertinent d'ouvrir un dimanche. La concurrence est rude dans les environnements de montagne : le ski, la rando... C'est pas facile d'attirer des nouveaux lecteurs, et de fidéliser. Alors, ceux qui sont vraiment amoureux de la lecture, ils viennent quand même, encore qu'ils préfèrent parfois acheter leurs propres ouvrages parce qu'ils aiment ça. C'est pas si simple. »

Dans les zones particulièrement touristiques, la définition des horaires d'ouverture se fait également en fonction du rythme des vacanciers, sur la base des créneaux d'entrée et de sortie des locations, ou des horaires de fermeture des remontées mécaniques par exemple. Pour cette raison, la bibliothèque annexe d'Arêches ouvre le vendredi soir, mais pas forcément le samedi, ni le dimanche, comme l'explique à nouveau sa responsable :

« Le vendredi soir, sur Arêches et même sur Hauteluce, il y a les résidences secondaires, les touristes vont arriver le vendredi et vont emprunter des bouquins pour le week-end. On n'ouvrira pas forcément le samedi après-midi par exemple dans ces zones-là. Encore moins le samedi matin, parce qu'il y a les locations qui se prennent. Moi je l'ai fait sur Beaufort parce que la population ça lui convient, mais Arêches, je sais que certains samedis matin, quand la saison d'hiver rattrape, il y a les entraînements, et il y a une certaine population que je ne vois plus, que je revois au printemps, qui disparaît de nouveau en été et qui réapparaît en automne. »

À La Salle-les-Alpes, où l'activité touristique est également très marquée, en particulier pendant la saison estivale, l'équipe s'attache à ouvrir la bibliothèque en fin de journée, de manière à permettre aux publics d'emprunter des documents à leur retour de randonnée :

« Beaucoup plus l'été que l'hiver. Parce (...) que l'hiver, les gens font du ski, et puis à cinq heures ils rentrent (...) tandis que l'été il fait jour beaucoup plus longtemps, et on est ouvert jusqu'à 18h30, et les gens, 18h30 c'est encore tôt pour eux, ils sont encore dehors. Il y en a qui arrivent, ils étaient en randonnée, ils ont encore leurs chaussures de randonnée, ils laissent leur sac à dos dans le sas de l'entrée et ils viennent chercher leurs bouquins en rentrant de randonnée. Et puis oui, c'est toute la journée l'été, tandis que l'hiver c'est à la fin de journée que les gens viennent, parce qu'ils profitent des pistes. »

L'activité touristique et sportive marque donc directement la définition des horaires d'ouverture des bibliothèques situées dans les secteurs de montagne concernés. L'omniprésence du contexte sportif dans les régions alpines rayonne toutefois au-delà des seuls territoires d'altitude, de sorte que certaines bibliothèques

⁹⁵ LENEUTRE, Anaïs, *op. cit.*, p. 48.

situées en pied de vallée se retrouvent à prendre en compte les rythmes des communes montagnardes dans la définition de leurs propres plages d'ouverture. En effet, si les habitants résidant au pied des montagnes sont également nombreux à pratiquer une activité sportive en altitude durant leur temps libre, les établissements de lecture publique peuvent à l'inverse choisir d'ouvrir le dimanche, justement à l'attention des publics n'ayant pas les moyens, la possibilité ou l'envie de profiter de l'offre sportive et de loisirs disponible dans les communes montagnardes environnantes. C'est notamment la réflexion qui a été menée à la bibliothèque de Cluses, ville industrielle spécialisée dans le décolletage et située dans la vallée de l'Arve, au pied des Aravis d'une part et du pays du Mont Blanc d'autre part, comme relaté par la conseillère pour le Livre et la lecture de la DRAC AuRA :

« La problématique de Cluses, c'est très simple : pour ouvrir les bibliothèques, la DAC – ou la DGS, je ne sais plus quelles étaient ses fonctions – me disait “de toute façon c'est simple, si on se pose la question des enfants, ils ne peuvent pas aller au ski à Cluses, et bien il est important que pendant cette période de ski, on ouvre la bibliothèque le dimanche”. Donc, si vous voulez, même si ce n'est pas en montagne, il y a quand même une réflexion liée à la pratique sportive ou à la non-pratique sportive le dimanche, et aux loisirs, qui fait que l'on offre quand même aux enfants du lieu une bibliothèque ouverte le dimanche. »

En-dehors du contexte touristique, l'adaptation des horaires d'ouverture passe également sur la prise en compte des temps forts (et même, d'ailleurs, des temps morts) du quotidien des habitants. Les contraintes de déplacement étant fortes en montagne, il est par exemple pertinent d'ouvrir la bibliothèque concomitamment à la tenue d'autres événements sur la commune, permettant ainsi aux usagers de ne pas multiplier leurs déplacements. Le temps du marché hebdomadaire ou celui de l'attente du car scolaire pour les enfants peuvent ainsi être des marqueurs à identifier pour définir les horaires de la bibliothèque, comme c'est le cas dans le Beaufortain, ce dont témoigne la coordinatrice du réseau :

« Il faut calquer les heures de permanence avec des événements qui se produisent dans le village. Par exemple, on était ouvert ce matin, parce qu'il y a le marché. Dans les autres petites communes, ça va être lié à des événements particuliers qui vont avoir lieu dans le bourg, dans le chef-lieu, ou alors la sortie d'école. On sait qu'il faut faire la permanence à partir de 16h parce que c'est là qu'il va y avoir du passage. »

Il en va de même dans la vallée de la Méouge, où les bibliothèques sont ouvertes selon les horaires d'ouverture de la Biocoop d'Éourres, de l'agence postale de Barret-sur-Méouge, ou encore durant la pause méridienne des enfants qui restent manger à l'école, comme l'indique le Bilan 2019 du réseau :

« A Éourres, la bibliothèque ludothèque est toujours ouverte sur le temps de midi pour les enfants de l'école profitant du service de restauration. Pour eux aussi la bibliothèque est devenue un lieu familier qui leur permet de prendre un temps plus calme avant de retourner à l'école. »

Finalement, répondre aux besoins des publics en montagne invite les bibliothèques à s'inscrire dans les rythmes locaux des habitants, que cela soit en suivant leurs habitudes de déplacement, ou en s'alignant sur les temps forts de même que les temps morts de leurs quotidiens. Le rôle de lien social des bibliothèques en

montagne étant certain, il convient de le renforcer, et de le développer sur les territoires où les moyens locaux ne le permettaient pas encore. Cette mission peut passer par une démarche d'« aller vers » portée par les bibliothèques, en déployant des services en-dehors des simples murs de leur établissement, sur d'autres communes, et dans d'autres lieux, favorisant dès lors la rencontre de nouveaux publics. À l'inverse, elle peut aussi passer par un travail sur l'espace lui-même de la bibliothèque au sein de la commune. En effet, sans devoir nécessairement calquer le modèle de troisième lieu à toutes les structures – celui-ci s'appliquant difficilement aux établissements les moins dotés – les bibliothèques peuvent être pensées comme des espaces situés à proximité immédiate d'autres lieux de vie de la commune, ou même être insérées à ces derniers, de manière à gagner en visibilité et en accessibilité, multiplier les points d'accès à la culture sur le territoire, créer des lieux de convivialité et rassembler les usagers.

En somme, l'essentiel des pistes d'adaptation des services évoquées ici semblent rejoindre les réflexions posées à l'échelle du monde rural en matière de lecture publique, notamment par le rôle communautaire que la bibliothèque occupe aussi bien dans les campagnes que dans les zones de montagne. Seuls les rythmes touristiques et les contraintes accrues de déplacement donnent une coloration particulière à ces pistes appliquées à certains territoires montagnards. Si la réponse aux besoins des publics d'aujourd'hui semble donc largement similaire en montagne à celles proposées pour l'ensemble du monde rural, qu'en est-il de ceux des publics de demain ? D'ailleurs, qui seront ces publics, et à quoi ressembleront les zones montagnardes qu'ils fréquenteront ? Afin de mieux appréhender ce contexte à venir, quelques ressorts de la recomposition en cours des territoires de montagne seront évoqués dans la partie à suivre.

3.2. DES TERRITOIRES AMENÉS A SE RECOMPOSER

Les territoires montagnards – et plus particulièrement alpins – que nous connaissons aujourd'hui, vastes et hétérogènes, aux économies multiples tantôt industrielle, tantôt agricole, et le plus souvent marquée par le secteur des services, à commencer par ceux liés au tourisme, sont amenés à connaître de nouvelles mutations qui ne manqueront pas de marquer à leur tour la lecture publique. Il s'agira donc ici de comprendre en premier lieu quelle est cette recomposition à venir des milieux montagnards, puis comment les bibliothèques peuvent les accompagner.

3.2.1. Habiter la montagne demain : quelques perspectives démographiques et sociales

Les zones de montagne sont actuellement caractérisées par une faible densité de population, répartie inégalement sur les territoires, de même que par de forts flux démographiques, souvent saisonniers. Or, l'avenir des modes d'occupation des montagnes est aujourd'hui en question, à commencer par l'observation d'un phénomène de perte de population sur nombre de territoires alpins, dans les zones industrielles, certes, mais aussi dans les zones touristiques, pourtant réputées pour leur dynamisme. Christophe Gauchon, géographe, fait ainsi état de cette baisse de population dans les Pays de Savoie, indiquant que le dynamisme démographique est aujourd'hui concentré autour des grands pôles urbains situés en bas des vallées :

« Jusqu'aux années 2000, la Maurienne était seule à afficher un solde migratoire négatif, et cette dynamique était couramment mise sur le compte de

la difficile gestion de la désindustrialisation, commencée voilà un demi-siècle et qui menace toujours de se poursuivre. Mais sur la période 2008-2013, les trois arrondissements de Saint-Jean-de-Maurienne, Albertville et Bonneville, dans lesquels se trouvent les principales stations d'altitude, affichent tous trois des soldes migratoires négatifs (respectivement - 0,6 %, - 0,1 % et - 0,1 % par an) et sont seuls dans ce cas par rapport au reste des départements savoyards ; la dynamique métropolitaine autour de Genève, Annecy et Chambéry reste beaucoup plus déterminante que la dynamique touristique, même avec le niveau d'activité et de spécialisation qu'on lui connaît. »⁹⁶

Cette perte démographique, due à un effet de déficit migratoire davantage qu'à un solde naturel négatif, risque de se renforcer à mesure que la déprise industrielle poursuit son œuvre, mettant à mal l'installation et surtout la permanence des habitants – pour qui les opportunités de trouver un emploi dans l'une des usines de la région se font déjà moins nombreuses. La tendance nationale à la désindustrialisation tout comme les contraintes de relief semblent d'ailleurs préfigurer la continuation de ce déclin, comme l'indique le n°84 des *Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* de l'INSEE, toujours s'agissant de la Savoie :

« L'emploi industriel (...) a chuté de 32 % depuis 1975 mais moins que sur l'ensemble de la région (- 42 %) et de la France métropolitaine (- 48 %). L'est du département est nettement plus touché avec une diminution équivalente à celle de la région. L'aspect montagneux au relief difficile ne favorise pas l'installation d'entreprises productives qui nécessite souvent de l'espace et surtout un accès facilité aux grandes voies de communication pour faire circuler les marchandises. »⁹⁷

À la déprise industrielle comme facteur concourant à la perte démographique s'ajoute celui de l'avenir fragile du modèle touristique actuel, qui pourtant a lui aussi pu favoriser le maintien et l'installation, ne serait-ce qu'une partie de l'année, d'un grand nombre de travailleurs sur les territoires montagnards. La neige se raréfiant et compromettant l'avenir des stations de basse et moyenne altitude, les prix élevés des séjours en station de haute altitude, la hausse des inégalités économiques et sociales de même que la progressive prise de conscience de l'impact écologique du modèle tout-ski, interrogent donc à leur tour l'occupation future des territoires touristiques, et, par conséquent, l'avenir des équipements culturels qui y sont implantés. À nouveau, Christophe Gauchon nous interpelle quant aux modes d'habitation des stations de haute altitude, qui tendraient à se saisonnaliser encore davantage :

« La situation actuelle résulte aussi d'une très grande spécialisation de l'économie touristique en montagne dont les acteurs ont du mal à envisager la diversification. L'évolution vers la résidentialisation n'est pas forcément souhaitée. Le renouvellement de la population sera aussi, à terme, une condition nécessaire à la pérennisation de ce modèle économique ; d'autant plus que la montée en gamme, dans laquelle de nombreuses stations se sont engagées, suppose la présence en stations d'une importante population d'actifs. La variable démographique peut-elle brider les ambitions des

⁹⁶ GAUCHON, Christophe, *op. cit.*

⁹⁷ BERTRAND, Philippe, MARTIN, Mehdy, *op. cit.*

promoteurs du tourisme ? Ou s'achemine-t-on vers des peuplements de plus en plus saisonniers de ces "archipels d'altitude" monofonctionnels ? »⁹⁸

A contrario de ce recul démographique observé depuis plusieurs années sur les territoires montagnards industriels et touristiques, on remarque également une tendance dépassant le seul espace alpin et suivant laquelle les zones de montagne au profil davantage rural connaîtraient plutôt un renouvellement de population. La recherche d'une meilleure qualité de vie – d'ailleurs citée par certains bibliothécaires interrogés comme l'une des raisons de leur venue en montagne – semble en effet pousser un certain nombre de ménages à s'installer en milieu montagnard, participant dès lors à dynamiser les territoires, mais aussi à raviver la culture et les pratiques locales qui suscitent l'intérêt de ces nouveaux arrivants. Federica Corrado, chercheuse en urbanisme à l'école polytechnique de Turin, témoignait de ce retour des populations vers les territoires montagnards européens dans un article paru en 2014 dans la *Revue de géographie alpine* :

*« si evince che esiste un fenomeno a livello globale di movimento verso la montagna che non possiamo ridurre ad un semplice processo di contro-urbanizzazione. Si tratta infatti in numerosi casi di un vero e proprio processo di ritorno, in relazione al quale prendono forma immagini nuove e diverse della montagna, delle Alpi in particolare, nuove modalità di abitare e usare il territorio, nuove richieste, visioni e stili di vita (...), forme economiche alternative e rinnovate e comunità alpine ricomposte. »*⁹⁹¹⁰⁰

Federica Corrado nous indique ainsi combien les recompositions démographiques des territoires montagnards seront amenées à repenser leurs structures économiques, sociales et politiques, sans toutefois ignorer l'hétérogénéité de ces zones de montagne, qui caractérise également ces réalités migratoires :

« È certamente la complessità della montagna il primo dato importante da rilevare, il quale non consente di dare una lettura univoca del fenomeno migratorio nel contesto europeo ma nemmeno in quello alpino. La diversità dei territori dal punto di vista fisico-morfologico, che poi si traduce in livelli diversi di desertificazione, densità abitativa e vicinanza ai centri di servizi, così come le differenti economie a differenti velocità che caratterizzano i territori montani impattano sul fenomeno migratorio (...). Questa diversità si legge anche attraverso le numerose tipologie di nuovi abitanti, che sono i protagonisti del processo, e ancor più nelle motivazioni e nei fattori attrattivi

⁹⁸ GAUCHON, Christophe, *op. cit.*

⁹⁹ « il ressort l'existence d'un phénomène global de mouvement vers la montagne, que l'on ne saurait réduire à un simple processus de contre-urbanisation. Dans bien des cas, il s'agit en effet d'un véritable processus de retour, en lien avec lequel se développent des imageries nouvelles et diverses de la montagne et des Alpes en particulier, de même que de nouvelles manières d'habiter et d'utiliser le territoire, de nouvelles attentes et perceptions, de nouveaux modes de vie (...), des formes économiques alternatives et renouvelées, et des communautés alpines recomposées. » [Traduction libre]

¹⁰⁰ CORRADO, Federica. Processi di re-insediamento nelle aree montane. *Revue de géographie alpine* [en ligne], 2014, n°102-3. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rga/2544>

*che incidono sulle possibilità di attuare un effettivo processo di ritorno alla montagna nelle Alpi e nel resto delle montagne.*¹⁰¹ »¹⁰²

La crise sanitaire ayant une fois de plus remis en lumière le manque ressenti par certains d'une vie à proximité d'un environnement naturel, moins surmenée et moins marquée par la pollution, il y a fort à parier que ce phénomène de « ré-installation » dans des territoires ruraux et montagnards sera amené à durer. Sans toutefois que les montagnes deviennent des espaces démographiquement denses, on peut s'attendre à travers ce renouvellement de population à un changement du rapport entretenu à la montagne, qui reposera sans doute moins sur une forte exploitation économique et urbanisée des espaces d'altitude, que sur la recherche d'un cadre de vie agréable et respectueux de l'environnement naturel. Cette prise de conscience commence d'ailleurs à émerger auprès de certains élus locaux, sur des territoires où l'on constate déjà l'installation de nouveaux arrivants. C'est notamment le cas de la vallée de la Méouge, comme le souligne la coordinatrice du réseau des bibliothèques :

« (...) il y a aussi un phénomène comme dans pas mal de territoires ruraux en ce moment, beaucoup de maisons ont été vendues, donc à terme, il y a beaucoup de nouvelles personnes qui vont s'installer sur le territoire, et les élus se rendent compte que proposer des routes en bon état, c'est bien, mais de proposer aussi des crèches pour les enfants qui vont venir, des écoles et des propositions culturelles, c'est aussi important, donc il y a un tournant qui est pris de la part des élus qui est plutôt favorable à ça. »

Avec l'arrivée de ces nouvelles populations, le processus d'homogénéisation des pratiques entre ruraux, montagnards et urbains, se poursuit, bien sûr, sans pour autant que cela signifie que les spécificités locales disparaissent. À l'inverse, on constate également que cette installation de néo-montagnards peut s'accompagner d'une revalorisation du patrimoine et du savoir local, de sorte que la transmission culturelle a toujours lieu, comme nous l'indiquent Pier Paolo Viazzo et Roberta Clara Zanini, chercheurs en anthropologie sociale à l'Université de Turin :

« Uno dei paradossi del neo-popolamento è che non di rado una continuità culturale – se per continuità culturale intendiamo la sopravvivenza e il rilancio di un rituale, o la trasmissione di un sapere artigianale – è stata resa possibile solo dalla discontinuità demografica rappresentata dall'arrivo di neomontanari, spesso assai più attivi dei locali nel promuovere la valorizzazione di un patrimonio culturale di cui sono contestabili eredi (Viazzo, 2012b, pp. 188-189). Si direbbe che l'“etnicità diffusa” di questi nuovi abitanti delle Alpi, montanari per scelta e non per nascita, e un attivismo non sempre immune dalla ricerca anche cinica delle risorse e delle

¹⁰¹ « La complexité de la montagne constitue certainement la donnée la plus importante à souligner, laquelle ne permet pas une lecture univoque du phénomène migratoire dans le contexte européen, ni même dans celui des Alpes. La diversité des territoires du point de vue physico-morphologique, qui se traduit par des degrés divers de désertification, de densité de population et de proximité par rapport aux localités où sont centralisés les services, de même que les différentes économies à vitesses variables qui caractérisent les territoires montagnards, ont un impact sur le phénomène migratoire (...). Cette diversité transparait également à travers les nombreux profils des nouveaux habitants – qui sont les acteurs de ce processus – et plus encore à travers leurs motivations et les facteurs d'attractivité qui influent sur les perspectives de mise en œuvre d'un véritable processus de retour vers les montagnes, dans les Alpes et ailleurs. » [Traduction libre]

¹⁰² CORRADO, Federica, *op. cit.*

*opportunità (...) siano lo scotto che si deve in molti casi pagare perché le lingue e le culture locali non muoiano.*¹⁰³ »¹⁰⁴

Ainsi, selon les caractéristiques des localités montagnardes, il semble que des mutations d'ordre démographique et socio-économique, pour certaines déjà à l'œuvre, seront amenées très prochainement à faire évoluer ces territoires. Il apparaît intéressant de noter ici que cet enjeu de la recomposition des milieux montagnards, qu'elle produise la mutation de secteurs économiques ancrés de longue date tels que l'industrie et le tourisme de sports d'hiver, une perte de population sur certains territoires et son renouvellement sur d'autres, n'apparaît pas dans les entretiens menés pour cette étude. Alors que d'autres enjeux directement liés au contexte montagnard, tels que l'isolement, les forts contrastes ou les rythmes saisonniers, sont très bien identifiés par la grande majorité des interrogés qui les évoquent spontanément à la question des spécificités qui qualifient leur territoire et leur pratique professionnelle sur celui-ci, l'avenir des zones de montagne n'est pas apparu. Cet élément attire l'attention, ceci d'autant plus s'agissant des zones touristiques, alors que les mois précédant les entretiens ont été marqués par nombre de titres dans la presse régionale comme nationale signifiant l'inquiétude et la colère des professionnels du tourisme en montagne, à la suite de l'interdiction gouvernementale d'ouvrir les remontées mécaniques à des fins de gestion de la crise sanitaire¹⁰⁵. Ce silence est-il dû à un oubli, en raison des nombreux autres éléments abordés au cours des échanges, ou démontre-t-il un détachement du monde culturel et de la lecture publique vis-à-vis de l'avenir de l'activité touristique ? Ou même, plus simplement, une confiance de la part des acteurs de la lecture publique dans la capacité des bibliothèques à s'adapter aux mutations des territoires et à l'évolution des populations ? Il est vrai que les bibliothèques, en tant que structures de proximité, outils du lien social local et établissements de l'ouverture et de l'échange culturels, peuvent jouer un rôle dans l'accompagnement de ces territoires, amenés à connaître des mutations dont, bien sûr, nous ne connaissons pas pour l'heure l'ensemble du périmètre.

3.2.2. La bibliothèque comme accompagnatrice de la recomposition des territoires

Il n'est pas toujours aisé pour des habitants de savoir leur territoire destiné à évoluer, surtout dans le cas de mutations profondes comme l'ont été l'exploitation hydroélectrique des montagnes et la construction des grandes stations de sports d'hiver, ou comme le sera peut-être, par exemple, le repositionnement de l'économie touristique montagnarde. Cette difficulté à voir changer un modèle de fonctionnement que l'on a parfois connu toute sa vie, et dont l'on dépend d'une

¹⁰³ « Un des paradoxes du néo-peuplement consiste en ce que souvent, la continuité culturelle – entendons par là la perpétuation et la revitalisation de pratiques, ou la transmission d'un savoir artisanal – est uniquement rendue possible par la discontinuité démographique que représente l'arrivée de néo-montagnards, souvent bien plus actifs que les habitants locaux pour promouvoir la valorisation d'un patrimoine culturel dont ils sont les héritiers discutables (Viazzo, 2012b, pp. 188-189). On peut dire que l'"ethnicité diffuse" de ces nouveaux habitants des Alpes, montagnards par choix et non de naissance, de même qu'un activisme n'étant pas toujours exempt d'une recherche, même cynique, de ressources et d'opportunités (...) sont bien souvent le prix à payer pour que les langues et cultures locales ne s'éteignent pas. » [Traduction libre]

¹⁰⁴ VIAZZO, Pier Paolo, ZANINI, Roberta Clara. « Approfittare del vuoto ? » Prospettive antropologiche su neopopolamento e spazi di creatività culturale in area alpina. *Revue de géographie alpine* [en ligne], 2014, n°102-3. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rga/2476>

¹⁰⁵ À titre d'exemple, un article parmi tant d'autres parus en cette période : GUILLOU, Clément, LEMARIÉ, Alexandre. Covid-19 : les stations de ski resteront à l'arrêt. *Le Monde*, 20/01/2021.

certaine manière, s'exprime depuis plusieurs années en montagne, mais a été particulièrement remise sur le devant de la scène durant la crise sanitaire. Il est certain que les changements à venir, quels qu'ils soient, auront inévitablement un impact sur la vie des populations locales, qu'il s'agisse de leur travail, de leur lieu d'habitation, ou encore de leur environnement social. Les bibliothèques, par leur place au sein des communes et leurs missions, peuvent intervenir pour accompagner les territoires dans cette recomposition.

Tout d'abord, leur capacité à faire se rassembler et dialoguer les habitants, favorisant ainsi la cohésion sociale, peut être mobilisée dans le cadre du renouvellement des populations montagnardes en accompagnant l'intégration des nouveaux arrivés et en permettant la communication entre les différentes visions de la montagne représentées. En ce sens, les bibliothèques peuvent participer à faciliter le processus d'hybridation culturelle par lequel se forme une identité de territoire commune, lorsque celui-ci connaît une recomposition démographique, comme indiqué par Federica Corrado :

« In tal senso, vi è la necessità di analizzare il fenomeno introducendo il concetto di ibridazione culturale che lega la questione dell'integrazione sociale, dell'identità costruita, del rapporto insider/outsider. È infatti all'interno delle relazioni tra vecchi e nuovi abitanti e tra questi e il capitale territoriale che, attraverso un processo di re-invenzione, si contribuisce alla riproduzione della cultura e dell'identità locale, si produce territorio e si favorisce il processo di territorializzazione (Raffestin, 1981, Turco, 2010). (...) Non sempre però il percorso di confronto con l'“altro” risulta agevole ed [è] per questa ragione che risultano necessarie politiche adeguate all'accoglienza a livello istituzionale che mettano in campo dispositivi di interazione fra vecchi e nuovi soggetti: conoscenza della storia e della lingua locale, condivisione dei problemi, aggregazioni per il tempo libero, etc.¹⁰⁶ »¹⁰⁷

De plus, les services de lecture publique constituent un outil précieux de la transmission de l'histoire, du patrimoine et de la culture d'un territoire, soit un travail essentiel à mener dans le cadre de changements profonds. En effet, la perte de l'identité territoriale constitue souvent l'une des principales appréhensions des milieux ruraux et montagnards dès lors que la population installée depuis plusieurs générations se réduit et laisse la place, ou non, à de nouveaux arrivants, comme rappelé par Pier Paolo Viazzo et Roberta Clara Zanini :

« Tanto nella letteratura specialistica quanto e ancor più nella pubblicistica, una delle conseguenze più comunemente deprecate dello spopolamento alpino è stata, ed è tuttora, la progressiva e fatale erosione del patrimonio culturale delle popolazioni montane. Ad essere individuato come fattore decisivo è soprattutto l'abbandono delle valli da parte delle giovani generazioni, che oltre ad accelerare una rarefazione delle reti relazionali (“impoverimento

¹⁰⁶ « En ce sens, il convient d'analyser ce phénomène en introduisant le concept d'hybridation culturelle, qui relie les questions de l'intégration sociale, de l'identité construite et du rapport *insider/outsider*. En effet, c'est au sein des relations entre anciens et nouveaux habitants, et entre ceux-ci et le capital territorial, que l'on contribue à travers un processus de réinvention à la reproduction de la culture et de l'identité locales, que l'on produit du territoire et que l'on favorise le processus de territorialisation (Raffestin, 1981, Turco, 2010). (...) Toutefois, le parcours de confrontation à l'“autre” ne se révèle pas toujours facile, et c'est pour cette raison que des politiques d'accueil adéquates au niveau institutionnel s'avèrent nécessaires, afin de mettre en place des dispositifs d'interaction entre anciens et nouveaux habitants : connaissance de l'histoire et de la langue locales, partage de problèmes, groupes de loisirs, etc. » [Traduction libre]

¹⁰⁷ CORRADO, Federica, *op. cit.*

sociale”) *provoca un'interruzione nella catena di trasmissione delle memorie e dei saperi tradizionali di cui sono detentrici le generazioni più anziane.*¹⁰⁸ »¹⁰⁹

Les mutations appelées à intervenir sur les territoires montagnards, qu'elles portent sur leur réalité démographique et les populations qui les occuperont ou sur leurs ressorts économiques, peuvent avoir un impact profond sur l'identité territoriale. Toutefois, si certaines communes seront certainement confrontées à la nécessité mettre fin à leur activité touristique basée sur l'exploitation de la neige, pour des raisons climatiques évidentes, ceci ne signifie pas pour autant que cette économie, qui aura animé le territoire et la vie des habitants durant de nombreuses années, doit être dénigrée ou disparaître des mémoires. À ce titre, l'action culturelle en bibliothèque constitue l'un des moyens permettant de maintenir vivante l'histoire d'un modèle ayant participé de l'identité du territoire, quand bien même serait-il voué à se réinventer, ou à s'éteindre. L'exemple de la médiathèque de Val-d'Isère illustre particulièrement ceci, à travers l'organisation cet été de l'exposition intitulée « Porter son héritage ». Produite à l'issue d'une résidence artistique réalisée au sein de la Maison de Val, cette exposition tenue en extérieur met en valeur des portraits d'acteurs de la station, photographiés avec un objet de leur choix les représentant. En parallèle de celle-ci, la Maison de Val accueille une seconde exposition, qui présente cette fois-ci des portraits locaux issus des archives de la commune. Un article de la radio locale de Val-d'Isère présente ainsi ces deux manifestations, dont le vernissage a eu lieu le 3 juillet 2021 :

« Deux expositions photos qui se répondent, l'une présentant des avalins contemporains, connus, avec parfois le visage caché, l'autre des photos prises il y a plusieurs années, le nom des figurants ayant disparu au fil du temps. Pour présenter ces deux expositions, la conseillère municipale Dominique Maire annonçait hier soir “la culture d'aujourd'hui est le patrimoine de demain”. La première expo, “Porter son héritage” est portée par Jade Collet, artiste photographe [qui] a rencontré de nombreux avalin, les a questionné [sic] sur leur héritage, leur identité, pour en sortir des portraits photos originaux. Cette exposition est visible sur le front de verdure, juste à côté du télésiège du village. L'autre expo (...) intitulée “en quête d'identité” (...) présente des photos d'archives, de différentes époques où sont représentés [sic] des personnes dont le nom a fini par être oublié. L'objectif est justement de venir identifier ces individus, afin de parfaire la longue histoire avaline. L'exposition est déjà un succès puisqu'il y a une semaine, la photo de couverture a révélé son histoire. »¹¹⁰

On comprend à travers cet article, de même qu'à travers la formule employée par la conseillère municipale, le rôle que la bibliothèque et les équipements culturels peuvent jouer dans ce travail de valorisation de la vie de la station aujourd'hui et

¹⁰⁸ « Dans la littérature spécialisée et plus encore dans la presse, l'une des conséquences les plus communément déplorées quant au dépeuplement des Alpes a été, et est toujours, l'érosion progressive et fatale du patrimoine culturel des populations montagnardes. En étant individualisé comme un facteur décisif, c'est surtout l'abandon des vallées de la part des jeunes générations qui, au-delà d'accélérer une raréfaction des réseaux relationnels (“appauvrissement social”), provoque une interruption dans la chaîne de transmission des mémoires et des savoirs traditionnels dont sont détentrices les anciennes générations. » [Traduction libre]

¹⁰⁹ VIAZZO, Pier Paolo, ZANINI, Roberta Clara, *op. cit.*

¹¹⁰ RADIO-TV VAL D'ISÈRE. Les infos avalines du 3 juillet 2021. In : *Radio-TV Val d'Isère* [en ligne]. Val-d'Isère : Radio-TV Val d'Isère, 03/07/2021. [Consulté le 29/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.radiovaldisere.com/index.php?p=infos&id=8879>

d'un modèle auquel sont attachés les habitants. L'ancrage territorial des deux structures de même que leur capacité à créer des échanges au sein de la communauté locale, leur permet en effet de proposer des actions faisant le parallèle entre les trajectoires passées et présentes des Avalins, illustrant au passage l'évolution du territoire, et ouvrant finalement la voie pour imaginer celles de demain.

Par ailleurs, en plus de leur capacité à créer du lien entre les habitants et la culture locale, les bibliothèques peuvent accompagner les territoires dans leurs évolutions en participant à refléter l'identité territoriale, notamment à travers les choix architecturaux entrepris pour la construction de nouveaux équipements, ou le nom qui leur a été attribué. Par exemple, la médiathèque de Séez, en Haute-Tarentaise, a été installée dans un ancien commerce emblématique du village. Situé au cœur de la commune, le bâtiment a été entièrement réhabilité en 2015, de façon à en faire un lieu d'ouverture convivial tout en conservant et mettant en valeur ses atouts originels. Le nom de l'ancien commerce, qui fait partie de l'histoire de la commune, a également été conservé de sorte que la médiathèque s'appelle aujourd'hui « La Maison d'Émilien ». De même, à Sallanches, la nouvelle médiathèque Ange Abrate a été construite en 2018, et présente un projet architectural d'envergure lié cette fois-ci au contexte montagnard du territoire. En effet, cette médiathèque a été dessinée de manière à ce qu'elle s'intègre dans le paysage, et notamment dans les pentes, comme le décrit son directeur :

« [L'architecte] parle d'un "monolithe minéral", donc c'est vraiment très sobre d'extérieur, c'est du béton, beaucoup de verre, un toit végétalisé. Moi j'ai vu des photos aériennes, c'est assez impressionnant, en fait on ne se rend pas compte qu'il y a une médiathèque, ça s'intègre vraiment au pied du coteau, parmi les arbres. (...) quand on rentre, on a vraiment une impression d'espace. Il y a un plafond qui culmine à 6-7 mètres, en fait elle est sur deux niveaux ouverts, avec un escalier monumental en son centre. Donc, au centre de la médiathèque, vous avez un grand escalier en chêne, et juste au-dessus, une verrière assez effilée, comme une faille, comme une faille à la montagne, et puis ça fait un peu la passerelle entre le rez-de-chaussée et le premier étage. (...) Et quelque chose d'important au niveau architectural, il n'y a pas de rupture à la vue quand vous êtes à l'intérieur, il n'y a pas de piliers. »

Ce nouvel équipement, à l'emplacement central dans la commune – chose inédite pour un établissement de plus de 2 000 m² – a également été nommé en écho à l'histoire locale. Le nom d'Ange Abrate fait en effet référence à un peintre d'origine italienne ayant résidé à Sallanches et cédé à la commune un grand nombre de ses œuvres. Il est ainsi fréquent de trouver en montagne des bibliothèques au nom évocateur d'une personne emblématique du territoire ou de son caractère montagnard, comme c'est également le cas de la bibliothèque de La Salle-les-Alpes, baptisée Frison-Roche en hommage à l'écrivain et alpiniste Roger Frison-Roche. Cette référence, qui parle aux publics de la bibliothèque, est parfois mobilisée et mise en valeur, comme c'était le cas lors de notre entretien :

« Frison-Roche, c'est montagnard, c'est un nom, ici, ça parle, même s'il était plus de Savoie que des Hautes-Alpes. Mais c'est rigolo, là, dans notre bibliothèque, on a ce qu'on appelle une vitrine, on a des grandes baies vitrées, et on a toujours une table de présentation où on met un petit peu des choses qu'on aime bien, et là justement on a fait une table de présentation avec que des livres de *Premier de cordée* de Roger Frison-Roche, différentes éditions,

donc on en a dix. Ils sont exposés avec des cordes d'escalade, des pitons, des gants... »

La dénomination des bibliothèques peut également rappeler l'histoire locale en faisant référence à des événements marquants du territoire. C'est le cas de la Médiathèque du Village 92, bibliothèque intercommunale située à La Léchère. Ce nom tire son origine des Jeux Olympiques d'hiver tenus à Albertville en 1992, en raison de l'installation de la médiathèque dans l'ensemble alors dédié au Centre de presse international, qui accueillait les milliers de journalistes présents sur le territoire durant toute la durée des compétitions. La tenue des Jeux Olympiques a fortement marqué le territoire d'Albertville et alentour, en lui redonnant une vitalité et un dynamisme alors qu'il pâtissait déjà des effets de la désindustrialisation. En souvenir de cet événement fort de l'histoire locale, l'appellation « Village 92 » a été conservée pour désigner ce qui constitue presque désormais une forme de lieu-dit sur la commune, et a été attachée aux noms des différents services aujourd'hui installés à cet endroit, parmi lesquels la médiathèque et le cinéma.

Ainsi, en mobilisant des figures d'attachement locales, des événements marquants du territoire ou en intégrant des bâtiments évocateurs de la montagne, les bibliothèques participent à refléter l'histoire locale et à créer un sentiment d'appartenance au territoire, aussi bien pour les habitants locaux que les nouvelles populations. On remarque d'ailleurs que les bibliothèques en montagne peuvent faire l'objet d'une forte appropriation de la part des publics, sans doute en raison du rôle social que ces équipements occupent dans la commune, mais aussi, et peut-être plus encore, en raison de l'attachement fort des habitants à tout ce que compose leur environnement. Faisant écho au modèle de troisième lieu évoqué plus tôt, on retrouve effectivement assez facilement dans certaines bibliothèques des dynamiques participatives et de co-construction, comme c'est le cas à Sallanches mais aussi à Séez, où la médiathèque sollicite les habitants pour monter des animations. Cet attachement au territoire et à la bibliothèque explique également la présence systématique de fonds régionaux dans les bibliothèques de montagne, et l'intérêt qu'ils suscitent chez les lecteurs. C'est ce que constate le directeur de la médiathèque de Sallanches, et ce qui, pour lui, distingue les établissements de lecture publique en montagne de ceux situés en milieu urbain :

« Je pense que tous les contextes locaux ont une prégnance dans le fonctionnement d'un établissement comme le nôtre, mais je crois que c'est plus présent en milieu montagnard, que ce soit en termes de thématiques – évidemment, l'alpinisme, le ski, même la nourriture, tout ce qui est lié au terroir, etc. – je crois, oui, que c'est plus important. Énormément de bibliothèques ont un fonds local, le nôtre par exemple est beaucoup plus fort (...) que dans une grande ville, où on va avoir par exemple un fonds local sur les quartiers, je pense qu'il y a une plus forte appropriation parce que finalement, ça concerne énormément de monde, que ce soit le contexte géographique – telle ou telle montagne, telle ou telle partie de montagne, telle ou telle randonnée, tel ou tel lieu, etc. – c'est beaucoup plus concernant, je pense, qu'une église, qui est là depuis x temps. (...) Peut-être que la montagne, c'est aussi un contexte d'isolement, les gens vivent entre eux en fait, finalement. (...) Donc je pense qu'il y a vraiment un côté appropriation du contexte local, appropriation du lieu, appropriation de la ville, appropriation de la médiathèque. (...) Dans ma famille, on n'est pas d'ici, mais on dit (...) “je regarde mon Mont Blanc” [par exemple]. C'est souvent le possessif : “ma bibliothèque”, “mes livres”, (...) “ma montagne”, “ma balade”, ça c'est

marrant, donc il y a beaucoup ça, par ici, je pense. (...) j'ai travaillé beaucoup à Paris, et puis j'ai habité en banlieue, mais il n'y a pas ce mode d'appropriation en banlieue. Il y a un détachement. Voilà, ici, je trouve qu'il y a peu de détachement, tout est important. »

On comprend donc que la bibliothèque peut agir comme un relais et un reflet de l'identité territoriale et de son appropriation par les habitants, que cela soit à travers son architecture qui tient compte de l'histoire et du style locaux, à travers son nom, qui peut rappeler des événements ou figures marquants du territoire, mais aussi à travers ses services, des collections aux actions culturelles et autres animations, qui prennent en compte la culture locale et font participer les habitants. L'accompagnement au changement nécessitant bien souvent la reconnaissance de l'état présent et passé des choses, on voit que la bibliothèque participe pleinement de ce processus.

Les phénomènes de mutation appellent toutefois aussi, et plus encore peut-être, à savoir se projeter vers l'avenir et inventer de nouvelles façons de penser et d'agir, nécessitant dès lors de dépasser les modèles déjà en place. Sur ce plan, les bibliothèques ont aussi un rôle évident à jouer, par leur mission d'ouverture culturelle. Si les services de lecture publique centrés sur les enjeux et intérêts locaux des territoires trouvent effectivement un public nombreux en montagne, ceux-ci doivent aussi pouvoir ouvrir les perspectives des usagers en les amenant à penser au-delà du simple cadre local, ou en tous cas, à penser les enjeux locaux dans un système plus large. À ce titre, le réseau des médiathèques de la vallée de Chamonix affirme souhaiter dépasser la thématique de la montagne, auparavant beaucoup mobilisée dans les animations, au prix parfois d'un certain resserrement du champ de réflexion. L'objectif désormais, sans évacuer les enjeux montagnards, consiste à ce que les bibliothèques amènent les publics à s'ouvrir à de nouveaux savoirs, de nouvelles cultures et de nouvelles façons de penser ces enjeux, comme l'explique la directrice :

« Là, on va fêter les 200 ans de la Compagnie des guides, donc on a prévu des animations, le thème, de fait, cette année, c'est l'alpinisme et la montagne ; sinon, non, j'ai envie de dire même au contraire, on essaye d'ouvrir plus en fait. Parce que ça fait des années où les expos, c'était des tableaux de montagne, des choses de montagne, etc., et on essaye justement de montrer aux gens qu'il y a autre chose, ou d'avoir d'autres lignes. (...) Que [la montagne] soit un point de départ, que ce soit présent, oui, on ne va pas nier non plus les enjeux locaux, mais le dépasser ; enfin, si [on prend] l'exemple de l'écologie, c'est un enjeu international, on est d'accord, donc il y a une implication spécifique ici, on peut faire des ateliers spécifiques par rapport à la faune et la flore qu'on va trouver ici, mais de fait, on cherche plutôt les enjeux vastes, socialement ou écologiquement parlant, on n'est pas bloqués sur la montagne ! »

Ainsi, la bibliothèque n'a pas vocation à rester circonscrite aux seuls enjeux locaux, mais bien à les prendre en compte et à les mettre en valeur, pour ensuite proposer des réflexions plus larges et susceptibles d'ouvrir de nouveaux horizons, le tout en faisant participer les habitants du territoire.

Les zones de montagne semblent donc être amenées à connaître de nouvelles mutations dans les années à venir. Le caractère incontournable de certaines de ces évolutions, en particulier en ce qui concerne le modèle touristique, a

particulièrement été mis en lumière lors de la récente crise sanitaire, bien que les réflexions à ce sujet se tiennent localement depuis déjà plusieurs années. L'avenir des modèles économiques montagnards tout comme des modes d'occupation de ces territoires sont donc en question, les zones de montagne accusant tantôt un phénomène de dépeuplement – pour les régions touristiques et industrielles – tantôt, à l'inverse, un phénomène de réinstallation de nouvelles populations. Quelles que soient ces mutations territoriales à venir, les territoires montagnards pourront s'appuyer sur les bibliothèques, qui montrent déjà leur capacité à accompagner les habitants le long de ces changements. Par leur ancrage local, leur capacité à faire communauté (en faisant participer les habitants, qui eux-mêmes s'approprient l'établissement), et en se faisant elles-mêmes des reflets de l'identité de territoire (par leur nom, leur architecture, leurs services), elles peuvent amener les habitants à réfléchir à l'héritage tiré des modèles en cours de recomposition, et aux modes d'évolution et de réinvention de ces derniers à mettre en œuvre sur les territoires. En favorisant le dialogue entre les populations, nouvelles et anciennes, et en assurant sa mission d'ouverture culturelle, la bibliothèque semble donc bel et bien constituer un atout précieux de l'accompagnement des territoires et de leurs habitants sur ce chemin de recomposition, en les impliquant tout au long du processus. Se pose alors la question des nouveaux horizons dont peuvent se saisir les bibliothèques, dans le cadre de l'évolution de leur propre activité en zone de montagne. En effet, quels services peuvent-elles développer afin de commencer, dès à présent, à anticiper les mutations en cours et à venir ?

3.3. QUELS SERVICES DE LECTURE PUBLIQUE POUR DEMAIN EN MONTAGNE ?

Afin de conclure cette étude sur la lecture publique en milieu montagnard, nous évoquerons ici plusieurs pistes d'évolution pour les services des bibliothèques de montagne, ainsi que le rôle que celles-ci peuvent occuper sur ces territoires amenés à connaître de prochaines transformations.

3.3.1. Le numérique pour répondre à l'éloignement et s'adapter aux nouvelles pratiques de travail

Le numérique est mobilisé dans le milieu des bibliothèques depuis de nombreuses années et connaît un nouvel essor alors que se multiplient les initiatives innovantes et les offres de ressources numériques. Aujourd'hui toutefois, les services de lecture publique basés sur le numérique ne semblent pas particulièrement se distinguer dans les bibliothèques de zone de montagne, où ils se trouvent d'ailleurs rarement développés – ces services nécessitant un personnel qualifié et à l'aise avec ces outils de manière à pouvoir en faire la médiation auprès des publics. En effet, les bibliothèques proposant une offre de ressources numériques et plus simplement des postes informatiques en libre-service ne semblent pas noter d'engouement particulier de la part de leurs usagers vis-à-vis de ces services, en raison de leur intérêt premier pour la consultation et l'emprunt de documents, et bien sûr leur recherche de temps d'échange et de lien social. Toutefois, il semble que le numérique, en tant qu'outil permettant l'accès au plus grand nombre à la culture et à l'information, et ouvrant de même les opportunités et les modalités d'interaction sociale, pourrait constituer un levier intéressant à mobiliser en montagne. Il permettrait effectivement de dépasser l'éloignement des instances culturelles de ces

territoires, qu'il s'agisse des bibliothèques elles-mêmes dans les secteurs peu dotés, ou des autres équipements rarement présents ou tout simplement absents (cinémas, salles de spectacles, théâtres, opéras...).

En raison du manque de moyens de nombreuses bibliothèques en montagne, de même que du manque de personnel qualifié pour se charger de développer des services autour du numérique, les bibliothèques départementales constituent sans doute les actrices les plus à même d'engager les territoires dans cette voie. En ce sens, les trois BD interrogées ont déjà ou sont en cours de constitution d'une offre de ressources numériques mise à la disposition de l'ensemble de la population desservie. Leur intervention à ce niveau territorial prend tout son sens, en ce qu'il permet de garantir un accès égal à des ressources de qualité sur l'ensemble du département, quels que soient les déséquilibres territoriaux locaux. C'est ce que confirme le directeur de la BD05, en réponse à la question de l'éventuelle plus grande pertinence de développer une offre de ressources numériques en montagne :

« Oui, si, plus sur nos territoires et je vais vous dire pourquoi : parce que, déjà les bibliothèques en fait n'ont pas les moyens et n'auront pas les moyens de proposer ces types de services, donc c'est d'autant plus important que nous, Département, le proposons. Et c'est d'autant plus important aussi de proposer ce type de services de ressources numériques que sur certains territoires les habitants sont loin, alors, déjà les médiathèques n'ont souvent pas les moyens de proposer des services de type DVD, ou autres services, et puis ils sont loin aussi des centres commerciaux et des centres culturels dans lesquels ils pourraient acheter peut-être des DVD ou d'autres types de produits culturels. Donc je pense que pour toutes ces raisons oui, je pense que c'est important de proposer un portail d'accès aux ressources numériques, et aussi que ce soit proposé et mis en place par le Département. »

Par ailleurs, la perspective d'une installation suivie de nouveaux habitants en montagne, de même que la possible reconversion professionnelle d'une partie des résidents, pousse à penser les services de lecture publique au regard des nouvelles attentes que ces mutations pourraient induire. En effet, il est possible que le besoin de services numériques de qualité en bibliothèque soit renforcé par la venue de nouveaux publics issus du milieu urbain et habitués à ce type d'offres, mais aussi en raison de l'expérience de la crise sanitaire qui semble conduire vers une forme de pérennisation, ou tout du moins, de démocratisation du télétravail. Dans des territoires ruraux et montagnards où les lieux publics offrant une connexion Internet sont peu nombreux, il semble ainsi pertinent que les bibliothèques intègrent ces nouveaux usages liés à la pratique professionnelle en prévoyant dans leurs murs des espaces connectés pour le travail collaboratif, ou, dans les nombreux cas où la bibliothèque ne dispose pas de la surface suffisante, en s'associant à d'autres lieux pour créer de tels espaces, qui bénéficieraient également des services de lecture publique. S'engager dans une telle démarche participerait par ailleurs à faire de la bibliothèque un lieu toujours plus vivant au sein de la commune et à s'adapter davantage aux besoins des habitants, en mettant à disposition un espace calme, connecté, et à l'extérieur de son domicile pour pouvoir travailler. Cette perspective a notamment été évoquée par la conseillère de la DRAC AuRA, comme suit :

« Il serait probablement intéressant, parce qu'on est quand même dans une période où le télétravail est en train de faire l'objet d'une réflexion approfondie, est-ce qu'il ne serait pas intéressant que les bibliothèques, dans ces milieux-là, proposent de plus en plus souvent des espaces de *co-working*,

à des parents, des adultes qui souhaiteraient sortir de leur lieu d'habitation pour travailler dans un lieu autre, avec de très bonnes connexions, enfin voilà. Moi je pense qu'il y a des services, probablement, à développer. »

Il va sans dire, bien sûr, que le développement de tels services dans les bibliothèques de zone de montagne est conditionné à l'état de l'aménagement numérique des territoires montagnards qui, à ce jour, sont encore touchés par une connexion instable voire, parfois, inexistante. Ces contraintes techniques ont d'ailleurs été soulignées par certaines des personnes interrogées, comme la responsable de la médiathèque de Beaufort et la coordinatrice du réseau de la Méouge :

« On a un certain âge, au-delà de 55 ans, qui peut être intéressé par cette offre [de ressources numériques], mais le souci c'est qu'effectivement, tout dépend de la connexion, parce qu'il y a beaucoup de hameaux, Arêches est quand même assez enclavé, donc souvent, ils sont un peu découragés pour le streaming. »

« Après, très concrètement, là ça s'améliore un petit peu, mais nos connexions réseau, on n'est quand même pas au top du top, donc pour avoir accès à des choses en ligne, des fois, c'est compliqué »

Malgré la persistance de ces difficultés à accéder à un réseau de qualité sur certains territoires montagnards, on note une véritable volonté au niveau départemental d'achever le déploiement de la fibre sur les territoires alpins étudiés pour ce mémoire. Ainsi, les Départements de la Savoie et de l'Isère prévoient la couverture en très haut débit de l'ensemble de leur territoire d'ici 2024, les échéances pour les Départements des Hautes-Alpes et de la Haute-Savoie étant quant à elles fixées respectivement à 2023 et 2025. Les travaux en ce sens sont déjà en cours depuis plusieurs années et portent leurs fruits, si bien que l'on peut s'attendre à voir la connexion des territoires montagnards jusqu'ici mal desservis s'améliorer très prochainement. À noter bien sûr qu'une fois de plus, l'aménagement numérique des territoires s'est jusqu'ici déployé de manière contrastée en montagne, les zones touristiques ayant rapidement bénéficié de l'installation de réseaux pour répondre aux attentes des vacanciers et leur proposer une qualité optimale de services, tandis que d'autres territoires montagnards plus enclavés et moins argentés pâtissent encore de difficultés pour accéder à une connexion stable, s'agissant d'Internet, bien sûr, mais aussi parfois du réseau téléphonique.

La problématique de l'accès à une connexion de qualité rejoint également celle de la fracture numérique, un enjeu fort sur certains territoires de montagne comme ailleurs en France. Là aussi, les bibliothèques ont déjà et auront certainement toujours un rôle à jouer pour accompagner l'acculturation des publics, leur utilisation des services numériques, et renforcer leur accès aux matériels nécessaires. Cet enjeu est déjà identifié dans les territoires montagnards y étant fortement confrontés, et y compris par les élus locaux. C'est notamment le cas de la vallée de la Maurienne où, comme indiqué par la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio), les équipes municipales de plusieurs communes se mobilisent pour la lutte contre la fracture numérique et identifient les bibliothèques comme des lieux sur lesquels s'appuyer :

« À Val-d'Arc, le Maire voulait vraiment freiner la fracture numérique, donc il voulait une médiathèque qui accompagne le public, mais pour l'instant ils manquent de temps de travail pour le faire vraiment. Les choix politiques forts

ici, c'est résorber la fracture numérique : à Val-d'Arc, Villargondran, Saint-Jean-de-Maurienne, avec la création dès le début d'un EPN dans la médiathèque, à Val-Cenis où la bibliothèque de Lanslebourg est située dans l'espace multimédia de la commune. Il y a vraiment une volonté des élus d'apporter l'informatique, le numérique, au plus près des populations. »

Ainsi, le développement de services numériques peut constituer une première perspective d'évolution des services des bibliothèques montagnardes, où ceux-ci sont encore souvent peu développés, essentiellement pour des raisons de manque de moyens et de manque de familiarité des équipes avec ces outils. L'intervention départementale en matière de ressources numériques semble particulièrement pertinente pour garantir à tous les habitants un accès à des contenus culturels et informationnels de qualité, quelles que soient leurs contraintes de déplacement et leur éloignement des structures culturelles physiques. Par ailleurs, les bibliothèques peuvent aussi se poser comme des lieux ressources pour l'inclusion numérique des personnes, de même que pour accéder à une connexion de qualité, un service particulièrement stratégique sur ces territoires où l'aménagement numérique n'est pas encore achevé, et où l'installation de néo-ruraux pourrait impliquer un besoin croissant d'espaces de travail collaboratif connectés au sein des communes.

3.3.2. Après l'or blanc, la culture ?

C'est un sujet qui pèse dans l'ombre depuis de nombreuses années dans tous les départements montagnards où l'activité touristique basée sur l'exploitation de la neige est essentielle à la prospérité économique : que vont devenir les territoires lorsque le modèle des stations tout-ski sera forcé de s'arrêter ? À ce titre, la raréfaction de la neige et la fin du modèle touristique tel qu'on le connaît depuis la deuxième moitié du XXe siècle constituent sans nul doute un des enjeux inévitables auxquels il est le plus difficile de faire face dans le massif alpin en ce début de XXIe siècle. Pourtant, les scientifiques et associations spécialisées sont formels : sur les plus de 300 stations de sports d'hiver françaises, seules une vingtaine seraient à ce jour viables à long terme, au regard des effets du changement climatique en cours¹¹¹. Parmi celles-ci, les stations de haute altitude bénéficient du plus long sursis, préfigurant dès lors le modèle de tourisme de sports d'hiver qui pourra se maintenir à l'avenir, international et très coûteux, qui questionne dans un contexte où les inégalités socio-économiques explosent. C'est ce que semble indiquer Pierre-Alexandre Métral, doctorant en géographie à l'Université de Grenoble et dont la thèse porte sur les stations montagnardes abandonnées, comme cité dans un article paru dans le journal en ligne *Reporterre* :

« Aujourd'hui l'avenir du ski alpin se situe entre 1.500 et 2.000 mètres d'altitude, dans des gros domaines "qui ont les moyens", précise Pierre-Alexandre Métral. Car en plus des besoins en neige artificielle, il faut pouvoir rénover les remontées, les mettre aux normes et surtout faire face à une concurrence de plus en plus rude. À l'horizon, se dessine un paysage du ski

¹¹¹ COLLECTIF POUR UNE MONTAGNE EN TRANSITION. Cinq propositions pour sortir de la montagne tout-ski. *Reporterre* [en ligne], 21/02/2021, mis à jour le 20/03/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Cinq-propositions-pour-sortir-la-montagne-du-tout-ski>

essentiellement fait de grosses stations internationales. “C’est un engrenage socio-économique qui devient très élitiste”, dit le chercheur. »¹¹²

Avec la hausse de plus de 2°C de la température enregistrée dans les Alpes depuis le XIXe siècle, une durée d’enneigement réduite d’entre 22 et 34 jours selon les territoires du massif en seulement cinquante ans, de même que les répercussions anti-écologiques de plus en plus décriées de la production de neige artificielle¹¹³, la transition du modèle du tout-ski s’impose, bien que les territoires soient encore en grande majorité frileux à l’idée de ne plus pouvoir bénéficier de ces ressources qui, pour beaucoup, les ont sortis de la misère il y a presque cent ans. Aujourd’hui, seule la station de Métabief, dans le Jura, a entamé un travail de transition, sa fermeture étant programmée pour 2030-2035¹¹⁴.

En-dehors de cette première initiative, qui bien sûr ne s’est pas formalisée sans peine, envisager la fin du modèle de l’or blanc reste un sujet particulièrement sensible, et ceci malgré l’évidence des constats et prévisions scientifiques. Cette difficulté à se projeter, qui parfois relève même d’un refus ou d’un déni, a été particulièrement révélée, à nouveau, par la récente crise sanitaire, qui a finalement réalisé par anticipation une partie des pertes attendues dans le cas de l’arrêt des stations pour raisons climatiques. L’interdiction d’ouvrir les remontées mécaniques, et donc l’activité considérablement ralentie des stations lors des deux saisons d’hiver passées ont en effet produit une baisse de 80 % de leur fréquentation lors des fêtes de Noël de 2020, ainsi que l’effondrement du chiffre d’affaires de l’ensemble du secteur, qui a chuté d’1,5 milliards d’euros sur les seules deux dernières semaines de décembre 2020¹¹⁵. Les tensions qu’impliquent, localement, la confrontation entre les partisans du maintien du modèle actuel et ceux de la transition des territoires, sont majeures. Le témoignage du président de l’Association nationale des maires de stations de montagne dans un article du *Monde* témoigne de la pression qui entoure le secteur touristique montagnard, aggravée par la crise sanitaire :

« Manifestement amer, M. Boch a, lui aussi, mis en garde contre les conséquences économiques et sociales d’une probable non-réouverture. “Il faudra s’en souvenir et en tirer les conséquences : c’est la mise à mort d’un secteur dont la France est un leader mondial”, a-t-il alerté. Avant d’ajouter : “Certaines personnes auront tout perdu dans cette crise sanitaire, et ça va faire mal quand l’on comptera les faillites et les suicides qui en découlent.”¹¹⁶

Malgré les réticences et inquiétudes légitimes, le modèle du tout-ski arrive bel et bien en bout de course, et ses acteurs, les décideurs tout comme la société civile en sont bien conscients. Aussi, l’accompagnement à la transition des territoires de

¹¹² DE DEUS, Pauline, CROCILLA, Cédric. Une station démontée pour tourner la page du ski alpin. *Reporterre* [en ligne], 22/10/2020, mis à jour le 08/02/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l’adresse : <https://reporterre.net/Une-station-demontee-pour-tourner-la-page-du-ski-alpin>

¹¹³ CHOLEZ, Laury-Anne. Saccager la montagne pour des canons à neige : le désastre des retenues collinaires. *Reporterre* [en ligne], 27/04/2021, mis à jour le 30/04/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l’adresse : <https://reporterre.net/Saccager-la-montagne-pour-des-canons-a-neige-le-desastre-des-retenues-collinaires>

¹¹⁴ GIACCONE, Loïc. Une station de ski anticipe sa fermeture en raison du changement climatique. *La Relève et la peste* [en ligne], 26/03/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l’adresse : <https://lareleveetlapeste.fr/une-station-de-ski-anticipe-sa-fermeture-en-raison-du-changement-climatique/>

¹¹⁵ AGENCE FRANCE PRESSE. Le Covid-19 pousse les stations de ski vers de nouvelles pistes. *La Croix* [en ligne], 18/01/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l’adresse : <https://www.la-croix.com/Le-Covid-19-pousse-stations-ski-vers-nouvelles-pistes-2021-01-18-1301135546>

¹¹⁶ GUILLOU, Clément, LEMARIÉ, Alexandre. Covid-19 : les stations de ski resteront à l’arrêt. *Le Monde*, 20/01/2021.

montagne, et en l'occurrence, des territoires touristiques, passe aussi par l'invention de l'après « âge d'or » de l'or blanc, et c'est ici que la lecture publique revient sur le devant de la scène. En effet, pourquoi ne pas mobiliser la culture pour réinventer l'activité des territoires de montagne, de manière à ce que leur facteur d'attractivité repose moins sur les sports de glisse que sur la redécouverte d'un patrimoine naturel et culturel ? À ce titre, les bibliothèques peuvent bien sûr constituer des points d'appui dans la valorisation de la vie culturelle en montagne, et cette perspective a d'ailleurs été évoquée par la responsable du centre d'Annecy de Savoie-biblio, au terme de notre entretien :

« Les bibliothèques sont facteurs de l'attractivité des territoires. Il y a une interrogation des stations sur le tourisme hors neige : de fait, développer des bibliothèques avec un niveau de services et une qualité architecturale sur ces zones pourrait être facteur d'attractivité. Mais c'est un point de vue personnel. Il y a déjà des structures importantes, à Chamonix, Saint-Gervais, aux Contamines, à Combloux, Megève, Sallanches... Mais peut-être qu'il y a des investissements à faire. »

Le potentiel d'attractivité culturelle des territoires montagnard est en effet très fort, ceci au-delà des simples structures de lecture publique, et miser sur ce développement participerait également du désenclavement de certaines de ces zones encore isolées. Le dynamisme et le succès des manifestations culturelles déjà en place en montagne, qu'elles soient liées au livre comme les nombreux festivals littéraires évoqués au chapitre 1, ou à d'autres pans artistiques et patrimoniaux, soulignent la capacité à rayonner de ces territoires. À titre d'exemple, le festival international « Au bonheur des mômes » réunit chaque été depuis 26 ans des dizaines de milliers de spectateurs issus du monde entier, qui assistent en plein air au Grand-Bornand à des spectacles jeunesse programmés pendant toute une semaine. Ce festival bénéficie d'un tel rayonnement qu'il est parfois reconnu comme le « festival d'Avignon des enfants ». À échelle davantage locale cette fois-ci, la Biennale culturelle de la Maurienne constitue elle aussi un exemple du potentiel de développement de l'attractivité culturelle des zones de montagne. Cette manifestation, qui n'existe que depuis 2014, a en effet déjà généré un véritable dynamisme sur l'ensemble de la vallée, par la mobilisation autour de thèmes liés à l'histoire ou à l'identité du territoire d'un grand nombre d'habitants et de structures locales, culturelles ou non, ceci révélant là aussi la richesse du patrimoine montagnard. La responsable des centres de Maurienne et Tarentaise (Savoie-biblio) évoque le succès de cette manifestation :

« Ce qu'il faut dire en Maurienne, ce qui a su dynamiser le territoire, c'est la Biennale culturelle de Maurienne qui existe depuis 2014, tous les deux ans. L'an dernier, elle avait pour thème l'agriculture. Le but de la Biennale, c'est de faire participer les habitants à des animations culturelles. L'année dernière, il y a eu des ateliers qui se sont faits dans différents lieux du territoire, que ce soit des fermes, des bibliothèques, des maisons, ou des centres sociaux, ou des écoles... Et du coup, les habitants ont découvert différents lieux. Il y avait vraiment une notion de participatif dans cette Biennale (...). (...) La Biennale culturelle fait en sorte que les bibliothèques vont aussi pouvoir se montrer et participer. Au tout début, la première Biennale avait pour sujet la danse (...), la deuxième c'était sur la récolte de souvenirs sur la migration et l'exil, parce que la Maurienne est quand même une terre d'émigration, du coup la population s'était beaucoup plus impliquée, ils avaient besoin de textes et se

sont beaucoup plus rapprochés des bibliothèques, et puis la dernière fois, sur l'agriculture, les bibliothèques ont eu aussi leur rôle à jouer. »

Au même titre que les manifestations culturelles sont nombreuses et peuvent rencontrer un franc succès en montagne, on remarque que les dispositifs de la DRAC peuvent eux aussi confirmer le potentiel de développement culturel sur ces territoires, où l'offre culturelle par ailleurs est souvent réduite, avant tout en raison du manque d'équipements variés et dotés. En ce sens, les conventions territoriales pour l'éducation artistique et culturelle (CTEAC) peuvent révéler un besoin local en faveur d'une vie culturelle plus riche, et impulser une dynamique territoriale forte autour des thèmes travaillés, impliquant les habitants, les écoles et autres structures partenaires parmi lesquelles, parfois, les bibliothèques. L'exemple de la CTEAC signée sur la CC Cœur de Tarentaise, présentée par la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise, est exemplaire en la matière :

« Et puis, sur ce territoire, il y a la signature d'une convention EAC (...), qui a commencé en 2016 et qui s'est terminée en 2019, et ils l'ont reconduite jusqu'à fin 2021. Cette année ils travaillent sur le théâtre, et là c'est génial, on a vraiment vu exploser la vie culturelle sur ce territoire, [avec] les écoles – puisque c'est quand même pour eux – [et] il y avait comme appui la grosse médiathèque, les petites bibliothèques, l'école de musique, et il y a un lycée, aussi, sur Moûtiers, ça a vraiment marché. Ils ont réussi à accrocher aussi des communautés, parce que sur Moûtiers, je ne le savais pas, mais il y a une communauté de Turcs, et donc ils ont essayé de travailler avec eux, enfin, il y a vraiment des choses qui se sont passées. Et depuis, les trois bibliothèques ont accueilli un auteur de BD en résidence, il y a de cela trois ans et demi en arrière, ils accueillent une compagnie de danse ; ils vont donc organiser trois années – 2019, 2020, 2021 – sur le théâtre, et il y a vraiment des choses... »

Ainsi, à travers ces quelques exemples qui ne sont qu'un échantillon du dynamisme de la vie culturelle de certains territoires de montagne, on comprend que le potentiel est véritable, et ceci à toutes les échelles, qu'il s'agisse de gagner un rayonnement international, national, valléen ou local. La transition des territoires montagnards, et particulièrement de ceux dépendant fortement du tourisme de sports d'hiver, pourrait donc passer par une valorisation plus volontaire de la richesse culturelle de ces territoires. L'objectif ne serait toutefois pas de reproduire les mêmes écueils qu'a pu comporter le modèle du tout-ski, en développant des services énergivores et en favorisant les flux permanents et polluants de milliers de vacanciers sur les routes et les chemins de montagne, mais bien de redonner une valeur culturelle, intellectuelle, et une notion de plaisir – parfois oubliée dans les grands complexes où tout est intégré et où les touristes n'entrent presque pas en interaction avec l'extérieur – aux espaces montagnards, qui ne sauraient en aucun cas se réduire à de simples terrains de fructification économique. Aussi, poursuivre le déploiement de dispositifs DRAC soutenant le développement culturel des territoires (CTEAC, CDLI, CTL...), renforcer le maillage local d'équipements culturels, communiquer davantage autour des manifestations existantes ainsi qu'en développer de nouvelles pourraient constituer certains des leviers à actionner pour réinventer l'activité touristique montagnarde, la lecture publique et les bibliothèques, bien sûr, ayant toute leur place dans cette recomposition.

3.3.3. La lecture publique au service de la réacculturation au vivant et au sens de la communauté

Enfin, les bibliothèques situées en montagne, du fait du lien étroit que ces territoires entretiennent avec l'environnement, peuvent aussi participer à répondre aux grands enjeux auxquels nous faisons face en ce début de XXI^e siècle, à commencer par celui des inquiétudes grandissantes autour de l'avenir de la vie sur une planète en réchauffement. Cette préoccupation touche particulièrement les jeunes générations, et fait émerger des désirs de reconnexion et de retour à une forme de compréhension de la nature, et de réconciliation de l'humain avec elle. À noter que le terme « nature », dont la pertinence et la réalité conceptuelle sont discutés dans les milieux intellectuels¹¹⁷, sera employé ici pour des raisons de facilités de communication, et est à entendre au sens de l'ensemble de ce qui n'est pas humain et qui fait partie de notre environnement. Ces questionnements animent la société civile, bien sûr – on le voit au nombre de mobilisations, pétitions, votes écologistes et autres actions de désobéissance civile – mais aussi la communauté intellectuelle, qui voit émerger des penseurs de notre crise de relation au vivant. C'est le cas du philosophe Baptiste Morizot, qui caractérise les enjeux auxquels nous faisons face de crise de la sensibilité, et qui suggère le besoin de notre société de se reconstruire une culture du vivant :

« L'un des symptômes de cette crise de nos relations au vivant, c'est une crise de la sensibilité – on a une sensibilité au vivant qui est très appauvrie. (...) Dans notre perception physique, et aussi dans nos formes de savoirs, dans nos manières d'interpréter, et dans notre manière ne serait-ce que de poser le problème de qui sont les autres êtres vivants. (...) L'extinction de l'expérience de la nature, c'est cette idée que nos formes de vie, induites par l'urbanisation essentiellement, nous ont désarticulés de l'expérience quotidienne de la transformation des saisons, du retour des fleurs, des interactions quotidiennes avec les insectes, les champignons, les animaux, les végétaux. Je pense qu'il ne faut pas non plus complètement idéaliser la campagne et surjouer une opposition rural/urbain. La sensibilité, c'est quelque chose qui se travaille dans différentes formes, et il faut arriver à simultanément tisser des relations concrètes, vécues, avec les vivants, et les enrichir par ce que j'appelle une "culture du vivant", dans le sens où on parle d'une culture du jazz ou d'une culture du cinéma, parce qu'une culture c'est très puissant : c'est un phénomène qui permet d'enrichir l'expérience que l'on fait d'une chose, d'histoires, d'imaginaires, de symboles, et c'est ce qui nous manque, à mon sens, pour prendre la mesure que nous sommes des parents avec le reste des formes de vie. »¹¹⁸

En montagne, où les effets du réchauffement climatique, induits par l'activité humaine, se montrent plus précoces, cette réflexion doit se mener en priorité, comme le posent Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges :

« Les espaces de montagne, marqués par des fortes contraintes du milieu, obligent les sociétés humaines à une adaptation. On peut dire que les

¹¹⁷ Voir notamment à ce titre les travaux de l'anthropologue Philippe Descola.

¹¹⁸ VIDARD, Mathieu, MORIZOT, Baptiste. Manières d'être vivant, avec le philosophe-pisteur Baptiste Morizot. *La Terre au carré* [en ligne]. France Inter, 05/02/2020. 55 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-05-fevrier-2020>

interactions entre les Hommes et le milieu sont plus fortes. À ce titre, on peut les considérer comme un laboratoire du tournant environnemental, dans le sens où elles ont montré très tôt les limites d'une anthropisation excessive sans prise en compte de l'équilibre du milieu. »¹¹⁹

Grâce à la proximité immédiate et même à l'omniprésence d'un contexte naturel très fort, et qui peut faire l'objet d'un attachement affectif fondamental pour certaines et certains, cette crise de sensibilité s'exprime différemment en zone de montagne par rapport aux milieux urbains, plus anthropisés encore. Aussi, la connaissance de la nature et de manière générale les relations avec elle tendent à être moins appauvries en zone de montagne, ce pourquoi les bibliothèques y étant implantées ont un rôle stratégique à jouer dans la transmission de ce savoir – qui risque malgré tout de se perdre – afin de participer à construire et diffuser cette « culture du vivant », aussi bien pour les habitants locaux que pour les personnes de passage, plus éloignées de l'environnement naturel dans leur lieu de résidence principale. La nécessité de retrouver ce savoir, évoquée par Baptiste Morizot, est d'ailleurs partagée par la philosophe Cynthia Fleury, comme elle l'évoquait à son tour dans une émission de la Grande Table, diffusée sur France Culture :

« On pourrait parler d'un déni, mais parfois c'est tout simplement un déficit de connaissances, un déficit d'expérience. (...) C'est important de voir comment nous pouvons réintroduire cette nature à la fois dans nos villes et aussi nous, nous réintroduire dans la nature, et de créer quelque chose qui est plus harmonieux avec elle. »¹²⁰

Les collections des bibliothèques, de même que les liens que certaines structures entretiennent avec des associations environnementales locales constituent de toute évidence des services essentiels pour construire et rendre accessible cette culture commune. Certaines bibliothèques et certains élus de montagne ont d'ailleurs déjà identifié ce rôle que ces établissements peuvent jouer dans l'accompagnement à la crise climatique et à la compréhension de notre environnement. C'est notamment le cas du réseau intercommunal des médiathèques de Chamonix, dont la tutelle, la CC de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, est très sensible aux enjeux écologiques. Ceux-ci la touchent directement depuis de nombreuses années, avec notamment la progressive fonte du glacier d'Argentière, de sorte que l'EPCI a formalisé un Plan Climat Énergie Territorial dont l'action vise essentiellement la sensibilisation de la population et la formation d'un réseau local d'acteurs pouvant intervenir sur ces questions. Le PCSES du réseau des médiathèques s'inscrit lui aussi dans cette dynamique territoriale :

« Le réseau des bibliothèques doit jouer un rôle prépondérant dans la sensibilisation des populations permanente et temporaire aux enjeux environnementaux, localement et globalement. La politique d'acquisition doit refléter l'intérêt porté à l'environnement, en développant l'offre de supports traitant de l'écologie : DVD, livres documentaires. Ces fonds documentaires doivent être mis en avant dans les secteurs adulte et jeunesse afin d'avoir la meilleure visibilité possible. Des animations en lien avec l'écologie (recyclage, développement durable, nature, etc) peuvent être proposées dans les

¹¹⁹ BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie, *op. cit.*, p. 280.

¹²⁰ GESBERT, Olivia, FLEURY, Cynthia. Retour à la nature pour Cynthia Fleury. *La Grande Table* [en ligne]. France Culture, 02/05/2017. 33 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/retour-la-nature-pour-cynthia-fleury>

différentes bibliothèques du réseau, avec l'aide d'acteurs locaux spécialisés. Des partenariats avec le SITOM des vallées du Mont-Blanc, les associations locales ou encore la réserve des Aiguilles rouges peuvent être mis en place pour toucher un public élargi et les sensibiliser dès le plus jeune âge. De façon pragmatique, les commandes et achats de livres se font au niveau local, afin de minimiser les déplacements. La navette hebdomadaire ne bénéficie pas d'un véhicule dédié à cette fonction. Il serait important que les transferts de documents s'effectuent dans un véhicule électrique adapté (véhicule utilitaire), afin de minimiser l'impact écologique et de promouvoir un comportement exemplaire. »

En ce sens, les bibliothèques de montagne pourraient s'engager dans une forme de démarche d'éducation ou d'apprentissage sensible de la nature, une dynamique déjà mobilisée par certaines écoles qui organisent des temps de classe en extérieur, où les enfants sont libres de découvrir et d'interagir avec les multiples formes de vie qui les entoure¹²¹. Les bibliothèques de montagne peuvent aussi penser leurs services dans une perspective sensible tout en les reliant à leurs collections, tels que des actions hors-les-murs à l'extérieur, permettant d'associer une expérience de la nature à celle d'une découverte et d'un enrichissement culturels. Des initiatives en ce sens sont d'ailleurs déjà menées sur certains territoires, ce pourquoi il convient de les mettre en lumière ici, en espérant qu'elles pourront en inspirer d'autres. Ainsi, à titre d'exemple, la médiathèque de Moûtiers organise des lectures en plein air accompagnées d'une guitare sur l'ensemble des communes de la CC Cœur de Tarentaise, sur des lieux changeant chaque année. Ces animations trouvent leur public, tout comme c'est le cas de la bibliothèque hors-les-murs proposée en été par la médiathèque de Val-d'Isère, sans doute la plus haute de France comme le supposait sa directrice. Cette animation, proposée au Lac de l'Ouillette, à 2 500 mètres d'altitude, est ainsi décrite par la responsable des centres de Maurienne et Tarentaise à Savoie-biblio :

« Une particularité de Val-d'Isère : ils organisent, l'été, des actions hors-les-murs en altitude. Les équipes montent dans les télécabines avec des livres, du mobilier léger (chaises pliantes...) et s'installent dans la montagne pour proposer des coins lecture aux touristes. C'est de la consultation sur place, pas du prêt. Ils ont acheté un mobilier spécifique, et développé une communication spécifique. »

La médiathèque de Val-d'Isère est particulièrement investie dans cette démarche du lien entre lecture publique et environnement, ceci notamment du fait de la volonté de sa responsable de recruter des animateurs au profil « thématique », comme cela a été le cas avec l'arrivée dans l'équipe d'un animateur « environnement », qui justement a un savoir de la nature. Ainsi, en plus de tenir la médiathèque du Lac de l'Ouillette, cet animateur a également développé des animations tout au long de l'année sous la forme de balades en pleine nature, durant lesquelles il fait de la médiation autour de la flore rencontrée le long du parcours. Ces animations intitulées « Nature à livre ouvert » s'inscrivent pleinement dans une logique de lecture publique au service de la reconstruction d'une culture du vivant. Elle illustre de même la pertinence de l'engagement des bibliothèques dans cette démarche, puisqu'elle n'occulte pas la mission sans doute perçue comme

¹²¹ TOURRET, Louise, *et al.* À l'école de la nature. *Être et savoir* [en ligne]. France Culture, 27/10/2019. 58 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/a-lecole-de-la-nature>

« traditionnelle » des bibliothèques de mettre à disposition des ressources documentaires apportant une ouverture culturelle et des informations de qualité. En faisant le lien entre la balade et les collections de la médiathèque, la mission de lecture publique est totalement assurée. De même s'agissant des bibliothèques de la Méouge, une animation similaire tenue en 2019 a consacré la complémentarité de la lecture avec la connaissance de la nature et du vivant, via cette fois-ci une balade animée par l'auteur d'un ouvrage comme le rapporte le Bilan 2019 du réseau :

« Le dimanche était proposée une balade littéraire animée par Claire Strauss, dont le dernier roman fait la part belle aux arbres et à la nature. L'auteure nous a emmené dans les hauts d'Éourres, univers qui a inspiré *Le Chêne de Lola*, à la découverte des arbres remarquables qui composent le paysage (vieux poiriers, tilleuls qui participaient autrefois à l'économie du village, pins noirs replantés massivement dans l'espoir de développer la filière de la pâte à papier...). Des étapes étaient prévues pour des lectures et un atelier d'écriture autour de « la rencontre avec notre arbre » a donné lieu à de riches échanges sur l'écriture, le travail d'écrivain et le parcours de Claire Strauss. »

Si ce format de balades littéraires est tout à fait pertinent dans une dynamique locale ou patrimoniale, il peut être aussi le support de manifestations de plus grande ampleur encore, qui mobilisent la montagne en tant qu'espace géographique stimulant la création et la réflexion. C'est d'ailleurs cette vision des territoires montagnards que promeut la FACIM à travers la tenue des Rencontres littéraires en Savoie Mont Blanc, chaque année lors du premier week-end de juin. Organisée alternativement d'une année sur l'autre à Chamonix ou à l'Abbaye d'Hautecombe, au bord du Lac du Bourget (Savoie), cette manifestation est l'occasion de rassembler des auteurs et autrices à renommée nationale, voire internationale, de même que le grand public, pour des temps d'ouverture culturelle et intellectuelle favorisés par l'immersion dans le contexte montagnard, comme décrit sur le site de la Fondation :

« Avec pour devise le *Partage des lointains, à la croisée des panoramas*, les Rencontres affirment le désir de s'inscrire dans l'extraordinaire géographie de la région, en faisant résonner ensemble l'ici et le là-bas, et célèbrent l'esprit du lieu en le confrontant aux frontières et aux langues, en croisant les genres et les pratiques littéraires, artistiques, voyageuses. (...) Au cœur de la manifestation, la promenade littéraire fait entrer en résonance les textes des écrivains invités et les paysages de Savoie. (...) Le spectacle de la nature sous la lumière de juin embellit encore ces moments de partage, pendant lesquels les écrivains font preuve d'une générosité infinie et le public d'une attention rare. »¹²²

L'action de la FACIM et ces Rencontres littéraires, qui ne sont qu'un pan des activités de la Fondation, confirment le potentiel culturel des territoires de montagne et leur capacité à dépasser le simple échelon local et les seuls sujets patrimoniaux et montagnards. En effet, rejoignant l'aspiration soulignée par la directrice de la médiathèque et du réseau de Chamonix-Mont-Blanc¹²³, les Alpes – en l'occurrence

¹²² FONDATION POUR L'ACTION CULTURELLE INTERNATIONALE EN MONTAGNE. Les Rencontres littéraires en Savoie Mont Blanc. In : Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne. *Fondation FACIM* [en ligne]. Chambéry : Fondation FACIM. [Consulté le 14/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://fondation-facim.fr/fr/vie-litteraire/rencontres>

¹²³ Voir p. 117 la volonté d'ouverture et de dépassement des simples enjeux locaux montagnards exprimée par la directrice de la médiathèque de Chamonix.

– sont aussi le lieu de l'ouverture sur des réflexions plus larges, portées ici par des auteurs et autrices issus de tous horizons, et que le paysage alpin permet d'exprimer et d'enrichir. L'objectif affiché dès la création de la FACIM en 1970 par Gilles de La Rocque, directeur de l'Office du tourisme de Courchevel, et Joseph Fontanet, ancien ministre et alors Président du Conseil général de la Savoie, reflète lui aussi cette vision ouverte et culturelle de la montagne : « favoriser la compréhension, dans un cadre montagnard d'harmonie et de beauté, en organisant une confrontation permanente des idées et des cultures »¹²⁴.

Revenant au contexte de la lecture publique, il est évident que le développement d'animations telles que des balades littéraires ou des temps de découverte de la faune et de la flore peut impliquer la nécessité de compter parmi ses équipes des personnes ayant une certaine connaissance de la nature. Ceci peut passer par un recrutement spécifique, comme cela a été le cas à Val-d'Isère – cela a toutefois nécessité une véritable justification auprès de la tutelle, qui ne percevait pas au premier abord la pertinence du choix d'un tel profil. L'émergence de ces nouvelles missions, qui répondraient à de nouveaux besoins, pourrait d'ailleurs susciter l'émergence de nouveaux postes en bibliothèque, tout comme l'ont été les fonctions de médiateurs culturels dans le secteur du patrimoine, ou de médiateurs numériques, récemment apparus en bibliothèque. En effet, pourquoi ne pas développer désormais des postes de médiateurs environnementaux dans les structures de lecture publique ?

Toutes les collectivités ne pouvant pas assumer les dépenses liées à un recrutement, les bibliothèques peuvent aussi s'appuyer sur les membres de leurs équipes bénévoles, qui détiennent parfois ce savoir personnel. Elles peuvent également se rapprocher des structures qui détiennent ces compétences sur leur territoire, et travailler à tisser des partenariats avec elles. Ce travail de sensibilisation des acteurs locaux vis-à-vis de la capacité des bibliothèques à relayer l'information et la culture de l'environnement est particulièrement stratégique à mener, non seulement car les compétences en interne ne sont pas toujours présentes, mais aussi car les missions des bibliothèques sont mal connues des partenaires, comme l'explique Pascale Félizat, bibliothécaire et doctorante étudiant le rôle des bibliothèques dans les missions d'éducation à l'environnement :

« Il est clair que les bibliothèques publiques peuvent jouer un rôle important auprès de la population en matière d'environnement. Ce sont les personnes au sein des bibliothèques qui peuvent faire bouger les choses et plusieurs sont déjà à l'œuvre sur le terrain, montrant ainsi que les bibliothèques peuvent faire une différence auprès de leur communauté. Toutefois, en l'absence d'une réflexion plus approfondie sur leur mission et fonctions, mais aussi en l'absence de considération de leurs angles morts (...), ces professionnel(le)s risquent fort (...) de s'en tenir à des initiatives vertes isolées et superficielles qui n'auront pas d'impact (ou trop peu) sur leur communauté. (...) Plutôt que de s'employer à maîtriser d'entrée de jeu une telle compétence, une voie plus accessible en ces temps d'urgence est peut-être celle de mieux expliquer le potentiel et les forces des bibliothèques aux experts du domaine de l'éducation

¹²⁴ FONDATION POUR L'ACTION CULTURELLE INTERNATIONALE EN MONTAGNE. La Fondation FACIM. In : Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne. *Fondation FACIM* [en ligne]. Chambéry : Fondation FACIM. [Consulté le 14/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://fondation-facim.fr/footer/a-propos>

relative à l'environnement, aux citoyens et aux organismes déjà engagés sur le terrain, afin que ceux-ci expriment en retour leurs besoins particuliers, territoire par territoire. Aider ces acteurs à rayonner, en mettant à leur disposition l'infrastructure des bibliothèques, accompagner les échanges et l'engagement au cœur des projets citoyens, faciliter la recherche d'une information utile parfois difficilement accessible, fournir un lieu sécuritaire et bienveillant, et offrir des ressources utiles à l'apprentissage en contexte et à l'action collective seraient quelques-unes des pistes prioritaires à explorer. »¹²⁵

Cette démarche de rapprochement vis-à-vis des acteurs locaux de l'éducation à l'environnement et de mise à disposition des espaces et services de la bibliothèque a déjà été entamée par le réseau de la vallée de Chamonix, qui prévoit, dans le cadre de son PCSES, de travailler avec les nombreuses associations environnementales locales. La directrice témoigne de cette volonté :

« Il y a pas mal d'associations locales qui mettent en avant l'écologie et la préservation de la nature, donc le but c'est vraiment de pouvoir travailler avec eux, de proposer des conférences pour les adultes, des ateliers nature ou des choses comme ça, donc c'est vraiment en projet, on va dire. On a déjà eu une ou deux animations pour l'instant, ça s'était bien passé, mais le but ce serait de faire ça de façon plus récurrente, et pourquoi pas leur prêter un espace, l'espace d'expo qu'on a en bas, de leur prêter s'ils ont besoin pour des réunions ou des choses comme ça, enfin, créer plus de liens avec eux. »

En-dehors des associations spécialisées, les bibliothèques peuvent également se rapprocher des musées locaux ou des centres de culture scientifique (CCSTI) pour développer des actions au sein des bibliothèques au sujet de thématiques environnementales qui parlent aux publics. Cela a par exemple été le cas en Savoie avec le projet expérimental de diffusion de la culture scientifique porté au début des années 2000 par la Galerie Eurêka et La Turbine, respectivement CCSTI de Chambéry et de Cran-Gevrier, et Savoie-biblio, en lien avec l'Université Savoie-Mont-Blanc et d'autres partenaires. Ce projet visait à proposer des actions de diffusion de la culture scientifique dans les bibliothèques de certains territoires identifiés, en lien avec des thématiques locales. Ainsi, l'année 2004-2005 a été l'occasion de développer des animations sur le thème de la neige dans la vallée de la Tarentaise, et l'année 2006 a quant à elle été dédiée aux mondes souterrains (incluant notamment les métiers de la mine, le percement des Alpes...), dans la vallée de la Maurienne.

De même, les dispositifs de soutien au développement culturel issus de la DRAC peuvent aussi être l'occasion de renforcer les actions entre bibliothèques et partenaires dans le but de diffuser une culture du vivant auprès des publics. Le dispositif CTL a notamment déjà été mobilisé dans cet objectif dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme en témoigne la conseillère pour le Livre et la lecture de la DRAC PACA :

« L'inscription aussi, dans la nature, on le fait volontiers dans le 04, que ce soit par l'action culturelle des bibliothèques, je pense notamment au projet de Contrat Territoire-Lecture – c'est un renouvellement – avec le réseau de Digne : il est question d'associer la réflexion sur la nature et la lecture, et de

¹²⁵ FÉLIZAT, Pascale. Le rôle des bibliothèques en éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement* [en ligne], 2020, vol. 15/2. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ere/5862>

l'adapter plus à des formes croisées, peut-être qu'on travaillera plus volontiers sur des domaines esthétiques plus libres et des croisements disciplinaires affranchis, d'une certaine manière. (...) Ah si, peut-être une originalité, dans le 04 également, on a un contrat avec le PNR du Verdon, le Parc naturel régional, ils sont signataires, plutôt qu'une collectivité. »

Renforcer les liens entre bibliothèques et PNR ou parcs nationaux pourrait en effet se révéler particulièrement intéressant dans cette démarche, et ce d'autant plus dans les zones de montagne où les parcs classés sont nombreux, à l'instar des PNR du massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, du Queyras, ou encore des Baronnies provençales, ou les parcs nationaux de la Vanoise et des Écrins, pour ne citer que ceux relevant des quatre départements étudiés. La vocation pédagogique et scientifique de ces parcs, qui d'ailleurs comptent souvent une bibliothèque, en fait de véritables acteurs de la diffusion d'une culture de la biodiversité régionale, aussi les partenariats entre ceux-ci et les structures de lecture publique sembleraient particulièrement pertinents à développer. Le réseau des bibliothèques de la Méouge a d'ailleurs déjà proposé des actions en ce sens en lien avec le PNR des Baronnies provençales, comme en témoigne le Bilan 2020 du réseau :

« Le second [Rendez-vous lectures pour enfants] a été proposé en collaboration avec l'école d'Eourres qui accueillait "Hector l'arbre mort", outil pédagogique prêté par le Parc des Baronnies pour découvrir la diversité de l'écosystème forestier et la nécessité de le protéger. En résonance, la Bibliothèque a sélectionné une série d'ouvrages sur la forêt et a invité les enfants à écouter des histoires sur cette thématique. Ces temps sont très appréciés des enfants comme des parents et se poursuivront l'an prochain. »

Ce travail en faveur de la construction d'une culture commune du vivant et de l'éducation à l'environnement permet finalement d'agir pour une meilleure compréhension et une meilleure cohabitation entre l'humain et le reste de l'environnement. En ce sens, il s'inscrit également dans le cadre d'un autre enjeu fort de ce début de XXI^e siècle, à savoir la crise de la démocratie et de l'engagement, la peur du repli sur soi et des fracturations générationnelles ou communautaires, ou encore le recours à l'accusation et au rejet de l'« autre ». Ce sens de la communauté, de la vie en collectif, semble effectivement à reconstruire et à revaloriser dans bien des contextes territoriaux, et un certain nombre d'éléments évoqués plus tôt au long de cette étude montrent combien les bibliothèques ont un rôle à jouer en faveur de la cohésion sociale. Par leur ancrage territorial, leur expérience du travail en partenariat, leur sens du service public, leur capacité à rassembler et faire dialoguer les publics entre eux et à les faire interagir avec une ouverture culturelle et informationnelle, il est évident que les structures de lecture publique peuvent participer de cette reconstruction de la confiance, de l'empathie et du savoir « vivre ensemble » au sein de leur territoire. Pascale Félizat partage d'ailleurs ce rôle que la bibliothèque joue dans la construction d'une vie en communauté sur un territoire, et étend cette communauté à l'ensemble du vivant :

« [David Lankes, dans *Expect More: Demanding Better Libraries For Today's Complex World*] rappelle que, comme tout au long des quatre millénaires d'histoire des bibliothèques, le cœur de la bibliothéconomie reste la création de connaissances transformatrice des sociétés et non la simple gestion de collections d'artefacts et de services pour des usagers. Il revoit les facettes fonctionnelles des bibliothèques publiques et insiste sur l'importance de mettre la communauté, ses rêves et ses particularités propres au centre des

préoccupations et des actions des bibliothèques à “écrire l’histoire de la communauté”. Lankes ne le dit pas explicitement, mais on peut penser bien sûr que cette notion de communauté soit étendue à la communauté biotique chère à l’écologiste Aldo Léopold, c’est-à-dire non pas seulement la communauté humaine d’un lieu particulier mais l’ensemble des êtres vivants qui y habitent. »¹²⁶

Finalement, qu’il s’agisse de la réinvention des modèles économiques ou de l’adaptation aux effets déjà présents du réchauffement climatique, les mutations à venir des zones de montagne poussent à réfléchir au rôle des bibliothèques sur ces territoires et aux manières par lesquelles celles-ci peuvent accompagner les populations dans ces changements. En plus de se rapprocher des publics via des actions itinérantes et hors-les-murs, de s’associer y compris physiquement avec d’autres lieux de vie au sein des communes et de penser les horaires d’ouverture en fonction des modes de vie locaux, les bibliothèques peuvent dès aujourd’hui adapter leurs services afin de répondre aux contraintes des territoires et aux besoins des publics actuels. Elles peuvent aussi commencer à anticiper les besoins à venir des publics de demain, et donc se saisir des nombreuses perspectives d’évolution de leurs services pour les années à venir. En ce sens, elles peuvent tout d’abord mobiliser les outils numériques afin d’améliorer l’accès aux ressources culturelles et informationnelles pour toutes et tous, quelles que soient les contraintes locales d’isolement et d’éloignement, de développer de nouveaux espaces de *co-working* au service des publics locaux et des nouveaux arrivants pour qui s’est généralisé le télétravail, ou même de travailler à renforcer l’inclusion numérique des publics. Par ailleurs, les bibliothèques apparaissent également comme les structures tout indiquées pour accompagner les changements environnementaux et surtout la reconstruction d’une « culture du vivant » et de la communauté, deux enjeux de société particulièrement forts en ce début de XXI^e siècle. En s’appuyant sur leurs compétences de médiation et de recherche d’information ainsi que sur leurs fonds documentaires, et en se mettant en relation avec les nombreux acteurs locaux de l’étude et de l’éducation à l’environnement (PNR, CCSTI, associations, musées...), les bibliothèques de montagne sont les lieux où peuvent se recréer des liens entre les membres de l’ensemble de la « communauté biotique » telle que définie par Aldo Leopold, permettant dès lors la réinvention de nos modes d’interaction avec tout ce qui compose notre environnement et participant, *in fine*, de la redéfinition de notre modèle de société.

¹²⁶ FÉLIZAT, Pascale, *op. cit.*

CONCLUSION

Nous avons pu voir au cours de cette étude que les territoires alpins sont multiples et complexes, et ce malgré leur inscription au sein d'un seul massif. Les contrastes s'expriment sur tous les plans, démographique comme socio-économique ou culturel. Ces disparités sont visibles également au niveau du paysage de la lecture publique des zones alpines, à travers des contrastes d'équipements, de maillage et de moyens, ceci malgré un contexte général proche de celui rencontré dans l'ensemble du monde rural, dont les zones de montagne font partie intégrante. On observe toutefois quelques enjeux plus directement générés par les caractéristiques des territoires montagnards, nous permettant finalement de revenir sur les premières suppositions ayant motivé le choix de ce sujet, et, en l'occurrence, d'en confirmer la réalité.

En effet, l'isolement des territoires montagnards produit par le relief influence effectivement le développement de la lecture publique, en freinant la mise en réseau des bibliothèques, en perturbant parfois le maillage des territoires, en limitant le nombre de candidatures lors de recrutements et en générant un certain éloignement vis-à-vis des publics de même qu'une forme d'isolement professionnel. Par ailleurs, ce mémoire a pu confirmer la surreprésentation des petites structures aux moyens faibles essentiellement animées par des bénévoles et, de fait, le manque général de personnels salariés dans les bibliothèques. Cet aspect est partagé avec le reste de la ruralité, mais peut toutefois être nuancé en raison de la présence en montagne de villes et de grandes stations de sports d'hiver, où les équipements tendent à être plus structurants et mieux dotés. Enfin, l'enjeu pressenti du tourisme s'est également révélé déterminant s'agissant de l'activité des bibliothèques des territoires recevant de nombreux vacanciers. Le contexte touristique comporte ainsi des conséquences sur le rythme des bibliothèques, qui s'adapte aux saisons et au renouvellement soutenu des publics. De plus, les structures peuvent parfois peiner à gagner une visibilité au sein de la vaste offre de services destinée aux publics de passage, ou, à l'inverse, bénéficier d'une attention de la part de leurs tutelles lorsqu'elles les identifient comme des facteurs de l'attractivité de leur territoire, en faisant des « vitrines » de la qualité des services proposés aux habitants locaux comme aux vacanciers. Si le tourisme est un trait incontournable du massif alpin, et notamment des territoires étudiés dans ce mémoire, notons qu'il n'est pas l'apanage de tous les massifs, ou tout au moins, pas selon la même intensité, ce pourquoi les enjeux lui étant liés ne sauraient s'appliquer à l'ensemble des zones de montagne.

Ces éléments, de même que les contraintes ou obstacles qui en découlent et auxquels s'ajoutent les problématiques rencontrées plus généralement en milieu rural, peuvent être dépassés et, en tous cas, poussent à penser la lecture publique à l'aune de ces caractéristiques territoriales. Nous avons vu à ce titre que la mise en réseau peut bel et bien être stimulée sur les territoires de montagne, par l'intervention active des bibliothèques départementales mais aussi par une vision plus flexible du modèle de réseau de bibliothèques, appelant parfois à s'éloigner du portage intercommunal conventionnel. Les problématiques d'isolement peuvent à leur tour être dépassées par le renforcement des liens entre les structures, les professionnels et leurs publics, ceci par de multiples moyens : création de réseaux professionnels, recrutement de coordinateurs de réseaux, actions hors-les-murs et itinérantes, renforcement des bibliothèques en tant que lieux de vie au sein des communes, etc.

Finalement, on remarque que les réponses à apporter aux territoires montagnards au regard des contraintes et obstacles rencontrés s'inscrivent pour l'essentiel dans le registre classique des outils du développement de la lecture publique. En effet, le renforcement des réseaux, la sensibilisation des élus, le recrutement de personnels, la structuration du bénévolat, le recours aux services et dispositifs des bibliothèques départementales et des DRAC, tout comme l'adaptation de l'offre aux besoins des publics desservis, sont autant de leviers applicables aussi bien en zone de montagne qu'en milieu campagnard, urbain ou périurbain. Deux notions toutefois semblent s'imposer comme les maîtres-mots de la structuration et de la définition d'une offre de services de lecture publique s'agissant spécifiquement des zones de montagne : la proximité, d'abord, de manière à s'adapter au relief et à la faible densité de population, qui produisent à elles deux l'étalement des communes, l'éloignement des services et le rallongement des distances et temps de déplacement ; et la souplesse, ensuite, via notamment la territorialisation de l'action des acteurs de la lecture publique comme les DRAC et surtout les bibliothèques départementales. Le numérique, à des fins d'élargissement de l'accès à la culture tout comme de réduction de la fracture numérique, a également été évoqué comme un outil pouvant répondre aux contraintes et besoins des territoires de montagne en matière de lecture publique.

Par ailleurs, notons que si le sujet de la lecture publique en zone de montagne n'est effectivement pas traité dans la littérature académique et professionnelle, la majorité des personnes interrogées, et ce quel que soit le type d'acteur, l'identifient bel et bien comme un sujet, non pas dans le sens où les outils et services de lecture publique devraient être tout à fait différents en montagne par rapport aux autres territoires, mais plutôt dans celui où la définition de l'offre de services et leur mise en œuvre se heurte effectivement à des contraintes et réalités territoriales fortes, directement liées au caractère montagnard du territoire. De ce fait, il semble pertinent, au terme de cette étude, d'avoir traité le cas des zones de montagne spécifiquement, non seulement car certains enjeux singuliers se dégagent, mais aussi car elle aura permis de mettre en lumière ce qui se vit et s'invente en matière de lecture publique sur ces territoires. De plus, en raison de l'hétérogénéité des milieux montagnards, les enjeux de lecture publique rejoignent certes, pour une large partie, ceux rencontrés en milieu rural, mais aussi parfois ceux des milieux urbains, s'agissant des villes structurantes des vallées, ceux des milieux défavorisés, s'agissant des territoires qui pâtissent du retrait des industries et des populations, ou encore ceux des zones touristiques, très peuplées et dynamiques. En ce sens, c'est un véritable écosystème montagnard à part entière qui se dégage, et qui dépasse le simple cadre rural, justifiant là aussi le choix de le traiter spécifiquement dans cette étude.

Enfin, au-delà du dépassement des contraintes identifiées, l'évolution des milieux montagnards nous pousse également à penser dès à présent la lecture publique de demain sur ces territoires. Alors que l'isolement, les contrastes et l'impact touristique constituent des enjeux clairement identifiés par les professionnels interrogés, qui les ont abordés spontanément, celui de la recomposition à venir des territoires n'est pas apparu, bien qu'il semble désormais acquis aussi bien dans la littérature académique que dans la presse et l'opinion publique (malgré quelques réticences çà et là). Il apparaît toutefois que les bibliothèques et leurs services ont tout leur rôle à jouer dans l'accompagnement des territoires et des populations au cours de ces mutations, par leur capacité à donner accès à la culture et à l'information, à accueillir et rassembler les publics, à permettre l'expression d'un dialogue et à constituer une référence d'attachement stable dans

un environnement en mouvement. Ce faisant, nous avons vu que les bibliothèques peuvent être actrices de la reconstruction d'un sens de la communauté et de la diffusion d'une « culture du vivant », répondant par la même aux grandes préoccupations qui animent ce début de XXI^e siècle, particulièrement prégnantes en zone de montagne où les effets du réchauffement climatique sont déjà largement à l'œuvre. Finalement, les zones de montagne, comme posé par les géographes Jean-Benoît Bouron et Pierre-Marie Georges, constitueraient peut-être non seulement des « laboratoires du tournant environnemental », mais aussi des laboratoires de la créativité en matière de lecture publique, grâce à leur concentration d'une multitude de réalités différentes où les contraintes sont accrues, et où les changements qui ne manqueront pas, à terme, de toucher le territoire national, s'opèrent de manière anticipée.

SOURCES

Entretiens

DRAC

Entretien avec Anne-Marie Boyer, conseillère pour le Livre et la lecture pour la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, le 26/03/2021 à 14h30 (durée : 1h).

Entretien avec Maria Mones, conseillère pour le Livre et la lecture à la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 16/03/2021 à 19h40 (durée : 40 min).

Bibliothèques départementales

Entretien avec Blaise Mijoule, directeur de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes (BD05), le 25/02/2021 à 14h30 (durée : 1h15).

Entretien avec la responsable du centre d'Annecy de la Direction de la Lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio), le 03/03/2021 à 9h55 (durée : 1h15).

Entretien avec Colette Sekerger-Minet, chargée de développement à la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI), le 08/03/2021 à 10h (durée : 1h).

Entretiens avec Patricia Gigandon, responsable des centres de Maurienne et de Tarentaise de la Direction de la Lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio), les 11/03/2021 à 14h30 (durée : 1h30) et 18/03/2021 à 10h (durée : 1h40) pour le secteur de la Tarentaise, et le 12/04/2021 à 14h30 (durée : 1h10) pour le secteur de la Maurienne.

Bibliothèques et réseaux

Entretien avec Amandine Rochette, coordinatrice du réseau des médiathèques de l'Oisans (Isère), le 02/04/2021 à 10h (durée : 1h).

Entretien avec Alexia Del Rosario, coordinatrice du réseau des bibliothèques de la Méouge (Hautes-Alpes), le 06/04/2021 à 10h (durée : 40 min).

Entretien avec Christophe Longprès, directeur de la médiathèque municipale Ange Abrate de Sallanches (Haute-Savoie), le 13/04/2021 à 10h (durée : 45 min).

Entretien avec Véronique Lalauze, responsable de la bibliothèque municipale Frison-Roche de La Salle-les-Alpes, le 20/04/2021 à 10h30 (durée : 45 min).

Entretien avec Virginie Allain, coordinatrice des réseaux des bibliothèques du Beaufortain et du Val d'Arly, et Isabelle Guénard, responsable de la médiathèque municipale de Beaufort et de la bibliothèque d'Arêches (Savoie), le 20/04/2021 à 14h15 (durée : 1h).

Entretien avec Prune Claret-Tournier, directrice de la médiathèque municipale de Chamonix-Mont-Blanc et du réseau des bibliothèques de la Communauté de

communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc (Haute-Savoie), le 26/04/2021 à 10h (durée : 35 min).

Entretien avec des personnels de la médiathèque intercommunale de Moûtiers (Savoie), le 12/05/2021 à 10h (durée : 1h25).

Entretien avec Barbara Candas, directrice de la médiathèque municipale de Val-d'Isère (Savoie), le 19/05/2021 à 14h30 (durée : 1h15).

Entretien avec Virginie Panikian, coordinatrice du réseau des bibliothèques de la Communauté de communes du Haut-Chablais (Haute-Savoie), le 28/05/2021 à 11h10 (durée : 1h30).

Documents cadres de structures interrogées

Plan de développement de la lecture publique 2018-2021 de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes (BD05). [Consulté le 03/08/2021] Disponible en ligne à l'adresse : <https://bibliotheques.hautes-alpes.fr/accompagnement/developpement-de-la-lecture-publique-pd1p>

Plan de développement de la lecture publique 2015-2022 de la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc (Savoie-biblio). [Consulté le 03/08/2021] Disponible en ligne à l'adresse : <https://www.savoie-biblio.fr/Default/le-plan-de-developpement-de-la-lecture-publique.aspx>

Plan lecture pour l'Isère 2020-2026 de la Médiathèque départementale de l'Isère (MDI). [Consulté le 03/08/2021] Disponible à l'adresse : <https://mediatheque-departementale.isere.fr/Default/plan-de-lecture-publique.aspx>

Projet culturel, scientifique, éducatif et social 2019-2024 du Réseau des Médiathèques de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Fourni par Prune Claret-Tournier, responsable du réseau et de la médiathèque de Chamonix-Mont-Blanc.

Programme scientifique et culturel du réseau des médiathèques de la Méouge. Fourni par Alexia Del Rosario, coordinatrice du réseau.

Bilan 2019 et Perspectives 2020 du réseau des médiathèques de la Méouge. Fourni par Alexia Del Rosario, coordinatrice du réseau.

Bilan 2020 et Perspectives 2021 du réseau des médiathèques de la Méouge. Fourni par Alexia Del Rosario, coordinatrice du réseau.

Éléments statistiques

Données de territoires INSEE issues du comparateur de territoires disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=FRANCE-1>

- Départements : Hautes-Alpes, Isère, Savoie, Haute-Savoie ;
- Communes : La Salle-les-Alpes, Beaufort, Val-d'Isère, Moûtiers, Chamonix, Sallanches.

Données issues de l'Observatoire départemental de la Haute-Savoie, pour partie basées sur les données INSEE. [Consulté le 03/08/2021] Disponible à l'adresse : <https://www.hautesavoie.fr/observatoire>

Données issues des chiffres clés du Département des Hautes-Alpes. [Consulté le 03/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.hautes-alpes.fr/5461-chiffres-cles.htm>

Sites web des communes et intercommunalités citées

Portails web des bibliothèques citées

BIBLIOGRAPHIE

Définitions et chiffres généraux

ENSSIB. Bibliothèques départementales de prêt (BDP). In : ENSSIB, *Enssib.fr* [en ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 21/10/2015. Mise à jour le 02/10/2017. [Consulté le 26/11/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/bibliotheques-departementales-de-pret-bdp>

ENSSIB. Lecture publique. In : ENSSIB. *Enssib.fr* [en ligne]. Villeurbanne : Enssib, 01/12/2014. [Consulté le 26/11/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/lecture-publique>

GÉOCONFLUENCES. Présentielle (économie). In : ENS de Lyon, *Géoconfluences.ens-lyon.fr* [en ligne]. Lyon : ENS de Lyon. [Consulté le 03/07/2021]. Disponible à l'adresse : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/presentielle-economie>

GERBEAU, Delphine. À partir de quel chiffre de population est calculée la dotation globale de fonctionnement ? *La Gazette des communes* [en ligne], 16/07/2014. [Consulté le 13/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/243770/a-partir-de-quelle-chiffre-de-population-est-calculee-la-dotation-globale-de-fonctionnement/>

INSEE. Bassin de vie. In : INSEE, *Insee.fr* [en ligne]. Montrouge : INSEE, 13/10/2016. [Consulté le 27/02/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060>

INSEE. Commune rurale. In : INSEE, *Insee.fr* [en ligne]. Montrouge : INSEE, 09/12/2020. [Consulté le 12/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902>

INSEE. La grille communale de densité. In : INSEE, *Insee.fr* [en ligne]. Montrouge : INSEE, 21/10/2020. [Consulté le 12/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>

MARTIN, Marjorie, RIGNOLS, Élisabeth (coord.). 1.4 Villes et communes de France. In : *Tableaux de l'économie française* [en ligne]. Édition 2020. Montrouge : INSEE, 2020, p. 14-15. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277602?sommaire=4318291#consulter>

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. Loi relative au développement et à la protection de la montagne (Loi Montagne). In : *Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales* [en ligne]. Paris : Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Mise à jour le 23/01/2020. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-au-developpement-et-la-protection-de-la-montagne-loi-montagne>

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2016. Synthèse nationale* [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture, 2019, 96 p. [Consulté le 12/12/2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Bibliothèques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliothèques-municipales-et-intercommunales/Bibliothèques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

Ruralité et campagnes

BLANCARD, Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE, Cécile, RENAHY, Nicolas (coord.). *Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français*. Versailles : Quae, 2016, 161 p. Collection « Update Sciences & Technologies ». ISBN : 978-2-7592-2515-6.

BOURON, Jean-Benoît, GEORGES, Pierre-Marie. *Les territoires ruraux en France. Une géographie des ruralités contemporaines*. Paris : Ellipses, 2015. ISBN : 978-2-3400-0637-9.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES. *Typologie des campagnes françaises* [image en ligne]. [Consultée le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjoiZGVmYXVsdCIiIm0iOm51bGwsImQiOjEsInliOjEiYm00=/>

JOUSSEAUME, Valérie. Les espaces ruraux et l'avenir de la civilisation. *Population & Avenir* [en ligne], 2018/5, n°740, p. 4-8. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2018-5-page-4.htm?contenu=article>

LAFOND-GRELLETY, Jean. Un monde rural en évolution constante. In : *Les politiques culturelles en milieu rural*. Voiron : Territorial, 2019, p. 19-29. Collection « Dossier d'Experts ». ISBN : 978-2-8186-1661-1.

Démographie, sociologie et économie des Alpes

ARGOUARC'H, Julie, JAMET, Lucile, MÉREAU, Benjamin. Qui détient les résidences secondaires ? Six profils territoriaux. *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* [en ligne], 16/02/2021, n°91. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5056191>

BERTRAND, Philippe, MARTIN, Medhy. Savoie : entre vallées urbanisées et montagnes touristiques. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 25/07/2019, n°84. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4196675>

BIANCO, Emma, CHAUMERON, Sandrine. Entre dynamisme démographique et vieillissement de la population. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 29/04/2021, n°120. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5360534>

BIANCO, Emma, CHAUMERON, Sandrine. S'installer dans une commune rurale : un choix de proximité, privilégié par les jeunes actifs et les familles. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 12/02/2021, n°113. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040213>

BIANCO, Emma, THOUILLEUX, Christelle. Haute-Savoie : la plus forte croissance démographique de métropole. *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 11/01/2019, n°53. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3689656>

BIANCO, Emma, THOUILLEUX, Christelle. Savoie : entre grandes aires urbaines dynamiques et territoires de montagne en déclin démographique. *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 11/01/2019, n°52. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3688933>

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES, AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES. *Schéma interrégional du massif des Alpes 2018 : Atlas cartographique* [PDF]. Juin 2018. [Consulté le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : https://agate-territoires.fr/fichiers_volumineux/atlas_cget.pdf

CORRADO, Federica. Processi di re-insediamento nelle aree montane. *Revue de géographie alpine* [en ligne], 2014, n°102-3. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rga/2544>

DEBARBIEUX, Bernard. Tourisme, imaginaires et identités : inverser le point de vue. *Via* [en ligne], 2012/1. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/viatourism/1191#quotation>

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE. *Observatoire départemental de la Haute-Savoie* [en ligne]. Annecy : Département de la Haute-Savoie [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à l'adresse : <http://observatoire74.visualcapitalmarkets.com>

FONDATION POUR L'ACTION CULTURELLE INTERNATIONALE EN MONTAGNE. La Fondation FACIM. In : Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne. *Fondation FACIM* [en ligne]. Chambéry : Fondation FACIM. [Consulté le 14/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://fondation-facim.fr/footer/a-propos>

FONDATION POUR L'ACTION CULTURELLE INTERNATIONALE EN MONTAGNE. Les Rencontres littéraires en Savoie Mont Blanc. In : Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne. *Fondation FACIM* [en ligne]. Chambéry : Fondation FACIM. [Consulté le 14/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://fondation-facim.fr/fr/vie-litteraire/recontres>

GAUCHON, Christophe. Cultures urbaines, cultures montagnardes : l'hybridation, jusqu'où ? [en ligne] In : LabEx ITEM, MONTANEA. *La relation ville-montagne : un écosystème équitable ?*, 11/06/2015, Chambéry. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/medihal-01214493/>

GAUCHON, Christophe. La montagne touristique française : une démographie touristique en panne ? In : DUMA, Jean (dir.). *Des ressources et des hommes en*

montagne [en ligne]. Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2019. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://books.openedition.org/cths/5766>

GEORGE, Emmanuelle, et al. Changement climatique et stations de montagne alpines : impacts et stratégies d'adaptation. *Sciences Eaux & Nature* [en ligne], 2019, n°28, p. 44-51. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.set-revue.fr/sites/default/files/articles/pdf/set-revue-changement-climat-montagne-station.pdf>

KAHN, Sylvain, et al. Les montagnes : un enjeu crucial ? *Planète Terre* [en ligne]. France Culture, 05/02/2014. 56 minutes. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/planete-terre/les-montagnes-un-enjeu-crucial>

LABOSSE, Aline, THOUILLEUX, Christelle. Savoie Mont Blanc : les résidences secondaires, un enjeu économique important. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* [en ligne], 21/01/2021, n°111. [Consulté le 25/06/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5014073>

MAUDUIT, Xavier, GAL, Stéphane, MONTENACH, Anne. Tutoyer les sommets, « histoires verticales » de la montagne. *Le Cours de l'histoire* [en ligne]. France Culture, 15/02/2021. 52 minutes. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-cours-de-lhistoire/prendre-lair-une-histoire-de-la-montagne-14-tutoyer-les-sommets-histoires-verticales-de-la-montagne>

L'Alpe. Grenoble : Glénat, 1998-en cours, 94 numéros.

REYNÈS, Jean. Géographie de la pauvreté et de la précarité dans les zones rurales de moyenne montagne. *L'Espace géographique* [en ligne], 2018/1, tome 47, p. 71-81. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2018-1-page-71.htm?contenu=article>

VIAZZO, Pier Paolo, ZANINI, Roberta Clara. « Approfittare del vuoto ? » Prospettive antropologiche su neo-popolamento e spazi di creatività culturale in area alpina. *Revue de géographie alpine* [en ligne], 2014, n°102-3. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/rga/2476>

Actualité alpine

AGENCE FRANCE PRESSE. Le Covid-19 pousse les stations de ski vers de nouvelles pistes. *La Croix* [en ligne], 18/01/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.la-croix.com/Le-Covid-19-pousse-stations-ski-vers-nouvelles-pistes-2021-01-18-1301135546>

BOLIS, Angela. Ski alpin à l'arrêt : la revanche du ski de fond et des raquettes. *Reporterre* [en ligne], 21/01/2021, mis à jour le 27/01/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Ski-alpin-arret-revanche-ski-de-fond-et-raquettes>

BUYENS, Louise. Suppressions d'emplois chez FerroPem en Isère et en Savoie : la direction du groupe se justifie. *France Bleu* [en ligne], 20/05/2021. [Consulté le 04/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/fermeture-des-usines-ferropem-en-isere-et-en-savoie-la-direction-sort-du-silence-et-se-justifie-1620570753>

CHOLEZ, Laury-Anne. Saccager la montagne pour des canons à neige : le désastre des retenues collinaires. *Reporterre* [en ligne], 27/04/2021, mis à jour le 30/04/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Saccager-la-montagne-pour-des-canons-a-neige-le-desastre-des-retenues-collinaires>

COLLECTIF POUR UNE MONTAGNE EN TRANSITION. Cinq propositions pour sortir de la montagne tout-ski. *Reporterre* [en ligne], 21/02/2021, mis à jour le 20/03/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Cinq-propositions-pour-sortir-la-montagne-du-tout-ski>

DE DEUS, Pauline, CROCILLA, Cédric. Une station démontée pour tourner la page du ski alpin. *Reporterre* [en ligne], 22/10/2020, mis à jour le 08/02/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Une-station-demontee-pour-tourner-la-page-du-ski-alpin>

DURIEZ, Julien. Le Briançonnais secourt les migrants qui traversent le col enneigé de l'Échelle. *La Croix* [en ligne], 14/12/2017. [Consulté le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : https://www.la-croix.com/France/Immigration/Le-Brianconnais-secourt-migrants-traversent-col-enneige-lEchelle-2017-12-14-1200899538#_ga=2.149056767.818390200.1625231638-135660708.1625231638

GIACCONE, Loïc. Une station de ski anticipe sa fermeture en raison du changement climatique. *La Relève et la peste* [en ligne], 26/03/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://lareleveetlapeste.fr/une-station-de-ski-anticipe-sa-fermeture-en-raison-du-changement-climatique/>

GUILLOU, Clément, LEMARIÉ, Alexandre. Covid-19 : les stations de ski resteront à l'arrêt. *Le Monde*, 20/01/2021.

MOREL DARLEUX, Corinne. Face au dérèglement climatique, il faut changer les politiques de la montagne. *Reporterre* [en ligne], 13/11/2015, mis à jour le 14/11/2015. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://reporterre.net/Face-au-dereglement-climatique-il-faut-changer-les-politiques-de-la-montagne>

RADIO-TV VAL D'ISÈRE. Les infos avalines du 3 juillet 2021. In : *Radio-TV Val d'Isère* [en ligne]. Val-d'Isère : Radio-TV Val d'Isère, 03/07/2021. [Consulté le 29/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.radiovaldisere.com/index.php?p=infos&id=8879>

SCHNEID, Olivier. La transition en pente douce des stations de montagne. *La Gazette des communes* [en ligne], 18/01/2021. [Consulté le 02/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.lagazettedescommunes.com/716604/la-transition-en-pente-douce-des-stations-de-montagne/>

Bibliothèques départementales, bibliothèques rurales et réseaux

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Enquête sur les réseaux territoriaux de bibliothèques : première restitution, février 2018* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2018/02/ABF-bibenreseau-enquetereseau-restitution-2018-02.pdf>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°0bis. Bibliothèques publiques en réseau intercommunal : une introduction* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/10/ABF-Bibenreseau-0bis-introduction.pdf>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°1. Compétences intercommunales et problématiques de fusion* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2018/04/ABF-Réformeterritoriale-1-competences-et-fusion.pdf>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°8. Un maillage territorial à la mesure de la population* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/03/ABF-Bibenreseau-08-maillage.pdf>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°10. Les bibliothèques départementales à l'heure de la montée des réseaux de lecture publique* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/03/ABF-Bibenreseau-10-departement-1.pdf>

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE. *Fiche n°12. Bénévoles et réseaux de bibliothèques territoriales* [PDF]. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2020/10/ABF-Bibenreseau-12-benevoles.pdf>

BLANCHARD, Martine. *Quelles missions pour les bibliothèques départementales de prêt ? Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 1997, n°5, p. 8-15. [Consulté le 22/11/2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0008-001>

BURLE, Louis. *La bibliothèque rurale, un lieu de vie nécessaire. Rencontre avec quelques bibliothèques remarquables. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2012, n°2, p. 28-31. [Consulté le 22/11/2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-02-0028-007>

COISY, Annie. *Les petites bibliothèques modèles. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2012, n°2, p. 6-10. [Consulté le 22/11/2020]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-02-0006-001#note-1>

DELORD, Stella. *Le numérique : facteur d'égalité* [en ligne]. In : Association des bibliothécaires de France. *63e Congrès de l'ABF. Bibliothèques : Inégalités territoriales et égalité des chances* : 15-17/06/2017, Paris. [Consulté le 28/12/2020].

Disponible à l'adresse : <http://www.abf.asso.fr/2/160/641/ABF/63e-congres-15-17-juin-2017-paris>

GAUDOIS, Claire. Quand les réseaux questionnent les frontières. *Bibliothèque(s)* [en ligne], juin 2019, n°96-97, p. 39-41. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.lahary.fr/pro/2019/BIBLIOtheques96-97-gaudois-frontieres.htm>

HÉNARD, Charlotte. Le réseau « Culture et bibliothèques pour tous ». In : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE, HÉNARD, Charlotte (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p. 91.

LAHARY, Dominique. Les bibliothèques en pleine réforme territoriale. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2017, n°17, p. 52-59. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2017-12-0052-006>

LLAVORI, Denis. Accessibilité et territoires. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne], 2009, n°5, p. 19-23. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0019-003>

LENEUTRE, Anaïs. *L'évolution du modèle de bibliothèque en milieu rural*. Mémoire : diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2015, 1 vol., 88 p.

MUCCHIUTTI, Timothée. *Bibliothèques départementales et territoires : penser, développer et organiser l'accès à la lecture publique*. Mémoire : master Politique des bibliothèques et de la documentation. Villeurbanne : ENSSIB, 2017, 1 vol., 64 p.

Publics touristiques

Étude programmation architecturale Morzine-avoriaz : étude des besoins. In : *Questions réponses de l'Enssib* [en ligne], 14/04/2021. [Consulté le 11/08/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/etude-programmation-architecturale-morzine-avoriaz-etude>

GROLEAU, Brigitte. *Sous les galets, la page : enquête de terrain sur les bibliothèques de plage en Seine-Maritime* [en ligne]. Mémoire : diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB, 2013, 1 vol., 118 p. [Consulté le 24/05/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60397-sous-les-galets-la-page-enquete-de-terrain-sur-les-bibliotheques-de-plage-en-seine-maritime.pdf>

SAVOIE-BIBLIO. *Ouvertures : le bulletin des bibliothèques des Pays de Savoie*. Chambéry : Savoie-biblio, juin-juillet 2010, n°59. 11 p.

VIDAL, Isabelle. Tu viens pour les vacances ? Réflexions sur l'accueil du public touristique en bibliothèque. *Bibliothèque(s)*, mars 2010, n°49, p. 54-57.

Nature et bibliothèques

ADLER, Laure, MORIZOT, Baptiste. Manières d'être vivant, Baptiste Morizot. *L'Heure bleue* [en ligne]. France Inter, 10/03/2020. 52 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceinter.fr/emissions/l-heure-bleue/l-heure-bleue-10-mars-2020>

BOELEN, Virginie. Réflexion sur une approche holistique d'éducation au vivant intégrant la dimension spirituelle du sujet. *Éducation relative à l'environnement* [en ligne], 2020, vol. 15/2. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ere/5667>

FÉLIZAT, Pascale. Le rôle des bibliothèques en éducation relative à l'environnement. *Éducation relative à l'environnement* [en ligne], 2020, vol. 15/2. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ere/5862>

FRANC, Serge, HASNI, Abdelkrim, REYNAUD, Christian. Vers une éducation à la biodiversité : prise en compte des savoirs, de l'affectivité et des comportements. *Éducation et socialisation* [en ligne], 2013, n°33. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/edso/140>

GESBERT, Olivia, FLEURY, Cynthia. Retour à la nature pour Cynthia Fleury. *La Grande Table* [en ligne]. France Culture, 02/05/2017. 33 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-grande-table-2eme-partie/retour-la-nature-pour-cynthia-fleury>

ROUSSET, Dominique, PRÉVOT, Anne-Caroline. Aimons-nous assez la nature ? *Matières à penser avec Dominique Rousset* [en ligne]. France Culture, 11/10/2017. 45 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser-avec-dominique-rousset/aimons-nous-assez-la-nature>

TOURRET, Louise, *et al.* À l'école de la nature. *Être et savoir* [en ligne]. France Culture, 27/10/2019. 58 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/etre-et-savoir/a-lecole-de-la-nature>

VAN REETH, Adèle, DESCOLA, Philippe. Avis de tempête sur le climat ? (2/4) : L'anthropocène : par-delà nature et culture. *Les Chemins de la philosophie* [en ligne]. France Culture, 15/09/2015. 53 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nouveaux-chemins-de-la-connaissance/avis-de-tempete-sur-le-climat-24-l-anthropocene>

VIDARD, Mathieu, MORIZOT, Baptiste. Manières d'être vivant, avec le philosophe-pisteur Baptiste Morizot. *La Terre au carré* [en ligne]. France Inter, 05/02/2020. 55 minutes. [Consulté le 25/04/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-05-fevrier-2020>

Politiques culturelles

DRAC GRAND-EST. Le Contrat départemental lecture itinérance. In : *Ministère de la Culture*. Ministère de la Culture [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture, 10/10/2019. [Consulté le 24/02/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/DIC/livre-lecture/Developpement-de-la-lecture-publique/Le-Contrat-departemental-lecture-itinerance>

DRAC RHÔNE-ALPES. *Bibliothèques publiques : construction en Rhône-Alpes depuis 1986* [en ligne]. Lyon : DRAC Rhône-Alpes, 2005. [Consulté le 04/01/2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/bibliotheques/spip.php?rubrique4>

LAFOND-GRELLETY, Jean. *Les politiques culturelles en milieu rural*. Voiron : Territorial, 2019, 138 p. Collection « Dossier d'Experts ». ISBN : 978-2-8186-1661-1.

MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Ouvrir plus les bibliothèques* [en ligne]. Paris : Ministère de la Culture, 2019, 30 p. [Consulté le 18/02/2021]. Disponible à l'adresse : <https://fr.calameo.com/read/005375114338590cb19af>

Lois

Décret n°61-650 du 23 juin 1961 relatif à l'application du régime d'assurance vieillesse agricole aux exploitants montagnards RUR (JORF du 24/06/1961). *Legifrance.fr* [en ligne]. [Consulté le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000502065?tab_selection=all&searchField=ALL&query=décret+61-650&page=1&init=true

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE. Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. In : DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, *Vie-publique.fr* [en ligne]. Paris : Direction de l'information légale et administrative, 11/08/2015. [Consulté le 28/02/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/loi/20721-loi-notre-loi-du-7-aout-2015-nouvelle-organisation-territoriale-de-la>

Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. *Legifrance.fr* [en ligne]. Mise à jour le 01/08/2017. [Consultée le 05/12/2020]. Disponible à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000317293?tab_selection=all&searchField=ALL&query=loi+montagne+1985&page=1&init=true

Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1). *Legifrance.fr* [en ligne]. [Consultée le 19/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030985460/>

Circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales. *Legifrance.fr* [en ligne]. Mise en ligne le

05/04/2019. [Consultée le 20/07/2021]. Disponible à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44496>

Méthodologie

BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne. *L'entretien*. 2e édition refondue.
Paris : Armand Colin, 2010, 126 p. Collection « L'enquête et ses méthodes ». ISBN :
978-2-200-248093.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : CARTE DES ENTRETIENS (HORS DRAC ET BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES).....	153
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES	155
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DRAC.....	159
ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES BIBLIOTHEQUES ET LES RESEAUX	163
ANNEXE 5 : TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES	165

ANNEXE 1 : CARTE DES ENTRETIENS (HORS DRAC ET BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES)



ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES

Guide d'entretien Bibliothèques départementales

Cet entretien s'inscrit dans un travail de mémoire de recherche réalisé dans le cadre du M2 PBD de l'Enssib. À travers ce travail, je cherche à interroger l'impact des caractéristiques et contraintes des milieux montagnards sur la définition d'une offre de services de lecture publique dans les départements alpins.

- *Acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?*
- *Acceptez-vous que j'utilise des citations de vos propos dans le mémoire final ?*
- *Acceptez-vous que votre nom soit mentionné dans le mémoire lorsqu'il sera fait mention de cet entretien, ou préférez-vous rester anonyme ?*

N.B. : Le contenu de cet entretien et son enregistrement seront strictement utilisés dans un cadre académique. Il est possible qu'une fois le mémoire terminé, celui-ci soit diffusé sur le site de l'Enssib.

Présentation du territoire d'intervention de la BD

Pourriez-vous décrire dans les grands traits les zones de montagne de votre territoire d'intervention ?

- Géographie : haute/moyenne/basse montagne, massifs, climat, contraintes (accès...)
- Économie : tourisme, agriculture, industrie, services, pluriactivité, présence des services publics...
- Démographie : flux de population, résidents locaux/touristes/néo-montagnards, classes d'âge...
- Part approximative des zones de montagne sur l'ensemble du territoire d'intervention
- Territoire de montagne contrasté ? Si oui, en quoi ?

État de la lecture publique sur le(s) territoire(s)

Actuellement, comment décririez-vous l'état de déploiement de la lecture publique sur les zones de montagne votre territoire ?

- Types d'équipements (typologie ABD)
- Part des réseaux de lecture publique / des équipements individuels
- État du maillage de lecture publique : niveau d'éloignement entre chaque équipement
- Publics principaux : montagnards/néo-montagnards/touristes, classes d'âge...
- Paysage culturel du territoire : bibliothèque principal lieu culturel proche ?
- Paysage des services publics : bibliothèque principal service public proche ?
- État de la lecture publique contrasté ? Si oui, en quoi ?

Intervention de la BD

Pourriez-vous présenter la politique d'intervention déployée par votre BD sur ce territoire ?

- Priorités d'intervention : structuration de réseaux, équité territoriale, diffusion du numérique... ?
- Critères de définition du niveau d'intervention : seuil de population, type d'équipement (ABD), carte des transports, situation géographique... ?
- Mise en œuvre de l'intervention de la BD :
 - Logique partenariale ou de guichet ?
 - Co-construction du niveau d'intervention avec les structures ?
 - Politique de proximité de la BD (annexes et/ou référents territoriaux...) ?
- Besoins les plus communiqués par les structures situées en montagne :
 - Quels sont ces besoins ?
 - Sont-ils spécifiques par rapport à ceux du reste du territoire ?
- Services proposés en réponse à ces besoins :
 - Quels sont ces services ?
 - Sont-ils spécifiques par rapport à ceux déployés ailleurs dans le département (i.e. : sont-ils adaptés aux contraintes de la montagne) ?
 - Y a-t-il des services qui ne peuvent pas être mis en place à cause des contraintes de la montagne ?

Impact de la réforme territoriale sur la lecture publique du territoire

Avez-vous constaté des changements au niveau de la lecture publique de votre territoire et de ses acteurs depuis la réforme territoire de 2015 (loi NOTRe) ?

- Développement d'EPCI depuis la loi NOTRe ?
- Développement de nouveaux réseaux de lecture publique ?
- Impact sur les réseaux déjà existants auparavant : fusion, coexistence, dissolution... ?
- Création de bibliothèques intercommunales ?
- Le maillage de lecture publique vous semble-t-il mieux répondre aux besoins de votre territoire depuis la réforme ? Pourquoi ?
 - Pour vous, qu'est-ce qu'un bon réseau de LP sur ces territoires ?
- Les caractéristiques (géographiques, socio-économiques...) du milieu montagnard sont-elles un frein ou un accélérateur dans la création de nouveaux réseaux ?
- Impact sur l'offre de services de l'apparition de nouveaux réseaux et équipements intercommunaux
- [Pour la MDI : bilan de la politique précoce de structuration du réseau autour d'EPCI, quel impact sur le maillage des zones de montagne et l'offre de services proposée ?]

Représentations de la montagne à travers les bibliothèques

Identifiez-vous une volonté de transmettre une représentation des montagnes à travers les bibliothèques situées sur ces territoires ? Si oui, cela passe-t-il par :

- Les services proposés par les bibliothèques et réseaux du territoire ?
- L'architecture des équipements ?
- Les objectifs des bibliothèques et réseaux du territoire ?
- Les stratégies politiques et culturelles des communes et EPCI ?
- L'identité transmise est-elle la même en direction de tous les publics (touristes/résidents locaux/néo-montagnards) ?
- L'identité transmise est-elle représentative de la réalité montagnarde contemporaine ?

Pour conclure

- Votre territoire a-t-il déjà bénéficié d'un programme de la DRAC (CTL/EAC) ? Si oui, le caractère montagnard du territoire a-t-il été un critère ou un facteur encourageant pour l'obtention de ce programme ?
- Identifiez-vous d'autres enjeux liés à la montagne pour la lecture publique sur votre territoire ?
- Demande de recommandations de réseaux ou bibliothèques pour les prochains entretiens
- [Pour la BD05 : contact du conseiller livre et lecture PACA ?]

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES DRAC

Guide d'entretiens Conseillers livre et lecture de la DRAC

Cet entretien s'inscrit dans un travail de mémoire de recherche réalisé dans le cadre du M2 PBD de l'Enssib. À travers ce travail, je cherche à interroger l'impact des caractéristiques et contraintes des milieux montagnards sur la définition d'une offre de services de lecture publique dans les départements alpins.

- *Acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?*
- *Acceptez-vous que j'utilise des citations de vos propos dans le mémoire final ?*
- *Acceptez-vous que votre nom soit mentionné dans le mémoire lorsqu'il sera fait mention de cet entretien, ou préférez-vous rester anonyme ?*

N.B. : Le contenu de cet entretien et son enregistrement seront strictement utilisés dans un cadre académique. Il est possible qu'une fois le mémoire terminé, celui-ci soit diffusé sur le site de l'Enssib.

Généralités sur l'intervention de la DRAC pour la lecture publique

- Objectifs principaux de la DRAC en matière de lecture publique en [AuRA/PACA]
- Modalités de répartition de la DGD pour les structures de lecture publique : uniquement versée lors de projets spécifiques ou répartie en partie sur toute la région... ?
- Regard de la DRAC et de l'État sur les territoires de montagne du point de vue de la culture : regard différencié ou non, prise en compte des caractéristiques, atouts et contraintes de ces milieux, distinction de priorités particulières... ?
- Niveau(x) d'intervention de la DRAC sur la région : stratégique, financier, opérationnel... ? Quelle proximité avec les territoires, les structures elles-mêmes ?
- Lien avec les conseils départementaux et les BD :
 - Répartition de l'intervention DRAC/BD
 - Cohabitation des deux structures sur un même territoire
 - Places différenciées DRAC/BD/structures/réseaux dans les contrats qui les réunit
- Demandes reçues de la part des structures/réseaux situés en zone de montagne :
 - S'il y en a, sont-elles particulières, quels réponses/services leur apportez-vous ?
 - S'il n'y en a pas : pourquoi ?

Aide à la construction et à la modernisation des bibliothèques

Pourriez-vous me parler de l'activité d'aide à la construction et à la modernisation des bibliothèques assurée par la DRAC ?

- Critères de sélection pour l'attribution d'aides à la construction : politique de proximité, équité territoriale, modernisation des équipements, proposition de nouveaux services... ?

- Participation de la DRAC à la construction de bibliothèques en zone de montagne (dix dernières années) ?
 - Si oui : quelles bibliothèques, profil architectural, éléments ayant mené à l'attribution d'une aide pour ce projet... ?
 - Si non : recevez-vous des projets de construction/modernisation de bibliothèques en montagne ?
 - Si oui, pourquoi n'en avoir pas soutenu jusqu'ici ?
 - Si non, pourquoi n'en recevez-vous pas à votre avis ?
- Grandes tendances des projets de construction en montagne qui vous sont soumis : équipements modernes et innovants ou conventionnels, taille des équipements, architecture (contemporaine, traditionnelle) ...

Soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques

Pourriez-vous me parler de l'activité de soutien aux projets d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques assurée par la DRAC ?

- Critères de sélection des dossiers de demande d'aide à l'extension des horaires d'ouverture : projet présenté, type de structure, financement attendu, profil de territoire... ?
- Dépenses couvertes par la DRAC dans ces projets : création de postes et financement de personnel, aménagement/restauration des bâtiments, accessibilité... ?
- Durée et pérennité de ce soutien financier
- La DRAC [AuRA/PACA] a-t-elle déjà soutenu un projet d'extension des horaires d'ouverture pour une structure en zone de montagne ?
 - Si oui, pour quelles structures/territoires/projets ? Quel soutien a été apporté par la DRAC ? Soutien toujours en cours ?
 - Si non, avez-vous déjà reçu des candidatures de ce type ?
 - Si oui, pourquoi ne pas en avoir retenu ?
 - Si non, pourquoi n'en avez-vous pas reçu à votre avis ? En recevez-vous de la part d'autres types de territoires ?

Contrats Territoire-Lecture

Pourriez-vous me parler des Contrats Territoire-Lecture du point de vue des critères de sélection des candidatures et de leur présence sur la région [AuRA/PACA] ?

- Définition d'un territoire « prioritaire » pour la DRAC
- Autres critères de sélection d'un territoire pour un CTL
- Avez-vous déjà sélectionné des territoires de montagne pour un CTL ?
 - Si oui : quel CTL, raisons de la sélection de ce territoire, lien entre le projet mené et le territoire, bilan du projet...
 - [=> Pour la DRAC PACA : CTL Briançonnais, CTL Serre-Ponçon]
 - Si non : recevez-vous des candidatures de territoires de montagne pour des CTL ?
 - Si oui, pourquoi n'en avoir pas retenu jusqu'ici ?
 - Si non, pourquoi n'en recevez-vous pas à votre avis ?

Contrats départementaux Lecture Itinérante (CDLI)

Pourriez-vous me parler des Contrats départementaux Lecture Itinérante du point de vue des critères de sélection des candidatures et de leur présence sur la région [AuRA/PACA] ?

- Territoires prioritaires à la signature d'un CDLI : critères, définition des territoires prioritaires en partenariat avec le département ou non, qu'en est-il des territoires de montagne... ?
- Autres critères à la signature d'un CDLI : nature du projet, moyens disponibles ou nécessaires, types de structures...
- Avez-vous déjà signé des CDLI pour la région [AuRA/PACA] ?
 - Si oui, lesquels ? Y en a-t-il eu en montagne ? Caractère « montagnoux » du territoire déterminant ou non ?
 - Si non, pourquoi ? Territoires pas jugés prioritaires, aucun projet n'a émergé, peu de liens avec le département... ?

Autres dispositifs de la DRAC (au-delà de la lecture publique)

- La DRAC [AuRA/PACA] a-t-elle déjà signé des contrats d'EAC avec un territoire situé en montagne et associant des bibliothèques ? Si oui, quel était ce projet ?
- Le déploiement d'un dispositif de la DRAC (EAC, numérique, EMI...) sur un territoire a-t-il déjà eu un impact sur la dynamique du territoire en termes de lecture publique (mise en réseau, fédération, partenariats bibliothèques/autres structures...) ?
 - Cela a-t-il déjà été le cas en zone de montagne pour votre région ?
- Le regroupement en intercommunalité ou réseau de lecture publique favorise-t-il l'obtention d'aides de la DRAC ?
- Numérique/Label BNR (MCC) :
 - La labellisation BNR d'une structure en zone de montagne vous semble-t-elle pertinente au vu des caractéristiques, contraintes et atouts de ces territoires ?
 - Le déploiement de services numériques vous semble-t-il pertinent pour des territoires de montagne ?

Pour conclure

- Identifiez-vous d'autres enjeux de lecture publique liés aux territoires de montagne et sur lesquels la DRAC intervient ?
- Auriez-vous des structures/réseaux de lecture publique en zone de montagne à me recommander pour mon étude ?

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES BIBLIOTHEQUES ET LES RESEAUX

Guide d'entretiens

Réseaux et équipements de lecture publique en montagne

Cet entretien s'inscrit dans un travail de mémoire de recherche réalisé dans le cadre du M2 PBD de l'Enssib. À travers ce travail, je cherche à interroger l'impact des caractéristiques et contraintes des milieux montagnards sur la définition d'une offre de services de lecture publique dans les départements alpins.

- *Acceptez-vous que cet entretien soit enregistré ?*
- *Acceptez-vous que j'utilise des citations de vos propos dans le mémoire final ?*
- *Acceptez-vous que votre nom soit mentionné dans le mémoire lorsqu'il sera fait mention de cet entretien, ou préférez-vous rester anonyme ?*

N.B. : Le contenu de cet entretien et son enregistrement seront strictement utilisés dans un cadre académique. Il est possible qu'une fois le mémoire terminé, celui-ci soit diffusé sur le site de l'Enssib.

Présentation du territoire

Pourriez-vous me décrire dans les grandes lignes le territoire couvert par votre bibliothèque/réseau ?

- Géographie
- Économie
- Population
- Contraintes
- Paysage culturel
- Services publics

Publics et services

- Types de publics : résidents locaux/secondaires, néo-montagnards, touristes, publics en situation de handicap, en difficulté face au numérique, tranches d'âge...
- Impact de leur profil sur leurs attentes en termes de services
- Leurs usages des/de la bibliothèque : lien social, tiers lieu, inclusion numérique, consumérisme...
- Besoins prioritaires identifiés pour ces publics, sur ce territoire
- Services numériques :
 - Le développement de services numériques vous semble-t-il pertinent pour votre territoire en particulier ? Y a-t-il des attentes des publics à ce sujet ?
 - Offre de services numériques existante : vous semble-t-elle suffisante ?
 - Sentiments et pratiques des équipes vis-à-vis du numérique
- Développez-vous des services en partenariat avec d'autres structures (culturelles, associatives, administratives...) ?
- Localisation frontalière : impact la fréquentation, les publics, les services proposés, les pratiques... (+ question des migrations)

- Avez-vous un PCSES ou un autre document formalisant vos missions, services et modes de fonctionnement (projet d'établissement, de services...) ?
 - Si oui, quel est cet outil et quelles en sont les grandes orientations ? Est-il validé par vos élus (communaux ou intercommunaux) ?
 - Si non, pourquoi, et envisagez-vous d'en rédiger un ?

Réforme territoriale, élus et réseaux

- Impact de la réforme territoriale sur votre territoire, et sur la lecture publique
- Relations avec les élus :
 - Comment perçoivent-ils la lecture publique, votre bibliothèque/réseau ? Est-elle perçue comme un facteur de l'attractivité du territoire, de désenclavement... ?
 - Y a-t-il un lien entre les activités économiques, l'identité, le patrimoine de votre territoire, et les attentes des élus vis-à-vis de vos services ?
- Mise en réseau :
 - S'il y a un réseau : comment s'est-il constitué, sur l'impulsion de quels acteurs ? Est-ce un plus pour votre territoire, vos publics ? Diriez-vous que les communes et équipements du réseau sont homogènes, ou contrastés ?
 - S'il n'y a pas de réseau : pourquoi ne travaillez-vous pas en réseau ? Pensez-vous que la mise en réseau soit souhaitable pour votre territoire, vos publics ?

Relations avec les autres acteurs de la lecture publique sur le territoire

- Êtes-vous en lien avec votre BD ?
- Quels services de la BD vous sont utiles ? Vous semblent-ils suffisants ?
- L'éloignement géographique de la BD constitue-t-il une contrainte dans vos relations ?
- Auriez-vous toujours besoin de la BD si vous travailliez en réseau ? (Mutualisation de moyens et accompagnement à un niveau local plus proche)
- Bénéficiez-vous de dispositifs de la DRAC (EAC, CTL, CDLI, Premières Pages, extension des horaires d'ouverture) ?
 - Quels sont-ils, comment les avez-vous obtenus (critères de sélection du territoire, du projet...) ? Qu'en tirez-vous ?

Montagne et lecture publique

- Projet architectural de la bibliothèque : caractéristiques du territoire prises en compte ?
- Interroger le nom de la bibliothèque (s'il y en a un) : volonté de rappeler la montagne ? Qui a choisi ce nom ? A-t-il toujours été le même ?
- Pensez-vous qu'une bibliothèque située en montagne soit confrontée à des enjeux de lecture publique spécifiques, que l'on ne trouverait pas – ou pas de la même manière – sur un autre territoire ?
- Votre localisation en montagne a-t-elle une importance particulière pour vous ? Cela apparaît-il à travers vos services, pratiques, modes de communication ? Est-ce un trait à mettre en avant ?
- Qu'avez-vous pensé à la réception de ma demande et en apprenant qu'un mémoire d'étude porterait sur la lecture publique en zone de montagne ?

ANNEXE 5 : TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES

TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

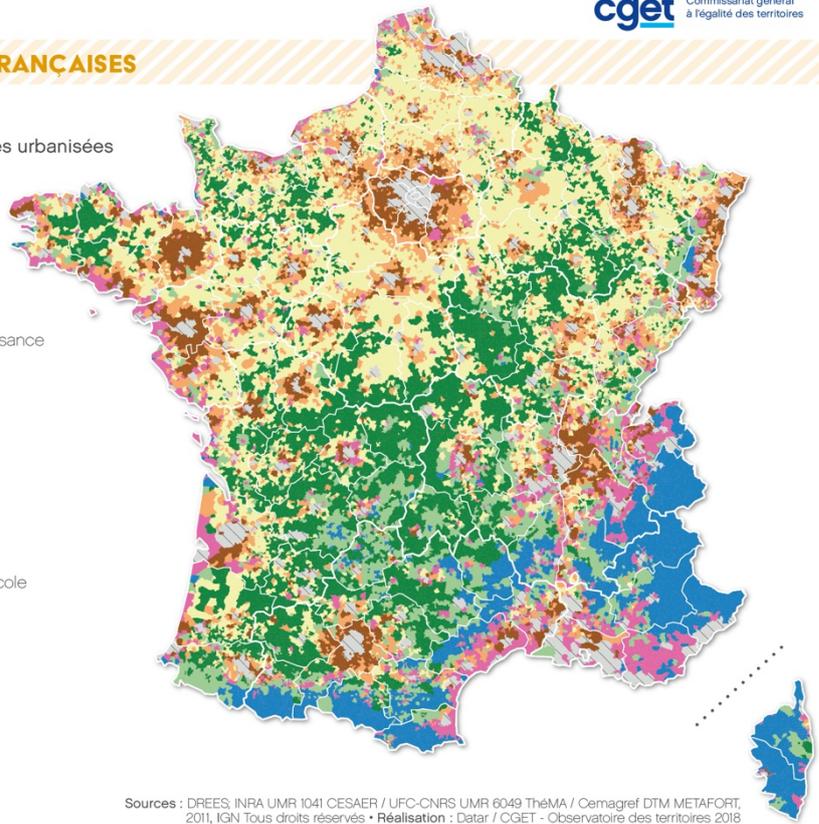
- densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle

Campagnes agricoles et industrielles

- sous faible influence urbaine

Campagnes vieilles et à très faible densité

- à faibles revenus, économie présentielle et agricole
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique, très fort éloignement des services d'usage courant
- hors champ (unités urbaines > 10 000 emplois)



Sources : DREES, INRA UMR 1041 CESAER / UFC-CNRS UMR 6049 ThéMA / Cemagref DTM METAFORT, 2011, IGN Tous droits réservés • Réalisation : Datar / CGET - Observatoire des territoires 2018

Source : COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES. *Typologie des campagnes françaises* [image en ligne]. [Consultée le 02/07/2021]. Disponible à l'adresse : <https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJpIjojZGVmYXVsdCIsIm0iOm51bGwsImQiOjEsInIiOjEyMn0=/>

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	7
SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION.....	11
PREAMBULE METHODOLOGIQUE	15
CHAPITRE 1 : VIVRE ET LIRE DANS LES ALPES AUJOURD’HUI : DES REALITES MULTIPLES ET CONTRASTEES.....	19
1.1. Alpes du Nord : entre contrastes socio-économiques et omniprésence de l’environnement	19
1.1.1. <i>Des territoires peu denses sujets aux flux de population</i>	<i>19</i>
1.1.2. <i>Piliers et contrastes de l’économie alpine.....</i>	<i>23</i>
Économie présentielle	23
Industrie.....	24
Agriculture.....	25
Tourisme.....	26
Pluriactivité.....	28
Disparités économiques.....	29
1.1.3. <i>Les zones de montagne, une expression de la ruralité.....</i>	<i>30</i>
1.1.4. <i>...exacerbée par de fortes contraintes territoriales</i>	<i>34</i>
1.2. Des contrastes de territoires qui transparaissent à travers la vie culturelle alpine.....	38
1.2.1. <i>État des lieux de la vie culturelle en montagne</i>	<i>38</i>
1.2.2. <i>De la diversité des équipements de lecture publique : entre « petits lieux aux moyens faibles » et bibliothèques structurantes.....</i>	<i>41</i>
1.2.3. <i>De la diversité des publics : entre résidents locaux et vacanciers de passage</i>	<i>45</i>
1.2.4. <i>De la diversité des usages et services : entre prêt de documents et recherche de lien social</i>	<i>47</i>
Les fonds locaux	47
La culture pour se détendre en vacances.....	48
La recherche du lien social	48
Les services numériques.....	50
Les partenariats	50
Des services adaptés à la saisonnalité en station.....	51
CHAPITRE 2 : LA PROXIMITE ET LE COLLECTIF POUR REpondre A L’ISOLEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE EN MONTAGNE	53
2.1. Des bibliothécaires soumis à un isolement aux multiples facettes	53
2.1.1. <i>Un sentiment d’isolement au sein de la commune.....</i>	<i>53</i>

2.1.2. <i>Un sentiment d'isolement vis-à-vis des publics</i>	56
2.1.3. <i>Un sentiment d'isolement professionnel</i>	58
2.2. Des territoires où les réseaux de lecture publique peinent à s'installer	61
2.2.1. <i>Une difficulté qui s'explique en partie par l'enclavement et les contrastes de territoires</i>	62
2.2.2. <i>...mais aussi par les limites de la carte administrative</i>	66
2.3. Développer la lecture publique sur ces territoires contraints et contrastés	71
2.3.1. <i>Mailler le territoire d'équipements de proximité, adaptés aux rythmes locaux</i>	72
2.3.2. <i>Dépasser le modèle intercommunal pour développer des réseaux au niveau du bassin de vie</i>	77
Un réseau à l'échelle de la commune nouvelle.....	79
Un réseau porté par un syndicat mixte cohérent par rapport à l'identité territoriale.....	79
Un réseau intercommunal quand l'EPCI reflète le bassin de vie	80
Plusieurs réseaux intercommunaux pour les grands EPCI.....	81
Un réseau basé sur un conventionnement entre communes	82
2.3.3. <i>Professionaliser les équipes et structurer le bénévolat</i>	83
De la difficulté à recruter du personnel salarié en montagne.....	84
De la nécessité de structurer le bénévolat	86
2.3.4. <i>Adapter l'accompagnement assuré par les BD et les DRAC</i>	88
Structuration de réseaux par les BD.....	88
Dispositifs de soutien à la mise en réseau	90
Une plus grande souplesse et une territorialisation des services.....	91
Communiquer sur le rôle des bibliothèques, des BD et des DRAC, et sensibiliser les élus	93
CHAPITRE 3 : LA LECTURE PUBLIQUE POUR REpondre AUX BESOINS DES PUBLICS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN EN ZONE DE MONTAGNE	97
3.1. Adapter les services de lecture publique aux modes de vie des habitants	97
3.1.1. <i>Aller vers les publics pour s'affranchir des contraintes de déplacement</i>	98
3.1.2. <i>Associer la bibliothèque à d'autres lieux de vie dans une logique de lien social</i>	100
3.1.3. <i>Penser les horaires d'ouverture en fonction des pratiques locales</i>	105
3.2. Des territoires amenés à se recomposer	108

3.2.1. <i>Habiter la montagne demain : quelques perspectives démographiques et sociales</i>	108
3.2.2. <i>La bibliothèque comme accompagnatrice de la recomposition des territoires</i>	112
3.3. Quels services de lecture publique pour demain en montagne ?	118
3.3.1. <i>Le numérique pour répondre à l'éloignement et s'adapter aux nouvelles pratiques de travail</i>	118
3.3.2. <i>Après l'or blanc, la culture ?</i>	121
3.3.3. <i>La lecture publique au service de la réacculturation au vivant et au sens de la communauté</i>	125
CONCLUSION	133
SOURCES	137
BIBLIOGRAPHIE	141
ANNEXES	151
TABLE DES MATIERES	167